Ontario

MINISTÈRE DES FINANCES

Comptes publics de l'ONTARIO

2007-2008

ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, CONSEILS ET COMMISSIONS

Volume 2a

MINISTÈRE DES FINANCES

Comptes publics de l'ONTARIO

2007-2008

ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, CONSEILS ET COMMISSIONS

Volume 2a

TABLE DES MATIÈRES

Page

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics v

ÉTATS FINANCIERS

Volume 2 a

Section 1 — Organismes de services du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2008	1-1
Agence des systèmes intelligents pour la santé	31 mars 2008	1-23
AgriCorp	31 mars 2008	1-33
Aide juridique Ontario	31 mars 2008	1-57
Centre Centennial des sciences et de la technologie	31 mars 2008	1-75
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2008	1-77
Commission des courses de l'Ontario	31 mars 2008	1-89
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2008	1-99
La Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2008	1-113
Gestionnaire indépendant du réseau électrique	31 décembre 2007	1-127
Institut de recherche agricole de l'Ontario	31 mars 2008	1-143
Musée royal de l'Ontario	31 mars 2008	1-155
Office de l'électricité de l'Ontario	31 décembre 2007	1-177
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2008	1-193
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	31 mars 2008	1-203
Office ontarien de financement	31 mars 2008	1-205
Ornge	31 mars 2008	1-217
Régie des transports en commun de la région de Toronto	31 mars 2008	1-219
Régie des transports en commun du grand Toronto	31 mars 2008	1-225
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre	31 mars 2008	1-243
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre - Est	31 mars 2008	1-259
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre - Ouest	31 mars 2008	1-273
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain	31 mars 2008	1-289
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St. Clair	31 mars 2008	1-303
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant	31 mars 2008	1-317
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton	31 mars 2008	1-333
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord - Est	31 mars 2008	1-347
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord - Ouest	31 mars 2008	1-361
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe -Nord Muskoka	31 mars 2008	1-377
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud - Est	31 mars 2008	1-391
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud - Ouest	31 mars 2008	1-405
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto - Centre	31 mars 2008	1-419
Réseau local d'intégration des services de santé Waterloo Wellington	31 mars 2008	1-437
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	31 décembre 2007	1-451
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	31 mars 2008	1-453
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	31 mars 2008	1-465
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	31 mars 2008	1-477
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	31 mars 2008	1-497
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	31 mars 2008	1-511
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2008	1-523
Société immobilière de l'Ontario	31 mars 2008	1-539
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	31 mars 2008	1-553
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	31 mars 2008	1-561

TABLE DES MATIÈRES

Page

Volume 2b

Section 2 – Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2008	2-1
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2007	2-13
Commission de transport Ontario Northland	31 mars 2008	2-27
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2007	2-55
Hydro One Inc.	31 décembre 2007	2-67
Ontario Power Generation Inc.	31 décembre 2007	2-99
Régie des alcools de l'Ontario	31 mars 2008	2-143
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	31 mars 2008	2-155

Section 3 – Fiducies et autres états financiers

Caisse de retraite des juges provinciaux	31 mars 2008	3-1
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	31 décembre 2007	3-7
Commission des services financiers de l'Ontario	31 mars 2008	3-9
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	31 décembre 2007	3-21
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	31 mars 2008	3-47
Société ontarienne d'assurance-dépôts	31 décembre 2007	3-61
Le Tuteur et curateur public de l'Ontario	31 mars 2008	3-73
Pertes radiées des comptes	31 mars 2008	3-89
Remises de recettes	31 mars 2008	3-91

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère des Affaires municipales et du Logement
- Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
- AgriCorp
- Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère de la Culture
- Centre Centennial des sciences et de la technologie
- La Fondation Trillium de l'Ontario
- Musée royal de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland
- Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique et du Commerce
- Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de l'Éducation
- Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
- Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)

Ministère de l'Énergie
- Commission de l'énergie de l'Ontario
- Gestionnaire indépendant du réseau électrique
- Hydro One Inc.
- Office de l'électricité de l'Ontario
- Ontario Power Generation

Ministère de l'Environnement
- Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
- Caisse de retraite des juges provinciaux
- Commission des services financiers de l'Ontario
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- Fonds de garantie des prestations de retraite
- Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
- Office ontarien de financement
- Pertes radiées des comptes
- Remises de recettes
- Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
- Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministère du Procureur général
- Aide juridique Ontario
- Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique
- Régie des alcools de l'Ontario
- Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto
- Société des loteries et des jeux de l'Ontario
- Société immobilière de l'Ontario
- Société ontarienne de travaux d'infrastructure

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère des Richesses naturelles
- Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
- Action Cancer Ontario
- Agence des systèmes intelligents pour la santé
- Ornge
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre - Est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre - Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre - Toronto
- Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain
- Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St. Clair
- Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant
- Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton
- Réseau local d'intégration des services de santé – Nord - Est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Nord - Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe -Nord Muskoka
- Réseau local d'intégration des services de santé – Sud - Est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Sud - Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services Gouvernementaux
- Commission des courses de l'Ontario
- Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme
- Commission des parcs du Niagara
- Société d'exploitation de la Place Ontario
- Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
- Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports
- Greater Toronto Transit Authority
- Régie des transports en commun de la région de Toronto
- Régie des transports en commun du grand Toronto

Ministère du Travail
- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2007-2008 comprennent le **Rapport annuel et états financiers consolidés** et sont présentés en trois volumes :

Volume 1 contient les états des ministères indiquant les charges, les actifs et les revenus, des détails sur la dette et des annexes supplémentaires. Les dépenses réelles y sont comparées aux crédits votés.

Volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que certains autres états financiers.

Volume 3 contient le détail des paiements faits par les ministères aux fournisseurs et aux bénéficiaires de paiements de transfert.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 2007 au 31 mars 2008. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT

cancer care ontario | action cancer ontario

09 mai 2008

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et renferment, s'il y a lieu, des montants basés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et l'efficacité des contrôles internes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à la conformité des états financiers aux principes comptables généralement reconnus sur le plan de la présentation. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Terrence Sullivan, Ph.D.
Président et chef de la direction

Elham Roushani, BSc, CA
Vice-président et chef des finances

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai vérifié le bilan de Action Cancer Ontario au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Action Cancer Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Action Cancer Ontario au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 9 mai 2008

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

ACTION CANCER ONTARIO

Bilan
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	124 220 $	130 813 $
Débiteurs (note 4)	53 439	23 875
	177 659	154 688
À recevoir de la fondation communautaire (note 4)	–	2 236
Placements à long terme (notes 2 et 5)	28 429	26 451
Immobilisations (note 6)	80 364	59 824
	286 452 $	243 199 $
Passif, apports reportés et solde des fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	107 763 $	92 944 $
Apports reportés		
Subventions de fonctionnement reportées [note 8 a)]	39 983	33 708
Apports reportés pour immobilisations [note 8 b)]	90 824	67 873
	130 807	101 581
Charges complémentaires de retraite [note 9 b)]	3 297	3 283
Solde des fonds		
Fonds de dotation	2 317	2 317
Fonds grevés d'affectations d'origine interne et externe	29 675	30 527
Fonds non affectés	12 593	12 547
	44 585	45 391
Engagements (note 16)		
Éventualité (note 17)		
Garanties (note 19)		
	286 452 $	243 199 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

On behalf of the Board:

Director

Director

ACTION CANCER ONTARIO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	Fonds affectés		Fonds d'administration générale		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	– $	– $	586 740 $	533 620 $	586 740 $	533 620 $
Ministère de la Promotion de la santé	–	–	2 889	1 865	2 889	1 865
Revenus nets de placement (note 11)	29	3 815	5 479	1 782	5 508	5 597
Amortissement des apports reportés pour immobilisations [note 8 b)]	526	939	22 105	17 965	22 631	18 904
Autres (note 12)	7 409	8 063	13 211	7 393	20 620	15 456
Gain découlant de la cession d'immobilisations	–	–	–	9	–	9
	7 964	12 817	630 424	562 634	638 388	575 451
Charges						
Salaires	1 631	1 574	23 897	18 624	25 528	20 198
Charges sociales	371	373	4 697	4 254	5 068	4 627
Services fournis dans le cadre des programmes intégrés de lutte contre le cancer	4 331	1 486	254 151	252 409	258 482	253 895
Autres programmes hospitaliers de lutte contre le cancer	–	–	8 242	4 806	8 242	4 806
Médicaments	–	–	161 109	136 475	161 109	136 475
Consultation et logiciel – Stratégie d'information sur les temps d'attente (note 13)	–	–	31 972	34 732	31 972	34 732
Autres charges de fonctionnement (note 14)	3 610	3 315	43 662	33 150	47 272	36 465
Services médicaux	427	563	43 359	31 937	43 786	32 500
Services chirurgicaux - hôpitaux	–	–	34 509	26 232	34 509	26 232
Amortissement des immobilisations	526	939	22 105	17 965	22 631	18 904
Charges de retraite [note 9 a)]	–	–	2 274	1 792	2 274	1 792
Avantages complémentaires de retraite [note 9 b)]	–	–	258	134	258	134
	10 896	8 250	630 235	562 510	641 131	570 760
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(2 932)$	4 567 $	189 $	124 $	(2 743)$	4 691 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution du solde des fonds
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	Fonds affectés			2008	2007
	Fonds de dotation	Autres	Fonds non affectés	Total	Total
Solde des fonds au début de l'exercice	2 317$	30 527$	12 547$	45 391$	40 700$
Changement de convention comptable (note 2)	–	1 937	–	1 937	–
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	–	(2 932)	189	(2 743)	4 691
Virements interfonds (note 15)	–	143	(143)	–	–
Solde des fonds à la fin de l'exercice	2 317$	29 675$	12 593$	44 585$	45 391$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
Activités d'exploitation		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(2 743)$	4 691$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	22 631	18 904
Gain découlant de la cession d'immobilisations	–	(9)
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(22 631)	(18 904)
Pertes non réalisées sur les placements à long terme	1 689	–
Charge au titre des prestations constituées relative aux avantages complémentaires de retraite	258	134
Avantages complémentaires de retraite payés	(244)	(215)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie lié à l'exploitation	(8 470)	12 101
	(9 510)	16 702
Activités d'investissement		
Placements à long terme, montant net	(1 730)	26 009
Achats d'immobilisations		
Financés par les apports pour immobilisations	(43 171)	(17 927)
Produit de la cession d'immobilisations	–	9
À recevoir de la fondation communautaire	2 236	709
Apports reportés pour immobilisations	45 582	19 981
	2 917	28 781
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(6 593)	45 483
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	130 813	85 330
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	124 220$	130 813$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé la création d'Action Cancer Ontario (l'« organisme ») le 29 avril 1997 pour promouvoir les services aux patients atteints d'un cancer et pour améliorer les résultats, la qualité et l'efficacité des services de cancérologie. Les services de cancérologie comprennent la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement, les soins de soutien, la recherche et la formation. L'organisme a été constitué en 1943 sous le nom de La Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer en vertu d'une loi de la province d'Ontario et a été renommé Action Cancer Ontario en 1997. C'est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

En date du 1er janvier 2004, les hôpitaux d'accueil sont devenus responsables de la gestion des centres de cancérologie aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer. Selon cette entente, l'organisme finance des programmes intégrés de lutte contre le cancer dans les hôpitaux d'accueil en échange de services convenus de traitement du cancer.

La mission de l'organisme est d'améliorer le fonctionnement du système de traitement du cancer en Ontario en assurant la qualité, la reddition de comptes et l'innovation dans tous les services liés à la lutte contre le cancer. Cette mission met l'accent sur la gestion du rendement.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

a) Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être spécifiquement retirées par le donateur.

Le fonds affecté présente toutes les autres ressources grevées d'affectations d'origine externe et interne. Ces ressources servent principalement à la recherche et à la formation. Elles comprennent les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions particulières par le donateur, ou qui ont été reçus par un centre anti-cancéreux et réservés à un usage particulier par celui-ci.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes et les activités administratives de l'organisme qui sont financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (« MSSLD ») et le ministère de la Promotion de la santé. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports affectés liés aux programmes financés par le MSSLD et le ministère de la Promotion de la santé qui sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour tous les autres apports affectés qui sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les apports pour dotation sont constatés à titre de produits du fonds de dotation approprié dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les revenus de placement affectés provenant des ressources du fonds de dotation sont constatés à titre de produits du fonds de dotation.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant estimatif peut être établi au prix d'un effort raisonnable et que le recouvrement est probable.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires, de certificats de dépôt et de placements à cout terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

d) Placements

Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Les opérations de placement sont comptabilisés en fonction de la date de règlement et les coûts d'opération sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(*en milliers de dollars*)

Exercice terminé le 31 mars 2008

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre de subventions pour immobilisations et amortis selon la même méthode que celle des immobilisations connexes. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an.

Les terrains et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur symbolique, car leur valeur actuelle ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

f) Charges de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite

i) Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au Hospitals of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, étant donné qu'il ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme une participation à un régime à prestations déterminées.

ii) Régime d'avantages complémentaires de retraite

Les charges au titre du régime d'avantages complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus.

L'obligation transitoire liée à l'adoption de cette convention comptable est amortie sur le nombre prévu d'années qu'il reste à vivre aux retraités admissibles.

g) Rémunération du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont des bénévoles dont les services ne sont pas rémunérés.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

1. Principales conventions comptables (suite)

h) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés au titre des produits et des charges de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Changement de convention comptable

L'organisme a adopté, à compter du 1er avril 2007, les recommandations du chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »). Le chapitre 3855 établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, y compris les normes relatives au traitement comptable des variations de la juste valeur.

Le changement a eu pour effet l'ajustement des actifs nets grevés d'affections internes et externes au 1er avril 2007 pour tenir compte du montant de 1 937 $ au titre du gain net non réalisé sur les placements à long terme ainsi que de la comptabilisation d'une diminution du gain net non réalisé sur les placements à long terme pour un montant 1 689 $ dans les revenus nets de placement à l'état des résultats. Le cumul des gains nets non réalisés sur les placements à long terme au 31 mars 2008 s'élevait à 248 $.

Le changement a été appliqué rétroactivement sans retraitement des chiffres puisque les placements à long terme de 2007 sont présentés au coût.

L'organisme a désigné la totalité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que de ses placements comme étant détenus à des fins de transaction et les a inscrits au bilan à leur juste valeur marchande. Les débiteurs sont désignés comme prêts et créances et portés au bilan au coût après amortissement. Les créditeurs et les charges à payer sont désignés comme autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût après amortissement.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

3. Nouvelles normes comptables non encore entrées en vigueur

L'ICCA a émis deux nouvelles normes comptables sur les instruments financiers qui modifient et améliorent les obligations d'information actuelles, mais qui n'apportent pas de changement aux règles de présentation de l'information en ce qui concerne les instruments financiers. L'organisme mettra ces nouvelles normes en application à compter du 1er avril 2008. L'information supplémentaire à fournir portera sur la nature et l'étendue des risques associés aux instruments financiers auxquels est exposé l'organisme ainsi que sur la manière dont celui-ci gère ces risques.

4. Débiteurs

	2008	2007
À court terme		
Débiteurs	2 812$	5 100$
À recevoir du MSSLD	49 747	14 440
À recevoir de la fondation communautaire	493	4 133
Autres	387	202
	53 439	23 875
À long terme		
À recevoir de la fondation communautaire	–	2 236
	53 439$	26 111$

Le montant à long terme était à recevoir de la Ville du Grand Sudbury, dans le cadre de sa contribution à la Fondation du Nord pour la recherche en cancérologie à Sudbury, relativement à l'expansion du Northeastern Ontario Regional Cancer Centre.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Placements à long terme

L'organisme détient plusieurs fonds communs composés d'actions canadiennes, d'actions étrangères, de fonds à revenu fixe et de fonds du marché monétaire.

Le coût et la juste valeur des placements à long terme de l'organisme sont indiqués ci-dessous :

	2008		2007	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	12$	12$	4$	4$
Actions canadiennes	5 171	5 517	4 110	5 096
Actions étrangères	5 564	5 660	5 251	6 360
Fonds à revenu fixe	15 505	15 311	15 683	15 525
Fonds du marché monétaire	1 929	1 929	1 403	1 403
	28 181$	28 429$	26 451$	28 388$

L'organisme est exposé aux risques financiers suivants :

Les placements sont exposés au risque de fluctuation des valeurs en raison de la variation des taux d'intérêts sur le marché.

Les placements sont exposés au risque de fluctuation des valeurs en raison de la variation des taux de change.

Les rendements des placements sont exposés aux facteurs de risque propres à la conjoncture économique. La juste valeur représente l'exposition maximale aux risques de marché et de crédit. Ces risques sont atténués en investissant dans un portefeuille très diversifié sur le plan des secteurs d'activité.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

6. Immobilisations

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	250 998$	174 352$	76 646$	58 998$
Mobilier et matériel de bureau et améliorations locatives	18 253	14 535	3 718	826
	269 251$	188 887$	80 364$	59 824$

7. Créditeurs et charges à payer

	2008	2007
Fournisseurs	64 165$	45 444$
Charges à payer et autres	43 598	47 500
	107 763$	92 944$

8. Apports reportés

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent des ressources non dépensées liées aux programmes financés par le MSSLD et le ministère de la Promotion de la santé. Les sommes non dépensées sont conservées aux fins d'utilisation au cours de périodes subséquentes, ou aux fins de règlement par les ministères respectifs. La variation du solde des subventions de fonctionnement reportées est présentée ci-dessous :

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	33 708$	22 656$
Sommes reçues au titre de périodes subséquentes	26 335	21 563
Sommes constatées à titre de produits	(19 107)	(10 323)
Sommes rendues au MSSLD	(953)	(188)
Solde à la fin de l'exercice	39 983$	33 708$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

8. Apports reportés (suite)

b) Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés pour immobilisations est comptabilisé dans les produits à l'état des résultats. Les apports sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous :

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	67 873$	66 796$
Sommes reçues relativement à des immobilisations	45 582	19 981
Sommes constatées à titre de produits	(22 631)	(18 904)
Solde à la fin de l'exercice	90 824$	67 873$

Le solde des apports reportés pour immobilisations est constitué des éléments ci-dessous :

	2008	2007
Apports non amortis affectés à l'achat d'immobilisations	80 364$	59 824$
Apports inutilisés	10 460	8 049
Solde à la fin de l'exercice	90 824$	67 873$

9. Charges de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite

a) Charges de retraite

Les employés de l'organisme participent au HOOPP, régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants reçoivent des prestations fondées sur le nombre de leurs années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant leurs cinq années consécutives les mieux rémunérées avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

9. Charges de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite (suite)

a) Charges de retraite (suite)

Les cotisations versées au HOOPP par l'organisme au cours de l'exercice, pour les employés, se sont établies à 2 274 $ (1 792 $ en 2007) et sont incluses dans les charges de retraite de l'état des résultats.

b) Régime d'avantages complémentaires de retraite

L'organisme offrait à ses employés retraités des avantages complémentaires de retraite. Depuis le 1er janvier 2006, l'organisme n'offre plus d'avantages complémentaires de retraite à ses employés actifs. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 244 $ (215 $ en 2007).

Au cours de l'exercice, l'organisme a diminué de 543 $ son obligation au titre des prestations constituées par suite de la dernière évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite en date du 25 avril 2008. La prochaine évaluation est prévue pour avril 2009.

Les renseignements relatifs au régime d'avantages complémentaires de retraite de l'organisme figurent ci-dessous :

	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées	(3 327)$	(3 870)$
Gain actuariel non amorti	(839)	(353)
Obligation transitoire nette non amortie	869	940
Passif net au titre des prestations constituées	(3 297)$	(3 283)$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

9. Charges de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite (suite)

b) Régime d'avantages complémentaires de retraite (suite)

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant l'ensemble des conditions économiques et des lignes de conduite prévues les plus probables, comme suit :

	2008	2007
Taux d'actualisation	6 %	5 %
Taux de croissance des frais hospitaliers et des frais de médicaments	De 10 % en 2008 à 5 % en 2014 et par la suite	De 11 % en 2007 à 5 % en 2013 et par la suite
Taux de croissance des autres frais médicaux	4 % par an	4 % par an

10. Investissement en immobilisations

	2008	2007
Immobilisations	80 364$	59 824$
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations	(80 364)	(59 824)
	– $	– $

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

10. Investissement en immobilisations (suite)

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous :

	2008	2007
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	22 631$	18 904$
Amortissement des immobilisations	(22 631)	(18 904)
Gain découlant de la cession d'immobilisations	–	9
	– $	9$
Variation nette des investissements en immobilisations		
Achats d'immobilisations	43 171$	17 927$
Apports reportés pour immobilisations	(43 171)	(17 927)
Produit de la cession d'immobilisations	–	(9)
	– $	(9)$

11. Revenus nets de placement

Des revenus nets de placement de 51 $ (46 $ en 2007) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté. En 2008, par suite de l'adoption des nouvelles normes sur les instruments financiers, les revenus nets de placement comprennent aussi la perte non réalisée sur les placements (se reporter à la note 2 afférente aux états financiers).

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

12. Autres produits

	2008	2007
Fonds d'administration générale		
Inforoute Santé du Canada	10 491$	– $
Recouvrement de salaires	1 407	1 500
Divers	1 313	4 034
Réseau de soins cardiaques	–	1 859
	13 211$	7 393$
Fonds affecté		
Subventions	7 106$	7 538$
Dons	303	525
	7 409$	8 063$

13. Consultation et logiciel – Stratégie d'information sur les temps d'attente

Sous la direction du MSSLD, les services de l'organisme ont été retenus pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information sur les temps d'attente en Ontario (la « stratégie »), notamment pour obtenir des données sur les temps d'attente associés à certains services de soins de santé importants dans des hôpitaux participants de l'Ontario. L'organisme est responsable de la gestion du système d'information sur les temps d'attente, une composante informatique de la stratégie. Il s'occupait aussi de la gestion du *Enterprise Master Patient Index*, une autre composante informatique de la stratégie, jusqu'à son transfert à l'Agence des systèmes intelligents pour la santé, le 31 décembre 2007. L'organisme continuera à gérer le système d'information sur les temps d'attente, à l'héberger et à en assurer le soutien technique jusqu'au 31 mars 2009.

Le MSSLD a financé en partie la stratégie. Les frais liés à la stratégie s'élèvent à 41 951 $ (40 299 $ en 2007) et sont constatés dans divers postes à l'état des résultats, mais majoritairement sous Consultation et logiciel – Stratégie d'information sur les temps d'attente. Le total des charges liées à la stratégie depuis sa création au cours de l'exercice 2005-2006 s'établit à 93 357 $. Le total du financement accordé à la stratégie depuis sa création s'élève à 116 527 $, dont 103 560 $ proviennent du MSSLD, et 12 967 $, de l'Inforoute Santé du Canada, du Réseau de soins cardiaques et des hôpitaux participants à la stratégie.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

14. Autres charges de fonctionnement

	2008	2007
Fonds affecté		
Services acquis	2 228$	2 191$
Consultation	517	297
Autres	394	604
Déplacements	245	155
Bâtiments	155	6
Matériel	71	62
	3 610$	3 315$
Fonds d'administration générale		
Consultation	15 870$	8 895$
Services acquis	13 995	10 845
Matériel	5 435	5 160
Autres	3 293	1 696
Bâtiments	2 270	3 941
Déplacements	1 238	1 173
Services aux patients	800	800
Programmes et publications de formation et de recherche	761	640
	43 662$	33 150$

15. Virements interfonds

	2008	2007
Virement du fonds d'administration générale au fonds affecté (virement du fonds affecté au fonds d'administration générale)	143 $	(283)$

Les virements du fonds affecté au fonds d'administration générale résultent du déblocage de réserves grevées d'affectations d'origine interne.

Les virements du fonds d'administration générale au fonds affecté représentent des réserves grevées d'affectations d'origine interne.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

16. Engagements

L'organisme loue des locaux, du matériel informatique et du matériel de bureau. Les paiements futurs exigibles aux termes des baux sont estimés comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

2009	2 842$
2010	2 491
2011	2 230
2012	2 181
2013	1 690
	11 434$

17. Éventualité

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas à régler les sinistres, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des revenus de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves pour sinistres restant à régler, des charges et des charges de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont le montant des primes, majorées des revenus de placement, dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des réserves pour sinistres restant à régler, des charges et des charges de fonctionnement, peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution à recevoir du HIROC n'a été comptabilisée au 31 mars 2008.

18. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

La juste valeur des placements à long terme est indiquée à la note 5.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

19. Garanties

a) Indemnisation des administrateurs et dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des poursuites découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient avoir subi ou engagé dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas lorsque les frais résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer au prix d'un effort raisonnable le maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour faire face à des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès de HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants.

Aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

b) Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, l'organisme signe des conventions prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris, sans restriction : indemnisation du propriétaire des locaux au titre du bail; indemnisation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée en cas de poursuites fondées sur les actions ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes et gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et indemnisation des 11 hôpitaux d'accueil appliquant des programmes intégrés de lutte contre le cancer, en cas de poursuites, de dommages-intérêts et de frais résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnisations varient selon le contrat correspondant, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, le contrat ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. Pour autant que la direction le sache, l'organisme n'a pas versé de sommes importantes au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2008

20. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice à l'étude.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction et le conseil d'administration sont responsables de l'information présentée dans le rapport annuel, y compris les états financiers. La direction a produit les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, en y incorporant, lorsqu'il y avait lieu, des montants basés sur ses meilleures estimations et opinions. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme avec celle présentée dans les états financiers à tous égards.

L'ASIS s'oblige au respect de la plus grande intégrité dans la conduite de ses activités. Soucieuse de préserver son actif et de garantir la fiabilité de son information financière, l'Agence a adopté de saines pratiques de gestion et maintient des systèmes d'information et des contrôles financiers internes de qualité.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Il a approuvé les états financiers après que son comité de vérification les ait passés en revue.

Les états financiers ont été soumis à PricewaterhouseCoopers LLP, les vérificateurs externes indépendants engagés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à donner leur opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le rapport des vérificateurs énonce l'étendue de leur vérification des comptes et la portée de leur opinion.

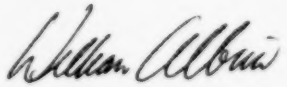

William Albino
Directeur general

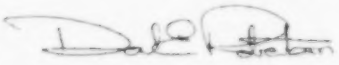

David Robertson
Vice-président, chef de la direction financière

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

24 juin 2008

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de l'Agence
des systèmes intelligents pour la santé

Nous avons vérifié le bilan de **l'Agence des systèmes intelligents pour la santé** (« l'Agence ») au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats et du solde du fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.,
Comptables agréés, experts-comptables autorisés

BILAN

31 MARS 2008	2008 $	2007 $
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	3 931 058	2 307 669
Charges payées d'avance	1 529 201	1 878 151
Montant à recevoir de la province d'Ontario	16 759 084	12 797 200
	22 219 343	16 983 020
Immobilisations *(note 4)*	14 104 676	13 170 178
	36 324 019	30 153 198
PASSIF ET SOLDE (DÉFICIT) DU FONDS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	5 147 727	1 515 920
Charges à payer		
Frais de fonctionnement	16 729 709	14 276 318
Dépenses en immobilisations	660 879	1 166 573
	22 538 315	16 958 811
Apports d'immobilisations reportés *(note 5)*	14 104 676	13 170 178
	36 642 991	30 128 989
Solde (déficit) du fonds	(318 972)	24 209
	36 324 019	30 153 198

Engagements *(note 6)*

Approuvé par le Conseil,

Administrateur

Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SOLDE (DÉFICIT) DU FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008 $	2007 $
PRODUIT DU FINANCEMENT		
Fonds reçus du gouvernement *(note 3)*	163 671 796	118 424 765
Amortissement des apports d'immobilisations reportés *(note 5)*	7 572 906	8 007 196
	171 244 702	126 431 961
CHARGES		
Exploitation et gestion de réseaux	58 146 319	42 720 648
Activités liées aux technologies de l'information	32 168 706	26 238 490
Développement et livraison de solutions et dépannage	54 714 119	36 445 669
Sécurité et protection de la vie privée	3 929 798	2 524 750
Frais généraux et frais d'administration	15 031 826	10 470 999
Total des frais de fonctionnement	163 990 768	118 400 556
Charge d'amortissement	7 572 906	8 007 196
	171 563 674	126 407 752
(Déficit) excédent du produit du financement sur les charges de l'exercice	(318 972)	24 209
Solde du fonds au début de l'exercice	24 209	343 273
Remboursement de l'excédent de l'exercice précédent *(note 3)*	(24 209)	(343 273)
Solde (déficit) du fonds à la fin de l'exercice	(318 972)	24 209

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008 $	2007 $
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX		
Activités de fonctionnement		
(Déficit) excédent du produit du financement sur les charges de l'exercice	(318 972)	24 209
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports d'immobilisations reportés	(7 572 906)	(8 007 196)
Amortissement	7 572 906	8 007 196
	(318 972)	24 209
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montant à recevoir de la province d'Ontario	(3 961 884)	2 745 800
Charges payées d'avance	348 950	(857 123)
Comptes créditeurs	3 631 807	(3 190 787)
Charges à payer – frais de fonctionnement	2 453 391	5 257 632
Montant à payer à la province d'Ontario	–	(5 021)
	2 472 264	3 950 501
	2 153 292	3 974 710
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(8 507 404)	(8 746 906)
Activités de financement		
Apports d'immobilisations reportés reçus	8 507 404	8 746 906
Charges à payer, immobilisations	(505 694)	(1 998 471)
Remboursement de l'excédent de l'exercice précédent *(note 3)*	(24 209)	(343 273)
	7 977 501	6 405 162
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	1 623 389	1 632 966
Encaisse au début de l'exercice	2 307 669	674 703
Encaisse à la fin de l'exercice	3 931 058	2 307 669

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2008

1 NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé (l'« ASIS ») est une personne morale sans capital-actions établie le 11 février 2002 au titre du Règlement de l'Ontario 43/02 et en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de développement*. L'ASIS est un organisme de services opérationnels selon la définition figurant dans les directives du Conseil de gestion du gouvernement. Aux termes du paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02, l'ASIS est, à toutes ses fins, un mandataire de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit par ailleurs que le conseil d'administration de l'ASIS est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Enfin, selon le paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve de toute directive donnée par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée en vertu de l'article 8, le conseil d'administration de l'ASIS en assure la gestion et la direction. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 15 personnes au conseil d'administration de l'ASIS. L'ASIS a commencé ses activités à titre d'agence du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (« MSSLD ») en janvier 2003.

Conformément aux exigences énoncées dans la directive du Conseil de gestion du gouvernement, l'ASIS et le MSSLD ont signé un protocole d'entente. Ce protocole décrit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres entre le MSSLD et l'ASIS. L'exercice de l'ASIS coïncide avec celui du gouvernement de l'Ontario et son mandat est le suivant :

a) Assurer la prestation, la planification et la gestion efficace de services de santé et appuyer la recherche dans ce domaine : i) en fournissant une infrastructure de données sécuritaire, à l'échelle de la province, en vue de la collecte, de la transmission, du stockage et de l'échange de renseignements sur la santé; ii) en planifiant, assurant et encourageant l'utilisation de services, produits et technologies contribuant à l'utilisation efficace de cette infrastructure et, iii) en collectant, utilisant et communiquant des renseignements personnels au besoin pour l'alimentation de cette infrastructure.

b) Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité et l'intégrité des renseignements sur la santé.

c) Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie privée des personnes dont les renseignements personnels sont collectés.

d) Mettre en place des politiques liées au fonctionnement de l'infrastructure, à la prestation de services et aux contrats visant la prestation de ces services.

e) Mettre en place et gérer des programmes, des processus et des mécanismes de prestation de services ou négocier et conclure des ententes avec des organismes des secteurs public et privé pour la gestion de ces programmes.

La province d'Ontario assume le financement de l'ASIS par l'intermédiaire du MSSLD. En tant qu'agence de ce ministère, l'ASIS est exemptée de l'impôt sur le revenu.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »). Les paragraphes ci-après résument les principales conventions comptables.

Modifications de conventions comptables, incluant l'adoption initiale

À compter du 1er avril 2007, l'ASIS a adopté le chapitre 1506 intitulé « Modifications comptables » de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») qui établit les critères de changement de méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. Cette norme exige également la présentation dans les états financiers de toute nouvelle norme du *Manuel de l'ICCA* qui sera adoptée dans les périodes ultérieures. Cette norme n'a pas eu d'incidence sur la situation financière de l'ASIS, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie pour 2008.

À compter du 1er avril 2007, l'ASIS a adopté le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Cette norme n'a pas eu d'incidence sur la situation financière de l'ASIS, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie pour 2008.

Le chapitre 3855 exige que tous les instruments financiers soient classés dans une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et autres passifs financiers. À la constatation initiale à la date du bilan, tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur. L'évaluation ultérieure dépend du classement initial de l'instrument.

Le modèle comptable appliqué à chaque principale catégorie d'instruments financiers au 1er avril 2007, tel qu'il a été choisi par l'ASIS conformément au chapitre 3855, est présenté ci-après :

Encaisse	détenus à des fins de transaction
Montant à recevoir de la province d'Ontario	prêts et créances
Comptes créditeurs et charges à payer	autres passifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction sont constatés à la juste valeur du marché à la date du bilan. Les montants classés comme étant des prêts ou des créances ou d'autres passifs financiers sont comptabilisés au coût non amorti.

Nouvelles normes comptables non encore entrées en vigueur

La direction évalue actuellement l'incidence de trois nouvelles normes comptables publiées par l'ICCA; il s'agit du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et du chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 1535 prescrit les informations à fournir sur l'actif net d'une entité et la façon dont il est géré. Le but est de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion de l'actif net. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ils modifient et étoffent les informations à fournir sans modifier les exigences de présentation. Ces nouveaux chapitres, qui mettent l'accent sur les informations à fournir sur la nature et la portée des risques découlant des instruments financiers et les stratégies de gestion de ces risques mises en place par les entités, sont entrés en vigueur le 1er avril 2008.

Produit du financement

Les fonds reçus du gouvernement sont constatés au moment où ils sont reçus ou au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si son recouvrement peut être raisonnablement assuré.

L'ASIS applique la méthode du report pour la comptabilisation du produit du financement reçu. Autrement dit, les apports réservés à l'achat d'immobilisations sont reportés, puis constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel l'amortissement est pris en compte.

Catégories de charges

Le poste « Exploitation et gestion de réseaux » comprend les coûts liés au réseau privé et sécurisé utilisé par les organismes de soins de santé pour accéder aux applications hébergées par l'ASIS, d'une part, et d'autre part, comme une connexion personnalisée pour répondre à leurs besoins spécifiques de partage de renseignements. Il inclut également les coûts liés au déploiement de services et de solutions destinées aux clients.

Le poste « Activités liées aux technologies de l'information » comprend les coûts liés à la capacité interne de l'ASIS à fournir des services technologiques au programme de cybersanté, ainsi que les coûts liés aux centres de données employés par l'ASIS.

Le poste « Développement et livraison de solutions et dépannage » comprend les coûts liés à l'hébergement d'applications client, les services de gestion des identités et des accès, les services de courrier électronique, de répertoire en ligne et l'hébergement de portails pour les professionnels de la santé dans tout l'Ontario. Il inclut également les coûts liés à la prestation et au développement de services et de solutions pour les clients ainsi que de communications externes, et les coûts liés à l'administration, à la gestion et au contrôle des projets de l'ASIS par l'intermédiaire de services de

gestion de projets centralisés. En outre, il inclut des coûts liés au développement, à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation d'initiatives en matière de cybersanté spécifiques comme le Système d'information sur les temps d'attente, l'Electronic Master Patient Index (index maître des patients électronique) et le Système d'information de laboratoire de l'Ontario, qui reçoivent des fonds distincts du MSSLD.

Le poste « Sécurité et protection de la vie privée » comprend les coûts liés à la protection de la vie privée ainsi que de la confidentialité et de l'intégrité des renseignements personnels sur la santé détenus par l'ASIS.

Les frais généraux et frais d'administration comprennent les frais liés aux ressources et aux services ministériels, exception faite des frais juridiques, des frais de location, des frais de recrutement et des frais liés aux technologies de l'information internes. Ces frais ont été affectés à d'autres catégories de charges en fonction du travail effectué, des effectifs du service ou de la superficie occupée.

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, la moitié seulement de sa valeur étant constatée dans l'exercice au cours duquel un bien a été acheté, sur la durée de vie utile estimative du bien en question, à savoir :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée respective des baux

L'ASIS réduit la valeur des immobilisations qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à la valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et du solde (déficit) du fonds *(note 4)*.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants présentés à l'égard des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3 FONDS REÇUS DU GOUVERNEMENT

Le MSSLD s'est engagé à fournir un financement de 172 179 200 $ (125 173 200 $ en 2007) à l'ASIS pour l'exercice. Sur ce montant, 16 679 200 $ (12 797 200 $ en 2006) ont été recouvrés après la fin de l'exercice. Le solde à recevoir de 79 844 $ est destiné au remboursement des charges et n'a pas été recouvré après la fin de l'exercice. Ce financement est constaté selon les conventions comptables suivies par l'ASIS comme suit :

	2008 $	2007 $
Financement promis	172 179 200	125 173 200
Montants reçus et désignés comme apports d'immobilisations reportés *(note 5)*	(8 507 404)	(6 748 435)
Financement constaté dans l'état des résultats et solde (déficit) du fonds	163 671 796	118 424 765

Au cours de l'exercice, le MSSLD a exigé le remboursement de l'excédent de l'exercice précédent de 24 209 $ (343 273 $ en 2007). Ce montant a été constaté en diminution du solde du fonds de l'exercice.

4 IMMOBILISATIONS

	2008		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Montant net $
Matériel informatique	37 233 846	29 982 780	7 251 066
Logiciels	19 652 088	14 400 176	5 251 912
Mobilier et matériel de bureau	2 405 370	1 668 738	736 632
Améliorations locatives	2 044 816	1 179 750	865 066
	61 336 120	47 231 444	14 104 676

	2007		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Montant net $
Matériel informatique	33 074 943	25 512 194	7 562 749
Logiciels	15 802 183	12 057 764	3 744 419
Mobilier et matériel de bureau	1 995 144	1 257 110	738 034
Améliorations locatives	1 956 446	831 470	1 124 976
	52 828 716	39 658 538	13 170 178

Certains actifs qui sont inclus dans les immobilisations ne sont pas utilisés actuellement et, par conséquent, ils n'ont pas été amortis sur l'exercice. La valeur comptable de ces actifs s'établit comme suit :

	2008 $	2007 $
Matériel informatique	1 699 075	2 255 641
Logiciels	551 749	124 371

Au cours de l'exercice, du matériel informatique, qui n'était plus utilisé et dont la valeur comptable nette s'établissait à 198 120 $ (158 447 $ en 2007), a été complètement amorti et radié.

5 APPORTS D'IMMOBILISATIONS REPORTÉS

	2008 $	2007 $
Solde au début de l'exercice	13 170 178	14 428 939
Apports d'immobilisations reçus	8 507 404	6 748 435
Amortissement	(7 572 906)	(8 007 196)
Solde à la fin de l'exercice	14 104 676	13 170 178

L'amortissement des apports d'immobilisations reportés comprend les éléments suivants :

	2008 $	2007 $
Amortissement des immobilisations	7 374 786	7 848 749
Immobilisations radiées *(note 4)*	198 120	158 447
	7 572 906	8 007 196

6 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) L'ASIS a plusieurs engagements contractuels. Ces engagements portent sur l'espace et les services liés aux centres de données à haute sécurité utilisés pour l'hébergement de la suite de produits et de services ONE de l'ASIS, qui viennent appuyer les initiatives de l'Ontario en matière de cybersanté, ainsi que pour l'hébergement d'applications client. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	$
2009	20 501 000
2010	15 448 000
2011	14 551 000
2012	14 435 000
2013	14 435 000
Par la suite	10 225 000

b) La Société immobilière de l'Ontario, une société de la Couronne de la province d'Ontario, détient cinq baux pour les bureaux qu'occupe l'ASIS. L'ASIS est entièrement responsable des paiements à effectuer en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	$
2009	2 199 000
2010	2 325 000
2011	2 097 000
2012	558 000
2013	235 000

7 AVANTAGES SOCIAUX

L'ASIS a constitué un régime à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 1 678 297 $ (1 340 712 $ en 2007).

8 CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés conformément à la présentation des états financiers de l'exercice en cours.

AgriCorp

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités non payées, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à l'équité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de vérification des données financières et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la production des rapports financiers et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement ses états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.

Randy Jackiw	Erich Beifuss
Président - Directeur général	Directeur des finances

01/08/2008

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2008, l'état des résultats et soldes des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 30 mai 2008

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur general
Expert-comptable autorisé

ÉTATS *financiers*

Bilan

au 31 mars 2008 (milliers $)

	2008	2007
Actif		
Encaisse	4 576	13 752
Comptes débiteurs (Note 5)	421 384	530 897
Investissement (Note 6)	382 474	362 002
Immobilisations (Note 7)	3 796	4 540
Fonds administrés (Note 8)	531	397
	812 761	**911 588**
Passif et soldes des fonds		
Comptes créditeurs et charges à payer	49 341	38 218
Primes et revenus non acquis (Note 11)	31 437	17 507
Provision pour indemnités non payées (Note 13)	390 628	520 383
Fonds administrés créditeurs (Note 8)	531	397
	471 937	**576 505**
Soldes des fonds (Note 14)	**340 824**	**335 083**
	812 761	**911 588**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration

B. Miller

Barbara Miller
Présidente par intérim

Randy Jackiw
Président-directeur général

ÉTATS *financiers*

État des résultats de fonctionnement et soldes des fonds

au 31 mars 2008 (milliers $)

	2008	2007
Revenus		
Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada (Note 10)	34 423	29 605
Primes et contributions des producteurs	59 246	55 875
Financement – Ontario et Canada (Note 4)	413 989	583 452
Ventes, conseils et autres services	5 778	6 794
Revenu de placement	16 190	13 716
TOTAL DES REVENUS	**529 626**	**689 442**
Charges		
Indemnités	468 292	564 214
Réassurance (Note 12)	16 217	13 306
Charges d'administration	37 544	34 570
Amortissement	2 689	2 021
Créances irrécouvrables	284	243
TOTAL DES CHARGES	**525 026**	**614 354**
Excédent des revenus par rapport aux charges	**4 600**	**75 088**
Perte d'ouverture non réalisée en raison d'une modification de la convention comptable (Note 3)	(2 549)	–
Variation de la juste valeur de l'actif classé comme étant disponible à la vente	3 690	–
Soldes des fonds, début de l'exercice (Note 14)	335 083	259 995
Soldes des fonds, fin de l'exercice (Note 14)	**340 824**	**335 083**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS *financiers*

État des flux de trésorerie

au 31 mars 2008 (milliers $)

	2008	2007
Flux de trésorerie provenant des activités liées au fonctionnement		
Excédent des revenus par rapport aux charges	4 600	75 088
Autres éléments :		
Amortissement des immobilisations	2 689	2 021
Amortissement des obligations	1 441	1 353
Variation de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction	23	–
Variation nette des comptes débiteurs	109 513	(85 389)
Variation nette des comptes créditeurs et charges à payer	11 123	(15 955)
Variation nette des primes et revenus non acquis	13 930	(5 028)
Variation nette des indemnités non payées	(129 755)	(2 483)
Flux de trésorerie provenant du (affecté au) fonctionnement	**13 564**	**(30 393)**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(1 945)	(3 573)
Diminution (augmentation) des placements	(20 795)	45 000
Flux de trésorerie provenant (affecté à) des activités d'investissement	**(22 740)**	**41 427**
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	**(9 176)**	**11 034**
Encaisse, début de l'exercice	**13 752**	**2 718**
Encaisse, fin de l'exercice	**4 576**	**13 752**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS *financiers*

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2008

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a créé officiellement AgriCorp en tant que personne morale sans capital-actions. Elle a été établie à titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario à compter du 1er janvier 1997. Son mandat est d'offrir des programmes de sécurité agricole et des services aux secteurs de l'exploitation agricole, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Les programmes de sécurité comprennent l'Assurance-production (AP), le programme Agri-stabilité [lequel poursuit le travail du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)] et le Programme ontarien de gestion des risques (PGR), en plus de nombreux autres programmes offrant diverses formes d'aide aux agriculteurs.

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Elle assure aux producteurs une protection contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant toutes les cultures principales produites en Ontario.

Le programme Agri-stabilité a été constitué dans le cadre de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario à titre de continuation du PCSRA. Agri-stabilité est en vigueur pour 2007 et les années subséquentes. Ce programme fournit aux producteurs une protection contre les baisses des marges agricoles.

Le PGR a été créé en 2007 en vertu d'un accord entre le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et AgriCorp pour offrir aux producteurs de céréales et d'oléagineux de l'Ontario un soutien relatif au prix de produits de base précis. Ce programme est en vigueur pour les années de récolte 2007, 2008 et 2009.

Depuis janvier 2001, AgriCorp est aussi responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA) aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, les principales obligations de la société consistent à gérer l'inscription des entreprises agricoles, à percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de transférer les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

(A) Méthode de comptabilité

Les états financiers d'AgriCorp ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR). La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, d'exigences réglementaires et du cadre conceptuel des conventions comptables résumées ci-dessous.

La société a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme de sécurité agricole sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

(B) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

(C) Régime de retraite

AgriCorp finance un régime de retraite agréé à prestations déterminées cotisables pour tous les employés à temps plein. La société contribue au régime selon les cotisations de l'employé et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement des placements, l'indexation des salaires et l'âge de retraite prévus des employés. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employés. L'évaluation actuarielle la plus récente est datée au 1er janvier 2006. On prévoit que la prochaine évaluation actuarielle sera terminée d'ici le 1er janvier 2009.

ÉTATS *financiers*

(D) Instruments financiers
Depuis le 1er avril 2007, AgriCorp classe les placements de fonds liquides et à court terme dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont évalués à leur juste valeur. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur, dont les variations sont déclarées dans les bénéfices.

Les investissements à long terme dans les obligations et les débentures sont classés soit disponibles à la vente soit détenus à des fins de transaction et leur juste valeur est déterminée selon les cours du marché. Les obligations et les débentures détenues à des fins de transaction sont comptabilisées à leur juste valeur : les gains et les pertes réalisés sur la vente ainsi que les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisés dans les revenus de placement nets dans l'état des résultats de fonctionnement. Les obligations et les débentures disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur et les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisées dans les gains et les pertes non réalisés portés au débit de l'actif net. Les gains et les pertes réalisés sur la vente sont reclassés depuis l'actif net pour être comptabilisés au titre des revenus de placement nets dans l'état des résultats de fonctionnement.

Les comptes débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont évalués au coût amorti.

Les comptes créditeurs, les charges à payer et la provision pour indemnités non payées sont classés à titre d'autres charges financières, lesquelles sont évaluées au coût amorti.

AgriCorp a choisi d'utiliser une comptabilité fondée sur la date de transaction pour les ventes et les achats réguliers d'actif financier.

(E) Provision pour indemnités non payées
La provision pour indemnités non payées a trait à certaines demandes d'indemnité qui n'étaient toujours pas réglées à la date du bilan. Elle est calculée à partir des montants des règlements après la date du bilan ou des meilleures estimations de la direction à l'égard des sommes à verser. Les versements réels des indemnités pourraient différer des estimations de la direction.

(F) Comptabilisation des produits
Les revenus provenant des primes sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les cultures sont récoltées.

(G) Utilisation des estimations
Afin que les états financiers soient conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction emploie des estimations et des hypothèses qui influeront sur le montant déclaré d'actif et de passif et la divulgation d'actif et de passif éventuels à la date du bilan ainsi que les montants des revenus, des charges ainsi que les soldes des fonds déclarés pendant la période visée. Les résultats réels pourraient différer de telles estimations.

(H) Modifications futures de la convention comptable et divulgation
L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié les nouveaux chapitres du Manuel qui sont entrés en vigueur le 1er avril 2008 pour AgriCorp :

Chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA,
« Instruments financiers – informations à fournir »

Chapitre 3863 du Manuel de l'ICCA,
« Instruments financiers – présentation »

Le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA modifie les exigences en matière d'informations à fournir du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », notamment les informations à fournir requises afin d'évaluer l'importance des instruments financiers pour la situation et le rendement financiers d'AgriCorp ainsi que la portée du risque lié aux instruments financiers auquel AgriCorp est exposé et la manière dont AgriCorp gère ces risques. Le chapitre 3863 du Manuel de l'ICCA reprend telles quelles les exigences en matière de présentation du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA. AgriCorp évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes.

3. Modification de la convention comptable

Le 1er avril 2007, AgriCorp a adopté le chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, et le chapitre 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation, du Manuel de l'ICCA. Conformément à l'exigence, ces normes ont été adoptées de façon rétroactive sans retraitement des périodes antérieures. L'adoption de ces normes a entrainé la comptabilisation de certains rajustements de transition aux soldes d'ouverture des fonds.

ÉTATS *financiers*

En vertu des nouvelles normes, tous les instruments financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur dans le bilan. Par la suite, ils sont réévalués au coût amorti ou à leur juste valeur en fonction de la catégorie sous laquelle se retrouve l'instrument financier. L'actif financier comprend les catégories de titres suivantes : « détenus à des fins de transaction », « détenus jusqu'à échéance », « disponibles à la vente » ou « prêts et créances ». Le passif financier englobe les catégories de titres « détenus à des fins de transaction » ou « autre charge financière ». L'actif et le passif financiers classés sous la catégorie des titres détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les variations de la juste valeur sont consignées dans l'état des résultats de fonctionnement et les soldes des fonds. L'actif financier classé sous les catégories de titres détenus jusqu'à échéance ou des prêts et créances ainsi que le passif financier classé comme autres charges financières sont évalués subséquemment au coût amorti en appliquant la méthode de détermination de l'intérêt réel.

Tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés, sont évalués à leur juste valeur dans le bilan, sauf les catégories de titres suivantes : prêts et créances, actif financier détenu jusqu'à échéance et toute autre charge financière calculée au coût amorti. Toute évaluation ou variation subséquente de la juste valeur repose sur la classification initiale comme suit : l'actif financier détenu à des fins de transaction est évalué à sa juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le fonctionnement, les instruments financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont portées au débit des soldes des fonds jusqu'à ce que l'instrument financier soit sorti du bilan ou ait subi une dépréciation au moment de comptabiliser les montants dans le fonctionnement.

En vertu de l'adoption de ces nouvelles normes, le 1er avril 2007, AgriCorp a classé les placements de fonds liquides et à court terme dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont évalués à leur juste valeur. Les investissements à long terme appuyant l'AP ont été désignés comme titres disponibles à la vente et tous les autres investissements ont été désignés comme des titres détenus à des fins de transaction. Ces derniers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est déterminée selon les cours acheteurs du marché.

Les comptes débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont évalués au coût amorti. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont classés à titre d'autres charges financières, lesquelles sont évaluées au coût amorti.

Les changements aux conventions comptables ont entraîné un rajustement de 2,5 millions de dollars des soldes des fonds d'ouverture à compter du 1er avril 2007 à la suite d'une diminution de la valeur comptable précédente des investissements à leur juste valeur de 244,4 millions de dollars.

4. Ententes de partage des coûts entre le Canada et l'Ontario

(A) Assurance-production (AP)

L'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario est entré en vigueur le 1er avril 2003 et a été prolongé jusqu'au 31 mars 2009. Selon les conditions de l'accord, les producteurs paient 40 % du coût des primes d'assurance. La portion restante est payée par les gouvernements fédéral et de l'Ontario à raison de 60 % et de 40 % respectivement.

(B) Agri-stabilité

Dans le cadre de l'Agri-stabilité et du PCSRA, les participants doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Le programme Agri-stabilité couvre les baisses de marge supérieures à 15 %. Le programme Agri-investissement, administré par le gouvernement fédéral, vient en aide aux agriculteurs lors de baisses de marge inférieures à 15 %. Les gouvernements fédéral et provincial se partagent les coûts du programme à raison de 60 % et de 40 % respectivement.

ÉTATS *financiers*

(C) Programme ontarien de gestion des risques (PGR)
Le PGR est entré en vigueur le 16 août 2007 et prend fin le 31 mars 2011. Ce programme offre aux producteurs de céréales et d'oléagineux de l'Ontario un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production des années de récolte 2007, 2008 et 2009. Ce programme est entièrement financé par l'Ontario et est un préalable au programme Agri-stabilité de l'Ontario.

(D) Programme ontarien de soutien au titre des coûts (POSTC)
Le POSTC est entré en vigueur le 7 juin 2007 et prend fin le 31 mars 2009. Ce programme offre aux producteurs un paiement en reconnaissance de l'augmentation des coûts de production agricole de 2000 à 2004. Le paiement du gouvernement de l'Ontario représente 66,67 % du programme fédéral de paiement au titre des coûts de production. Le financement de l'Ontario à ce programme se limite à 55 millions de dollars.

(E) Programme d'autogestion du risque (PAGR)
Le PAGR a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario. En vertu de l'accord, un producteur dépose dans le compte du programme un pourcentage de ses ventes nettes admissibles et une somme correspondante est également versée au compte par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds du compte. Les gouvernements fédéral et provincial ont convenu d'acquitter à parts égales le coût du programme pour les années 2003 à 2005. Pour les années de programme après 2005, le coût du programme sera financé par l'Ontario.

(F) Paiement ontarien aux horticulteurs et aux éleveurs de bovins et de porcs (POHEBP)
Le POHEBP est entré en vigueur le 13 décembre 2007 et prend fin le 31 mars 2009. Selon les conditions de l'accord, les producteurs ont droit à ce paiement ponctuel s'ils ont reçu un paiement en vertu du programme fédéral de paiement au titre des coûts de production (PTCP) ou du Programme ontarien de soutien au titre des coûts (POSTC) et si au moins la moitié de leurs ventes totales admissibles étaient constituées de denrées particulières comme l'horticulture ou de l'élevage bovin ou porcin. Ce paiement est calculé selon une formule précise. Ce programme est financé par l'Ontario jusqu'à un montant maximal de 140 millions de dollars.

(G) Programme ontarien de subvention aux producteurs de céréales et d'oléagineux (POSPCO)
Le POSPCO est entré en vigueur le 21 février 2006 et a pris fin le 31 mars 2007. Selon les conditions de l'accord, le programme versera un maximum de 80 millions de dollars afin de compenser les pertes des producteurs de céréales et de graines oléagineuses admissibles relativement à leurs récoltes de 2005.

(H) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (PSAG)
Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participent au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et qui ont reçu un paiement à ce titre sont admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA. Le financement conjoint du programme par le Canada et l'Ontario n'excédera pas 88 millions de dollars.

(I) Programme d'éradication du virus de la sharka
Le Programme d'éradication du virus de la sharka a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres à atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque ordre de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles.

(J) Programme d'assurance du revenu du marché (PARM)
Le PARM a été créé aux termes de l'entente provisoire du Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces. Ses activités ont commencé le 1er avril 1991. Le programme visait à protéger les agriculteurs contre la baisse de leur revenu résultant des faibles cours du marché de certaines cultures précises. En février 2005, le gouverne-

ÉTATS *financiers*

ment de l'Ontario a augmenté la portée du Programme d'assurance du revenu du marché, en y ajoutant les années de récolte 2003 et 2004, et a annoncé que le programme prendrait fin lorsque toutes les réclamations auront été réglées.

(K) Paiement ontarien relatif aux cultures horticoles comestibles (POCHC)
L'entente dans le cadre du POCHC est entrée en vigueur le 21 février 2006 et a pris fin le 31 mars 2007. Selon les conditions de cette entente, l'Ontario a versé un montant maximum de 35 millions de dollars afin de compenser les pertes des producteurs de produits horticoles comestibles relativement à leurs récoltes de 2005.

(L) Programme d'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES)
L'ITES est entrée en vigueur le 18 mai 2006 et a été prolongée jusqu'au 31 mars 2009. Le gouvernement fédéral paiera 100 % des coûts du programme dont 98 millions de dollars sont prévus pour les producteurs de l'Ontario.

(M) Programme de paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (POES)
Le POES est entré en vigueur le 14 septembre 2006 et a été prolongé jusqu'au 31 mars 2009. Le coût total du programme est évalué à 66 millions de dollars pour les années 2003, 2004 et 2005 du programme.

(N) Programme d'aide à la réorientation des producteurs de raisin à jus de l'Ontario (PARPRJO)
Le PARPRJO est entré en vigueur le 15 juin 2007 et prend fin le 31 mai 2008. Selon les conditions de l'entente, les producteurs de raisin à jus sont admissibles à une compensation, en fonction d'un montant maximal par acre, pour le retrait des pieds de vigne de raisins et des systèmes de soutien. Ce programme est financé par l'Ontario et son coût est évalué à 2,7 millions de dollars.

5. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et ontarien pour les paiements de programme, ainsi que les montants dus par les producteurs. La provision pour créances irrécouvrables est liée principalement aux montants estimés irrécouvrables dus par les producteurs à la suite de versements excédentaires et de recalculs des prestations dues au producteur.

(milliers $)	**2008**	**2007**
Financement gouvernemental – Canada	229 285	309 691
Financement gouvernemental – Ontario	167 525	196 868
Comptes débiteurs des producteurs	29 218	24 054
Commerce	3 958	2 592
Sommes dues par le ministre des Finances (Note 9)	298	382
Intérêts courus	28	205
Provision pour créances irrécouvrables	(8 928)	(2 895)
	421 384	**530 897**

6. Investissements

Les lois limitent les placements de la société à des effets très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances. En raison de la modification de la convention comptable évoquée à la note 3, le gain non réalisé net sur les placements disponibles à la vente de 1,141 million de dollars dans le programme de l'AP est constitué des éléments suivants :

	(milliers $)
Perte d'ouverture non réalisée en raison d'une modification de la convention comptable	(2 549)
Variation de la juste valeur de l'actif classé comme étant disponible à la vente	3 690
Gain non réalisé sur les placements classés comme disponibles à la vente	**1 141**

ÉTATS *financiers*

(A) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

(milliers $)	2008 Valeur comptable et juste	2007 Valeur comptable	2007 Juste valeur
Court terme	97 895	115 073	114 886
Long terme			
Gouvernement du Canada	27 383	43 324	43 199
Province de l'Ontario	103 104	79 472	78 296
Autres gouvernements provinciaux	59 300	48 317	47 409
Services publics provinciaux	18 092	32 271	32 858
Institutions financières	76 700	43 545	42 618
Total des placements à long terme	**284 579**	**246 929**	**244 380**
Total des placements	**382 474**	**362 002**	**359 266**

(B) Risque des placements

Les taux d'intérêt nominaux du portefeuille d'obligations à long terme varient de 3,55 % à 6,20 %, pour un rendement moyen pondéré de 4,20 %. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir des répercussions considérables sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à leur échéance, des gains ou des pertes pourraient être réalisés si les demandes réelles d'indemnités de l'AP différaient considérablement des prévisions et qu'une liquidation rapide des placements à long terme était nécessaire pour honorer les obligations.

(C) Échéances du portefeuille de placements

(milliers $)	2008	2007
Moins de 1 an	97 895	115 073
1 à 3 ans	103 735	82 482
3 à 5 ans	107 048	75 700
Plus de 5 ans	73 796	88 747
Total	**382 474**	**362 002**

7. Immobilisations

(milliers $)	Au 31 mars 2008 Coûts	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
Matériel informatique	5 671	(4 793)	878	831
Logiciels	5 992	(4 809)	1 183	2 259
Améliorations locatives	1 855	(789)	1 066	978
Mobilier et agencements	1 182	(513)	669	472
	14 700	**(10 904)**	**3 796**	**4 540**

8. Fonds administrés

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie pour les programmes agricoles aux termes de divers accords conclus avec le MAAARO. Les fonds requis pour assurer les paiements en vertu de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada. Les paiements et frais afférents ne sont pas déclarés dans les présents états financiers.

(milliers $)	2008	2007
Fonds administrés		
Encaisse	531	397
Fonds administrés créditeurs		
Paiement agricole ontarien anticipé	436	119
Programme d'inscription des entreprises agricoles (Ontario)	69	258
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	19	12
Autres	7	8
	531	**397**

ÉTATS *financiers*

9. Sommes dues par le ministre des Finances

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor du gouvernement de l'Ontario pour recevoir les contributions des gouvernements du Canada et de l'Ontario au titre du Programme d'assurance du revenu du marché. Les intérêts sont versés chaque trimestre selon la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte, d'après le taux moyen des bons du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le programme et la société ne peut l'utiliser pour ses activités générales de fonctionnement, de financement et de placement. Voir la Note 5.

10. Fonds de fonctionnement - Ontario et Canada

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'AP, d'Agri-stabilité et du PSAG à hauteur de 60 et de 40 % respectivement. Le coût de l'administration du PAGR et du PEVS (perte d'actif et aide financière) est financé par le gouvernement fédéral ou le gouvernement de l'Ontario, selon l'année du programme. Le coût de l'administration des programmes PGR, POSTC, POHEBP, POSPCO, PARM, POCHC, POES et PARPRJO est assumé par le gouvernement de l'Ontario. Le coût de l'administration du PEVS (échantillonnage) et de l'ITES est financé par le gouvernement fédéral.

11. Primes et revenus non acquis

Les primes non acquises sont les primes (25,3 millions de dollars) payées en avance à l'AP pour les cultures qui ne sont pas encore récoltées. Ces cultures sont récoltées uniquement après la date du bilan, ce qui entraîne le report des primes reçues. Les revenus non acquis comprennent les fonds de fonctionnement liés principalement à la valeur non amortie des immobilisations (3,8 millions de dollars) ainsi que les frais administratifs payés par les gouvernements de l'Ontario et du Canada qui doivent être recouvrés auprès des participants au programme Agri-stabilité (2,4 millions de dollars), lorsque les paiements futurs auront été versés au programme.

12. Convention de réassurance

La société gère un programme de réassurance avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies d'assurance couvrent les pertes de l'AP selon les seuils négociés.

13. Indemnités

Les résultats de fonctionnement pour l'exercice comprennent des surprovisions et des sous-provisions pour indemnités non payées liées aux années précédentes :

(milliers $)	2008	2007
Fonds ou programme	**Sur-(sous) provision**	**Sur-(sous) provision**
AP	396	1 820
Agri-stabilité	63 800	61 000
POSPCO	–	2 994
PAGR	(10 000)	2 037
ITES	46 000	–
POES	30 700	–
PSAG	3 243	–

ÉTATS *financiers*

14. Information sectorielle (2008)

(milliers $)

Bilan	Fonds d'administration générale	AP	Agri-stabilité (PCSRA)	PGR	POSTC	PAGR	POHEBP	Autres	Total 2008
Encaisse	796	92	2 507	8	351	162	277	383	4 576
Comptes débiteurs	9 434	6 805	350 876	6 876	1 360	10 843	10 000	25 190	421 384
Placements	2 996	349 311	14 991	2 898	1 997	2 297	999	6 985	382 474
Immobilisations	3 796	–	–	–	–	–	–	–	3 796
Fonds administrés	531	–	–	–	–	–	–	–	531
Total de l'actif	**17 553**	**356 208**	**368 374**	**9 782**	**3 708**	**13 302**	**11 276**	**32 558**	**812 761**
Comptes créditeurs et charges à payer	5 410	–	26 946	436	633	324	913	14 679	49 341
Primes et revenus non acquis	3 796	25 263	2 378	–	–	–	–	–	31 437
Provision pour indemnités non payées	–	5 762	331 140	9 346	3 075	12 978	10 363	17 964	390 628
Fonds administrés créditeurs	531	–	–	–	–	–	–	–	531
Total du passif	**9 737**	**31 025**	**360 464**	**9 782**	**3 708**	**13 302**	**11 276**	**32 643**	**471 937**
Soldes des fonds	**7 816**	**325 183**	**7 910**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(85)**	**340 824**
Total du passif et soldes des fonds	**17 553**	**356 208**	**368 374**	**9 782**	**3 708**	**13 302**	**11 276**	**32 558**	**812 761**

ÉTATS *financiers*

14. Information sectorielle (2008) – Autres –

(milliers $)

Bilan	POSPCO	PSAG	PEVS	PARPRJO	PARM	POCHC	ITES	POES	Total, autres
Encaisse	18	103	168	–	–	44	23	27	383
Comptes débiteurs	15	378	4 509	199	341	53	11 588	8 107	25 190
Placements	–	3 490	–	–	–	–	1 997	1 498	6 985
Immobilisations	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds administrés	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif	**33**	**3 971**	**4 677**	**199**	**341**	**97**	**13 608**	**9 632**	**32 558**
Comptes créditeurs et charges à payer	33	3 289	299	–	198	97	6 101	4 662	14 679
Primes et revenus non acquis	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Provision pour indemnités non payées	–	682	4 378	199	228	–	7 507	4 970	17 964
Fonds administrés créditeurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total du passif	**33**	**3 971**	**4 677**	**199**	**426**	**97**	**13 608**	**9 632**	**32 643**
Soldes des fonds	–	–	–	–	**(85)**	–	–	–	**(85)**
Total du passif et soldes des fonds	**33**	**3 971**	**4 677**	**199**	**341**	**97**	**13 608**	**9 632**	**32 558**

ÉTATS *financiers*

14. Information sectorielle (2007)

(milliers $)

Bilan	Fonds d'administration générale	AP	Agri-stabilité (PCSRA)	PGR	POSTC	PAGR	POHEBP	Autres	Total 2007
Encaisse	330	1 317	10 925	–	–	178	–	1 002	13 752
Comptes débiteurs	9 938	4 068	410 711	–	–	10 516	–	95 664	530 897
Placements	2 991	328 818	–	–	–	2 492	–	27 701	362 002
Immobilisations	4 540	–	–	–	–	–	–	–	4 540
Fonds administrés	397	–	–	–	–	–	–	–	397
Total de l'actif	**18 196**	**334 203**	**421 636**	**–**	**–**	**13 186**	**–**	**124 367**	**911 588**
Comptes créditeurs et charges à payer	5 434	–	23 996	–	–	833	–	7 955	38 218
Primes et revenus non acquis	4 540	10 878	2 089	–	–	–	–	–	17 507
Provision pour indemnités non payées	–	1 517	390 001	–	–	12 353	–	116 512	520 383
Fonds administrés créditeurs	397	–	–	–	–	–	–	–	397
Total du passif	**10 371**	**12 395**	**416 086**	**–**	**–**	**13 186**	**–**	**124 467**	**576 505**
Soldes des fonds	**7 825**	**321 808**	**5 550**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(100)**	**335 083**
Total du passif et soldes des fonds	**18 196**	**334 203**	**421 636**	**–**	**–**	**13 186**	**–**	**124 367**	**911 588**

ÉTATS *financiers*

14. Information sectorielle (2007) – Autres –
(milliers $)

Bilan	POSPCO	PSAG	PEVS	PARPRJO	PARM	POCHC	ITES	POES	Total, autres
Encaisse	18	463	–	–	–	8	(213)	726	1 002
Comptes débiteurs	–	14 295	1 865	–	424	202	46 884	31 994	95 664
Placements	–	5 856	–	–	–	–	13 901	7 944	27 701
Immobilisations	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds administrés	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif	**18**	**20 614**	**1 865**	**–**	**424**	**210**	**60 572**	**40 664**	**124 367**
Comptes créditeurs et charges à payer	18	3 616	481	–	169	210	2 259	1 202	7 955
Primes et revenus non acquis	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Provision pour indemnités non payées	–	16 998	1 384	–	355	–	58 313	39 462	116 512
Fonds administrés créditeurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total du passif	**18**	**20 614**	**1 865**	**–**	**524**	**210**	**60 572**	**40 664**	**124 467**
Soldes des fonds	**–**	**–**	**–**	**–**	**(100)**	**–**	**–**	**–**	**(100)**
Total du passif et soldes des fonds	**18**	**20 614**	**1 865**	**–**	**424**	**210**	**60 572**	**40 664**	**124 367**

ÉTATS *financiers*

14. Information sectorielle (2008)

(milliers $)

État des résultats de fonctionnement et soldes des fonds	Fonds d'administration générale	AP	Agri-stabilité (PCSRA)	PGR	POSTC	PAGR	POHEBP	Autres	Total 2008
Revenus									
Fonds de fonctionnement	34 423	–	–	–	–	–	–	–	34 423
Primes et contributions des producteurs	–	45 021	8 945	–	–	5 280	–	–	59 246
Financement des programmes	–	68 909	159 380	55 800	51 798	5 280	140 000	(67 178)	413 989
Ventes, conseils et autres services	5 778	–	–	–	–	–	–	–	5 778
Revenu de placement	23	16 155	–	–	–	–	–	12	16 190
Total des revenus	**40 224**	**130 085**	**168 325**	**55 800**	**51 798**	**10 560**	**140 000**	**(67 166)**	**529 626**
Charges									
Indemnités	–	111 604	165 708	55 800	51 798	10 560	140 000	(67 178)	468 292
Réassurance	–	16 217	–	–	–	–	–	–	16 217
Administration	37 544	–	–	–	–	–	–	–	37 544
Amortissement des immobilisations	2 689	–	–	–	–	–	–	–	2 689
Créances irrécouvrables	–	30	257	–	–	–	–	(3)	284
Total des charges	**40 233**	**127 851**	**165 965**	**55 800**	**51 798**	**10 560**	**140 000**	**(67 181)**	**525 026**
Excédent (manque) des revenus par rapport aux charges	**(9)**	**2 234**	**2 360**	**–**	**–**	**–**	**–**	**15**	**4 600**
Perte d'ouverture non réalisée en raison d'une modification de la convention comptable	**–**	**(2 549)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2 549)**
Variation de la juste valeur de l'actif classé comme étant disponible à la vente	**–**	**3 690**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 690**
Soldes des fonds, début de l'exercice	**7 825**	**321 808**	**5 550**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(100)**	**335 083**
Soldes des fonds, fin de l'exercice	**7 816**	**325 183**	**7 910**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(85)**	**340 824**

14. Information sectorielle (2008) – Autres –

(milliers $)

État des résultats de fonctionnement et soldes des fonds	POSPCO	PSAG	PEVS	PARPRJO	PARM	POCHC	ITES	POES	Total, autres
Revenus									
Fonds de fonctionnement	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Primes et contributions des producteurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Financement des programmes	5	(1 853)	5 594	2 707	–	(40)	(44 136)	(29 455)	(67 178)
Ventes, conseils et autres services	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Revenu de placement	–	–	–	–	12	–	–	–	12
Total des revenus	**5**	**(1 853)**	**5 594**	**2 707**	**12**	**(40)**	**(44 136)**	**(29 455)**	**(67 166)**
Charges									
Indemnités	5	(1 853)	5 594	2 707	–	(40)	(44 136)	(29 455)	(67 178)
Réassurance	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Administration	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissement des immobilisations	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Créances irrécouvrables	–	–	–	–	(3)	–	–	–	(3)
Total des charges	**5**	**(1 853)**	**5 594**	**2 707**	**(3)**	**(40)**	**(44 136)**	**(29 455)**	**(67 181)**
Excédent (manque) des revenus par rapport aux charges	–	–	–	–	**15**	–	–	–	**15**
Perte d'ouverture non réalisée en raison d'une modification de la convention comptable	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation de la juste valeur de l'actif classé comme étant disponible à la vente	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Soldes des fonds, début de l'exercice	–	–	–	–	**(100)**	–	–	–	**(100)**
Soldes des fonds, fin de l'exercice	–	–	–	–	**(85)**	–	–	–	**(85)**

ÉTATS *financiers*

14. Information sectorielle (2007)

(milliers $)

État des résultats de fonctionnement et soldes des fonds	Fonds d'administration générale	AP	Agri-stabilité (PCSRA)	PGR	POSTC	PAGR	POHEBP	Autres	Total 2007
Revenus									
Fonds de fonctionnement	29 605	–	–	–	–	–	–	–	29 605
Primes et contributions des producteurs	–	41 194	10 686	–	–	3 995	–	–	55 875
Financement des programmes	–	63 064	277 145	–	–	3 995	–	239 248	583 452
Ventes, conseils et autres services	6 794	–	–	–	–	–	–	–	6 794
Revenu de placement	407	13 293	–	–	–	–	–	16	13 716
Total des revenus	**36 806**	**117 551**	**287 831**	**–**	**–**	**7 990**	**–**	**239 264**	**689 442**
Charges									
Indemnités	–	33 673	283 177	–	–	7 990	–	239 374	564 214
Réassurance	–	13 306	–	–	–	–	–	–	13 306
Administration	34 570	–	–	–	–	–	–	–	34 570
Amortissement des immobilisations	2 021	–	–	–	–	–	–	–	2 021
Créances irrécouvrables	–	244	–	–	–	–	–	(1)	243
Total des charges	**36 591**	**47 223**	**283 177**	**–**	**–**	**7 990**	**–**	**239 373**	**614 354**
Excédent (manque) des revenus par rapport aux charges	**215**	**70 328**	**4 654**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(109)**	**75 088**
Soldes des fonds, début de l'exercice	**7 610**	**251 480**	**896**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9**	**259 995**
Soldes des fonds, fin de l'exercice	**7 825**	**321 808**	**5 550**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(100)**	**335 083**

ÉTATS
financiers

14. Information sectorielle (2007) – Autres –
(milliers $)

État des résultats de fonctionnement et soldes des fonds	POSPCO	PSAG	PEVS	PARPRJO	PARM	POCHC	ITES	POES	Total, autres programmes
Revenus									
Fonds de fonctionnement	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Primes et contributions des producteurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Financement des programmes	(2 994)	1 700	934	–	(126)	(122)	144 000	95 856	239 248
Ventes, conseils et autres services	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Revenu de placement	–	–	–	–	16	–	–	–	16
Total des revenus	**(2 994)**	**1 700**	**934**	**–**	**(110)**	**(122)**	**144 000**	**95 856**	**239 264**
Charges									
Indemnités	(2 994)	1 700	934	–	–	(122)	144 000	95 856	239 374
Réassurance	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Administration	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissement des immobilisations	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Créances irrécouvrables	–	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)
Total des charges	**(2 994)**	**1 700**	**934**	**–**	**(1)**	**(122)**	**144 000**	**95 856**	**239 373**
Excédent (manque) des revenus par rapport aux charges	**–**	**–**	**–**	**–**	**(109)**	**–**	**–**	**–**	**(109)**
Soldes des fonds, début de l'exercice	**–**	**–**	**–**	**–**	**9**	**–**	**–**	**–**	**9**
Soldes des fonds, fin de l'exercice	**–**	**–**	**–**	**–**	**(100)**	**–**	**–**	**–**	**(100)**

ÉTATS *financiers*

15. Régime de retraite

La société a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein. Les changements du régime de retraite à prestations déterminées d'AgriCorp au cours de l'exercice sont les suivants :

(milliers $)	2008	2007
Obligation au titre des prestations de retraite		
Solde au début de l'exercice	10 565	8 152
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	1 225	1 215
Frais d'intérêt	691	556
Cotisations des employés	947	844
Prestations	(253)	(202)
Solde à la fin de l'exercice	**13 175**	**10 565**
Actif du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	9 243	6 698
Rendement réel (perte) de l'actif du régime	(788)	883
Cotisation patronale	1 159	1 020
Cotisations des employés	947	844
Prestations	(253)	(202)
Juste valeur à la fin de l'exercice	**10 308**	**9 243**
État capitalisé		
Excédent (déficit) du régime	(2 867)	(1 322)
(Gain) perte actuarielle non amortie	2 547	1 065
Actif (obligation) temporaire non amorti	(104)	(117)
Actif (obligation) au titre des prestations de retraite	**(424)**	**(374)**

L'obligation au titre des prestations de retraite est incluse dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

ÉTATS *financiers*

15. Régime de retraite (suite)

Les hypothèses actuarielles notables adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations de retraite de la société sont les suivantes :

	2008	2007
Taux d'escompte	5,5 %	5,5 %
Taux de rendement prévu à long terme sur l'actif du régime	7,0 %	7,0 %
Augmentation du taux de compensation	4,0 %	4,0 %

Les charges nettes du régime de prestations sont les suivantes :

(milliers $)	**2008**	**2007**
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	1 225	1 215
Frais d'intérêt	691	556
Rendement attendu sur l'actif du régime	(700)	(527)
Amortissement de l'actif (obligation) temporaire	(13)	(13)
Amortissement d'une perte non constatée	6	41
Charge nette du régime de prestations	**1 209**	**1 272**

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. L'actif du régime est investi dans trois fonds équilibrés.

ÉTATS *financiers*

16. Engagements et éventualités

Engagements aux termes de contrats de location
AgriCorp loue ses locaux à bail. Les locations globales minimales pour les périodes non écoulées de ces baux sont les suivantes :

(milliers $)	
2009	1 431
2010	1 431
2011	1 431
	4 293

Éventualités
La société prévoit les indemnités prévues pour les différents programmes selon les années de récolte pour l'AP et le PGR et les années d'imposition pour Agri-stabilité et la plupart des autres programmes. L'information principale pour le traitement des réclamations au programme Agri-stabilité 2007 (et aux autres programmes similaires) est fondée sur des renseignements qu'AgriCorp n'obtiendra pas avant le 30 juin 2008. Par conséquent, AgriCorp estime le montant prévu à payer pour l'année selon des données statistiques, des informations sur l'exercice précédent et des prix de production agricole. Le montant réel à payer pour ces indemnités pourrait varier considérablement du montant inscrit dans les états financiers. Voir la Note 13.

17. Opérations entre apparentés

La société a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. La société a versé 577 000 $ pour les services administratifs, juridiques et de vérification. En outre, la société a versé 2 113 000 $ à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

ÉTATS *financiers*

18. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 22 421 $ pendant l'exercice terminé le 31 mars 2008 (26 460 $ en 2007).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige la société à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 $. Pour l'année civile 2007, les montants payés à ces employés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	132 305	513
Brown, Greg	Directeur de la gestion des risques	112 237	10 386
Gallagher, Jocelyn	Directrice principale des ressources humaines et du développement organisationnel	122 377	459
Ip, Stephen	Directeur de la technologie de l'information	110 744	6 433
Jackiw, Randy	Président-directeur général	165 893	1 260
McMorris, Mike	Directeur principal de la transformation des activités	112 316	442
Vlcek, Michael	Directeur principal du développement des programmes	109 703	433
Wong, Roxana	Gestionnaire de projet principale	103 210	391

19. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation des états financiers de l'année en cours.

LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

375 University Avenue, Suite 404, Toronto ON M5G 2G1
375, avenue University, bureau 404, Toronto ON M5G 2G1
Toll free / Sans frais : 1-800-668-8258
Phone / Téléphone : 416-979-2352
Fax / Télécopieur : 416-979-2948
www.legalaid.on.ca

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers et toute autre information contenue dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et du conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'ulitisation des meilleures estimations et de jugements établis par la direction.

Aide juridique Ontario s'engage à respecter les normes les plus élevées d'intégrité dans la prestation de ses services. La direction a conçu et maintient les contrôles financiers, les systèmes d'information et les pratiques qui lui permettent de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des éléments d'actif.

Le Conseil d'administration d'Aide juridique Ontario est chargé d'assurer que la direction assume ses reponsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne grâce à son comité de vérification. Les membres du consiel se réunissent tous les deux mois pour superviser les activités financières d'Aide juridique Ontario. Chaque année, le conseil passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur et les soumet au ministère du Procureur général.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial, dont le mandat consiste à exprimer une opinion relative à l'image fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Dans son rapport, le vérificateur décrit l'étendue de la vérification à laquelle il a procédé ainsi que son opinion.

Robert Ward
Président et Directeur Général
Le 23 juin 2008

Michelle A. Séguin
Vice-présidente aux services généraux
Le 23 juin 2008

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À Aide juridique Ontario et au procureur général

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats de fonctionnement et de l'évolution de l'excédent (du déficit) accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Aide juridique Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 5 juin 2008

Aide juridique Ontario
Bilan

Au 31 mars	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 3)	**8 918 $**	16 317 $
Comptes débiteurs (notes 1 et 4)	**23 207**	17 755
Charges payées d'avance	**881**	898
Placements à court terme (notes 1 et 5)	**41 252**	22 362
Placements à court terme - réserve pour éventualités diverses (notes 1, 5 et 10)	**20 000**	2 635
	94 258 $	59 967 $
Comptes débiteurs clients à long terme (notes 1 et 4)	**19 368**	29 598
Immobilisations (note 6)	**8 890**	11 167
	122 516 $	100 732 $
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	**77 830 $**	79 038 $
Prestations de retraite constituées (note 13)	**1 064**	916
Apports en immobilisations reportés (note 8)	**747**	1 219
	79 641 $	81 173 $
Actifs nets		
Excédent accumulé (note 2(c))	**14 732 $**	6 976 $
Actifs nets investis en immobilisations (note 9)	**8 143**	9 948
Réserve pour éventualités diverses (notes 5 et 10)	**20 000**	2 635
	42 875 $	19 559 $
	122 516 $	100 732 $

Au nom du conseil d'administration

_____, président

Au nom du Comité des finances et de la vérification

_____, président

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
État des résultats de fonctionnement et des variations de l'excédent (du déficit) accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
REVENUS		
Province d'Ontario (note 2(a))	**283 888 $**	269 106 $
Fondation du droit de l'Ontario	**56 419**	51 532
Contributions des clients	**18 950**	17 281
Jugements, dépens et règlements	**282**	407
Placements et autres revenus	**3 111**	1 358
	362 650 $	339 684 $
CHARGES		
Services juridiques		
Certificats d'aide juridique		
Droit criminel – Causes majeures	**20 631 $**	23 841 $
Droit criminel – Autres	**74 950**	72 986
Sous-total	**95 581**	96 827
Droit de la famille	**45 927**	49 778
Immigration et réfugiés	**14 801**	16 472
Autres domaines de droit civil	**5 981**	6 084
Conférences de règlement	**133**	130
	162 423	169 291
Bureaux régionaux	**24 088**	23 927
Bureaux du droit de la famille	**2 366**	2 304
Bureau du droit criminel	**1 582**	1 630
Bureau du droit des réfugiés	**871**	872
	191 330	198 024
Avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	**34 599**	33 750
Services élargis	**606**	598
	35 205	34 348
Cliniques juridiques et services spéciaux		
Services offerts dans les domaines de pratique des cliniques (note 11)	**60 702**	57 203
Attribution à Nishnawbe-Aski	**1 610**	1 610
Sociétés étudiantes d'aide juridique	**3 013**	2 920
	65 325	61 733
Programmes d'innovation dans la prestation des services		
Autres	**1 094**	1 109
	1 094	1 109

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
État des résultats de fonctionnement et des variations de l'excédent (du déficit) accumulé (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
CHARGES (suite)		
Soutien aux fournisseurs de services		
Service de recherche	**2 091**	2 054
Administration et autres dépenses		
Bureau provincial	**25 540**	24 930
Dotation à l'amortissement	**3 149**	3 648
Créances irrécouvrables	**9 094**	5 624
	37 783	34 202
	332 828 $	331 470 $
Excédent des revenus par rapport aux charges de l'exercice	**29 822**	8 214
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice	**6 976**	(3 573)
Changement de conventions comptables en rapport avec les instruments financiers (note 1)	**(6 506)**	-
Investissement dans les immobilisations	**1 805**	2 335
Virement à la réserve pour éventualités diverses (note 10)	**(17 365)**	-
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	**14 732 $**	6 976 $

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux charges de l'exercice	**29 822 $**	8 214 $
Rajustement pour l'évaluation des comptes débiteurs des clients	**(6 506)**	-
Rajustements pour rapprocher l'excédent des revenus par rapport aux charges et les rentrées nettes liées aux activités de fonctionnement :		
Amortissement	**3 149**	3 648
Amortissement de la prime d'émission d'obligations	**-**	(81)
Amortissement des apports reportés	**(472)**	(792)
Rajustement lié à la valeur au marché des placements à court terme	**-**	(246)
Perte à la vente de placements	**-**	222
Prestations de retraite constituées	**148**	500
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs et débiteurs clients à long terme	**4 778**	96
Charges payées d'avance	**17**	319
Comptes créditeurs et charges à payer	**(1 208)**	6 532
Intérêts courus sur les placements à long terme	**(890)**	(282)
	28 838 $	18 130 $
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	**(872) $**	(521) $
Achat de placements	**(35 365)**	(36 534)
Rachat de placements	**-**	28 944
	(36 237) $	(8 111) $
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice	**(7 399)**	10 019
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	**16 317**	6 298
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	**8 918 $**	16 317 $

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers

Aide juridique Ontario
Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2008

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1er avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des communautés défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province d'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu tout en étant efficace et efficiente par rapport aux coûts.

RÈGLES COMPTABLES DE BASE

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

L'excédent (le déficit) accumulé correspond à l'excédent (l'insuffisance) des revenus par rapport aux charges pour les activités administratives et de prestation des programmes de la Société.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

CONSTATATION DES REVENUS

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée au montant à facturer, les contributions des clients sont constatées à titre de revenus lorsque la Société enregistre la facture d'un avocat au nom du client. Les jugements, l'adjudication des dépens et les règlements sont constatés lorsqu'ils sont accordés.

CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme des certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des montants pour le travail exécuté par les avocats, mais non encore facturés.

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et les quasi-espèces sont constituées des fonds en caisse et des soldes bancaires ainsi que de placements très liquides qui sont facilement convertibles en espèces d'un montant connu et peu susceptible de changer et dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Aide juridique Ontario
Sommaire des principales conventions comptables (suite)

31 mars 2008

PLACEMENTS
La Société a désigné tous ses placements comme étant disponibles à la vente et, à ce titre, ceux-ci sont inscrits à leur juste valeur; les variations de la juste valeur sont enregistrées dans l'état des résultats de fonctionnement et des variations de l'excédent (du déficit) accumulé.

IMMOBILISATIONS
Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	- 5 ans
Matériel informatique et logiciels	- 3 ans
Logiciels conçus sur mesure	- 3 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	- 7 ans
Améliorations locatives	- sur la durée du bail

APPORTS AUX IMMOBILISATIONS REPORTÉS
Les apports reportés afférents au financement fourni par la province d'Ontario pour l'acquisition d'immobilisations représentent la partie non amortie des apports utilisés pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de l'apport aux immobilisations reporté est calculé de la même manière que l'immobilisation connexe.

RÉGIMES DE RETRAITE
La quasi-totalité des salariés de la Société sont inscrits à un régime à cotisations déterminées. Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations déterminées est porté aux résultats lorsque les cotisations deviennent exigibles. Un petit nombre de salariés de la Société sont également inscrits à un régime à prestations déterminées. Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés couverts par le régime de retraite à prestations déterminées est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la croissance de la rémunération, aux cessations d'emploi et à l'âge de la retraite des membres du régime. Les rajustements effectués au titre des modifications du régime, des modifications des hypothèses et des gains et des pertes actuariels sont enregistrés dans l'état des résultats de fonctionnement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés, laquelle est d'environ 9 ans.

RECOURS À DES ESTIMATIONS
La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008

1. Changement de conventions comptables et changements comptables ultérieurs

Depuis le 1er avril 2007, la Société se conforme aux normes édictées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans le chapitre 3855, Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation, du *Manuel de l'ICCA*.

La Société a désigné tous ses placements comme étant des actifs financiers disponibles à la vente et, à ce titre, ceux-ci sont inscrits à leur juste valeur. Les coûts de transaction engagés pour l'achat de placements sont capitalisés et les coûts afférents à la vente de placements sont portés aux dépenses dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution à l'état des variations de l'excédent (du déficit) cumulé. Vu la nature des placements, l'impact de ce changement s'est avéré nul.

Conformément aux normes de l'ICCA, la Société a désigné les comptes débiteurs clients comme prêts et créances qu'elle comptabilise au coût après amortissement, calculé suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le changement de méthode comptable a été adopté de façon rétroactive, sans retraitement, comme l'exige la disposition transitoire. Ce changement comptable a entraîné un rajustement du surplus accumulé de 6,5 millions de dollars, au 1er avril 2007, reflétant une baisse des comptes débiteurs clients. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, ce changement a entraîné une baisse de 0,170 million de dollars au poste des comptes débiteurs clients et une perte nette latente correspondante de 0,170 million de dollars.

Changements comptables ultérieurs :

Voici un aperçu d'un changement comptable ultérieur qui s'appliquera aux états financiers de la Société après le 31 mars 2008.

Instruments financiers – divulgation :

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié de nouvelles normes afin de réviser et d'améliorer l'information à fournir concernant les instruments financiers, sans toutefois modifier le format actuel de leur présentation. La Société devra se conformer à ces nouvelles normes à compter du 1er avril 2008. La divulgation améliorée ajoutera un complément d'information sur la nature et l'étendue des risques inhérents aux instruments financiers auxquels la Société pourrait être exposée ainsi que sur sa stratégie de gestion de ces risques.

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2008

2. Financement assuré par la province d'Ontario

L'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* stipule que la Société et le procureur général d'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le protocole d'entente signé le 22 décembre 2000 a expiré le 1er avril 2004. La Société et le procureur général d'Ontario ont rédigé l'ébauche d'un nouveau protocole d'entente, mais le Conseil de gestion du gouvernement ne l'a pas encore approuvé.

a) Les apports reçus de la province d'Ontario ont été ventilés comme suit :

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Apports	**283 416 $**	268 314 $
Amortissement des apports reportés (note 8)	**472**	792
	283 888 $	269 106 $

b) Les apports provenant de la province d'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 comprennent un montant de 50,4 millions de dollars (50,7 millions de dollars en 2007) qui représente une attribution de fonds provenant du virement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province, dans le cadre du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des autres dépenses pour contraintes exceptionnelles, conformément à une entente de partage des frais.

c) Le paragraphe 66(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69(2).

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2008

3. Espèces et quasi-espèces

La Société a une ligne de crédit disponible d'un montant de 5 millions de dollars qui demeurait inutilisée au 31 mars 2008. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel et elle n'est pas garantie.

4. Comptes débiteurs

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Débiteurs de clients	**73 152 $**	77 388 $
Moins : provision pour créances douteuses	**(42 778)**	(38 140)
Débiteurs clients (net)	**30 374**	39 248
Moins : portion à long terme des débiteurs clients	**(19 368)**	(29 598)
Débiteurs clients à court terme	**11 006**	9 650
Montant à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario	**3 798**	4 879
Autres comptes débiteurs	**8 403**	3 226
Débiteurs à court terme	**23 207 $**	17 755 $

La Société dispose d'un programme de contributions des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution par laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux.

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2008

5. Placements

La Société a désigné tous ses placements comme étant disponibles à la vente et, à ce titre, ceux-ci sont inscrits à leur juste valeur.

	2008 (en milliers de dollars)		2007 (en milliers de dollars)	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
Certificats de placement garantis	**60 000 $**	**60 000 $**	24 635 $	24 635 $
Intérêts courus	**1 252**	**1 252**	362	362
	61 252 $	**61 252 $**	24 997 $	24 997 $
Moins : Réserve pour éventualités diverses - à court terme (note 10)	**(20 000) $**	**(20 000) $**	(2 635) $	(2 635) $
Total	**41 252 $**	**41 252 $**	22 362 $	22 362 $

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2008 sont conformes à ces exigences. La Société a réalisé un revenu total de placement de 1,7 million de dollars en 2008 (0,8 million de dollars en 2007).

Le portefeuille de placements de la Société est exposé à divers risques qui sont atténués par le genre des placements; le risque est donc faible. Les risques inhérents aux placements sont les suivants :

a) Risque lié au taux d'intérêt :
En général, la valeur des titres à revenu fixe augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent et diminuent lorsque les taux d'intérêt augmentent. En 2008, les placements à revenu fixe de la Société sont constitués de certificats de placement garantis d'une valeur de 60 millions de dollars (24,6 millions de dollars en 2007) dont les taux d'intérêt varient entre 3 % et 4,4 % (4,05 % en 2007) et comportent une date d'échéance allant du 21 août 2008 au 30 mars 2009 (du 23 octobre 2007 au 31 décembre 2007, en 2007).

b) Risque lié à la liquidité :
Ce risque est lié à l'aptitude d'une organisation à transformer rapidement ses placements en espèces. Les placements en titres garantis sont des instruments particulièrement liquides qui peuvent être transformés rapidement en espèces d'un montant prévisible.

c) Risque lié au marché :
Ce risque survient lorsque les placements à revenu fixe de la Société sont négociés en bourse et que les fluctuations marquées du marché peuvent l'exposer à des risques de pertes. Néanmoins, la composition du portefeuille de placement de la Société et les exigences réglementaires concernant les décisions d'investissement minimisent ces risques.

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2008

6. Immobilisations

	2008 (en milliers de dollars)		2007 (en milliers de dollars)	
	Coût	**Amortissement cumulé**	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	**3 227 $**	**3 079 $**	3 198 $	2 938 $
Matériel informatique et logiciels	**18 135**	**17 259**	17 519	16 743
Logiciels conçus sur mesure	**46**	**5**	817	817
Logiciels pour toute l'entreprise	**15 628**	**8 209**	15 628	5 978
Améliorations locatives	**5 237**	**4 831**	5 056	4 575
	42 273 $	**33 383 $**	42 218 $	31 051 $
Valeur comptable nette		**8 890 $**		11 167 $

7. Comptes créditeurs et charges à payer

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Comptes juridiques – factures reçues, mais non réglées	**19 547 $**	19 755 $
– travail exécuté, mais non encore facturé	**54 096**	54 376
Incitations à la location	**12**	54
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	**3 622**	4 077
Indemnités de vacances	**553**	776
	77 830 $	79 038 $

À la fin de l'exercice, la direction estime la valeur du travail que les avocats du secteur privé ont accompli, mais n'ont pas encore facturé, à environ 54,1 millions de dollars (54,4 millions de dollars en 2007). La méthode utilisée pour cette estimation tient compte de la date réelle de la prestation des services.

En raison de certains impondérables inhérents au procédé d'estimation, le montant estimatif des comptes juridiques peut différer des charges réelles. Tout rajustement de l'estimation des charges entraînera l'augmentation ou la diminution correspondante des charges afférentes au programme de certificats, de l'excédent des revenus par rapport aux charges de l'exercice ainsi que de l'excédent (du déficit) accumulé.

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2008

8. Apports en immobilisations reportés

Les variations des apports en immobilisations reportés relatifs aux projets financés par la province d'Ontario sont les suivantes :

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	**1 219 $**	2 011 $
Réalisation des apports reportés (note 2 a))	**(472)**	(792)
Solde à la fin de l'exercice	**747 $**	1 219 $

9. Variations des actifs nets investis en immobilisations

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers (de dollars)
Solde au début de l'exercice	**9 948 $**	12 283 $
Amortissement	**(3 149)**	(3 648)
Amortissement des apports reportés	**472**	792
Acquisition d'immobilisations	**872**	521
Solde à la fin de l'exercice	**8 143 $**	9 948 $
Représentés par		
Immobilisations (note 6)	**8 890 $**	11 167 $
Apports en immobilisations reportés (note 8)	**(747)**	(1 219)
	8 143 $	9 948 $

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2008

10. Réserve pour éventualités diverses

Le paragraphe 66(4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne le fonds de réserve pour éventualités qui est prescrit. L'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de cette loi exige que la Société ouvre un compte pour cette réserve et y verse la somme de 20 millions de dollars à titre de capital. Le règlement exige aussi que la Société obtienne l'approbation préalable du procureur général pour tout retrait portant le total des sommes retirées du fonds à plus de 5 millions de dollars. La Société doit joindre à sa demande d'approbation un exposé des raisons pour lesquelles le retrait est nécessaire, un calendrier de remboursement et un énoncé des dispositions qu'elle a prises pour éviter qu'un tel besoin se présente de nouveau à l'avenir.

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	**2 635 $**	2 635 $
Virement de l'excédent accumulé à la réserve pour éventualités diverses	**17 365**	-
Solde à la fin de l'exercice	**20 000 $**	2 635 $

Représenté par	**2008** (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Placements – court terme (note 5)	**20 000**	2 635
	20 000 $	2 635 $

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2008

11. Cliniques de services juridiques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services d'aide juridique à la communauté qu'elles desservent, sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organismes constitués en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais doivent lui rendre des comptes en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'une vérification individuelle et doit fournir à la Société des états financiers vérifiés pour la période de financement.

Le montant total des subventions aux cliniques se répartit comme suit :

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Sommes versées aux cliniques ou pour le compte de celles-ci	**58 865 $**	55 479 $
Frais d'administration	**1 837**	1 724
	60 702 $	57 203 $

12. Engagements et éventualités

a) La Société délivre des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2008, selon les estimations de la direction, la Société pourrait encore être responsable de certificats émis le 31 mars 2008 ou avant cette date, pour un montant total de 47,0 millions de dollars (48,0 millions de dollars en 2007) qui s'ajoute aux factures reçues et au travail effectué et non encore facturé.

b) La Société loue des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Le loyer de base et les charges d'exploitation estimatives pour les cinq prochains exercices et par la suite, en se basant sur les renseignements de l'exercice précédent, sont approximativement les suivants :

	Loyer de base (en milliers de dollars)	**Charges d'exploitation** (en milliers de dollars)	**Total** (en milliers de dollars)
2009	3 328 $	3 710 $	7 038 $
2010	2 892	2 847	5 739
2011	2 574	2 646	5 220
2012	1 815	2 135	3 950
2013	1 506	1 838	3 344
Par la suite	6 724	8 862	15 586
	18 839 $	22 038 $	40 877 $

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2008

12. Engagements et éventualités (suite)

c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. La conclusion et le règlement final de ces actions ne seront probablement pas importants et ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Les pertes, le cas échéant, seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel interviendra un règlement.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 0,05 million de dollars, selon le moment auquel survient la demande et la nature de la demande.

13. Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime est en fait constitué de deux volets : à cotisations déterminées et à prestations déterminées.

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 594 salariés (578 salariés en 2007), soit la majorité du personnel. La Société verse des cotisations au volet à cotisations déterminées du régime, contribution qui se limite à faire des versements réguliers correspondant au montant des cotisations versées par les salariés pour les services rendus au cours de l'exercice. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 1,722 million de dollars pour l'exercice à l'étude (1,620 million de dollars en 2007).

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre 10 participants (11 en 2007). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à intervalles ne dépassant pas trois ans. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée lors de l'exercice 2011, selon la valeur en janvier 2011. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	5,3 %
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,0 %

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2008

13. Régimes de retraite (suite)

L'évaluation actuarielle aux fins comptables pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 se présente comme suit :

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Obligation au titre des prestations constituées	**3 183 $**	2 860 $
Juste valeur des actifs du régime	**2 940**	2 929
Excédent (déficit) actuariel	**(243)**	69
Revenu (charge) de retraite	**39**	(57)
Actif au titre des prestations constituées	**88**	49
Cotisations au régime		
Salariés	**35**	24
Société	**72**	57
Prestations de retraite payées	**48**	37

Une somme de 0,008 million de dollars, payée par un particulier, et la somme correspondante de 0,008 million de dollars, payée par la Société, ont été ajoutées aux cotisations de retraite des salariés et de la Société pour le volet à prestations déterminées. Le particulier en question est membre de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour certains cadres désignés. Au terme du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon les années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé et la Société paiera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée au 31 mars 2008.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, une évaluation actuarielle aux fins comptables a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	6,0 %
Inflation	3,0 %

Selon l'évaluation actuarielle aux fins comptables pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la charge de retraite de la Société pour ce régime s'élevait à 0,187 million de dollars pour l'exercice (0,499 million de dollars en 2007), l'obligation au titre des prestations constituées était de 0,634 million de dollars au 31 mars 2008 (1,004 million de dollars en 2007) et le passif au titre des prestations constituées était de 1,152 million de dollars au 31 mars 2008 (0,965 million de dollars en 2007). Au cours de l'exercice, la Société et les salariés n'ont versé aucune cotisation à ce régime (aucune en 2007).

14. Chiffres correspondants de l'exercice antérieur

Certains éléments comparatifs ont été reclassés afin de respecter la présentation de l'exercice à l'étude.

CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Les états financiers de le Centre Centennial des sciences et de la technologie au 31 mars 2008 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.

Commission de l'énergie de l'Ontario

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut pas être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que les renseignements financiers fiables soient disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission soient comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif soit assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.

Catherine Barker-Hoyes
Directrice générale, Services opérationnels
Le 2 juillet 2008

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2008, l'état des résultats de fonctionnement, de l'actif net ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à assurer un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend l'examen par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables, des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 2008, ainsi que les résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto, Ontario
Le 2 juillet 2008

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert comptable autorisé

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mars 2008

	2008 $	2007 $
ACTIF		
Actif à court terme :		
Espèces	18,105,875	15,667,587
Comptes débiteurs	2,794,529	5,727,637
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	1,522,536	686,253
Dépôts et charges payées d'avance	192,329	179,741
Total de l'actif à court terme	22,615,269	22,261,218
Immobilisations (note 5)	8,151,556	8,725,901
TOTAL DE L'ACTIF	**30,766,825**	**30,987,119**
PASSIF		
Passif à court terme :		
Revenus reportés (note 3c)	10,693,842	11,029,738
Comptes créditeurs et charges à payer	5,556,665	4,880,858
Total du passif à court terme	16,250,507	15,910,596
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 3d)	5,073,472	5,385,853
Incitatif de location reporté (note 8)	3,973,631	4,311,803
Total du passif à long terme	9,047,103	9,697,656
TOTAL DU PASSIF	**25,297,610**	**25,608,252**
Réserve de fonctionnement (note 4)	4,764,975	4,674,627
Actif net (note 7)	704,240	704,240
TOTAL DU PASSIF, DE LA RÉSERVE ET DE L'ACTIF NET	**30,766,825**	**30,987,119**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Comité de gestion

Howard Wetston	Gordon Kaiser	Pamela Nowina
Président	Vice-président	Vice-présidente

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 mars 2008

	2008 $	2007 $
REVENUS		
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	27,073,731	26,051,918
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations	2,071,390	1,703,034
Coûts liés au processus réglementaire	1,897,821	1,106,644
Total des revenus provenant du recouvrement des coûts	31,042,942	28,861,596
Autres revenus :		
Revenus d'intérêt	744,149	695,829
Frais de permis	354,100	383,080
Revenus divers	39,305	20,479
Total des autres revenus	1,137,554	1,099,388
TOTAL DES REVENUS	**32,180,496**	**29,960,984**
CHARGES		
Coûts liés au personnel et aux membres de la Commission	21,877,540	19,845,022
Experts-conseils et professionnels	3,325,381	3,274,109
Bien-fonds	2,248,992	2,308,788
Bureaux et administration	945,494	875,690
Médias et publications	702,888	844,633
Technologies de l'information	565,635	617,618
Réunions, séminaires et déplacements	443,176	492,090
Amortissement	2,071,390	1,703,034
TOTAL DES CHARGES	**32,180,496**	**29,960,984**
EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**0**	**0**
Actif net, au début de la période (note 7)	704,240	704,240
ACTIF NET, à la fin de la période	**704,240**	**704,240**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice clos le 31 mars 2008

	2008 $	2007 $
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
FONCTIONNEMENT		
Évaluation comptabilisée	28,678,379	29,699,452
Revenus des coûts liés au processus de réglementation	1,897,821	1,106,644
Autres revenus	1,137,554	1,099,388
Charges	-32,180,496	-29,960,984
(Insuffisance) Excédent des revenus par rapport aux charges	-466,742	1,944,500
Rajustement pour les charges non pécuniaires :		
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	2,071,390	1,703,034
Amortissement des améliorations locatives payées par le propriétaire	261,965	190,297
Rajustement net pour les charges non pécuniaires	2,333,355	1,893,331
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	2,933,108	-2,097,387
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	-836,283	-599,330
Dépôts et charges payées d'avance	-12,588	32,621
Revenus reportés	-91,188	-238,975
Comptes créditeurs et charges à payer	675,807	498,431
Incitatif de location reporté	-338,172	575,584
Évolution du fonds de roulement autre que les disponibilités	2,330,684	-1,829,056
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation	4,197,297	2,008,775
INVESTISSEMENT		
Achats de biens immobilisés	-1,759,009	-2,886,501
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'investissement	-1,759,009	-2,886,501
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	2,438,288	-877,726
Encaisse, au début de la période	15,667,587	16,545,313
Encaisse, à la fin de la période	18,105,875	15,667,587

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2008

1. Nature de la Commission

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La Commission fournit en outre des conseils sur les questions liées à l'énergie qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la Commission de l'énergie de l'Ontario est, depuis le 1er août 2003, une société sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

Le 9 décembre 2004, la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* a été adoptée. Cette Loi a modifié la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* afin, entre autres choses, de modifier les objectifs de la Commission et de transférer le Comité de surveillance du marché (qui relevait auparavant de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité) à la Commission à compter du 1er janvier 2005.

À titre d'organisme de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la Commission bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada ainsi que des taxes sur les biens et les services aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise*.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

Les revenus reçus pendant l'exercice 2007-2008 qui portent sur des exercices subséquents ne sont pas reconnus comme des revenus et sont reportés. La constatation des revenus de recouvrement des coûts est liée aux charges de la Commission comme suit :

- Le recouvrement des coûts généraux liés aux charges de la Commission est constaté à titre de revenus dans la mesure où ils dépassent les coûts du processus de réglementation, de l'amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et d'autres revenus. Les revenus évalués dépassant les coûts réels liés à l'exercice 2007-2008 sont considérés comme un rapprochement (note 3b) et la comptabilisation du premier trimestre de 2008-2009 est reportée étant donné qu'elle a été comptabilisée d'avance (note 3c).
- L'amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations est constaté à titre de revenus sur la même base que celle l'amortissement des immobilisations sous-jacentes. Les revenus liés aux dépenses d'immobilisations sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3d).
- Les coûts liés au processus de réglementation sont constatés à titre de revenus lorsque les charges afférentes sont engagées.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus et recevables.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant les acquisitions et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans
Équipement audio-visuel	3 ans
Améliorations locatives	durée du contrat de location

c) Instruments financiers

La Commission se conforme aux nouvelles normes de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) s'appliquant aux instruments financiers. Ces normes établissent des lignes directrices pour la constatation et la mesure de l'actif et du passif financiers ainsi que pour la comptabilisation des gains et des pertes relatifs aux instruments financiers. Dans le cadre de ces nouvelles normes, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autre passif financier.

En vertu de cette norme, tous les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur lors de leur constatation initiale, sauf dans le cas de certaines transactions entre apparentés. Après leur constatation initiale, les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur, sauf dans le cas de l'actif financier classé dans la catégorie des titres détenus jusqu'à leur échéance, dans celle des prêts et créances ou dans celle de l'autre passif financier, qui sont mesurés au coût ou au coût amorti selon la méthode de l'intérêt réel.

Ces nouvelles normes n'ont eu aucune incidence sur les valeurs comptables de l'actif et du passif financier de la Commission car :

- L'encaisse est classée comme des titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur.
- Les comptes débiteurs et les coûts du processus de réglementation à être évalués sont classés comme des prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont classés dans la catégorie autre passif financier et sont comptabilisés à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Selon la direction, la Commission n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, aux flux de trésorerie ou au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus exige que la direction effectue des prévisions et utilise des hypothèses qui ont des effets sur la comptabilisation de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

e) Régime de retraite des employés

La Commission offre un régime de retraite à ses employés à temps plein par l'entremise d'une participation au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite à prestations déterminées financé par de nombreux employeurs. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, puisque la Commission ne dispose pas de renseignements suffisants pour utiliser une comptabilité de régime à prestations déterminées.

La Commission a également constitué un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour le président, tel que décrit dans la note 6b. La Commission constate son obligation relativement au régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire et des coûts reliés. La provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

3. Évaluations de l'industrie pour 2007-2008

Durant l'exercice 2007-2008, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz et de l'électricité pour l'exercice en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels sont rapprochées et constatées à titre de revenus reportés actuels. Le rapprochement de 2007-2008 sera utilisé pour réduire l'évaluation de l'exercice financier 2008-2009. Le calcul du recouvrement des coûts généraux réels, du rapprochement et des revenus reportés est détaillé dans les tableaux suivants.

A) Recouvrement des coûts généraux 2007-2008

Coûts liés au personnel et aux membres de la Commission	21 877 540 $
Experts-conseils et professionnels	3 325 381
Bien-fonds	2 248 992
Bureaux et administration	945 494
Médias et publications	702 888
Technologies de l'information	565 635
Réunions, séminaires et déplacements	443 176

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2008

3. Évaluations de l'industrie pour 2007-2008 (suite)

Amortissement	2 071 390
Total des charges	32 180 496 $
Coûts du processus de réglementation, amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et autres revenus	(5 106 765)
Recouvrement des coûts généraux au 31 mars 2008	27 073 731 $

b) Rapprochement de 2007-2008

Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	27 073 731 $	
Dépenses en immobilisations de 2007-2008 payées par la CEO	1 759 009	
Évaluation totale (réelle)		28 832 740 $
Évaluation totale (budget)		31 766 496
Réduction des dépenses en 2007-2008		(2 933 756) $
Rajustement de la réserve de fonctionnement (note 4)		90 348
Rapprochement de 2007-2008 au 31 mars 2008		(2 843 408) $

C) Revenus reportés actuels 2007-2008

Rapprochement de 2007-2008 (note 3b)	2 843 408 $
Comptabilisation du 1er trimestre de 2008-2009	7 850 434
Revenus reportés actuels	10 693 842 $

d) Report des revenus de 2007-2008 liés aux immobilisations

Les revenus liés aux dépenses en immobilisations sont reportés parce qu'ils ont été comptabilisés d'avance, à l'exception des améliorations locatives payées par le propriétaire qui ne sont pas incluses dans les évaluations. Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 3 540 400 $ en améliorations locatives au nom de la Commission depuis l'entrée en vigueur du bail le 1er janvier 2005.

Valeur comptable nette des immobilisations en 2007-2008	8 151 556 $
Améliorations locatives payées par le propriétaire	(3 540 400)
Amortissement cumulé des améliorations locatives payées par le propriétaire	462 316
Report des revenus de 2007-2008 liés aux immobilisations	5 073 472 $

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2008

4. Réserve de fonctionnement

En sa qualité d'organisme autofinancé, la Commission a été autorisée à établir une réserve de fonctionnement équivalant à 15 % de l'évaluation annuelle actuelle, laquelle est rajustée chaque année. La réserve de fonctionnement doit être utilisée pour la gestion des flux de trésorerie et le maintien du fonds de roulement.

Réserve de fonctionnement de 2007-2008

Réserve de fonctionnement au 31 mars 2007	4 674 627 $
Rajustement de la réserve de fonctionnement	90 348
Réserve de fonctionnement au 31 mars 2008	4 764 975 $

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2008	Valeur comptable nette en 2007
Mobilier et équipement de bureau	2 342 130 $	1 219 178 $	1 122 952 $	1 579 125 $
Équipement informatique et logiciels afférents	6 257 558	3 127 866	3 129 692	2 717 264
Équipement audio-visuel	833 865	548 632	285 233	563 188
Améliorations locatives	4 150 122	536 443	3 613 679	3 866 324
	13 583 675 $	5 432 119 $	8 151 556 $	8 725 901 $

6. Avantages sociaux futurs des employés

a) La contribution de la Commission au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2007-2008 était de 1 127 813 $ (1 026 606 $ en 2007) et est comprise dans les coûts liés au personnel et aux membres de la Commission indiqués dans l'État des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

b) Le régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour le président de la Commission comporte une obligation au titre des indemnités constituées de 249 584 $ (187 404 $ en 2007) et un passif au titre des prestations constituées de 230 301 $ (169 051 $ en 2007). Les charges afférentes de la Commission pour l'exercice s'élevaient à 61 250 $ (54 462 $ en 2007) et sont constatées dans les frais du personnel et des membres de la Commission. Aucune indemnité n'a été versée durant l'exercice (0 $ en 2007). Les hypothèses actuarielles significatives adoptées le 31 mars 2008 comprenaient un taux d'actualisation de 5,25 % (4,75 % en 2007).

c) La Commission n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province de l'Ontario, un apparenté.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2008

7. Opérations entre apparentés et actif net

Le ministère de l'Énergie a offert une subvention ponctuelle de transition de 704 240 $ pour l'important transfert des employés du ministère à la Commission qui a eu lieu le 29 mars 2004.

8. Incitatif de location reporté et engagements dans les contrats de location-exploitation

Durant l'exercice 2004-2005, la Commission a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les changements des incitatifs de location reportés sont les suivants :

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	4 311 803 $	3 736 219 $
Plus : Améliorations locatives	0	913 756
Moins : Amortissement des incitatifs de location reportés déduits des dépenses d'entretien de l'immeuble	(338 172)	(338 172)
Solde, à la fin de l'exercice	3 973 631 $	4 311 803 $

Les paiements annuels minimaux aux termes du contrat de location-exploitation pour les 11 prochaines années ainsi que les totaux sont les suivants :

2009	2 237 613 $
2010	2 347 993
2011	2 532 931
2012	2 617 843
2013 et par la suite	24 335 630
	34 072 010 $

Ontario Racing Commission

Suite 400
10 Carlson Court
Toronto, Ontario
M9W 6L2
Tel 416 213-0520
Fax 416 213-7827

Commission des courses de l'Ontario

Bureau 400
10 Carlson Court
Toronto (Ontario)
M9W 6L2
Tél 416 213-0520
Téléc 416 213-7827

Ontario

Commission des course de l'Ontario

Responsabilité quant à l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario ont été compilés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et leur responsabilité incombe à la direction. Leur préparation suppose nécessairement l'utilisation de données estimatives fondées sure le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations visant la période comptable en cours ne peuvent être arrêtées avec certitude que dans les périodes subséquentes. Les présents états financiers ont été dressés avec soin, compte tenu des limites raisonnables en matière d'importance relative et à la lumière des données disponibles le 10 juin 2008.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et tient un système de contrôles internes d'ordre administratif et comptable visant à assurer, avec une certitude raisonnable, la disponibilité de données financières pertinentes, fiables et exactes, d'une part, ainsi que la prise en compte et la protection adéquates des éléments d'actif de la Commission, d'autre part.

La Commission désignée est chargée de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et est responsable en dernier ressort de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission rencontre à intervalles réguliers la direction et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour discuter des contrôles internes régissant le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque groupe a bel et bien exécuté ses responsabilités respectives.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, qui a vérifié les présents états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir s'ils sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur explique brièvement la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Au nom de la direction:

John L. Blakney
Directeur exécutif et premier dirigeant

Steven Lehman
Chef d'administration

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Commission des courses de l'Ontario
et au Ministre des Services gouvernmentaux et des Services aux consommateurs

J'ai vérifié le bilan de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2008 ainsi que l'état des résultats et des recettes non réparties et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2008, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Ontario
le 10 juin 2008

Gary R. Peall, CA
sous-vérificateur général
expert-comptable autorisé

Commission des courses de l'Ontario

État des résultats et des recettes non réparties
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 (000 $)	2007 (000 $)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 622	2 366
Débiteurs	146	169
Charges payées d'avance	29	94
	2 797	2 629
Immobilisations (note 7)	529	624
	3 326	3 253
PASSIF ET RECETTES NON RÉPARTIES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 407	1 260
Recouvrement des coûts reportés du secteur (note 4D)	143	179
	1 550	1 439
Passif à long terme		
Obligation au titre des prestations constituées (note 5C)	537	555
Avantage incitatif reporté (note 11)	368	414
	905	969
Recettes non réparties (note 10)	871	845
	3 326	3 253

Engagements et éventualités (note 8)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom de la Commission :

Président

Membre

Commission des courses de l'Ontario

État des résultats et des recettes non réparties
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 (000 $)	2007 (000 $)
Revenus		
Prélèvement de piste (note 3)	5 604	5 636
Droits de licence et d'inscription	3 672	3 571
Recouvrement des coûts du secteur (note 4)	1 467	515
Amendes et pénalités	309	449
Intérêts créditeurs	124	106
Divers	10	19
Revenus totaux	11 186	10 296
Charges		
Traitements et salaires	5 606	5 316
Avantages sociaux (note 5)	916	969
Services (note 9)	3 246	3 348
Transports et communications	1 060	1 116
Fournitures	212	168
Amortissement	120	98
Charges totales	11 160	11 015
Excédent/(Déficit) des revenus sur les charges	26	(719)
Recettes non réparties au début de l'exercice	845	1 564
Recettes non réparties à la fin de l'exercice (note 10)	871	845

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 (000 $)	2007 (000 $)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Excédent/(Déficit) des revenus sur les charges	26	(719)
Amortissement	120	98
	146	(621)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie		
Fonds de roulement hors trésorerie	200	756
Obligation au titre des prestations constituées	(18)	(96)
Avantage incitatif reporté	(46)	(46)
	136	614
	282	(7)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(26)	(87)
Variation nette de la trésorerie	256	(94)
Trésorerie au début de l'exercice	2 366	2 460
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 622	2 366
Trésorerie composée de :		
Fonds d'administration générale	1 622	1 366
Réserve (note 10)	1 000	1 000
	2 622	2 366

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2008

1. Mission de la Commission

En date du 15 décembre 2000, la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* prorogeait la Commission des courses de l'Ontario (la «Commission») sous forme d'organisme de réglementation indépendant et autofinancé de la Couronne. La Commission est chargée d'administrer, de diriger, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux dans la province.

En tant qu'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission est exemptée de l'impôt fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Voici le résumé des principales conventions comptables utilisées dans leur préparation.

(A) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée probable d'utilisation de l'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	durée du bail à couvrir

(B) CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus tirés du prélèvement de piste sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus tirés des droits de licence et d'inscription sont constatés au moment de la délivrance.

Les revenus tirés des amendes et des pénalités, déduction faite d'une provision pour les sommes irrécouvrables, sont constatés au moment de l'imposition des amendes et des pénalités.

(C) CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont constatées selon la comptabilité d'exercice à mesure qu'elles sont engagées, dans l'exercice auquel elles se rapportent.

(D) INSTRUMENTS FINANCIERS

En date du 1er avril 2007, la Commission a adopté de nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui fournissent des directives sur la constatation et l'évaluation des instruments financiers et sur la comptabilisation des gains et des pertes sur ces derniers. Les instruments financiers de la Commission sont constitués d'encaisse, de débiteurs, de créditeurs et de charges à payer.

En vertu des nouvelles normes :

- L'encaisse est classée comme étant «détenue à des fins de transaction» et évaluée à la juste valeur.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

(D) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

- Les débiteurs sont classés comme des «prêts et créances» et évalués au coût, lequel s'apparente à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.
- Les créditeurs et charges à payer sont classés dans les «autres passifs financiers» et évalués au coût, lequel s'apparente à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

La Commission n'a pas recours aux instruments financiers dérivés. L'adoption de ces nouvelles normes comptables n'a pas eu d'incidence notable sur les états financiers de la Commission.

(E) RECOURS AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les revenus et les charges déclarés pour la période. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

3. Prélèvement de piste

Le prélèvement a été fixé de façon à ce que la somme totale de ce dernier et des autres revenus de la Commission lui permette de couvrir tous les frais associés à son exploitation. Le prélèvement de piste a été calculé en pourcentage du total des paris effectués au sein de chaque association de course pendant l'année civile 2006.

4. Recouvrement des coûts du secteur

La Commission recouvre certains coûts du secteur pour ses activités :

	2008 (000 $)	2007 (000 $)
Recouvrement des coûts liés aux activités suivantes :		
Groupe de travail sur le contrôle des drogues et médicaments équins	990	83
Programme d'amélioration du cheval	354	322
Programme de développement du secteur des courses de quarter horses	94	60
Examens des comptes de bourse	16	–
Divers	11	–
Enquêtes liées à l'octroi de permis aux hippodromes	2	50
	1 467	515

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2008

4. Recouvrement des coûts du secteur (suite)

(A) PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU CHEVAL

Depuis le 1er mai 2005, la Commission est responsable de l'administration du Programme d'amélioration du cheval (HIP). Il s'agit d'un programme incitatif de courses et d'élevage de chevaux créé en 1974. Voici les objectifs du programme : compléter les bourses payées; améliorer la qualité et la quantité de la population de chevaux de course en Ontario; financer la recherche équine; promouvoir les chevaux élevés en Ontario; et promouvoir l'élevage et la propriété des chevaux dans la province. Un protocole d'entente (PE) établi le 30 septembre 1996 entre l'ancien ministère de la Consommation et du Commerce, l'Ontario Horse Racing Industry Association et la Commission prévoit une réduction des taxes sur le pari mutuel, ces revenus cédés étant alloués à divers participants du secteur. Le PE a été complété par des ententes ultérieures dans le but d'inclure une partie des revenus provenant des machines à sous des hippodromes. Au 31 décembre 2007, le programme avait un actif net de plus de 6 millions de dollars ainsi que des revenus et des charges d'environ 48 millions de dollars chacun pour l'année. Aucun de ces actifs n'appartient à la Commission ni ne figure dans les présents états financiers. Des états financiers distincts ont été préparés pour le HIP et vérifiés par une firme d'experts-comptables indépendante.

(B) PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES COURSES DE QUARTER HORSES

Selon une entente conclue entre la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et les propriétaires de l'hippodrome Ajax Downs, la Commission est responsable de l'administration du programme de développement du secteur des courses de quarter horses (PDSCQH), dans le but d'établir un programme visant à améliorer le secteur des courses de quarter horses et des courses de chevaux en général en Ontario. Depuis mars 2006, le programme est financé par une partie des revenus provenant des machines à sous de l'hippodrome. Au 31 décembre 2007, le programme avait un actif net d'environ 11,7 millions de dollars, et les revenus et les charges s'élevaient à plus de 10,1 millions de dollars et à 3,2 millions de dollars respectivement pour l'exercice. Aucun de ces actifs n'appartient à la Commission ni ne figure dans les présents états financiers. Des états financiers distincts ont été préparés pour le programme et vérifiés par une firme d'experts-comptables indépendante.

(C) ENQUÊTES LIÉES À L'OCTROI DE PERMIS AUX HIPPODROMES

La Commission recouvre les coûts liés aux enquêtes d'admissibilité relatives aux demandes de permis des nouveaux hippodromes, au transfert de titres ou à la modification des conditions d'octroi de permis. La Commission exige que les demandeurs paient à l'avance les coûts prévus de l'enquête et inscrit ces frais payés d'avance sous forme de recouvrement des coûts reportés du secteur jusqu'à ce que les coûts réels soient engagés.

(D) GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CONTRÔLE DES DROGUES ET MÉDICAMENTS ÉQUINS

Une lettre d'intention en date du 20 décembre 2006 entre un groupe consultatif du secteur des courses de chevaux de l'Ontario et la Commission a permis d'établir le groupe de travail sur le contrôle des drogues et médicaments équins. Le mandat du groupe de travail, administré par la Commission et financé en partie par les hippodromes et les comptes de bourse des professionnels du cheval, est de combattre l'offre et l'utilisation de drogues et médicaments équins illégaux dans le secteur des courses de chevaux de l'Ontario. L'entente actuelle, qui couvre la période de deux ans allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2008, oblige le secteur à effectuer des paiements périodiques pour financer le groupe de travail, et la Commission comptabilise ces paiements à titre de recouvrement des coûts reportés du secteur jusqu'à ce que les coûts soient engagés. Au 31 mars 2008, une somme de 143 277 $ (178 695 $ en 2007) a été recouvrée au titre du financement du groupe de travail et reportée.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2008

4. Recouvrement des coûts du secteur (suite)

(E) EXAMENS DES COMPTES DE BOURSE

Conformément aux modifications des règles régissant le déroulement des courses qui ont été approuvées pendant l'exercice 2008, la Commission a recouvré les coûts qu'elle a engagés pour examiner les états financiers des comptes de bourse que les exploitants d'hippodromes détiennent en fiducie pour les professionnels du cheval.

5. Avantages sociaux

(A) PRESTATIONS DE RETRAITE

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents en vertu de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises créé par la province de l'Ontario. La Commission le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de renseignements suffisants pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées. La contribution de l'année de la Commission au titre de la CRF est de 289 840 $ (355 407 $ en 2007) et est incorporées aux avantages sociaux.

(B) AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE

Les charges des autres avantages postérieurs au départ à la retraite sont payées par le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et ne figurent pas dans l'État des résultats et des recettes non réparties.

(C) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées comporte une charge relative aux primes de départ des employés qui sont payables au moment de la cessation d'emploi ou du départ à la retraite. Pour l'exercice 2008, le coût de ces avantages sociaux futurs était de 61 510 $ (93 554 $ en 2007) et est incorporé aux avantages sociaux.

6. Rémunération des membres

La rémunération totale pour l'année du président et des membres de la Commission était de 260 500 $ (184 922 $ en 2007). La rémunération des membres est incluse dans les charges afférentes aux services.

7. Immobilisations

	2008 (000 $)			2007 (000 $)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	338	281	57	83
Ameublement et équipement de bureau	354	142	112	135
Améliorations locatives	450	90	360	406
	1 042	513	529	624

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2008

8. Engagements et éventualités

(A) La Commission a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation des locaux et véhicules du siège social, assortis de paiements de location minimums pour chaque exercice, comme suit :

	Locaux (000 $)	Véhicules (000 $)	Total (000 $)
2009	335	275	610
2010	335	179	514
2011	346	45	391
2012	346	–	346
2013	346	–	346
2014-2016	1 062	–	1 062
	2 770	499	3 269

(B) La Commission est partie à diverses actions en justice dans le cours normal des affaires. Les règlements payés par la Commission, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont lieu. Le résultat et le dénouement définitif de ces actions ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle.

9. Opérations entre apparentés

La Commission a versé les montants suivants à la province de l'Ontario : pour les services d'enquête et les services connexes de la Police provinciale de l'Ontario, la somme de 950 155 $ (721 598 $ en 2007); pour les services administratifs et de technologie de l'information, de même que pour l'utilisation de matériel informatique, la somme de 246 879 $ (158 671 $ en 2007).

La Commission assume des responsabilités de gouvernance et d'administration à l'égard de certains programmes financés par le secteur et recouvre les coûts de la façon indiquée à la note 4.

10. Réserve

Le paragraphe 13(1) de la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* permet à la Commission de conserver ses fonds excédentaires sauf si, en vertu du paragraphe 13(2), le ministre responsable de la Commission lui ordonne de verser au Trésor de la province de l'Ontario la partie de ses excédents que fixe le ministre. Pendant l'exercice 2002, la Commission a obtenu l'autorisation du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs de constituer une réserve ne dépassant pas 25 % du budget annuel de fonctionnement de la Commission. Ce fonds de prévoyance servira à combler les manques à gagner imprévus.

11. Avantage incitatif reporté

Dans le cadre de la convention de bail relative aux nouveaux locaux de son siège social, la Commission a négocié un avantage incitatif de 459 920 $ afin de couvrir les coûts des améliorations locatives. Cet avantage incitatif reporté est amorti sous forme de réduction des frais de location selon la méthode linéaire sur la période de 10 ans commencée le 1er avril 2006, date de début du bail.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

RESPONSIBILITÉ ET ATTESTATION DE LA DIRECTION

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres informations contenus dans le présent rapport annuel, et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important, ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non tendancieuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres informations financières incluses dans le présent rapport annuel, donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission sur les valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se basent sur des conditions antérieures et actuelles, et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière, ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice, qui a sensiblement touché, ou aurait raisonnablement pu sensiblement toucher, notre contrôle interne de l'information financière.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le Conseil d'administration. Le rapport du vérificateur général de l'Ontario, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur au sujet des états financiers..

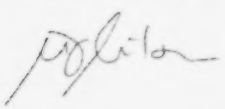

W. David Wilson
Président-directeur général

A. Kenneth Gibson, CA
Directeur, Services généraux

May 9, 2008

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») au 31 mars 2008, l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CVMO. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CVMO au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 9 mai 2008

J. R. McCarter, CA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Bilan

Au 31 mars

	2008	2007
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	64 571 100 $	58 770 149 $
Créances	1 652 856	1 707 830
Charges payées d'avance	556 052	777 250
	66 780 008	61 255 229
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 3)	4 882 802	5 611 341
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	23 927 009	16 174 925
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 5)	32 000 000	32 000 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Notes 6, 11(b))	2 657 985	3 229 307
	130 247 804	118 270 802
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	11 129 889 $	10 737 044 $
Tranche actuelle des obligations en vertu des contrats de locations-acquisitions (Note 11(b))	188 107	198 037
	11 317 996	10 935 081
À LONG TERME		
Obligations en vertu de locations-acquisitions (Note 11(b))	61 076	246 743
Charge de retraite à payer (Note 7(b))	1 549 038	1 409 779
	12 928 110	12 591 603
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 3)	4 882 802	5 611 341
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	23 927 009	16 174 925
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale (Note 8)	56 411 639	51 794 689
Réserve (Note 5)	32 000 000	32 000 000
	88 411 639	83 794 689
SURPLUS D'APPORT	98 244	98 244
	83 509 883	83 892 933
	130 247 804 $	118 270 802 $

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 13)
Engagements et éventualités (Notes 9,11)
Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION

W. David Wilson
Président

Suresh Thakrar
Président du comité des finance et de vérification

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

État du fonctionnement et de l'excédent du fonctionnement

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2008	2007
RECETTES		
Droits (Note 8)	74 693 885 $	67 784 003 $
Revenu de placement	3 416 824	3 139 931
Divers	127 473	143 024
	78 238 182	71 066 958
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux (Notes 10, 12(c))	55 609 264	51 507 726
Administration	5 655 113	5 142 855
Charges locatives (Note 11(a))	5 532 809	5 103 973
Services professionnels (Note 10)	4 444 510	4 826 948
Amortissement	1 483 247	1 771 296
Autre	896 289	951 410
	73 621 232	69 304 208
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	4 616 950	1 762 750
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	83 794 689	82 031 939
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE	88 411 639 $	83 794 689 $
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	56 411 639 $	51 794 689 $
Réserve	32 000 000	32 000 000
	88 411 639 $	83 794 689 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2008	2007
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	4 616 950 $	1 762 750 $
Biens n'affectant pas l'encaisse		
Régimes de retraite	139 259	177 991
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	4 656	3 896
Amortissement	1 483 247	1 771 296
	6 244 112	3 715 933
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Créances	54 974	(237 831)
Charges payées d'avance	221 198	(439 489)
Créditeurs et charges à payer	392 845	809 262
	669 017	131 942
	6 913 129	3 847 875
Rentrées de fonds provenant du financement		
Remboursements d'obligations en vertu de locations-acquisitions	(221 403)	(147 959)
	(221 403)	(147 959)
Rentrées de fonds provenant des investissements		
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	–	615
Achat d'immobilisations corporelles (Note 6)	(890 775)	(830 459)
	(890 775)	(829 844)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	5 800 951	2 870 072
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	58 770 149	55 900 077
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	64 571 100 $	58 770 149 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2008

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») est une société sans capital-actions qui, en sa qualité d'organisme de réglementation, surveille l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la État, la CVMO ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces principes exigent que la direction fasse des prévisions et des hyothèses ayant des répercussions sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations. Les principales conventions comptables observées dans leur préparation ont été les suivantes :

a) Instruments financiers

À partir du 1er avril 2007, la CVMO a adopté les nouvelles normes comptables de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) relatives aux instruments financiers. Ces normes établissent des directives pour la constatation et la mesure de l'actif et du passif financiers ainsi que pour la comptabilisation des gains et des pertes relatifs aux instruments financiers. Dans le cadre de ces nouvelles normes, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou passif financier autre.

En vertu de cette norme, tous les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur lors de leur constatation initiale, sauf dans le cas de certaines transactions entre apparentés. Après leur constatation initiale, les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur, sauf dans le cas d'actifs financiers classés dans la catégorie des titres détenus jusqu'à leur échéance, dans celle des prêts et créances ou dans celle du passif financier autre, qui sont mesurés au coût ou au coût amorti selon la méthode de l'intérêt réel.

La CVMO a adopté les catégories suivantes pour la classification de l'actif et du passif financier :

- L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds en fiducie et l'actif du fonds de réserve sont classés comme titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur.
- Les débiteurs sont classés comme des prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée.
- Les créditeurs et charges à payer sont classés comme passif financier autre et sont comptabilisés à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné les échéances de courte durée.

De l'avis de la direction, la CVMO n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, aux flux de trésorerie ou au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature de courte durée.

Il y a concentration du risque lié au crédit lorsque plusieurs contreparties prennent part à des activités semblables, sont situées dans la même région ou possèdent des caractéristiques

économiques comparables qui font en sorte que leur capacité de satisfaire à leurs obligations contractuelles serait affectée de la même manière par des changements des conditions économiques, politiques ou autres. La concentration du risque lié au crédit dénote la sensibilité relative de notre rendement attribuable aux développements ayant un effet sur un secteur d'activité ou une région géographique spécifique. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances et les fonds en fiducie de la CVMO sont détenus dans une banque de l'Annexe 1, et l'actif du fonds de réserve est investi auprès de l'Office ontarien de financement, un organisme du gouvernement de l'Ontario. Ensemble, ces deux contreparties détiennent environ 96 % de l'actif financier de la CVMO; cependant, étant donné la nature de ces contreparties, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque lié au crédit est minimale.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, c'est-à-dire :

Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et applications connexe	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, soit normalement lors de leur réception.

Les droits de participation sont constatés au moment de leur réception, car ils représentent un paiement pour le droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario.

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Les activités entreprises étant généralement achevées dans un délai assez court, les droits d'activité sont constatés au moment de leur réception.

Les droits hors délai pour les « rapports » d'initiés sont constatés le 15e et le dernier jour de chaque mois. Ils comprennent tous les rapports d'initiés déposés hors délai au cours de la période précédente de 15 jours.

Le recouvrement des frais des enquêtes est enregistré en tant que rajustement de la dépense leur correspondant lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

d) Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf lorsque la

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2008

direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

e) Régime d'avantages sociaux des employés

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique de l'Ontario, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'informations pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La CVMO maintient également pour certains membres à plein temps (note 7(b)) des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. Elle prend en charge ses obligations et les coûts connexes en vertu de ces régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. L'obligation transitoire ainsi que l'excédent des gains ou des pertes actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres actifs, ou au cours de l'espérance de vie des membres inactifs, censés recevoir des prestations en vertu de ces régimes. Pour les besoins de l'évaluation, des actuaires indépendants déterminent la provision actuarielle et le coût des services rendus au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges des autres avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite des salariés sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement, conformément à ce qui est mentionné à la note 12(c).

3. FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures visant l'application de la loi; les fonds que la CVMO reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix. Le solde comprend un autre règlement de 1 900 000 $, qui est soumis à l'approbation du ministre idoine en vertu de la disposition de la Loi sur les valeurs mobilières en vigueur au moment de l'approbation du règlement. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte en banque distinct, et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

Au 31 mars 2008, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2008	**2007**
Solde à l'ouverture	5 611 341 $	4 700 795 $
Règlements et ordonnances	786 694	711 883
Intérêts	234 767	215 663
Paiements (Note 13(b)(i))	(1 750 000)	(17 000)
Solde à la clôture	4 882 802 $	5 611 341 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2008

Représenté par :		
Encaisse	4 831 486 $	5 591 158 $
Débiteurs	51 316	20 183
	4 882 802 $	5 611 341 $

4. FONDS EN FIDUCIE

Au cours de l'année, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et le Système de déclaration électronique des initiés (SEDI) ont versé à la CVMO le surplus cumulé lié aux opérations du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Les fonds cumulés au 31 mars 2008 se chiffraient à 23 927 009 $ (16 174 925 $ en 2007), représentant un total de paiements reçus de 22 440 872 $ (15 464 752 $ en 2007) et des intérêts rapportés de 1 486 137 $ (710 173 $ en 2007). La CVMO doit détenir ces fonds en fiducie conformément à des ententes passées entre la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers. Dans le cas de la BDNI, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières est également partie à l'entente. Ces fonds serviront à compenser tout manque à gagner lié aux systèmes, à mettre au point ou à améliorer ces derniers et à réduire les droits facturés aux utilisateurs des systèmes. Ils sont détenus dans un compte en banque distinct, et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

5. ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE

a) Les principaux critères de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien de la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. Les fonds cumulés au 31 mars 2008 ont été investis en bons du Trésor de six mois et d'un an auprès de l'Office ontarien de financement.

b) Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues.

c) Le budget du 2 mai 2000 proposait la fusion de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des services financiers de l'Ontario, organisme qui réglementerait les marchés et les services financiers. Pour créer ce nouvel organisme et en préciser les responsabilités et les pouvoirs réglementaires, une loi doit être adoptée. Au 31 mars 2008, la loi n'avait toujours pas été déposée.

En 2002, le ministère des Finances a autorisé la CVMO à conserver un montant de 12 millions de dollars, lequel ne peut servir qu'à payer la mise en œuvre de la fusion proposée et est assujetti aux modalités pertinentes convenues avec le ministère des Finances, notamment ce qui suit :

i) les fonds sont versés au Trésor en tout ou en partie s'ils ne sont pas requis pour financer les coûts de la fusion;
ii) les fonds conservés par la commission sont investis auprès de l'Office ontarien de financement.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2008

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement accumulé	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
Ameublement de bureau	3 490 205 $	3 096 044 $	394 161 $	512 288 $
Matériel de bureau	581 181	409 533	171 648	228 933
Matériel informatique et applications connexe	11 963 964	11 036 869	927 095	967 183
Matériel informatique et applications connexes détenus en vertu de locations-acquisitions	656 734	546 978	109 756	399 414
Améliorations locatives	7 235 747	6 180 422	1 055 325	1 121 489
	23 927 831 $	21 269 846 $	2 657 985 $	3 229 307 $

Au cours de l'exercice, le coût total des immobilisations corporelles acquises s'est élevé à 916 581 $ (988 052 $ en 2007) desquels 25 806 $ (157 593 $ en 2007) ont été achetés au moyen de locations-acquisitions.

7. RÉGIMES DE RETRAITE

a) Tous les employés et les membres admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de pension de retraite de la fonction publique de l'Ontario. La CVMO a versé un montant de 3 011 765 $ (2 684 244 $ en 2007) au Régime de pension de retraite de la fonction publique pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.

b) La CVMO possède également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour les présidents et les vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes avaient au 31 mars 2008 une obligation au titre des prestations constituées de 1 327 235 $ (1 311 797 $ en 2007) et une responsabilité comptabilisée en matière de prestations de 1 549 038 $ (1 409 779 $ en 2007). La différence entre l'obligation au titre des prestations constituées et la responsabilité comptabilisée en matière de prestations représente le gain actuariel net non amorti de 221 803 $ (97 982 $ en 2007). Les dépenses de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 238 220 $ (248 910 $ en 2007). Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux. Des prestations de 98 961 $ ont été versées durant l'exercice (70 919 $ en 2007). Au 31 mars 2007, la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes allait de 3,58 à 4,89 ans (0,85 à 4,59 ans en 2006); les chiffres de 2007 ont servi pour des besoins d'amortissement dans l'exercice 2008. En date du 31 mars 2007, la durée de vie moyenne pour un membre non actif se situait entre 17,03 et 34,03 ans (18,13 à 24,22 ans en 2006). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2008 comprennent un taux d'actualisation de 5,9 % (4,75 % en 2007) sur l'obligation au titre des prestations constituées, de 4,75 % (5 % en 2007) sur le coût des avantages et un taux de progression des salaires allant de 2,1 % à 3 %, s'il y a lieu (de 2,1 % à 3 % en 2007).

8. DROITS

Le barème de tarification de la CVMO vise à générer des droits qui représentent les dépenses que celle-ci engage pour offrir des services aux participants au marché. Le barème de tarification se

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2008

fonde sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les droits de participation représentent l'avantage que tirent les participants de leur participation aux marchés financiers de l'Ontario. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Conformément au barème de tarification, la CVMO établit des droits pour une période de trois ans, d'après les frais de réglementation prévus. L'excédent général de fonctionnement prévu au 31 mars 2006 a permis d'établir des droits de participation révisés pendant la période de trois ans qui a commencé le 1er avril 2006. De même, l'excédent général de fonctionnement prévu au 31 mars 2009 permettra d'établir des droits de participation révisés pendant la période de trois ans qui commencera le 1er avril 2009.

Les droits perçus pour l'exercice terminé au 31 mars 2008 sont les suivants :

	2008		2007	
Droits de participation	60 912 202	$	54 813 878	$
Droits d'activité	11 027 587		10 731 993	
Droits hors délais	2 754 096		2 238 132	
Total	74 693 885	$	67 784 003	$

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) La CVMO s'est engagée à payer 45,1 % des manques à gagner annuels découlant des opérations du SEDAR lorsque les frais d'exploitation de ce dernier dépassent les recettes. Le SEDAR est un système de dépôt et de paiement électronique dont se servent conjointement les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour transmettre, recevoir, accepter, étudier et divulguer les documents déposés en version électronique. Le système est géré par un organisme externe au nom des ACVM, en vertu d'un accord signé le 1er août 2004. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers se sont aussi engagées à payer un pourcentage précis du déficit annuel du SEDAR.

Le SEDAR n'a pas enregistré de déficit au cours de l'exercice. Tel qu'indiqué en note 4, la CVMO détient des fonds en fiducie qui peuvent servir à compenser le manque à gagner du SEDAR, du SEDI et de la BDNI. Au 31 mars 2008, 16 060 621 $ (12 485 730 $ en 2007) de fonds totaux détenus en fiducie sont à disposition du SEDAR.

b) La CVMO est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et les dispositions de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2008

10. RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENQUÊTES

En 2008, la CVMO a affecté 1 479 824 $ (185 000 $ en 2007) au recouvrement du coût des enquêtes sur les salaires et les avantages sociaux et 89 176 $ (34 911 $ en 2006) aux services professionnels.

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

a) Locations-exploitations

La CVMO a conclu des contrats de location-exploitation pour de l'équipement et des bureaux et s'est engagée à verser des paiements de loyer comme suit :

2009	—	5 802 145	$
2010	—	5 848 615	$
2011	—	5 898 860	$
2012	—	5 871 962	$
2013	—	2 444 000	$

Il n'existe actuellement aucun contrat de location-exploitation après 2013.

b) Locations-acquisitions

La CVMO a conclu des contrats de location-acquisition pour du matériel informatique. Des contrats de location qui transfèrent dans une large mesure à la CVMO tous les avantages et les risques associés à la propriété de biens, ou répondent aux critères s'appliquant à la capitalisation d'une location à bail conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition. Un bien est comptabilisé au moment où le contrat de location-acquisition est conclu, tout comme les obligations qui y sont associées, de façon à tenir compte de l'achat et du financement. Le total des intérêts débiteurs comptabilisés dans les obligations locatives pour l'exercice se terminant au 31 mars 2008 se monte à 21 402 $ (22 581 $ en 2007). Le calendrier des paiements minimums en vertu des contrats de location-acquisition, lesquels expirent le 16 août 2010 ou avant, s'établit comme suit:

Exercice terminé le 31 mars		
2009	196 672	$
2010	59 082	
2011	3 906	
Montant total minimum des paiements de location	259 660	
Moins : montant représentant un intérêt de 6 %	10 477	
Solde dû	249 183	$

Le total des obligations en vertu des locations-acquisitions de 249 183 $ comprend une partie à court terme s'élevant à 188 107 $ et une partie à long terme s'élevant à 61 076 $.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2008

12. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE D'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des transactions avec la province d'Ontario comme suit :

a) La Loi sur les valeurs mobilières stipule qu'à la demande du ministre idoine, la CVMO doit remettre à la province d'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du nouveau modèle s'appliquant aux droits, tel que décrit à la note 8, et de la pratique de la CVMO d'établir les droits selon un cycle de trois ans, la CVMO n'est plus tenue de verser ses fonds excédentaires tous les trimestres au Trésor. Les fonds excédentaires que la CVMO garde sont assujettis à des conditions qui doivent être convenues avec le ministère.

b) La CVMO a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.

c) Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

13. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

a) Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « fonds ») a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La CVMO supervise le fonctionnement du fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le fonds est exempté de l'impôt sur le revenu.

Le fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la CVMO. Les états financiers du fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2008 et 2007 et pour les deux exercices terminés le 31 mars 2008 :

	2008		2007	
Situation financière				
Actif total	2 170 222	$	2 535 910	$
Moins :				
Passif total	238 704		355 542	
Actif net total	1 931 518		2 180 368	
Investi dans les immobilisations corporelles	954 130		1 617 925	
Disponible pour les besoins du fonds	977 388	$	562 443	$
Résultats de fonctionnement				
Revenu de contributions et d'intérêts total	1 795 062		97 277	
Dépenses totales	2 043 912		1 735 155	
Déficit des recettes sur les dépenses	(248 850)	$	(1 637 878)	$
Flux de trésorerie				

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2008

Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Rentrées de fonds de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	1 750 000 $	– $
Revenu de placement	44 819	104 415
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(1 348 837)	(1 393 492)
Sommes versées au titre des achats d'immobilisations	(120 506)	(1 123 266)
Hausse (baisse) nette de la trésorerie	325 476	(2 412 343)
Position de la trésorerie au début de la période	883 951	3 296 294
Position de la trésorerie à la fin de la période	1 209 427 $	883 951 $

b) Pendant l'exercice, la CVMO a conclu certaines opérations avec le fonds dans le cours normal de ses activités :

i) En 2008, le conseil d'administration de la CVMO a autorisé des transferts d'un montant total de 1 750 000 $ au fonds (néant en 2007). Ces transferts provenaient de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, tel que décrit à la note 3.

ii) La CVMO a un contrat de services de gestion et d'administration avec le fonds au prix coûtant.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la CVMO a engagé des dépenses totales de 440 763 $ (565 788 $ en 2007) dans les services liés au fonds. Le coût total de ces services a été réimputé au fonds. Sur ce montant, 117 562 $ étaient dus à la CVMO au 31 mars 2008 (103 327 $ en 2007).

14. CHANGEMENTS AUX PRINCIPES COMPTABLES

L'ICCA a publié de nouvelles normes de divulgation concernant le capital d'une entité et la gestion de celui-ci en exigeant que cette entité divulgue des informations qui permettent aux lecteurs de ses états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de l'entité.

L'ICCA a également publié de nouvelles normes relatives à la divulgation et la présentation des états financiers, dans lesquelles les obligations en matière de divulgation sont révisées et améliorées et les exigences en matière de présentation sont conservées sans changement. Les nouvelles sections mettent davantage l'accent sur les divulgations de la nature et de la portée des risques liés aux instruments financiers et de la gestion de ces risques par l'entité.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés en conformité avec la présentation actuelle.

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.

L. Robin Cardozo, FCA
Chef de la direction

Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration

KPMG LLP
Chartered Accountants
Yonge Corporate Centre
4100 Yonge Street Suite 200
Toronto ON M2P 2H3
Canada

Telephone (416) 228-7000
Fax (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de La Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de La Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, à l'exclusion de la modification de la méthode d'évaluation des instruments financiers, tel qu'il est indiqué à la note 2 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 25 avril 2008

KPMG LLP, is a Canadian limited liability partnership and a member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International, a Swiss cooperative. KPMG Canada provides services to KPMG LLP.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Bilan

31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Actif		
Encaisse	921 472 $	921 310 $
Intérêts courus et autres	138 408	164 320
Placements (note 4)	108 557 829	101 654 305
Immobilisations, montant net (note 5)	530 190	500 241
	110 147 899 $	103 240 176 $
Passif et actifs nets		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	542 305 $	635 018 $
Apports reportés [note 6 a)]	4 344 852	3 675 804
Subventions à payer [note 6 b)]	102 688 700	96 357 312
	107 575 857	100 668 134
Actifs nets		
Investis dans des immobilisations	530 190	500 241
Non affectés	2 041 852	2 071 801
	2 572 042	2 572 042
	110 147 899 $	103 240 176 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

, Helen Burstyn, présidente

, Janet Passmore, trésorière

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 6 a)]	104 330 952 $	99 275 754 $
Subventions annulées ou recouvrées	1 354 188	1 836 931
Revenus de placement	7 030 212	6 119 643
	112 715 352	107 232 328
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises (note 6)	100 306 100	95 762 400
Charges découlant de l'octroi de subventions (note 6)	10 621 920	9 740 918
Services rendus à la collectivité, exception faite des subventions (note 7)	228 460	235 437
	111 156 480	105 738 755
Services de soutien	1 147 893	1 072 339
Amortissement	410 979	421 234
	112 715 352	107 232 328
Excédent des produits par rapport aux charges	– $	– $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

			2008	2007
	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total	Total
Actifs nets au début de l'exercice	500 241 $	2 071 801 $	2 572 042 $	2 572 042 $
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(411 504)	411 504	–	–
Achat d'immobilisations	441 453	(441 453)	–	–
Actifs nets à la fin de l'exercice	530 190 $	2 041 852 $	2 572 042 $	2 572 042 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	410 979 $	421 234 $
Perte à la cession d'immobilisations	525	2 133
Variation des éléments hors caisse liés aux activités de fonctionnement	6 933 635	(1 037 064)
	7 345 139	(613 697)
Activités d'investissement		
(Augmentation) diminution nette des placements	(6 903 524)	871 439
Achat d'immobilisations	(441 453)	(335 729)
	(7 344 977)	535 710
Augmentation (diminution) de l'encaisse	162	(77 987)
Encaisse au début de l'exercice	921 310	999 297
Encaisse à la fin de l'exercice	921 472 $	921 310 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère de la Culture (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à créer des collectivités saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole par des investissements dans les projets communautaires.

Le financement du gouvernement est assujetti à un protocole d'entente avec le Ministère qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou comme montants à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Placements

Les placements à court terme, les bons du Trésor et les acceptations bancaires sont classés comme placements détenus à des fins de transaction. Les placements à court terme sont constatés à la juste valeur marchande, de la manière déterminée à la fin de l'exercice en fonction de la valeur de marché des instruments d'emprunt.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de placements ne sont pas considérés comme étant importants et ils sont passés en charges lorsqu'ils sont acquittés.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Placements (suite)

Les opérations d'achat et de vente de placements sont constatées à la date de règlement.

c) Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

d) Charges

Les charges de chaque service sont réparties entre l'octroi de subventions et les services de soutien selon le pourcentage des activités de chaque service qui est consacré à ces activités.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	1 an
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

2. Modification de convention comptable

Le 1er avril 2007, la FTO a adopté les recommandations suivantes du *Manuel* de l'Institut Canadien des Comptables Agrées (« ICCA »), soit le chapitre 3855, « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » et le chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3855 établit des normes pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, y compris le traitement comptable des variations de la juste valeur. Comme l'exige le chapitre 3855, les placements sont présentés à la juste valeur. Comme le permet le chapitre 3855, les autres actifs et passifs financiers de la FTO continuent d'être présentés au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

L'adoption des chapitres 3855 et 3861 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de l'exercice considéré.

3. Modification comptable future

Ce qui suit résume la modification comptable future qui touchera les états financiers de la FTO postérieurement au 31 mars 2008 :

Instruments financiers - informations à fournir :

L'ICCA a publié deux nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers qui modifient et améliorent les obligations d'informations, en reprenant telles quelles les règles de présentation visant les instruments financiers. Ces nouvelles normes prendront effet à compter d'avril 2008 pour la FTO. Les nouvelles informations à fournir constitueront des informations supplémentaires sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels est exposée la FTO et la façon dont cette dernière gère ces risques

4. Placements

Les placements, présentés à la valeur marchande, sont les suivants :

	2008	2007
Bons du Trésor	75 169 395 $	101 654 305 $
Acceptations bancaires	20 014 914	–
Billets de dépôt	13 373 520	–
	108 557 829 $	101 654 305 $

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

4. Placements (suite)

Tous les placements sont effectués dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des trois prochains mois (échéance de quatre mois en 2007). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 1,9 % à 3,6 % (de 4,12 % à 4,5 % en 2007).

La gestion du risque se rapporte à la compréhension et à la gestion dynamique des risques associés à tous les volets des activités de la Fondation et au contexte d'exploitation connexe. Les placements sont principalement exposés au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de marché. La FTO a mis en place des politiques et des procédures officielles pour faire face à ces risques.

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt touchent la valeur des titres à revenu fixe que détient la FTO. La FTO gère ce risque en détenant des titres d'emprunt émis par le gouvernement du Canada et par de grandes banques canadiennes et en échelonnant la durée des titres détenus.

5. Immobilisations

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	765 681 $	664 435 $	101 246 $	118 511 $
Matériel informatique	895 253	632 552	262 701	238 177
Logiciels	378 942	363 594	15 348	60 267
Améliorations locatives	1 403 967	1 253 072	150 895	83 286
	3 443 843 $	2 913 653 $	530 190 $	500 241 $

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

6. Apports reportés et subventions à payer

a) Les apports reportés représentent le financement accordé par le Ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions. L'historique des apports reportés se détaille comme suit :

	2008	2007
Apports reportés au début de l'exercice	3 675 804 $	2 951 558 $
Activités au cours de l'exercice		
Financement reçu	105 000 000	100 000 000
Revenus de placement comptabilisés à titre de produits	7 030 212	6 119 643
Subventions promises	(100 306 100)	(95 762 400)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(10 621 920)	(9 740 918)
Services de soutien et amortissement	(1 558 872)	(1 493 573)
Services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions	(228 460)	(235 437)
Subventions annulées ou recouvrées	1 354 188	1 836 931
Montants constatés à titre de financement du gouvernement de l'Ontario	(104 330 952)	(99 275 754)
Apports reportés à la fin de l'exercice	4 344 852 $	3 675 804 $

b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises et qui ne sont pas encore distribuées sont à payer, à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer se détaille comme suit :

	2008	2007
Subventions promises - Subventions à la collectivité et subventions à l'échelle de la province	100 306 100 $	95 762 400 $
Subventions annulées	(1 076 800)	(1 347 200)
Subventions payées	(92 897 912)	(94 826 905)
	6 331 388	(411 705)
Subventions à payer au début de l'exercice	96 357 312	96 769 017
Subventions à payer à la fin de l'exercice	102 688 700 $	96 357 312 $

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

6. Apports reportés et subventions à payer (suite)

b) (suite)

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices terminés les 31 mars :

2009	71 111 100 $
2010	23 947 800
2011	6 736 800
2012	780 500
2013	112 500
	102 688 700 $

7. Services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions

Les services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions, consistent en des activités de bienfaisance qui ne sont pas des subventions, comme des partenariats avec d'autres organismes, des projets mis en œuvre par la FTO et une aide technique aux organismes communautaires. Le poste comprend les frais faisant partie des activités courantes.

8. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2009	363 000 $
2010	304 000
2011	263 000
2012	234 000
2013	215 000
Par la suite	1 000
	1 380 000 $

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient avoir lieu dans les locaux loués et qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

8. Engagements (suite)

Le contrat de location-exploitation pour les locaux du siège social de la FTO, à Toronto, a été prorogé pour une période de cinq ans, soit jusqu'en février 2013.

9. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

10. Instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des intérêts courus et autres, des créditeurs et charges à payer ainsi que des subventions à payer se rapproche de leur juste valeur, du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces éléments ou parce qu'ils sont à recevoir ou à payer à vue.

La juste valeur des placements est présentée à la note 4.

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle qui a été adoptée pour les états financiers de l'exercice considéré.

Rapport annuel 2007

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction assume la responsabilité des états financiers ci-joints du Gestionnaire indépendant du réseau électrique (GIRÉ), qui ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies par le GIRÉ sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers. Pour dresser des états financiers, il est nécessaire d'utiliser des estimations reposant sur le jugement de la direction, surtout lorsque des opérations qui touchent la période comptable ne peuvent être finalisées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été dressés en fonction de limites raisonnables en matière d'importance relative et à partir de l'information disponible au 15 février 2008.

La direction maintient un système de contrôle interne visant à assurer, dans une mesure raisonnable, la protection des actifs et la disponibilité d'une information fiable en temps opportun. Ce système comprend des principes et des méthodes bien établis ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs externes nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion quant à la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs qui suit décrit l'étendue de leur vérification et fait état de leur opinion.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction

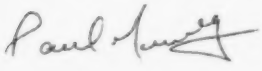

Paul Murphy
Toronto, Canada
Le 15 février 2008

Le vice-président des services corporatifs, chef des finances et trésorier

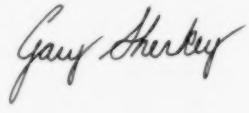

Gary Sherkey
Toronto, Canada
Le 15 février 2008

Rapport annuel 2007

Rapport des vérificateurs

Le 15 février 2008

Au conseil d'administration du
Gestionnaire indépendant du réseau électrique (GIRÉ)

Nous avons vérifié le bilan du GIRÉ au 31 décembre 2007 ainsi que les états des résultats, des autres éléments du résultat étendu et du surplus accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du GIRÉ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du GIRÉ au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

COMPTABLES AGRÉÉS, EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

État des résultats, des autres éléments du résultat étendu et du surplus accumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 décembre 2007	Exercice terminé le 31 décembre 2006
	$	$
PRODUITS		
Produits liés aux réseaux (note 9)	131 538	132 015
Autres produits (note 3)	2 143	7 622
TOTAL DES PRODUITS	**133 681**	**139 637**
CHARGES		
Main-d'œuvre	77 514	76 096
Services, soutien et matériel informatiques	8 980	9 728
Services contractuels et consultants	8 213	7 018
Télécommunications	3 329	2 706
Autres charges	6 494	5 047
Amortissement	29 184	32 353
TOTAL DES CHARGES	**133 714**	**132 948**
Bénéfice avant intérêts et revenu de placement	**(33)**	**6 689**
Produits d'intérêts et revenu de placement	97	1 731
Charges d'intérêts et frais de financement	(6 848)	(7 959)
BÉNÉFICE NET (PERTE) DE L'EXERCICE	**(6 784)**	**461**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	**(29)**	**-**
RÉSULTAT ÉTENDU	**(6 813)**	**461**
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 961	7 500
Modification de convention comptable (note 2)	1 866	-
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 9)	**3 014**	**7 961**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Rapport annuel 2007

Bilan

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 229	3 565
Charges payées d'avance et comptes débiteurs	16 957	24 429
	18 186	**27 994**
Immobilisations corporelles (note 4)		
Immobilisations en service	96 048	113 051
Travaux en cours	14 898	4 827
	110 946	**117 878**
Autres actifs		
Placements à long terme (note 5)	16 718	12 585
Charges de retraite payées d'avance (note 6)	2 971	12 471
Charges reportées	1 596	1 596
	21 285	**26 652**
TOTAL DE L'ACTIF	**150 417**	**172 524**
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	26 236	20 863
Intérêts courus sur la dette à long terme	1 030	1 030
Dette à court terme (note 8)	-	15 000
Remises aux intervenants du marché (note 9)	-	12 699
	27 266	49 592
Dette à long terme (note 8)	78 200	78 200
Obligation au titre des avantages sociaux futurs autres que des prestations de retraite (note 6)	41 937	36 771
TOTAL DU PASSIF	**147 403**	**164 563**
SURPLUS ACCUMULÉ (note 9)	**3 014**	**7 961**
TOTAL DU PASSIF ET DU SURPLUS ACCUMULÉ	**150 417**	**172 524**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

James Hinds
Président du conseil
Toronto, Canada

William Museler
Administrateur
Toronto, Canada

Rapport annuel 2007

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 décembre 2007 $	Exercice terminé le 31 décembre 2006 $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte) de l'exercice	(6 784)	461
Ajustements au titre des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	29 184	32 353
Charges de retraite payées d'avance	17 349	17 746
Coûts des avantages sociaux futurs complémentaires	6 592	6 426
Variation de la juste valeur des placements à long terme détenus à des fins de transaction	(417)	-
Provision pour moins-value durable des placements à long terme	666	-
	46 590	56 986
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	1 182	663
Diminution des remises aux intervenants du marché	(12 699)	(861)
Variation des charges payées d'avance et comptes débiteurs	7 472	(2 018)
	(4 045)	(2 216)
Autres :		
Cotisations au régime de retraite	(7 849)	(8 361)
Paiement d'avantages sociaux futurs	(1 426)	(1 384)
	(9 275)	(9 745)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**33 270**	**45 025**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Vente de placements à court terme, montant net	-	5 980
Acquisition de placements à long terme, montant net	(2 516)	(2 673)
Investissements dans les charges reportées	-	(1 596)
Investissements dans des immobilisations corporelles	(18 090)	(17 802)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(20 606)**	**(16 091)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette	(15 000)	(35 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(15 000)**	**(35 000)**
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 336)	(6 066)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 565	9 631
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**1 229**	**3 565**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Information supplémentaire
(en milliers de dollars canadiens)

Intérêts payés	**6 765**	**7 781**

Rapport annuel 2007

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Gestionnaire indépendant du réseau électrique (le « GIRÉ ») est un organisme sans but lucratif non assujetti à l'impôt sur le revenu qui a été créé le 1er avril 1999 en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément aux dispositions de cette loi, le GIRÉ exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »). Les objectifs du GIRÉ, tels qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et modifiés par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* ainsi que le règlement intitulé « Ontario Regulation 452/06 », sont les suivants:

- exercer les pouvoirs et remplir les fonctions attribués au GIRÉ en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, des règles du marché et de son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords donnant au GIRÉ le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par le GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités du GIRÉ avec les leurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et futurs d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et fournir ces renseignements au public et à l'Office de l'électricité de l'Ontario;
- faire fonctionner les marchés administrés par le GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- planifier, gérer et mettre en place le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme;
- superviser, administrer et livrer le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme;
- établir et appliquer des normes et des critères relativement à la fiabilité des réseaux de transport.

Le GIRÉ a été désigné « Entité responsable des compteurs intelligents » par le règlement intitulé « Ontario Regulation 393/07 » en vertu de la *Loi sur l'électricité* adopté le 28 mars 2007. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objectifs d'une Entité responsable des compteurs intelligents tel qu'ils figurent dans la *Loi sur l'électricité* sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon ce qu'exigent les règlements pris en application de la présente loi ou d'une autre loi ou une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer et stocker les renseignements et les données relatifs à la mesure de la consommation d'électricité des consommateurs en Ontario ou de leur utilisation de l'électricité, y compris les données recueillies auprès des distributeurs, faciliter la cueillette et la gestion de ces renseignements et données et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;

Rapport annuel 2007

- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction des données des compteurs intelligents;
- aux termes des conditions appropriées et sous réserve des conditions de son permis relatives à la protection de la vie privée, fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants, de l'OEO et d'autres personnes à ce qui suit :

  i. les renseignements et les données susmentionnés;
  ii. le système de télécommunications qui permet à l'Entité responsable des compteurs intelligents de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation à ses bases de données et d'effectuer des transferts inverses, y compris l'accès à son matériel, ses systèmes et ses technologies de télécommunications et au matériel, aux systèmes et aux technologies connexes;

- exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunications qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation à ses bases de données et d'effectuer des transferts inverses, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;
- exercer les activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser ses objets ou exercer ses activités commerciales;
- obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou dans une autre capacité, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale;
- recouvrer, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et un rendement approprié liés à l'exercice de ses activités qui sont approuvés par la Commission;
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

Le GIRÉ est tenu de soumettre annuellement à la CEO pour fins d'examen ses prévisions budgétaires et les droits qu'il se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'avec l'assentiment du ministre de l'Énergie (le « ministre »).

Le 21 mars 2007, la CEO a approuvé la demande du GIRÉ concernant ses prévisions budgétaires et les droits envisagés pour l'exercice 2007.

Le GIRÉ a soumis ses prévisions budgétaires et les droits qu'il se propose d'exiger en 2008 afin qu'ils soient examinés le 2 novembre 2007. La CEO a approuvé le tarif de consommation proposé du GIRÉ de 0,799 $ le mégawattheure sur une base provisoire, à compter du 1er janvier 2008, en attendant la conclusion de l'examen de la demande du GIRÉ relativement aux dépenses, aux besoins en produits et aux droits qu'il se propose d'exiger pour 2008.

Les frais relatifs au service liés aux compteurs intelligents n'ont pas encore été déterminés pour 2008.

Rapport annuel 2007

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le 1er janvier 2007, le GIRÉ a adopté le chapitre 1530, « Résultat étendu », le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » et le chapitre 3865, « Couvertures » du *Manuel de l'ICCA*. Avant l'adoption de ces nouvelles normes, les actifs financiers, composés de la trésorerie, des comptes débiteurs et des placements, étaient constatés au coût ou au coût après amortissement. Depuis l'adoption de ces nouvelles normes, le GIRÉ a désigné son portefeuille de placement à titre de « placements détenus à des fins de transaction » et sa trésorerie et ses comptes débiteurs à titre de « prêts et créances » qui sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les placements détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des gains et des pertes en résultat. Les opérations sont comptabilisées d'après la date de transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le GIRÉ a adopté ces normes prospectivement et, en conséquence, les états financiers comparatifs n'ont pas été retraités. Le GIRÉ a ajusté le solde d'ouverture du surplus accumulé de 1 866 000 $ ce qui tient compte des gains non réalisés sur les placements à long terme au 1er janvier 2007 qui n'étaient pas comptabilisés selon la convention comptable précédente.

- Les prêts et créances sont initialement évalués à la juste valeur et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La modification de convention comptable n'a eu aucune incidence importante sur la valeur comptable de la trésorerie et des comptes débiteurs.

Les contrats de change à terme sont comptabilisés à la juste valeur. Lorsque les contrats de change à terme répondent aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont constatées dans le surplus accumulé à titre de composante des autres éléments du résultat étendu. Lorsque ces contrats ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont portées dans les résultats. Avant 2007, lorsque ces contrats à terme répondaient aux critères de la comptabilité de couverture, la variation de leur valeur découlant des fluctuations des cours du change n'était pas inscrite dans les états financiers.

Les nouvelles normes comptables n'ont pas eu d'incidence importante sur la valeur comptable des passifs financiers du GIRÉ, composés des comptes créditeurs et de la dette à long terme, qui sont comptabilisés au coût après amortissement.

b) Constatation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par le GIRÉ, y compris les exportations. Les produits liés aux réseaux sont constatés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire autorisé, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Ces états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par le GIRÉ.

Rapport annuel 2007

Les autres produits représentent les montants revenant au GIRÉ relativement aux services qu'il fournit et au recouvrement des charges engagées au titre de la prestation de ces services, aux intérêts sur les fonds portés aux comptes de règlement du marché, ainsi que les amendes et pénalités portées au compte d'ajustement du marché. Ces produits sont constatés au moment où ils sont gagnés.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme dont l'échéance au moment de l'acquisition est de moins de 90 jours.

d) Travaux en cours

Les travaux en cours ont habituellement trait aux coûts liés aux installations fixes, au matériel informatique et aux logiciels et ils comprennent les sommes payées aux fournisseurs, les coûts liés à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants, une partie applicable des frais généraux ainsi qu'une partie des intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer le projet. Les frais liés aux travaux en cours sont virés au compte des immobilisations corporelles en service lorsque le bien est jugé prêt à être mis en service.

e) Immobilisations corporelles en service

Les immobilisations corporelles sont capitalisées au coût, qui comprend les coûts des matières, de la main-d'œuvre et du soutien externe ainsi que les frais généraux et les intérêts applicables aux activités de construction d'immobilisations.

f) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue.

La durée d'utilisation prévue des actifs, mesurée en années à compter de la date à laquelle ils ont été acquis, s'établit comme suit :

Catégorie	Durée d'utilisation moyenne prévue
Installations	39 ans
Systèmes du marché et applications	4 à 8 ans
Infrastructures et autres actifs	4 à 7 ans

Les gains et pertes à la vente d'immobilisations corporelles et les pertes découlant des mises hors service anticipées sont portés aux résultats. Les frais d'enlèvement sont portés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

La durée d'utilisation prévue des immobilisations corporelles et les principales hypothèses qui sous-tendent les estimations des frais d'enlèvement font l'objet de révisions périodiques. L'incidence de la variation de la durée d'utilisation prévue des immobilisations corporelles est amortie sur une base prospective. La dernière révision a eu lieu au cours de l'exercice 2007.

Rapport annuel 2007

g) Placements à long terme

Les placements de portefeuille désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des gains et des pertes en résultat. Les opérations sont comptabilisées d'après la date de transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

h) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les programmes d'avantages complémentaires de retraite du GIRÉ comprennent des prestations de retraite, une assurance vie, une assurance maladie, une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

Le GIRÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite ainsi que les frais y afférents déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif est fonction des taux du marché à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes. La valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est établie au moyen de la valeur axée sur la valeur marchande pour les actions (l'actif du fonds est calculé d'après la valeur lissée de l'actif sur cinq ans) et de la valeur marchande pour les titres à revenu fixe à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite se sont fonction du coût des services rendus au cours de l'exercice, des intérêts débiteurs sur le passif, du rendement prévu des actifs des régimes et de l'amortissement des modifications apportées aux régimes, calculé selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent, le cas échéant, du gain ou de la perte net actuariel non amorti cumulatif sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est également amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite est de 11 ans (11 ans en 2006).

Rapport annuel 2007

i) Frais reportés

Les frais reportés représentent les frais de démarrage engagés par le GIRÉ en 2006 pour l'initiative des compteurs intelligents (1 595 605 $). Ces frais seront constatés en résultat sur une période de six ans débutant en 2008 proportionnellement aux produits estimatifs tirés des services de compteurs intelligents du GIRÉ sur cette période.

j) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises inscrits à la date du bilan sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change découlant des opérations réglées en devises sont portés à l'état des résultats à la date des opérations.

k) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants des produits et des charges et de l'actif et du passif ainsi que les informations à fournir sur les éventualités à la date des états financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

l) Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés selon la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

3. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de l'administration des marchés administrés par le GIRÉ, le GIRÉ dirige l'investissement des fonds du marché dans des placements à court terme hautement cotés, notamment le papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »), tout au long du cycle de règlement. Habituellement, le GIRÉ a le droit de recevoir le revenu de placement tiré des fonds placés dans des comptes de règlement du marché en temps réel.

Par suite des faits survenus dans le secteur canadien du PCAA en août 2007, certains placements dans le marché de l'énergie en temps réel ne sont pas liquides. Au 31 décembre 2007, des placements dans le papier commercial adossé à des actifs non bancaires dont le capital s'élève à 23,1 M$ demeurent non liquides, et le remboursement du capital et le versement des intérêts n'avaient pas été faits avant la date d'échéance le 31 décembre 2007. Sous l'autorité du Comité pancanadien des investisseurs sur les effets de commerce structurés adossés à des créances émis par des tiers (l'« accord de Montréal »), une initiative visant à restructurer le PCAA afin d'assurer la valeur pour les investisseurs et de restaurer la liquidité a été mise en œuvre dans l'ensemble du secteur. Dans le cadre de cette initiative, les fiducies qui ont émis du PCAA ont établi une période moratoire jusqu'au 22 février 2008.

Le GIRÉ n'a donc pas à rembourser les comptes de marché relativement aux pertes sur créance subies dans les placements dans le PCAA. Par contre, il n'a pas constaté dans les autres produits le revenu de placement tiré des comptes de règlement du marché au cours de l'exercice.

Rapport annuel 2007

De plus, en raison du PCAA non liquide détenu dans les comptes de marché, le GIRÉ a, de temps à autre en 2007, fourni du financement à court terme au marché pour financer le processus de règlement. Le GIRÉ a financé ces prêts au moyen de prélèvements à court terme sur sa facilité de crédit. Le montant emprunté par le GIRÉ et avancé au marché au cours de l'exercice était d'au plus 16 100 000 $.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
(en milliers de dollars canadiens)	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Immobilisations corporelles en service						
Installations	49 619	10 761	38 858	49 540	9 342	40 198
Systèmes du marché et applications	224 497	181 952	42 545	218 884	159 581	59 303
Infrastructure et autres actifs	89 662	75 017	14 645	83 773	70 223	13 550
	363 778	267 730	96 048	352 197	239 146	113 051
	14 898	-	14 898	4 827	-	4 827
Travaux en cours	378 676	267 730	110 946	357 024	239 146	117 878

En 2007, les ajustements apportés aux estimations formulées par la direction sur la durée résiduelle d'utilisation des immobilisations ont entraîné une diminution 3 356 468 $ de l'amortissement. En 2006, l'incidence de l'ajustement apporté aux estimations de la durée résiduelle d'utilisation des immobilisations formulées par la direction représente une diminution de la charge d'amortissement de 4 933 698 $.

Les intérêts capitalisés en 2007 au titre des travaux en cours se sont établis à 617 232 $ (24 757 $ en 2006).

5. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués d'après les cotes sur un marché actif et s'élèvent à 16 051 815 $ (14 450 453 $ en 2006). Au 31 décembre, la répartition de la valeur marchande de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 60,8 % dans des titres de participation, 34,7 % dans des titres d'emprunt et 4,5 % dans des équivalents de trésorerie (61,7 %, 34,4 % et 3,9 %, respectivement, en 2006).

Les placements à long terme dans du papier commercial adossé à des actifs non bancaires constatés au montant de 666 260 $ sont mesurés d'après les flux de trésorerie non actualisés pondérés en fonction des probabilités et représentent une provision pour perte durable de 666 260 $.

Rapport annuel 2007

6. RÉGIMES D'AVABTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Le GIRÉ offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

Le régime de retraite du GIRÉ est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir du régime de retraite agréé par capitalisation, le GIRÉ verse certaines prestations de retraite déterminées en vertu d'un régime non agréé indexé sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie collective, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés sans capitalisation.

Sommaire des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations constituées

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2007 $	Prestations de retraite 2006 $	Autres avantages 2007 $	Autres avantages 2006 $
Obligations au titre des prestations constituées	383 311	388 585	59 047	59 714
Juste valeur des actifs des régimes	320 468	296 144	-	-
Situation de capitalisation	(62 843)	(92 441)	(59 047)	(59 714)
Cotisations de l'employeur après la date d'évaluation	1 956	2 055	352	357
Coût non amorti des services passés	3 720	4 417	41	428
Perte actuarielle nette non amortie	60 138	98 440	16 717	22 158
Coût des prestations payées d'avance (constituées) constaté au bilan	2 971	12 471	(41 937)	(36 771)

Le coût des prestations payées d'avance est présenté déduction faite de la provision pour moins-value. Aucune provision pour moins-value n'a été inscrite en 2007 ni en 2006.

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, les actifs du régime de retraite agréé ont été répartis selon leur valeur marchande dans les catégories suivantes :

	2007	2006
Titres de participation	59,7%	59,0%
Titres de créance	39,9%	40,8%
Équivalents de trésorerie	0,4%	0,2%
	100,0%	100,0%

Rapport annuel 2007

Sommaire des principales hypothèses utilisées dans le calcul des obligations au titre des prestations

	Prestations de retraite 2007	Prestations de retraite 2006	Autres avantages 2007	Autres avantages 2006
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,4%	5,0%	5,4%	5,0%
Taux de croissance de la rémunération	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%

Le taux de croissance hypothétique des frais d'hospitalisation et du coût des médicaments est initialement de 9,0 %. Ce taux devrait commencer à diminuer graduellement à compter du 1er octobre 2008 pour se chiffrer à 5,0 % en 2014 et rester à ce niveau par la suite. Les frais des soins dentaires devraient initialement augmenter de 6,0 % par année et commencer à diminuer à compter du 1er octobre 2008 pour se chiffrer à 4,5 % en 2009 et rester à ce niveau par la suite.

Sommaire du coût des prestations et des cotisations au régime

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2007 $	Prestations de retraite 2006 $	Autres avantages 2007 $	Autres avantages 2006 $
Coût des prestations	17 349	17 746	6 592	6 426
Cotisations de l'employeur	7 948	6 329	1 432	1 331
Cotisations des participants au régime	2 385	2 014	-	-
Prestations versées	13 928	11 450	1 432	1 331

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2005 et la prochaine évaluation devra être effectuée en date du 1er janvier 2008.

Sommaire des principales hypothèses utilisées dans le calcul des coûts des prestations

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2007	Prestations de retraite 2006	Autres avantages 2007	Autres avantages 2006
Taux d'actualisation au début de l'exercice	5,0%	5,1%	5,0%	5,1%
Rendement prévu des actifs des régimes	7,0%	7,0%	-	-
Taux de croissance de la rémunération	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
Taux d'indexation des prestations de retraite	2,5%	2,5%	-	-

7. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2007 $	31 décembre 2006 $
Immobilisations corporelles	7 938	3 775
Exploitation	18 298	17 088
	26 236	20 863

Rapport annuel 2007

8. DETTE

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2007 $	31 décembre 2006 $
Effets à payer à :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO)	78 200	78 200
	78 200	78 200
Dette à court terme (facilité de crédit)	-	15 000
	78 200	93 200

Effet à payer à la SFIÉO

L'effet à long terme à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) n'est pas garanti, porte intérêt au taux annuel de 7,9 % et est remboursable intégralement le 1er mai 2009. L'intérêt couru est calculé quotidiennement et payable à terme échu en deux versements semestriels égaux le 1er mai et le 1er novembre de chaque année. La juste valeur estimative de l'effet à long terme à payer s'élève à 81 722 627 $.

Facilité de crédit

Le GIRÉ a conclu avec une banque à charte canadienne une convention de facilité de crédit engagée non garantie et renouvelable de 364 jours, aux termes de laquelle la banque prêtera au GIRÉ un montant maximal de 60,0 M$. Les avances aux termes de cette facilité sont consenties en dollars canadiens sous forme d'un prêt portant intérêt au taux préférentiel ou par l'émission d'acceptations bancaires portant intérêt aux taux du marché, majorés d'une commission d'attente annuelle de 30 points de base. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission annuelle d'engagement de 10 points de base. Au 31 décembre 2007, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit.

9. SURPLUS ACCUMULÉ ET REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ

En 2007, le GIRÉ n'a comptabilisé aucune remise liée aux réseaux accordée aux intervenants du marché (12 699 435 $ en 2006) en raison de pertes d'exploitation nettes subies au cours de l'exercice, ce qui a réduit le solde du compte de report réglementaire autorisé du GIRÉ à un montant inférieur à 5,0 M$. Aux 31 décembre, les éléments du surplus accumulé du GIRÉ s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2007 $	31 décembre 2006 $
Compte de report réglementaire autorisé	691	5 000
Pénalités et amendes cumulées imposées au marché	2 476	2 961
Déficit accumulé – Entité responsables des compteurs intelligents	(124	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(29)	-
	3 014	7 961

Rapport annuel 2007

10. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le GIRÉ conclut des contrats de change à terme aux fins de gestion des risques. Les contrats de change à terme consistent en des obligations d'acheter des devises à une date ultérieure prédéterminée et à un cours stipulé d'avance. Le GIRÉ conclut ce type de contrats seulement dans le cas d'opérations connues ou prévues qui nécessiteront un règlement en devises et il n'utilise aucun autre instrument financier dérivé.

Le GIRÉ est exposé aux variations de la valeur de ce type de contrats qui peuvent survenir avant le règlement en raison des fluctuations des cours du change sous-jacents. Les responsables de la gestion de la trésorerie gèrent ce risque.

Le GIRÉ détient des placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune affectés à une fin particulière pour les obligations au titre des prestations constituées de régimes à prestations déterminées non enregistrés qui ne sont pas capitalisées.

11. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le GIRÉ est une entreprise unique engagée dans l'exploitation des marchés de gros de l'électricité, la maintenance de la fiabilité du réseau de distribution contrôlé par le GIRÉ et la mise en œuvre et l'administration du programme de compteurs intelligents en Ontario.

12. ENGAGEMENTS

Les obligations du GIRÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	
2008	1 927
2009	1 818
2010	1 732
2011	1 249
2012	-

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Les états financiers ci-joint de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des informations présentées dans les états financiers.

La préparation des états financiers implique nécessairement l'emploi d'évaluations fondées sur le meilleur jugement possible de la direction, particulièrement quand les transactions qui affectent l'exercice financier en cours n'ont pu être finalisées avec certitude en date d'une période future. Ces rapports financiers ont été préparés dans les limites raisonnables, à tous les égards importants, selon l'information disponible jusqu'au 16 mai 2008 inclusivement.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle de la gestion et des finances visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et les immobilisations protégées, et qu'il y a une bonne tenue de dossiers.

Les états financiers ont été vérifiés par RLB LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario pour le compte de l'IRAO. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de leur examen et de leur opinion.

Au nom de la direction,

Karen Chan
Directeur de recherche

Rob Cunnington, C.A.
Contrôleur

rlb
Chartered Accountants
and Business Advisors

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario,

Nous avons vérifié l'état de la situation financière et l'état des résultats de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'IRAO. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle d'éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario au 31 mars 2008 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

RLB LLP

Guelph, Ontario
Le 16 mai 2008

Comptables agréés
Experts comptables autorisés

RAPPORT 1

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

ACTIFS

	2008 (annexe 1)	2007
Encaisse	85 046 $	794 104 $
Placements temporaires	10 230 784	9 663 880
Comptes débiteurs	538 137	529 097
Immobilisations (note 3)	58 876 358	60 857 867
	69 730 325 $	71 844 948 $

PASSIFS

Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	890 119 $	1 034 453 $
Retenues	315 842	188 269
Dépenses non engagées	4 462 728	4 880 084
Apports de capital différés (note 4)	44 787 485	46 768 994
	50 456 174	52 871 800

ACTIFS NETS

Solde des fonds	19 274 151	18 973 148
	69 730 325 $	71 844 948 $

voir notes afférentes

RAPPORT 2

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008 (annexe 2)	2007
REVENUS		
Recherche		
Subventions - provinciales (note 7)	2 073 241 $	560 953 $
Subventions fédérales	979 926	284 851
Subventions - autres	100 000	104 375
Redevances	719 369	923 658
	3 872 536	1 873 837
Propriété		
Subventions - provinciales – dép. en capital secondaire (note 7)	4 250 000	4 000 000
Baux – secteur privé	0	540 432
Revenu locatif - provinciales	327 715	0
Revenu locatif - secteur privé	586 430	0
Opérations et entretien - provinciales	414 228	0
Opérations et entretien - secteur privé	9 722	0
Paiement de transfert - paiement en remplacement d'impôts	357 000	0
Paiement en remplacement d'impôts	65 529	0
Amortissement des apports de capital différés	2 170 289	148 133
	8 180 913	4 688 565
Autres		
Revenus de placements	453 557	468 650
	12 507 006	7 031 052
DÉPENSES		
Recherche		
Projet/programme de recherche - provincial	2 289 874	2 036 513
Projet/programme de recherche - autres	1 762 554	615 752
Redevances dépenses	671 452	333 347
	4 723 880	2 985 612
Propriété		
Paiement en remplacement d'impôts	469 741	58 050
Dépenses en capital secondaire	4 418 647	4 549 021
Opérations et entretien	615 380	0
Amortissements des immobilisations	2 170 289	148 133
	7 674 057	4 755 204
Autres		
Réduction des placements	0	12 117
Autres dépenses	278 615	290 272
	278 615	302 389
	12 676 552	8 043 205
MONTANT NET DÉPENSES MOINS REVENUS pour l'exercice	(169 546)	(1 012 153)
SOLDES DES FONDS, DÉBUT D'EXERCICE	18 973 148	8 291 066
MONTANTS NETS TRANSFÉRÉS DE (AUX) DES DÉPENSES NON ENGAGÉES	417,356	(2 384 845)
BIENS APPORTÉS (note 5)	0	14 079 080
APPRÉCIATION NON-RÉALISÉE DANS LES INVESTISSEMENTS	53 193	0
SOLDES DES FONDS, fin d'exercice	19 274 151 $	18 973 148 $

voir notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) est une personne morale sans but lucratif qui relève directement du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Créé en vertu de l'Agricultural Research Institute of Ontario Act (1962) (aujourd'hui la Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario), l'IRAO est chargé de coordonner et d'orienter les programmes de recherche agricole de l'Ontario. Ces programmes couvrent un large éventail de produits et de disciplines pour l'ensemble du secteur agroalimentaire. De plus, l'IRAO gère les fonds de recherche du Programme de nouvelle gestion de la végétation pour le compte du ministère des Richesses naturelles, lequel fournit tous les fonds.

Le financement des programmes gérés par l'IRAO provient de trois sources. Le gouvernement de l'Ontario est la principale source de financement par l'entremise du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Le gouvernement de l'Ontario fournit aussi le financement pour les programmes de recherche concurrentielle. La deuxième source de financement est le gouvernement fédéral, principalement par le biais d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada (AAAC). En vertu de la Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario, l'IRAO peut accepter des subventions et des dons à des fins de recherche. Les autres sources de financement proviennent généralement du secteur commercial (comme les entreprises agricoles, les commissions de commercialisation et les associations de producteurs) et peuvent êtres affectées ou non à des projets précis. De plus, sous réserve de l'approbation du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, l'IRAO peut détenir des brevets et toucher des redevances découlant de projets de recherche.

Toutes les sommes reçues sont détenues en fiducie par le directeur de la recherche et attribuées conformément aux modalités des fonds.

Les fonds de recherche sont gérés par le secrétariat de l'IRAO dans le cadre des programmes suivants :

- Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)
- Carburants de remplacement renouvelables (CRR)
- Programme de nouvelle gestion de la végétation (PNGV)
- Programme de nouvelles orientations de recherche
- Programme de recherche sur l'innocuité des aliments
- Fonds d'innovation en sciences de la vie et agroalimentaire (FISA)
- Programme conjoint de recherche en gestion des éléments nutritifs (PCRGEN)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) PLACEMENTS

Les actifs financiers de placements qui sont susceptibles de vente sont évalués à leur valeur marchande, tandis que ceux que l'on conserve jusqu'à maturité sont évalués selon la fraction non amortie de leur coût. Les plus-values et moins-values latentes attribuées aux actifs financiers susceptibles de vente sont incluses directement dans le solde du fonds jusqu'à ce qu'ils ne figurent plus dans le bilan.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(b) DÉPENSES NON ENGAGÉES

Les dépenses non engagées correspondent à la différence entre le budget total approuvé pour les projets de recherche concurrentielle et les charges engagées jusqu'à maintenant.

(c) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont amorties selon la méthode et le taux annuel suivant :

Bâtiments	- 40 ans – méthode d'allocation uniforme

(d) ACTIFS DE LONGUE DURÉE

Un actif de longue durée est soumis au test de récupérabilité lorsque certains événements ou changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable peut ne pas être récupérable. Il y a perte de valeur quand la valeur comptable de l'actif est inférieure au montant non actualisé qu'on associe à son utilisation ou à sa cession. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de cet actif.

(e) APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés sont amortis au même taux que les bâtiments connexes.

(f) IMPÔT SUR LE REVENU

L'IRAO n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

(g) RESTRICTIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DES FONDS

L'objet, le financement, les modalités et la durée de chaque fonds de recherche en fiducie sont précisés dans le décret pertinent, le protocole d'entente pertinent ou la correspondance ministérielle pertinente.

(h) INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur marchande des actifs et passifs

La valeur comptable des instruments financiers de l'organisation, y compris les espèces, les débiteurs, les charges payées d'avance, les créditeurs, les dépenses non engagés et les retenues, est une approximation de leur juste valeur en raison de leurs brèves échéances.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(i) L'UTILISATION DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses relativement aux montants déclarés des éléments d'actif et de passif et qu'elle révèle des renseignements sur les éléments d'actif et de passif éventuels à la date où les états financiers sont préparés et sur les montants déclarés des recettes et charges attribuables à l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(j) MÉTHODE DU REPORT

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports assujettis à des restrictions sont comptabilisés à titre de revenu du fonds concerné au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports qui ne sont pas assujettis à des restrictions sont comptabilisés à titre de revenu du fonds concerné au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception peut être raisonnablement assurée.

3. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	Net 2008	Net 2007
Fonds de terre:				
Chemin de fer Cambridge	9 793 $	0 $	9 793 $	9 793 $
Collèges	3 099 400	0	3 099 400	3 099 400
Stations de recherche	10 979 680	0	10 979 680	10 979 680
	14 088 873	0	14 088 873	14 088 873
Bâtiments:				
Collèges	27 423 615	1 133 624	26 289 991	27 423 615
Stations de recherche	19 682 292	1 184 798	18 497 494	19 345 379
	47 105 907	2 318 422	44 787 485	46 768 994
	61 194 780 $	2 318 422 $	58 876 358 $	60 857 867 $

En date du 6 mars 2007, les titres en biens capitaux (fonds de terre et bâtiments) avec une valeur comptable d'environ 60,9 millions de dollars ont été transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO. La valeur comptable est employée comme valeur de transfert puisque le transfert a lieu entre des parties liées. Il s'agit d'une transaction de nature non monétaire et sans substance commerciale. Étant une agence du gouvernement de l'Ontario, l'IRAO rapportera ces biens capitaux (et autres éléments d'actifs et de passifs) sur une base annuelle dans la consolidation avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

4. APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés représentent la valeur comptable nette des bâtiments transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO.

5. APPORTS DE BIENS

Les apports de biens représentent le coût des fonds de terre transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

6. FOND DE RECHERCHE DE L'IRAO

	Fonds désignés	Redevances des semences	Redevances technologiques	Capitaux non affectés	Total 2008	Total 2007
Revenus de Subventions	0 $	0 $	0 $	260 115 $	260 115 $	266 423 $
Redevances	0	574 942	144 427	0	719 369	923 658
Revenus de placements	2 817	27 460	27 306	1 960	59 597	61 873
	2 817	602 402	171 733	262 075	1 039 081	1 251 954
Dépenses	72 782	620 654	54 023	275 228	1 022 687	649 717
Réduction des placements	0	0	0	0	0	12 117
Surplus (perte) net de l'exercice	(69 911)	(18 252)	117 710	(13 153)	16 394	590 120
Solde du fonds, début de l'exercice	73 656	790 272	715 666	60 464	1 640 058	1 799 276
Appréciation non-réalisée dans les investissements	256	4 505	5 005	291	10 057	0
Transfer au FISA	0	0	0	0	0	(750 000)
Transfert des dépenses non engagées	1 262	0	0	0	1 262	662
Solde du fonds, fin de l'exercice	5 263 $	776 525 $	838 381 $	47 602 $	1 667 771 $	1 640 058 $

7. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

	2008	2007
Les subventions suivantes proviennent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) :		
Dépenses en capital secondaire	4 250 000 $	4 000 000 $
Programme de nouvelles orientations de recherche	450 000	0
Programme de recherche sur l'innocuité des aliments	500 000	0
Programme conjoint de recherche en gestion des éléments nutritifs	613 126	240 855
Carburants de remplacement renouvelables (CRR)	250 000	0
Paiement en remplacement d'impôts	357 000	58 050
	6 420 126	4 298 905
La subvention suivante a été accordée par le ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI):		
Fonds pour la recherche en Ontario – coûts indirects (FROCI)	260 115	262 048
	6 680 241 $	4 560 953 $

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

8. MOUVEMENT DE TRÉSORERIE

Aucun rapport du mouvement de la trésorerie n'a été présenté puisqu'il n'aurait apporté aucune information supplémentaire.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDEENT

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation utilisée pour l'exercice en cours.

Annexe 1

Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
Etat de la situation financière
au 31 mars 2008

	IRAO (note 3)	Infrastructure (note 3)	CRR	PNGV	Nouvelles orientations	Innocuité des aliments	FISA	PCRGEN	Eliminations	Total au 31 mars 2008 (rapport 1)
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Actifs										
Encaisse	85 046									85 046
Placements temporaires	10 230 784									10 230 784
Dûs de l'IRAO	0	2 811 192	260 350	715 568	3 362 559	870 789	138 893	212 196	(8 371 547)	0
Comptes débiteurs	135 175	1 870	314 184	1 560	12 041	1 898	71 015	394		538 137
Immobilisations (note 3)	9 793	58 866 565								58 876 358
	10 460 798	61 679 627	574 534	717 128	3 374 600	872 687	209 908	212 590	(8 371 547)	69 730 325
Passifs										
Dûs à d'autres fonds de recherche	8 371 547								(8 371 547)	0
Comptes fournisseurs et comptes régularisation	384 949	86 367	4 652	20 000	214 205	89 716		90 230		890 119
Retenues					207 102	30 450	78 290			315 842
Dépenses non engagées	36 531		21 358	688 048	2 467 717	686 359		562 715		4 462 728
Apports de capital différés (note 4)		44 787 485								44 787 485
	8 793 027	44 873 852	26 010	708 048	2 889 024	806 525	78 290	652 945	(8 371 547)	50 456 174
Soldes des fonds	1 667 771	16 805 775	548 524	9 080	485 576	66 162	131 618	(440 355)		19 274 151
	10 460 798	61 679 627	574 534	717 128	3 374 600	872 687	209 908	212 590	(8 371 547)	69 730 325

voir notes afférentes

Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
Etat des résultats
au 31 mars 2008

Annexe 2

	IRAO (note 6)	Infrastructure	CRR	PNGV	Nouvelles orientations	Innocuité des aliments	FISA	PCRGEN	Total au 31 mars 2008 (rapport 2)
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Revenus									
Recherche									
Subventions - provinciales (note 7)	260 115		250 000		450 000	500 000		613 126	2 073 241
Subventions - fédérales			333 544				646 382		979 926
Subventions - autres			100 000						100 000
Redevances	719 369								719 369
	979 484	0	683 544	0	450 000	500 000	646 382	613 126	3 872 536
Propriété									
Subventions - provinciales et dépenses en capital secondaires (note 7)		4 250 000							4 250 000
Revenu locatif - provinciales		327 715							327 715
Revenu locatif - secteur privé		586 430							586 430
Other income									
Opérations et entretien - provinciales		414 228							414 228
Opérations et entretien - secteur privé		9 722							9 722
Paiement de transfert - paiement en remplacement d'impôts		357 000							357 000
Paiement en remplacement d'impôts		65 529							65 529
Amortissement des apports de capital différés		2 170 289							2 170 289
	0	8 180 913	0	0	0	0	0	0	8 180 913
Autres									
Revenus de placements	59 597	45 971	13 249	30 371	246 217	35 671	17 669	4 812	453 557
	1 039 081	8 226 884	696 793	30 371	696 217	535 671	664 051	617 938	12 507 006
Dépenses									
Recherche									
Projet/programme de recherche - provincial	2 620			42 476	1 338 938	407 411		498 429	2 289 874
Projet/programme de recherche - autres	70 000		480 181				1 212 373		1 762 554
Redevances dépenses	671 452								671 452
	744 072	0	480 181	42 476	1 338 938	407 411	1 212 373	498 429	4 723 880
Propriété									
Paiement en remplacement d'impôts		469 741							469 741
Dépenses en capital secondaires		4 418 647							4 418 647
Opérations et entretien		615 380							615 380
Amortissements des immobilisations		2 170 289							2 170 289
	0	7 674 057	0	0	0	0	0	0	7 674 057
Autres									
Autres dépenses	278 615								278 615
	1 022 687	7 674 057	480 181	42 476	1 338 938	407 411	1 212 373	498 429	12 676 552
Gains ou pertes nets	16 394	552 827	216 612	(12 105)	(642 721)	128 260	(548 322)	119 509	(169 546)
Soldes des fonds, début d'exercice	1 640 058	14 087 590	(168 426)	645 532	3 661 239	265 433	(344 528)	(813 750)	18 973 148
Montant transféré aux (des) dépenses non engagées	1 262		498 991	(628 048)	(399 516)	(332 035)	1 023 750	252 952	417 356
Appréciation non-réalisée dans les investissements	10 057	3 358	1 347	3 701	28 574	4 504	718	934	53 193
Transfert inter fonds		2 162 000			(2 162 000)				0
Soldes des fonds, fin d'exercice	1 667 771	16 805 775	548 524	9 080	485 576	66 162	131 618	(440 355)	19 274 151

voir notes afférentes

100 Queen's Park 416 586 8000
Toronto, Ontario www.rom.on.ca
Canada M5S 2C6

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 31 mars 2008 sont la responsabilité de la direction, et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 4 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 27 mai 2008.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par Ernst & Young LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,

W.T. Graesser
Directeur général, Finances

Glenn Dobbin
Directeur adjoint, Opérations

Musée royal de l'Ontario

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration du
Musée royal de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du **Musée royal de l'Ontario** au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l.

Toronto, Canada
Le 27 mai 2008

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

ERNST & YOUNG

Musée royal de l'Ontario

Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario

BILAN

[voir le mode de présentation – note 2]

Aux 31 mars

	2008 $ [en milliers de dollars]	2007 $
ACTIF		
Actif à court terme		
Montant à recevoir de la province d'Ontario	**12 100**	—
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario *[note 13]*	**1 819**	1 089
Autres débiteurs	**3 945**	4 298
Stocks	**134**	115
Frais d'exposition reportés et autres actifs	**2 502**	1 930
Total de l'actif à court terme	**20 500**	7 432
Charge de retraite comptabilisée d'avance *[note 14]*	**6 890**	4 233
Immobilisations, montant net *[note 5]*	**268 848**	241 741
Autres actifs	**24**	1 114
	296 262	254 520
PASSIF ET DÉFICIT NET		
Passif à court terme		
Dette bancaire *[note 15a]]*	**2 488**	4 690
Créditeurs et charges à payer	**11 720**	27 784
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an *[note 15 b]]*	**25 000**	—
Apports reportés *[note 7]*	**3 323**	3 091
Total du passif à court terme	**42 531**	35 565
Dette à long terme *[note 15 b]]*	**63 640**	58 736
Apports de capital reportés *[note 8]*	**186 925**	165 791
Charges à payer autres que les prestations de retraite *[note 14]*	**3 398**	2 937
Total du passif	**296 494**	263 029
Déficit net *[note 9]*	**(232)**	(8 509)
	296 262	254 520

Voir les notes ci-jointes.

Musée royal de l'Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT NET

Exercices terminés les 31 mars

	2008 $ [en milliers de dollars]	2007 $
PRODUITS		
Subventions *[note 10]*	**39 186**	24 599
Droits d'entrée	**6 307**	3 117
Programmes du Musée	**1 850**	1 765
Services complémentaires	**10 702**	5 319
Revenus de placements	**22**	87
Dons en nature *[note 6]*	**1 138**	978
Amortissement des apports de capital reportés *[note 8]*	**8 479**	3 421
Divers *[note 8]*	**2 329**	1 844
	70 013	41 130
CHARGES *[note 11]*		
Conservation et gestion des collections	**11 027**	10 812
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	**10 966**	8 571
Services complémentaires	**8 323**	4 671
Frais d'administration	**3 066**	2 940
Programmes éducatifs et grand public	**2 673**	2 621
Bibliothèque et services d'information	**2 226**	2 673
Aménagement des expositions et galeries	**2 061**	2 024
Commercialisation et relations publiques	**3 800**	2 285
Expositions temporaires	**4 116**	2 607
Artefacts et spécimens *[note 6]*		
Dons en nature	**1 138**	978
Acquisitions	**2 240**	2 328
Amortissement des immobilisations *[note 5]*	**8 767**	3 685
Divers	**1 333**	241
	61 736	46 436
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	**8 277**	(5 306)
Déficit net au début de l'exercice	**(8 509)**	(3 203)
Déficit net à la fin de l'exercice *[note 9]*	**(232)**	(8 509)

Voir les notes ci-jointes.

Musée royal de l'Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 mars

	2008	2007
	$	$
	[en milliers de dollars]	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	**8 277**	(5 306)
Ajouter (soustraire) les éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**8 767**	3 685
Amortissement des apports de capital reportés	**(8 479)**	(3 421)
Apports de capital reportés comptabilisés à titre d'autres produits	**(1 326)**	(622)
	7 239	(5 664)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Montant à recevoir de la province d'Ontario	**(12 100)**	—
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	**(730)**	(234)
Autres débiteurs	**353**	(967)
Stocks	**(19)**	(21)
Frais d'exposition reportés et autres actifs	**(572)**	(931)
Créditeurs et charges à payer	**1 021**	2 542
Apports reportés	**232**	216
Variation nette de la charge de retraite comptabilisée d'avance	**(2 657)**	(2 190)
Variation nette des charges à payer autres que les prestations de retraite	**461**	435
Flux de trésorerie de fonctionnement	**(6 772)**	(6 814)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisitions d'immobilisations, déduction faite des augmentations des autres débiteurs, des créditeurs et des charges à payer liés aux immobilisations en cours	**(52 959)**	(53 287)
Avances sur la dette à long terme	**29 904**	17 991
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	**(2 202)**	2 482
Diminution des autres actifs	**1 090**	273
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	**30 939**	39 355
Flux de trésorerie d'investissement et de financement	**6 772**	6 814
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	—	—
Trésorerie au début de l'exercice	—	—
Trésorerie à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes ci-jointes.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

1. GÉNÉRALITÉS

Le Musée royal de l'Ontario [le «Musée»] est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada [la «Loi»] et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité aux fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers ont été dressés d'après l'hypothèse de la continuité d'exploitation, selon laquelle le Musée pourra réaliser ses actifs et s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités et dans un avenir prévisible.

Le Musée *[note 15 b)]* doit effectuer des versements sur sa facilité de crédit à taux variable non renouvelable de 10 000 000 $ d'ici le 30 juin 2008 et de 15 000 000 $ d'ici le 31 mars 2009. Les prévisions actuelles du Musée au titre des flux de trésorerie indiquent qu'il n'aura pas suffisamment de fonds pour effectuer les versements requis d'ici le 31 mars 2009.

La poursuite des activités du Musée repose sur sa capacité de négocier une prolongation de la date à laquelle est dû le deuxième versement, d'obtenir des dons suffisants pour effectuer les versements requis, et de trouver d'autres sources de financement. Ces états financiers n'incluent pas les rajustements des montants et le classement des actifs et passifs qui pourraient s'avérer nécessaires si le Musée n'était pas en mesure de poursuivre ses activités.

3. PROJET RENAISSANCE DU MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Le conseil d'administration a approuvé le Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario dont les coûts estimatifs globaux s'élèvent à 249 900 000 $, avant les frais de financement et de collecte de fonds. La Phase I, totalisant 228 700 000 $, était presque terminée en mars 2008. La Phase II coûtera 21 200 000 $ de plus et sera achevée dès l'obtention de fonds additionnels. Le projet total comprend la restauration des édifices originaux de même que la construction de nouvelles salles d'une superficie de 40 000 pieds carrés. Le projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario modifiera de façon permanente le fondement économique du Musée et devrait permettre d'obtenir des revenus annuels supplémentaires afin de soutenir l'excellence dans son ensemble.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

Le financement pour ce projet provient des secteurs public et privé. Au 31 mars 2008, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à fournir 72 000 000 $ pour ce projet, et le secteur privé, 160 000 000 $. Des subventions gouvernementales additionnelles, le projet de développement du 90 Queen's Park et une campagne de financement menée actuellement par la Fondation du Musée royal de l'Ontario, sous la dénomination des gouverneurs du Musée royal de l'Ontario [la «Fondation»], devraient permettre de financer le solde [*note 13*]. Au 31 mars 2008, le Musée a engagé des coûts en capital de 248 555 000 $ [213 708 000 $ en 2007] dans le cadre de ce projet, montant qui est inclus dans les immobilisations au bilan [*note 5*].

Au 31 mars 2008, le Musée avait conclu des contrats d'une valeur totale impayée d'environ 1 424 000 $ [20 765 000 $ en 2007] pour les nouvelles immobilisations.

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

Modifications de conventions comptables

Le 1er avril 2007, le Musée a adopté les recommandations des deux chapitres suivants du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* [«ICCA»] : le chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation»; et le chapitre 3861, «Instruments financiers – informations à fournir et présentation». Le chapitre 3855 établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, y compris le traitement comptable des variations de la juste valeur. Selon le chapitre 3855, tous les dérivés sont évalués à la juste valeur. Comme il est permis par le chapitre 3855, les autres actifs et passifs financiers du Musée continuent d'être présentés au coût après amortissement, qui se rapproche de la juste valeur. L'adoption des chapitres 3855 et 3861 n'a pas eu d'incidence notable sur les états financiers de l'exercice antérieur ou de celui en cours.

Constatation des produits

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de «investi en immobilisations». Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante.

Les produits découlant des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens livrés.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie déterminés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques de variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques de variations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif au bilan ou une obligation contractuelle future.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de valeur pendant l'exercice sont constatées comme une augmentation (diminution) des apports de capital reportés, s'ils ont trait aux acquisitions d'immobilisations financées par les apports et comme une augmentation (diminution) des intérêts imputés aux immobilisations, s'ils ont trait à une dette dont les intérêts sont capitalisés. Sinon, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats et de l'évolution du déficit net.

Stocks

Les stocks, qui se composent principalement de fournitures, sont comptabilisés au coût moyen, déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de réalisation nette, si elle est inférieure.

Frais d'exposition reportés

Les frais d'exposition sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges au cours de la période où les expositions auxquelles ils se rapportent ont lieu.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

Régimes d'avantages sociaux

Le Musée comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la valeur marchande, et les gains et pertes de placement sont constatés sur une période de trois ans. Les passifs des régimes d'avantages sociaux futurs sont actualisés au moyen des taux d'intérêt actuels sur les obligations à long terme.

L'actif (l'obligation) transitoire, la répercussion de toute modification aux dispositions des régimes, et l'excédent du gain actuariel net cumulatif ou de la perte actuarielle nette cumulative sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou 10 % de la valeur marchande des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

Immobilisations

Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galeries	20 ans
Mise en valeur des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Les immobilisations en cours comprennent les frais directs de construction et les autres coûts liés au projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario, y compris l'intérêt capitalisé. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de la période. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

Artefacts et spécimens

La valeur des artefacts et des spécimens a été exclue du bilan. Les artefacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. L'acquisition des artefacts et spécimens reçus en dons et acquis est passée en charges.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date des états financiers et sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

Modifications futures de conventions comptables

L'ICCA a publié deux nouvelles normes : le chapitre 3862, «Instruments financiers – informations à fournir» et le chapitre 3863, «Instruments financiers – présentation» qui accroissent la capacité des utilisateurs des états financiers à évaluer l'importance des instruments financiers pour une entité, les risques connexes et la gestion de ces risques.

L'ICCA a également publié une nouvelle norme comptable, le chapitre 1535, «Informations à fournir concernant le capital», qui exige la présentation des données qualitatives et quantitatives permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion de l'actif net d'une entité.

De plus, l'ICCA a publié une autre norme comptable, le chapitre 3031, «Stocks», qui exige la présentation d'informations supplémentaires et établit de nouvelles règles qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des stocks.

Ces modifications de conventions comptables, qui seront adoptées le 1er avril 2008, exigeront uniquement la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers, à l'exception du chapitre 3031, «Stocks». L'incidence de ce chapitre sur les états financiers n'a pas encore été déterminée.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

5. IMMOBILISATIONS

a] Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	$	$	$	$
	[en milliers de dollars]			
Terrains	**931**	—	931	—
Bâtiments	**54 912**	**41 132**	54 912	40 092
Galeries	**38 260**	**33 397**	38 228	32 489
Mise en valeur des bâtiments	**17 872**	**12 219**	17 359	11 549
Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario *[note 3]*				
Bâtiments	**203 578**	**4 596**	202 386	—
Galeries	**44 977**	**2 358**	11 322	1 092
Mobilier et matériel	**4 175**	**2 155**	3 570	1 745
	364 705	**95 857**	328 708	86 967
Moins l'amortissement cumulé	**95 857**		86 967	
Valeur comptable nette	**268 848**		241 741	

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, des intérêts de 2 568 000 $ [2 663 000 $ en 2007] ont été capitalisés pour le projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario.

b] La variation de la valeur comptable nette des immobilisations est attribuable à ce qui suit :

	2008	2007
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Solde au début de l'exercice	**241 741**	194 521
Acquisitions d'immobilisations financées par des apports de capital affectés *[note 8]*	**25 229**	34 140
Acquisitions d'immobilisations financées par la dette bancaire, la dette à long terme ou les créditeurs et charges à payer	**10 162**	16 115
Acquisitions d'immobilisations financées à l'interne	**483**	650
Amortissement des immobilisations	**(8 767)**	(3 685)
Solde à la fin de l'exercice	**268 848**	241 741

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

6. ARTEFACTS ET SPÉCIMENS

Au 31 mars 2008, la collection comptait environ 6 000 000 d'artefacts et de spécimens. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, le Musée a ajouté environ 800 [2 000 en 2007] objets à ses collections au moyen de dons et d'acquisitions d'artefacts.

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation *[note 13]* ayant trait surtout aux activités de fonctionnement du prochain exercice.

8. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports de capital reportés est constaté à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution du déficit net. Les modifications au solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

	2008	**2007**
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Solde au début de l'exercice	**165 791**	130 479
Amortissement des apports de capital reportés	**(8 479)**	(3 421)
Apports de capital reportés comptabilisés à titre d'autres produits	**(1 326)**	(622)
Apports affectés reçus relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice précédent	—	367
Autres apports affectés reçus pour les acquisitions d'immobilisations *[note 13]*	**30 939**	38 988
Solde à la fin de l'exercice	**186 925**	165 791

Au 31 mars 2008, des apports de capital reportés de 8 650 000 $ [4 287 000 $ en 2007] avaient été reçus, mais non dépensés.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

9. DÉFICIT NET

Les variations des composantes du déficit net s'établissent comme suit :

	2008				2007
	Déficit de fonctionnement $	Affecté par le conseil $	Investi en immobilisations	Total $	Total $
				[en milliers de dollars]	
Solde au début de l'exercice	**(12 235)**	**970**	**2 756**	**(8 509)**	(3 203)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	**8 273**	**4**	**—**	**8 277**	(5 306)
Variation nette – investi en immobilisations	**(195)**	**—**	**195**	**—**	—
Solde à la fin de l'exercice	**(4 157)**	**974**	**2 951**	**(232)**	(8 509)

10. SUBVENTIONS

Les subventions se présentent comme suit :

	2008 $	2007 $
	[en milliers de dollars]	
Province d'Ontario		
Fonctionnement	**18 518**	18 518
Subventions pour réduire le déficit	**12 100**	—
Divers	**1 122**	617
Gouvernement du Canada	**335**	322
Fondation du Musée royal de l'Ontario *[note 13]*	**7 111**	5 142
	39 186	24 599

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

11. CHARGES

Les charges sont présentées dans les états des résultats et de l'évolution du déficit net par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2008	2007
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Salaires et avantages sociaux *[note 14]*	**26 739**	24 052
Biens et services acquis	**25 092**	17 721
Amortissement des immobilisations	**8 767**	3 685
Dons en nature	**1 138**	978
	61 736	46 436

12. BÉNÉVOLAT AU MUSÉE

Au cours d'un exercice, les bénévoles du Musée fournissent un apport d'environ 66 000 heures de soutien au Musée. Leurs activités incluent des visites guidées des galeries et une grande variété de programmes qui enrichissent l'expérience du visiteur au Musée ainsi que des voyages locaux visant à promouvoir l'image du Musée en Ontario et dans le monde, et bien d'autres activités de soutien. Le Musée estime que la valeur de ces services est supérieure à 2 000 000 $ annuellement.

En outre, le revenu net généré par les bénévoles du Musée et l'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario, organisme de bénévolat indépendant affilié au Musée, sert au soutien direct des activités du Musée. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2007, les bénévoles du Musée ont fait un apport de 60 000 $ à la Fondation pour les projets d'acquisition et de recherche du Musée. Un apport de 30 000 $ devrait être approuvé en juin 2008 à cette même fin. L'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario a fait un apport de 100 000 $ à la Fondation au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2007 pour l'achat d'artefacts et de spécimens. À cette même fin, un apport de 112 500 $ devrait être approuvé en juin 2008.

13. FONDATION DU MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

La Fondation a été constituée le 1er juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets en immobilisations.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Les soldes des fonds de la Fondation à la fin du plus récent exercice s'établissaient comme suit :

	30 juin 2007 $
	[en milliers de dollars]
Fonds non affectés	(956)
Fonds affectés	
Disponibles actuellement	6 363
Fonds de dotation	
Grevés d'affectations d'origine externe	9 725
Grevés d'affectations d'origine interne	13 154
	28 286

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Fondation a octroyé 35 925 000 $ [31 910 000 $ en 2007] au Musée. De cette somme, 5 495 000 $ [3 574 000 $ en 2007] ont été constatés à titre de subventions [*note 10*], 28 000 000 $ [25 818 000 $ en 2007] ont été comptabilisés comme une augmentation des apports de capital reportés dans le cadre du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario [*note 8*], 414 000 $ [904 000 $ en 2007] ont été comptabilisés à titre d'autres apports de capital reportés [*note 8*] et 2 007 000 $ [1 614 000 $ en 2007] ont été comptabilisés dans les apports reportés.

Les montants à recevoir de la Fondation ou à verser à celle-ci ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

14. AVANTAGES SOCIAUX

Le Musée offre un régime de retraite agréé à prestations déterminées et d'autres régimes à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses employés. Les prestations de retraite sont fondées sur la durée du service des membres et le salaire moyen de fin de carrière pour les trois dernières années. Les prestations sont indexées dans la mesure où le taux annuel d'inflation dépasse 4 % pour tout exercice. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les prestations pour soins médicaux et dentaires postérieures au départ à la retraite. Les tableaux ci-après présentent l'information relative à ces régimes.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

La charge découlant des régimes du Musée se présente comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars 2008	Exercice terminé le 31 mars 2007
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Régime de retraite à prestations déterminées	**1 828**	2 427
Autres avantages postérieurs à l'emploi	**572**	553
	2 400	2 980

Les actifs et les passifs des régimes sont mesurés à la date du bilan pour chaque période. Le bilan présente séparément les montants constatés à l'égard du régime de retraite et des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite. Les informations relatives à ces régimes du Musée aux 31 mars s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2008	2007	2008	2007
	$	$	$	$
	[en milliers de dollars]			
Charges à payer	**63 596**	66 693	**5 103**	5 028
Valeur marchande des actifs des régimes	**57 610**	57 824	—	—
Situation de capitalisation – déficit	**(5 986)**	(8 869)	**(5 103)**	(5 028)
Obligation (actif) transitoire non amorti(e)	**(3 360)**	(3 938)	**1 522**	1 707
Coûts non constatés des services passés	**(2 549)**	(2 950)	—	—
Perte actuarielle nette non constatée	**18 785**	19 990	**183**	384
Actifs (passifs) au bilan	**6 890**	4 233	**(3 398)**	(2 937)

L'actif au bilan relatif au régime de retraite à prestations déterminées comprend un passif de 950 100 $ découlant d'ententes de prestations supplémentaires.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge pour les régimes du Musée aux 31 mars sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2008	2007	**2008**	2007
	%	%	%	%
Taux d'actualisation	**6,00**	5,25	**6,00**	5,25
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	**7,00**	7,00	—	—
Taux de croissance de la rémunération	**3,50**	3,00	—	—

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes aux 31 mars sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2008	2007	**2008**	2007
	%	%	%	%
Taux d'actualisation	**6,00**	5,25	**6,00**	5,25
Taux de croissance de la rémunération	**3,50**	3,50	—	—

Aux fins de l'évaluation au 31 mars 2008, le taux de croissance moyen pondéré initial présumé du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires a été établi à 6,83 % en 2008 diminuant à un taux de croissance annuel de 4,50 % après 2019.

Les actifs du régime de retraite du Musée sont placés dans des fonds communs qui offrent la proportion suivante des actifs :

	31 mars 2008	31 mars 2007
	%	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4**	5
Obligations	**35**	32
Titres de participation canadiens	**32**	33
Titres de participation américains	**15**	16
Autres titres de participation étrangers	**14**	14
	100	100

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2008	2007	2008	2007
	$	$	$	$
	[en milliers de dollars]			
Cotisations des employés	**600**	652	—	—
Cotisations de l'employeur	**4 485**	4 444	**111**	118
Prestations versées	**3 072**	2 829	**111**	118

La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de financement est en date du 1er janvier 2007, et la prochaine évaluation est exigée en date du 1er janvier 2008. La date d'évaluation des régimes était le 31 mars 2008.

15. FACILITÉS DE CRÉDIT

a] Le Musée a un accord de crédit avec la banque du Musée comme suit :

- Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 000 $ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base. Au 31 mars 2008, le solde impayé en vertu de cette facilité était de 2 488 000 $ [4 690 000 $ en 2007].
- Une facilité de lettres de crédit de 2 000 000 $. Aux 31 mars 2008 et 2007, le Musée n'avait pas de lettres de crédit impayées.

b] Le 5 octobre 2007, le Musée a signé un nouvel accord de crédit avec l'Office ontarien de financement (OOF). L'accord de crédit comprend une facilité à taux fixe non renouvelable de 40 000 000 $ et une facilité à taux variable non renouvelable dont la limite est de 51 000 000 $. La facilité à taux fixe est divisée en quatre tranches portant intérêt à des taux variant de 5,04 % à 5,12 %. La facilité à taux variable porte intérêt à un taux correspondant au taux des bons du Trésor de l'Ontario sur 30 jours majoré de 40 points de base. Au 31 mars 2008, un montant de 40 000 000 $ sur la facilité à taux fixe et un montant de 48 640 000 $ sur la facilité à taux variable étaient impayés.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

Les versements minimums suivants viennent à échéance comme suit :

	$
	[en milliers de dollars]
2009	25 000
2010	12 000
2011	15 000
2012	11 500
2013	1 500
Par la suite	23 640
	88 640

Certains versements sont exigés plus tôt dans certaines circonstances. En outre, l'accord de crédit contient des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OFA a le droit d'exiger le remboursement du solde impayé.

c] Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer tous ses dons non grevés d'affectations au Musée dans certaines circonstances. En outre, le Musée a affecté au financement du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario tous les paiements provenant de la Fondation grevés d'affectations.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

a] Le Musée est exposé à un risque de change à l'égard d'obligations contractuelles payables en devises et à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de sa dette à long terme. Le Musée conclut des instruments financiers dérivés pour gérer son risque.

Le Musée est exposé à des pertes de crédit advenant un manquement des autres parties au titre des instruments financiers, mais s'attend à ce que les autres parties respectent leurs obligations étant donné leur notation de crédit élevée.

b] Le Musée a mis en place un contrat de swap de taux d'intérêt [le «contrat»] d'une valeur nominale de 20 000 000 $, qui expirera le 2 mai 2008. En vertu du contrat, le Musée a convenu avec une autre partie d'échanger, à des intervalles précis et pour une période déterminée, son obligation à taux variable contre une obligation à taux fixe [4,53 %] calculée à la valeur nominale de l'emprunt. L'utilisation du swap permet effectivement au Musée de convertir une partie de l'obligation à taux variable de l'emprunt en une obligation à taux fixe et de gérer ainsi son risque de taux d'intérêt. Le swap est évalué à la valeur du marché.

Au 31 mars 2008, la juste valeur du swap de taux d'intérêt représentait un gain de 22 110 $ [gain de 186 000 $ en 2007]. La variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt est comptabilisée comme une diminution des intérêts incluse dans les acquisitions d'immobilisations.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

c] Le Musée a conclu des contrats de change à terme [les «contrats à terme»] pour gérer le risque de change sur les obligations contractuelles libellées en euros. En vertu des conditions des contrats à terme, le Musée recevra la livraison de la devise au taux prévu au contrat de 1,4820. L'utilisation des contrats à terme permet au Musée de fixer le taux de change et de réduire le risque de variation du taux. Les contrats à terme sont évalués à la valeur du marché.

Au 31 mars 2008, la valeur nominale des contrats à terme totalisait 949 000 $ [373 000 $ en 2007], avec un gain de 153 000 $ [gain de 13 000 $ en 2007] comptabilisé dans les résultats. La variation de la juste valeur des contrats à terme est comptabilisée comme une augmentation des apports de capital reportés.

Musée royal de l'Ontario **Annexe**

ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONDS

Exercice terminé le 31 mars

	2008				2007			
	Fonds de fonctionnement $	Fonds affecté $	Fonds des immobilisations $	Total $	Fonds de fonctionnement $	Fonds affecté $	Fonds des immobilisations $	Total $
				[en milliers de dollars]				
PRODUITS								
Subventions	**33 795**	**5 391**	—	**39 186**	19 718	4 881	—	24 599
Droits d'entrée	**6 307**	—	—	**6 307**	3 117	—	—	3 117
Programmes du Musée	**1 850**	—	—	**1 850**	1 765	—	—	1 765
Services complémentaires	**10 702**	—	—	**10 702**	5 319	—	—	5 319
Revenus de placements	**15**	**7**	—	**22**	75	12	—	87
Dons en nature	—	**1 138**	—	**1 138**	—	978	—	978
Amortissement des apports de capital reportés	—	—	**8 479**	**8 479**	5	—	3 416	3 421
Divers	**721**	**282**	**1 326**	**2 329**	256	966	622	1 844
	53 390	**6 818**	**9 805**	**70 013**	30 255	6 837	4 038	41 130
CHARGES								
Conservation et gestion des collections	**9 474**	**1 553**	—	**11 027**	9 327	1 485	—	10 812
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	**9 353**	**1 613**	—	**10 966**	7 319	845	407	8 571
Services complémentaires	**8 323**	—	—	**8 323**	4 671	—	—	4 671
Frais d'administration	**3 059**	**7**	—	**3 066**	2 866	74	—	2 940
Programmes éducatifs et grand public	**2 531**	**142**	—	**2 673**	2 142	479	—	2 621
Bibliothèque et services d'information	**2 112**	**114**	—	**2 226**	2 293	380	—	2 673
Aménagement des expositions et galeries	**2 061**	—	—	**2 061**	2 024	—	—	2 024
Commercialisation et relations publiques	**3 800**	—	—	**3 800**	2 285	—	—	2 285
Expositions temporaires	**4 116**	—	—	**4 116**	2 607	—	—	2 607
Artefacts et spécimens								
Dons en nature	—	**1 138**	—	**1 138**	—	978	—	978
Acquisitions	—	**2 240**	—	**2 240**	—	2 328	—	2 328
Amortissement des immobilisations	**288**	—	**8 479**	**8 767**	269	—	3 416	3 685
Divers	—	**7**	**1 326**	**1 333**	—	26	215	241
	45 117	**6 814**	**9 805**	**61 736**	35 803	6 595	4 038	46 436
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	**8 273**	**4**	—	**8 277**	(5 548)	242	—	(5 306)
Surplus (déficit) net au début de l'exercice	**(10 410)**	**970**	**931**	**(8 509)**	(4 862)	728	931	(3 203)
Surplus (déficit) net à la fin de l'exercice	**(2 137)**	**974**	**931**	**(232)**	(10 410)	970	931	(8 509)

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100 Yonge Street Suite 200
Toronto ON M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Fax (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration

Nous avons vérifié le bilan de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2007, ainsi que les états des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 1er février 2008

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Bilan

au 31 décembre 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents (note 3)	161 127 950 $	40 289 599 $
Débiteurs	52 675 531	102 725 702
Autres actifs à court terme (note 4)	59 925	1 225 120
Total de l'actif à court terme	**213 863 406 $**	**144 240 421 $**
Immobilisations (note 5)	5 035 626	3 515 970
	218 899 032 $	**147 756 391 $**
Actif réglementé (note 6)	43 328 960	89 859 473
TOTAL ACTIF	**262 227 992 $**	**237 615 864 $**
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	98 068 012 $	91 974 748 $
Acomptes sur contrats (note 16)	1 295 511	1 306 800
Incitatifs à la location reportés, montant net (note 8)	1 121 698	1 195 080
Marge de crédit renouvelable (note 11)	–	140 321 780
Total du passif à court terme	**100 485 221 $**	**234 798 408 $**
Passif réglementé (note 6)	145 546 311	–
ACTIF NET		
Fonds d'économie d'énergie et Fonds de développement technologique grevés d'une affectation d'origine interne (note 12)	4 282 080 $	2 468 675 $
Investi en immobilisations	5 035 626	3 515 970
Excédents d'exploitation accumulés	6 878 754	(3 167 189)
Total de l'actif net	**16 196 460 $**	**2 817 456 $**
Engagements (note 8)		
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	**262 227 992 $**	**237 615 864 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration:

Président

Directeur général

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
PRODUITS		
Redevances	55 469 805 $	30 944 308 $
Inscriptions	–	395 889
Intérêts créditeurs	1 179 923	475 627
Total des produits	**56 649 728 $**	**31 815 824 $**
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	19 192 841 $	13 677 813 $
Honoraires de consultation et autres honoraires	14 331 479	11 249 413
Charges du Fonds d'économie d'énergie et du Fonds de développement technologique (note 12)	2 186 595	1 052 575
Charges générales d'exploitation (note 7)	5 529 621	3 341 331
Amortissement des immobilisations	1 069 555	661 736
Total des charges	**42 310 091 $**	**29 982 868 $**
Bénéfice avant intérêts et autres (produits) et charges	**14 339 637 $**	**1 832 956 $**
AUTRES (PRODUITS) ET CHARGES		
Pertes à la cession d'immobilisations	– $	40 895 $
Ministère de l'Énergie (note 14)	–	(6 816 692)
Intérêts d'exploitation	960 633	–
Total des autres (produits) et charges	**960 633 $**	**(6 775 797) $**
Excédent des produits sur les charges	**13 379 004 $**	**8 608 753 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	13 379 004 $	8 608 753 $
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :		
Pertes à la cession d'immobilisations	–	40 895
Amortissements des immobilisations	1 069 555	661 736
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 15)	23 435 189	(54 633 454)
	37 883 748 $	**(45 322 070) $**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement		
(Remboursements) avances de l'Office ontarien de financement	(106 533 010) $	(497 252 946) $
(Remboursements) avances du ministère de l'Énergie	–	(6 816 692)
(Augmentation) diminution de l'actif réglementé	46 530 513	654 421 389
Augmentation (diminution) du passif réglementé	145 546 311	(72 827 345)
Achat d'immobilisations	(2 589 211)	(823 836)
	82 954 603 $	**76 700 570 $**
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents	**120 838 351 $**	**31 378 500 $**
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	40 289 599	8 911 099
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	**161 127 950 $**	**40 289 599 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	Actif net investi en immobilisations	Affectation d'origine interne (voir note 12)	Excédents d'exploitation accumulés	Total de l'actif net 2007	Actif net 2006
Solde au début de l'exercice	3 515 970 $	2 468 675 $	(3 167 189) $	2 817 456 $	(5 791 297) $
Excédent des produits sur les charges	(1 069 555)	–	14 448 559	13 379 004	8 608 753
Création du Fonds d'économie d'énergie	–	3 000 000	(3 000 000)	–	–
Création du Fonds de développement technologique	–	1 000 000	(1 000 000)	–	–
Charges du Fonds d'économie d'énergie	–	(1 946 302)	1 946 302	–	–
Charges du Fonds de développement technologique	–	(240 293)	240 293	–	–
Investissement en immobilisations (montant net)	2 589 211	–	(2 589 211)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	**5 035 626 $**	**4 282 080 $**	**6 878 754 $**	**16 196 460 $**	**2 817 456 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2007, avec valeurs correspondantes en 2006

1) Nature des activités

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OPA ou l'Office) a été constitué en société à but non lucratif sans capital social le 9 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (la Loi). Conformément à cette Loi, les principaux objectifs de l'Office sont les suivants :

1) prévoir la demande d'électricité ainsi que la suffisance et la fiabilité des ressources en électricité de l'Ontario dans le futur proche et lointain;
2) planifier en toute indépendance la production d'électricité, la gestion de la demande d'électricité, l'économie de l'électricité et le transport de l'électricité et élaborer des plans pour le réseau d'électricité intégré de l'Ontario;
3) exercer des activités favorisant la réalisation des objectifs fixés de suffisance, de fiabilité et de sécurité de l'approvisionnement et des ressources en électricité de l'Ontario;
4) exercer des activités facilitant la diversification des sources d'approvisionnement en électricité en encourageant l'utilisation de sources d'énergie et de technologies propres, y compris des sources d'énergie renouvelable et des sources d'énergie de remplacement;
5) fixer des objectifs applicables à l'ensemble du réseau en ce qui concerne la quantité d'électricité devant être produite à partir de sources d'énergie renouvelable et de sources d'énergie de remplacement;
6) exercer des activités facilitant la gestion de la consommation;
7) exercer des activités encourageant l'économie et l'utilisation efficace de l'électricité;
8) appuyer la Commission de l'énergie de l'Ontario en facilitant la stabilité des tarifs à l'intention de certains types de consommateurs;
9) recueillir des renseignements sur les besoins futurs en électricité de l'Ontario qu'ils soient proches ou lointains et sur la suffisance et la fiabilité du réseau d'électricité intégré eu égard à ces besoins, et fournir ces renseignements au public et à la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La poursuite des activités de l'Office est conditionnée par l'obtention de fonds pour mener à bien ses activités. La solvabilité de l'OPA est garantie par :

1) La législation, qui permet largement à l'OPA de respecter ses obligations.

2) Le risque de contrepartie minime auquel est exposé l'OPA, vu que sa principale contrepartie est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), une entité solide créée par la province.

Définitions:

OPA Office de l'électricité de l'Ontario	**AO** Appel d'offres
du BTR Barème tarifaire réglementé	**CEO** Commission de l'énergie de l'Ontario
SIERE Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	**OPG** Ontario Power Generation
PPE Producteurs privés d'électricité	**SDL** Société de distribution locale
OOF Office ontarien de financement	**PHEO** Prix horaire de l'énergie en Ontario

2) Principales conventions comptables

Mode de présentation :
Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Constatation des produits :
Les redevances perçues par l'OPA sont déterminées par les tarifs approuvés par la CEO pour l'énergie électrique prélevée du réseau dirigé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant la période où ils sont perçus.

Trésorerie et équivalents :
La trésorerie et les équivalents comprennent les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance est d'au plus 120 jours.

Immobilisations :
Les immobilisations sont inscrites au coût. Le coût en capital des biens et du matériel est amorti selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, de la façon suivante :

Type d'actif	Durée d'utilisation prévue
Mobilier et matériel	10 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail
Ordinateurs et logiciels	2,5 ans
Matériel audio-visuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans

Changement des conventions comptables :
Depuis le 1er janvier 2007, l'OPA a adopté le chapitre 3855 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, « *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* ». Tous les instruments de l'Office ont été classés comme étant détenus à des fins de transactions et ils sont inscrits à leur juste valeur.

L'adoption de cette norme n'a pas d'incidence importante sur ces états financiers.

Incertitude relative à la mesure :
La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est assujettie à une incertitude appelée incertitude relative à la mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver lorsque des estimations entrent en jeu. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure dans l'évaluation des contrats

d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OPA. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont mises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

3) Trésorerie et équivalents

	2007	2006
Comptes bancaires	(2 231 674) $	40 289 599 $
Placements à court terme	163 359 624	–
Total	**161 127 950 $**	**40 289 599 $**

4) Autres actifs à court terme

	2007	2006
Ajustement global à recouvrer	–	1 086 978 $
Charges payées d'avance	59 925	138 142
Total	**59 925 $**	**1 225 120 $**
Coûts d'approvisionnement du gouvernement	**1 275 959**	**1 034 970**

Par suite de la demande de droits que l'OPA a adressée à la CEO en 2007, l'OPA a reçu l'autorisation de créer un compte de report pour les coûts d'approvisionnement du gouvernement de l'Ontario. L'OPA proposera les modalités de règlement de ces coûts en parallèle au règlement des contrats des détaillants. Le compte de report permet de transférer les coûts d'approvisionnement du gouvernement des charges au bilan, en attendant la résolution du mécanisme de cession. En 2006, les coûts d'approvisionnement du gouvernement se sont élevés à 1 034 970 $, alors que le solde en 2007 était de 1 275 959 $. Voir la note 6 pour plus de renseignements sur les coûts d'approvisionnement du gouvernement, et la note 14 pour des renseignements plus détaillés sur les dispositions législatives qui régissent ces coûts.

5) Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2007	Valeur comptable nette 2006
Mobilier et matériel	2 188 944 $	(331 775) $	1 857 169 $	1 274 121 $
Améliorations locatives	2 789 752	(431 472)	2 358 280	1 393 411
Ordinateurs et logiciels	1 516 721	(987 261)	529 460	610 572
Matériel audio-visuel	227 150	(37 095)	190 055	124 876
Système téléphonique	146 367	(45 705)	100 662	112 991
	6 868 934 $	**(1 833 308) $**	**5 035 626 $**	**3 515 970 $**

6) Actif réglementé et passif réglementé

L'actif, le passif et les reports réglementés résultent de la *Loi sur l'électricité de 1998* et de la réglementation qui en découle, et se traduisent par les soldes de la du BTR, les comptes de report liés au règlement des contrats des détaillants, les comptes de report du gouvernement et le compte d'ajustement global. En l'absence d'une comptabilité relative aux activités à tarifs réglementés, ces montants auraient figuré dans l'état des résultats lorsqu'ils sont engagés.

	2007	2006
Total de l'actif réglementé	43 328 960 $	89 859 472 $
Total du passif réglementé	**(145 546 311)**	–

BTR
Alors que les tarifs pour les consommateurs régis par le BTR sont fixés tous les six mois par la CEO en fonction d'une prévision annuelle du coût de l'énergie pour l'année suivante, il est possible qu'il y ait une différence entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée à tous les consommateurs régis par le BTR. Lorsque le PHEO est supérieur au BTR, l'OPA paie la différence et l'inscrit à l'actif réglementé, puisque les fonds déboursés constituent un compte à recevoir du marché. Lorsque le PHEO est inferieur au BTR, l'OPA reçoit la différence et l'inscrit au passif réglementé, puisque les fonds encaissés seront restitués au marché. L'OPA suit de près les fluctuations du compte des variations du BTR. Le rabais consenti par l'Ontario Power Generation (OPG) correspond à l'écart entre la limite des produits de centrales spécifiques de l'OPG et les droits réels que l'OPG reçoit du marché au comptant de la SIERE pour cette production.

Comptes de variation du BTR	**2007**	**2006**
Apport de l'OPG sous forme de rabais	(66 666 789) $	7 215 194 $
Variation totale de la du BTR avant intérêts	(99 324 179)	47 385 584
Intérêts gagnés	20 444 657	22 740 560
Total partiel	**(145 546 311) $**	**77 341 338 $**

Comptes de report liés au règlement des contrats des détaillants
Les dispositions législatives prévoient que les détaillants d'électricité seront compensés par l'OPA pour les contrats comportant de faibles volumes et conclus avec des clients désignés avant le gel officiel des tarifs du 11 novembre 2002. L'OPA et les détaillants qui auront réglé les différences entre le PHEO et le prix stipulé dans chaque contrat bénéficieront de ces conditions. Lorsque le PHEO est supérieur au prix contractuel, l'OPA reçoit les paiements des détaillants et les inscrit au passif réglementé. Lorsque le PHEO est inferieur au prix contractuel, l'OPA paye les détaillants et inscrit le montant à l'actif réglementé. L'OPA suit de près les fluctuations des comptes reportés de règlement des détaillants.

De nombreux contrats de détaillants en vigueur au 11 novembre 2002 comportaient une durée de trois à cinq ans. De ce fait, le nombre de contrats et les volumes correspondants diminueront au fur et à mesure qu'ils arrivent à expiration.

Le compte de règlement du rabais des détaillants se compose des fonds provenant des incitations en vigueur au moment de la création de la du BTR. Ces fonds sont conservés dans un compte de report distinct et ils seront réglés en même temps que les comptes de report liés au règlement des détaillants.

Comptes de report	2007	2006
Compte de règlement du contrat des détaillants, 2005	(37 976 331) $	(36 548 684) $
Compte de règlement du contrat des détaillants, 2006	50 173 145	48 031 849
Compte de règlement du contrat des détaillants, 2007	34 548 026	–
Compte de règlement du rabais des détaillants	(4 691 839)	–
Total partiel	**42 053 001 $**	**11 483 164 $**

Compte de report d'approvisionnement du gouvernement
L'OPA rembourse le gouvernement des frais engagés pour l'approvisionnement en électricité et inscrit ces frais à l'actif réglementé. L'OPA proposera le règlement des frais d'approvisionnement du gouvernement parallèlement aux comptes de report liés au règlement des contrats des détaillants. Voir note 14 sur les dispositions législatives qui régissent ces frais.

	2007	2006
Coûts d'approvisionnement du gouvernement	1 275 959	1 034 970

Compte d'ajustement global
Les ajustements et règlements globaux sont des charges affectées mensuellement à la SIERE par le biais de l'OPA. Le solde du compte d'ajustement global comprend les montants payés et reçus pour le compte des contrats de production privée d'électricité (PPE), de la production réglementée des centrales nucléaires (production nucléaire), de la production réglementée des centrales hydroélectriques (production hydroélectrique), de l'ajustement global, des contrats de production d'électricité de l'OPA et des contrats d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Ces comptes sont réglés simultanément.

Les soldes de la PPE, de la production nucléaire et de la production hydroélectrique sont compensés dans le compte d'ajustement global, éliminant ainsi le virement de fonds entre la SIERE et l'OPA. Par souci de transparence, l'OPA inscrit l'effet de ces opérations.

L'OPA effectue une estimation du paiement pour les contrats d'approvisionnement de la production électrique, soumet cette estimation à la SIERE et encaisse les fonds qui donnent lieu au passif réglementé. En général, l'OPA règle les opérations avec la contrepartie et inscrit un actif réglementé de compensation au cours du même mois. L'écart entre l'estimation et les montants réels du règlement sont reportées au mois suivant, dans l'estimation fournie à la SIERE.

L'OPA établit des contrats d'économie d'énergie, afin de réduire la consommation électrique ou d'améliorer le rendement. Les paiements effectués dans l'exécution de ces contrats sont cumulés à l'actif réglementé (à recevoir du marché). L'OPA présente une demande de paiement au marché d'électricité (par le biais de la SIERE) le mois suivant. Les paiements effectués compensent les montants cumulés de l'actif réglementé.

Le compte de la production privée d'électricité représente la demande de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario pour la différence entre les paiements du marché de la PPE et ses coûts contractuels.

Le compte de la production nucléaire réglementée représente la différence entre les paiements du marché pour la production nucléaire de l'OPG et les paiements au tarif nucléaire prescrit. Le compte de la production hydroélectrique réglementée correspond à la différence entre les paiements du marché pour la charge hydroélectrique de base (jusqu'à 1 900 MW) et les paiements au tarif hydroélectrique prescrit.

Le compte de la production d'énergie renouvelable est la valeur de l'énergie vendue, par l'OPA, au réseau dirigé par la SIERE. En octobre 2006, l'OPA est devenu un intervenant du marché des compteurs (IMC) pour la fourniture d'énergies renouvelable en Ontario. La législation définit l'énergie renouvelable comme une source d'énergie qui se reconstitue naturellement et s'entend notamment de l'énergie éolienne, de l'énergie hydraulique, de la bioénergie, de l'énergie solaire, de l'énergie géothermique, de l'énergie marémotrice.

Le compte d'ajustement global représente la somme des comptes de la PPE, de la production nucléaire et de la production hydroélectrique, tels qu'ils sont décrits précédemment, ainsi que les montants de règlement des contrats d'approvisionnement de l'OPA.

Comptes d'ajustement global	**2007**	**2006**
Production privée d'électricité	410 696 783 $	400 150 050 $
Production nucléaire réglementée	74 304 123	150 059 205
Production hydroélectrique réglementée	(250 222 119)	(225 963 441)
Production d'énergie renouvelable	–	(10 739 939)
Ajustement global	(234 778 787)	(313 505 875)
Total partiel	**– $**	**– $**

7) Charges générales d'exploitation

	2007	**2006**
Frais généraux des programmes	2 708 886 $	1 200 807 $
Informatique	207 694	159 152
Locaux	1 954 172	1 274 575
Frais de bureau et d'administration	658 869	706 797
Total	**5 529 621 $**	**3 341 331 $**

8) Engagements

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OPA a conclu plusieurs baux de longue durée, qui comportent des incitatifs à la location. Les incitatifs à la location reportés représentent l'avantage lié aux contrats de location-exploitation amortis linéairement sur la durée du bail. À l'origine, l'OPA a obtenu une

indemnité de 1 359 332 $ pour les améliorations locatives. Au 31 décembre 2007, les incitatifs à la location reportés s'élevaient à 1 121 698 $, après amortissement.

L'OPA déclare un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les incitatifs à la location sur la même période. Au 31 décembre 2007, le passif cumulé au titre des loyers était de 278 937 $.

Les paiements annuels minimaux aux termes du contrat de location-exploitation s'établissent approximativement comme suit :

Engagements	
2008	956 000 $
2009	1 001 000
2010	1 012 000
2011	1 078 000
2012	1 079 000
2013 et par la suite	3 015 000
Total	**8 141 000 $**

Tous les engagements locatifs prendront fin simultanément le 14 octobre 2015.

9) Opérations entre apparentés

L'OPA considère le gouvernement de la province d'Ontario, ses organismes et ses sociétés de la Couronne comme étant des apparentés. Dans le cours normal de ses activités, l'OPA conclut des opérations avec les apparentés suivants :

a) La Commission de l'énergie de l'Ontario
b) Hydro One
c) Ontario Power Generation
d) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
e) L'Office ontarien de financement
f) Le ministère de l'Énergie

	2007		2006	
	Produits	**Charges**	**Produits**	**Charges**
Commission de l'énergie de l'Ontario	– $	8 593 $	– $	800 $
Hydro One	–	–	–	–
Ontario Power Generation	–	42 114	–	30 795
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	55 469 805	580 359	37 761 000	439 000
Office ontarien de financement	1 840 408	1 627 927	–	16 771 487
Ministère de l'Énergie	–	310 989	–	1 034 970
	57 310 213 $	**2 569 981 $**	**37 761 000 $**	**18 277 052 $**

En 2007, l'OPA a soumis à la CEO une demande de droits et a obtenu de celle-ci une décision lui permettant de reporter les coûts d'approvisionnement du gouvernement (1 034 970 $) dans un compte de report, devant être réglé en même temps que les comptes de report liés au règlement des contrats des détaillants.

Les produits et charges correspondant à l'Office ontarien de financement se rapportent aux intérêts créditeurs et débiteurs attribués au BTR, aux comptes de report liés au règlement des contrats des détaillants et aux activités de l'OPA.

10) Régime de retraite

L'OPA verse, au nom de tout le personnel, des cotisations à la Commission du régime de retraite de l'Ontario, un régime interentreprises. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les employés recevront en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux de la cotisation patronale est d'environ 8 % des salaires, ce qui porte les cotisations totales annuelles de l'Office à 945 782 $ pour l'exercice.

11) Marge de crédit renouvelable et billets à ordre en cours

L'OPA dispose d'une facilite d'exploitation renouvelable, d'un montant de 975 millions de dollars auprès de l'Office ontarien de financement.

	2007	2006
Emprunt d'exploitation	– $	33 788 770 $
BTR et emprunt détaillants	–	106 533 010
Marge de crédit renouvelable	**– $**	**140 321 780 $**

12) Fonds grevés d'une affectation d'origine interne

L'Office de l'électricité de l'Ontario a créé le Fonds d'économie d'énergie afin de venir en aide aux projets visant l'économie d'électricité. À ce jour, cinq fonds ont été créés, tel qu'il est décrit dans le tableau ci-dessous. Le Fonds d'économie d'énergie de 2005 est entièrement affecté et les paiements seront effectués quand les projets auront atteint leurs cibles. Au 31 décembre 2007, les subventions accordées par le Fonds d'économie d'énergie en 2006 et 2007 se sont élevées à 1 332 270 $ et 3 146 681 $ respectivement. Les montants correspondants versés par le Fonds de développement technologique sont de 584 562 $ et 650 789 $ respectivement.

	Fonds Affectés	Montant passé en charges 2007	Exercice précédent	Solde 2007
Fonds d'économie d'énergie 2005	1 100 000 $	46 356 $	800 346 $	253 298 $
Fonds d'économie d'énergie 2006	1 500 000	1 083 164	329 979	86 857
Fonds d'économie d'énergie 2007	3 000 000	816 782	–	2 183 218
Fonds de développement technologique 2006	1 000 000	216 293	1 000	782 707
Fonds de développement technologique 2007	1 000 000	24 000	–	976 000
	7 600 000 $	**2 186 595 $**	**1 131 325 $**	**4 282 080 $**

13) Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné leur échéance à court terme.

Les justes valeurs des variations de la grille tarifaire réglementée, de l'emprunt d'exploitation, de l'emprunt renouvelable lié à la grille tarifaire réglementée et du solde du règlement des détaillants ne sont pas indiquées, car elles n'apporteraient aucune information utile, car elles seraient compensées ou qu'il serait difficile de les déterminer correctement.

14) Coûts des Appels d'offres transférés à l'OPA

En vertu de l'article 25.18 de la *Loi sur l'électricité de 1998*, l'OPA est tenu de rembourser à la Couronne ou, sur directive du ministre des Finances, à un organisme de la Couronne, les coûts engagés par la Couronne ou par l'un de ses organismes après le 20 janvier 2004 et avant la première approbation d'un processus d'acquisition de l'OPA donnée par la Commission de l'énergie de l'Ontario, tel qu'il est défini au paragraphe 25.31(4) de la *Loi sur l'électricité de 1998*. Ces coûts comprennent les coûts engagés liés à l'OPA, à un contrat d'alimentation électrique, à la capacité de production ou à l'économie d'énergie, à une initiative lancée par la Couronne que l'OPA a été tenu de prendre en charge par suite d'une décision ministérielle, ou à une question visée par ses propres objectifs.

Pour de plus amples renseignements, il convient de se reporter aux notes 4 et 6.

15) Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation

	2007	2006
(Augmentation) diminution des débiteurs	50 050 171 $	(102 495 301) $
(Augmentation) diminution d'autres actifs à court terme	1 165 195	646 854
Augmentation (diminution) des créditeurs	6 093 264	20 602 247
Augmentation (diminution) des incitatifs à la location reportés	(73 382)	(135 933)
Augmentation (diminution) de l'emprunt d'exploitation	(33 788 770)	26 780 768
Augmentation (diminution) des acomptes sur contrats	(11 289)	(32 089)
	23 435 189 $	**(54 633 454) $**

16) Acomptes sur contrats

Les acomptes sont reçus des entrepreneurs qui fournissent des énergies renouvelables. Les montants de ces acomptes sont plus élevés pendant l'étape de la construction et diminuent dès le début de l'exploitation commerciale. Ces acomptes son inscrits dans le passif à court terme, puisqu'il est prévu que l'exploitation des projets commencera en 2007.

17) Passif éventuel et garanties

Passif éventuel : L'OPA est partie à divers accords exécutoires dans le cours normal de ses activités. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité éventuelle qui peuvent entrainer de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou pas à l'avenir. Dans la mesure où un événement futur devient susceptible de se produire ou non et qu'un montant raisonnable des pertes peut être estimé, un passif estimatif sera comptabilisé et la charge correspondante sera inscrite dans les états financiers de l'OPA. De l'avis de la direction, il n'existait aucun passif éventuel au 31 décembre 2007.

Garanties: En vertu d'un contrat contenant une clause de garantie d'emprunt, l'OPA est responsable d'un engagement éventuel maximal de 8,6 millions de dollars. L'encours de l'emprunt contracté, pour lequel l'OPA a donné une garantie, s'élevait à 371 126 $ au 31 décembre 2007 et l'emprunt n'est pas actuellement en défaut. Le contrat lié à cette garantie expire en mai 2012.

18) Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés selon la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

OQRE

2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site Web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière

Les états financiers ci-inclus de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2008 sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables observées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation sont décrites dans le Résumé des principales conventions comptables inclus dans la Note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 12 mai 2008.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour assurer une mesure raisonnable de protection des actifs et la disponibilité de renseignements fiables en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée d'autorité et l'attribution des responsabilités.

Les états financiers en question ont été vérifiés par Horwath Orenstein LLP, un cabinet de vérificateurs externes indépendants désigné par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le Rapport des vérificateurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION
Au nom de la direction,

La directrice générale,

Marguerite Jackson

Le contrôleur,

Julian Pencharz

Marguerite Jackson
Toronto, Canada
Le 12 mai 2008

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

OQRE

2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site Web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'attention des membres du conseil d'administration de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (l'Office).

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2008 et les états des revenus, des dépenses et de l'excédent, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous sommes d'avis que ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2008, ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes du secteur public.

Howath Orenstein LLP

Toronto (Ontario)
Le 12 mai 2008

Comptables publics agréés
experts-comptables autorisés

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la situation financière

31 mars 2008

	2008	2007
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	**1 307 117 $**	11 413 145 $
Fonds affecté du Conseil *(Note 4)*	**3 565 498**	2 766 657
Comptes débiteurs	**275 671**	276 937
	5 148 286	14 456 739
PASSIFS		
Comptes créditeurs et charges à payer	**1 736 100**	3 725 991
Revenus reportés	**1 462 725**	9 639 714
	3 198 825	13 365 705
ACTIFS FINANCIERS NETS	**1 949 461**	1 091 034
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance *(Note 5)*	**481 959**	1 120 471
Immobilisations corporelles *(Note 6)*	**1 134 078**	555 152
	1 616 037	1 675 623
EXCÉDENT	**3 565 498 $**	2 766 657 $

ON BEHALF OF THE BOARD

Chair

Chief Executive Officer

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des revenus, des dépenses et de l'excédent

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 *Budget (non vérifié)*	**2008** ***Réel***	2007 *Réel*
REVENUS			
Ministère de l'Éducation			
Versements d'allocation de base *(Note 3)*	33 779 940 $	**30 893 590 $**	32 922 663 $
Autres revenus	-	**799 065**	865 025
	33 779 940	**31 692 655 $**	33 787 688 $
DÉPENSES			
Services et frais de location	17 996 324	**16 514 346**	19 676 742
Salaires, rémunérations et avantages sociaux	10 174 945	**10 513 157**	9 712 269
Transport et communication	3 887 571	**2 630 556**	2 661 488
Fournitures et équipements	1 721 100	**1 235 755**	900 532
	33 779 940	**30 893 814**	32 951 031
EXCÉDENT ANNUEL	-	**798 841**	836 657
EXCÉDENT – AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 766 657	**2 766 657**	1 930 000
EXCÉDENT – À LA FIN DE L'EXERCICE	2 766 657 $	**3 565 498 $**	2 766 657 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la variation des actifs financiers nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 *Budget (non vérifié)*	**2008** ***Réel***	2007 *Réel*
EXCÉDENT ANNUEL	- $	**798 841 $**	836 657 $
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	**(913 799)**	(133 128)
Amortissement d'immobilisations corporelles	399 606	**308 625**	282 270
Dévaluation d'immobilisation corporelles	-	**26 249**	333
	399 606	**(578 925)**	149 475
Acquisition de charges payées d'avance	-	**(481 960)**	(1 120 471)
Utilisation de charges payées d'avance	-	**1 120 471**	1 003 758
	-	**638 511**	(116 713)
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	399 606	**858 427**	869 419
ACTIFS FINANCIERS NETS – AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 091 034	**1 091 034**	221 615
ACTIFS FINANCIERS NETS – À LA FIN DE L'EXERCICE	1 490 640 $	**1 949 461 $**	1 091 034 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ENTRÉES NETTES (SORTIES NETTES) DE FONDS POUR LES ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	**798 841 $**	836 657 $
Éléments sans effets sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**308 625**	282 270
Dévaluation des immobilisations corporelles	**26 249**	333
	1 133 715	1 119 260
Variation nette des actifs et passifs hors caisse		
Comptes débiteurs	**1 265**	(3 477)
Comptes créditeurs et charges à payer	**(1 989 891)**	295 183
Revenus reportés	**(8 176 989)**	2 321 815
Charges payées d'avance *(Note 5)*	**638 512**	(116 714)
	(8 393 388)	3 616 067
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(913 799)**	(133 128)
	(913 799)	(133 128)
PLACEMENT		
Additions au fonds affecté du Conseil	**(798 841)**	(836 657)
	(798 841)	(836 657)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	**(10 106 028)**	2 646 282
TRÉSORERIE – AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**11 413 145**	8 766 863
TRÉSORERIE – À LA FIN DE L'EXERCICE	**1 307 117 $**	11 413 145 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* en juin 1996. Son objectif visait à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'enquêtes fondées sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun au public les renseignements obtenus et des recommandations formulées visant à améliorer le système de l'éducation.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers, préparés conformément aux principes de comptabilité généralement reconnus du Canada pour les organismes du secteur public, tel qu'établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public («CCSP») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés («ICCA») et, si pertinentes, les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA reflètent les conventions comptables détaillées ci-dessous.

Constatation des produits

a) L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires pré-établis. Les paiements de transfert provenant du ministère de l'Éducation sont constatés dans les états financiers dans l'exercice où le versement est autorisé, que les événements donnant lieu au transfert se sont produits, que les critères de performance ont été rencontrés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée.

b) Les autres revenus sont comptabilisés une fois que le service a été rendu.

Revenus reportés

Certains montants, incluant les paiements de transfert du ministère de l'Éducation, sont reçus conformément à des législations, règlements ou ententes et peuvent être utilisés seulement dans la tenue de certains programmes ou suite à l'achèvement de travaux spécifiques. De plus, certains montants reçus, sont utilisés pour payer des dépenses pour lesquelles les services afférents n'ont pas encore été rendus, ou sont en surplus des dépenses réellement encourues. Ces montants sont enregistrés comme revenus reportés à la fin de l'exercice.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION
Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé à des taux et selon des méthodes visant l'amortissement sur la durée de vie utile et se détaille comme suit:

Équipement informatique	3 années	Amortissement linéaire
Mobilier et agencements	5 années	Amortissement linéaire

Dans le cas des immobilisations corporelles acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

L'Office examine la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif peut être non recouvrable. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office reconnaît une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la divulgation d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de revenus et dépenses de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. FINANCEMENT PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les dépenses réelles encourues pendant l'année sont moindres que les montants budgétés. La difference entre les versements d'allocation de base reçus et les dépenses réelles encourues représente un revenu reporté. Les revenus reportés à l'état des résultats se composent comme suit:

	2008	2007
Versements d'allocation de base brute	**22 716 601 $**	35 244 478 $
Allocation des (aux) revenus reportés	**8 176 989**	(2 321 815)
Ministère de l'Éducation – Versements d'allocation de base	**30 893 590 $**	32 922 663 $

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION
Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

4. FONDS AFFECTÉ DU CONSEIL

Un Fonds affecté du conseil d'administration a été établi à la suite d'une résolution prise par ce dernier dans le but d'examiner les processus d'évaluation et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable du programme d'évaluation de l'Ontario. Le fonds est actuellement investi dans un compte courant à la Banque Royale du Canada. L'organisme a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la *Loi sur l'OQRE*, la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes et la *Loi sur l'administration financière*.

	2008	2007
Solde – au début de l'exercice	**2 766 657 $**	1 930 000 $
Affectation d'autres revenus	**674 866**	755 117
Revenus d'intérêts gagnés sur le Fonds	**123 975**	81 540
Solde – à la fin de l'exercice	**3 565 498 $**	2 766 657 $

5. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Ces charges sont payées en argent et enregistrées comme actifs préalablement à ce qu'elles soient utilisées ou absorbées. L'Office a encouru la majorité de ses charges payées d'avance pour la raison suivante:

Le contrat avec le Toronto Congress Center («TCC») de l'Office requiert de l'Office qu'il donne un dépôt pour l'utilisation de leurs installations lors de la notation après la fin de l'exercice.

	2008	2007
Dépôt au TCC	**400 000 $**	400 000 $
Autres charges payées d'avance	**81 959**	102 038
Charges payées d'avance – détachements	**-**	618 433
	481 959 $	1 120 471 $

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	**2008 Valeur comptable nette**	2007 Valeur comptable nette
Matériel informatique	1 789 771 $	682 598 $	**1 107 173 $**	494 171 $
Mobilier et agencements	178 419	151 514	**26 905**	60 981
	1 968 190 $	834 112 $	**1 134 078 $**	555 152 $

L'amortissement des immobilisations corporelles constaté dans l'exercice est de 308 625$ (2007 – 282 270$).

7. ENGAGEMENTS

L'Office loue des locaux en vertu d'un bail à long terme prenant fin le 31 décembre 2012. Selon les conditions de ce bail, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel pré-établi en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les frais de fonctionnement et d'entretien.

Les loyers minimaux exigibles relatifs aux baux de location-exploitation pour le matériel de bureau et les locaux pour les cinq prochaines années sont estimés comme suit :

2009	1 105 630 $
2010	1 125 309 $
2011	1 110 092 $
2012	788 789 $
2013	72 000 $
	4 201 820 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'Office sont l'encaisse, le fonds affecté au Conseil, le ɔmptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer. La juste valeur de ces instruments financiers est équivalente à leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêts, de crédit ou de conversion de devise étrangère provenant de ces instruments financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

Les états financiers de l'Office de la Télécommunication Éducative de l'Ontario au 31 mars 2008 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. Les modifications à apporter aux rapports en 2007-2008 conformément aux recommandations du CCSP n'ont aucune incidence sur les états financiers. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 6 juin 2008.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux recommandations du CCSP de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction

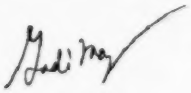

Gadi Mayman
Directeur général
Office ontarien de financement

Rapport du vérificateur

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2008, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto, Ontario
Le 6 juin 2008

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Comptable public autorisé

Bilan

Au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	221 $	436 $
Intérêts à recevoir	2 029	2 032
Montant dû par les organismes et les apparentés (Note 7)	1 054	1 255
Montant dû par la province de l'Ontario	1 215	1 108 $
Total de l'actif à court terme	4 519	4 831
Immobilisations (Note 3)	1 309	1 495
Prêts non remboursés (Note 2)	79 021	79 021
Total de l'actif	84 849 $	85 347 $
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	1 138 $	1 108 $
Somme payable à la province de l'Ontario – intérêts	2 010	2 029
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements	1 009	1 545
Total du passif à court terme	4 157	4 682
Dette à long terme (Note 2)	79 021	79 021
Produit comptabilisé d'avance (Note 4)	1 386	1 495
Bénéfices non répartis	285	149 $
Total du passif et des bénéfices non répartis	84 849 $	85 347 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Le président,
Colin Andersen

Le directeur général,
Gadi Mayman

État du bénéfice net et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)	2008	2007
REVENUS		
Produit d'intérêts	7 603 $	7 603 $
Recouvrement des coûts de la province de l'Ontario (Note 5)	15 144	15 003
Total des revenus	22 747	22 606
CHARGES		
Traitements, salaires et avantages sociaux	15 114	14 058
Intérêts de la dette à long terme	7 595	7 594
Frais administratifs et généraux	3 718	4 162
Amortissement	912	1 360
Total partiel	27 339	27 174
Moins le recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (Note 7)	(4 728)	(4 577)
Total des charges	22 611	22 597
Bénéfice net	136	9
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	149	140
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	285 $	149 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	136	9
Rajustement lié à l'amortissement	912	1 360
Diminution des intérêts nets à recevoir / à payer	(16)	(3)
Diminution / (augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	201	(136)
Augmentation des comptes créditeurs	30	
Augmentation du montant dû par la province de l'Ontario	(107)	
Augmentation / (diminution) de la somme payable à la province de l'Ontario au titre du recouvrement des coûts	(536)	416
Diminution du produit comptabilisé d'avance	(109)	(563)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	511	1 083
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(726)	(797)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(726)	(797)
Augmentation / (diminution) nette de l'encaisse	(215)	286
Encaisse au début de l'exercice	436	150
Encaisse à la fin de l'exercice	221 $	436 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario;
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent;
- à la demande de la province, prête de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics.

Par ailleurs, les responsabilités de l'OOF comprennent :
- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou tout organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période de renouvellement

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la SOAM ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM contractait des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Les échéances et les taux d'intérêts moyens des prêts en cours et de l'encours de la dette sont établis ci-dessous :

(en milliers de dollars)

Arrivant à échéance en :	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêts moyen (%)
2010	5 156 $	10,86
2011	29 630	9,97
2012	44 235	9,22
Total	79 021 $	9,61

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coûts	Amortissement cumulé	VCN 31 mars 2008	VCN 31 mars 2007
Meubles et matériel	627 $	380 $	247 $	209 $
Matériel informatique	9 138	8 296	842	1 015
Améliorations locatives	1 576	1 356	220	271
Total	11 341 $	10 032 $	1 309 $	1 495 $

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations ainsi que le montant de l'incitatif à la location devant être amorti sur cinq ans.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations		Incitatif à la location	Total
	Province	Organismes		
Solde au début de l'exercice	1 446 $	49 $	-	1 495 $
Dépenses en immobilisations	726	-	93 $	819
Amortissement	(871)	(41)	(16)	(928)
Solde à la fin de l'exercice	1 301 $	8 $	77 $	1 386 $

5. GESTION DE LA DETTE AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère la dette et les placements au nom de la province, y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2008 se chiffrait à 15 millions de dollars (15 millions de dollars en 2007).

6. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers. Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 5,6 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2033. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Avant 2007-2008, les taux d'intérêts des prêts accordés aux organismes publics équivalaient aux taux exigés sur les sommes avancées par la province à l'OOF. À compter de 2007-2008, les taux d'intérêts demandés aux organismes publics seront légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart). L'OOF conservera généralement l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. Dans certains cas, le taux imposé aux emprunteurs sera semblable à celui que demanderait un prêteur commercial.

Les fonds sont en règle générale avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires consistant en un certain nombre de billets à ordre dont la durée ne dépasse pas un an. Les billets à ordre sont par la suite convertis en emprunts à terme fixe et les conditions de remboursement sont établies. Au 31 mars 2008, les sommes à recevoir par l'OOF au nom du gouvernement provincial représentent des débentures, des prêts à court terme et des marges de crédit.

Les montants suivants représentent les sommes à recevoir par l'OOF, intérêts courus compris. Ces montants sont à leur tour dus par l'OOF à la province. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2008	31 mars 2007
Centre Centennial des sciences et de la technologie	4 508 $	6 011 $
Corporation de la Ville de Windsor	22 961	23 955
Collège Georgian	3 630	-
Collège Mohawk	2 149	-
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	62 217	20 263
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	297 188	393 150
Commission de transport Ontario Northland	41 132	47 161
Office de l'électricité de l'Ontario	-	75 610
Musée royal de l'Ontario	88 936	-
Conseils scolaires	1 441 407	770 769
	1 964 128	1 336 919 $

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le prêt sera remboursé sous forme de versements échelonnés jusqu'au 15 mars 2017 et porte intérêt au taux de 4,346 p. 100.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'une débenture de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 p. 100 et arrivant à échéance en mars 2021.

Le Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté 3,63 millions de dollars afin de financer quatre projets. Il s'agit d'un prêt de dix ans portant intérêt au taux de 3,954 p. 100 et arrivant à échéance en mars 2018.

Le Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a emprunté 2,4 millions de dollars pour financer l'achat de matériel informatique. Il s'agit d'un prêt de quatre ans portant intérêt au taux de 4,8 p. 100 et arrivant à échéance en septembre 2011.

La Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI) a obtenu des facilités de crédit renouvelables plafonnées à 200 millions de dollars sur 10 ans. La SOTI a emprunté 60 millions de dollars à des taux d'intérêts variant de 3,925 à 5,02 p. 100.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la Loi de *1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. Les prêts en cours de OLG comprenant un prêt à terme fixe de 215 millions de dollars et une somme de 82 millions de dollars tirée des facilités de crédit pour une période construction. Le prêt à terme fixe a été accordé le 30 juin 2004 pour l'achat du complexe du casino de Niagara Falls. Il s'agit d'un prêt sur cinq ans portant intérêt au taux de 4,3821 p. 100 et arrivant à échéance en juin 2009. Les facilités de crédit maximales de 250 millions de dollars contractées le 31 octobre 2007 pour la période de construction serviront à financer la rénovation et l'agrandissement du Casino de Windsor de même que la construction d'un centre

pour l'énergie. Les prêts en cours tirés sur ces facilités de crédit à des taux variant de 2,36 à 3,72 p. 100 devront être consolidés au plus tard le 15 août 2008.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les débentures en cours de la CTON au 31 mars 2008 se chiffraient à 26,1 millions de dollars (32,1 millions de dollars en 2007); elles ont été émises initialement en six tranches arrivant à échéance entre 2008 et 2031. Leurs taux d'intérêts varient entre 4,717 et 6,37 p. 100. Les marges de crédit consenties à la CTON ont été prolongées jusqu'au 31 mars 2009 par décret et ne pourront pas dépasser 15 millions de dollars. Au 31 mars 2008, le montant total de 15 millions de dollars (identique à celui de 2007) avait été utilisé à des taux d'intérêts variant de 1,99 à 3,33 p. 100.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), créé en décembre 2004, est une société à but non lucratif. L'OEO a reçu de l'OOF des facilités de crédit renouvelables de 975 millions de dollars expirant le 31 décembre 2010 qui seront utilisées principalement pour financer la réduction des coûts d'électricité des consommateurs au niveau de la grille tarifaire réglementée. L'OEO a remboursé tous les prêts en cours en date du 31 mars 2008.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM) et l'OOF ont conclu une convention de crédit en vertu de laquelle l'OOF accorde un financement au ROM au moyen de prêts à taux fixe de 40 millions de dollars et de prêts à taux variable ne dépassant pas 51 millions de dollars. Au 31 mars 2008, les prêts en cours se chiffraient à 40 millions de dollars à des taux fixes variant de 5,04 à 5,12 p. 100 et à 48,8 millions de dollars à un taux variable de 3,48 p. 100.

En mars 2008, l'OOF a consenti des prêts de 685 millions de dollars à des conseils scolaires dans le cadre de divers programmes d'immobilisations, en plus des prêts qui leur ont été accordés en 2007 dans le cadre de l'initiative *Lieux propices à l'apprentissage*. Au cours de l'année, les conseils scolaires ont fait deux paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant ainsi le prêt en cours de 15 millions de dollars. Le montant total en cours au 31 mars 2008 est de 1 441 millions de dollars (771 millions de dollars en 2007). Ces prêts portent intérêt à des taux variant de 4,56 à 4,9 p. 100 et arrivent à échéance entre 2031 et 2033.

7. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre des services aux organismes, aux apparentés et autres organismes publics, y compris les services de gestion des placements décrits ci-dessous, selon le principe du recouvrement des coûts s'élevant à 110 000 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 (67 000 $ en 2007). Les fonds gérés au nom de ces autres organismes publics s'élevaient à 2,5 milliards de dollars au 31 mars 2008 (2,2 milliards de dollars en 2007).

Agence de foresterie du parc Algonquin	Société immobilière de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts	Commissions des valeurs mobilières de l'Ontario
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario.	Fondation Trillium de l'Ontario
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Fonds de garantie des prestations de retraite
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	

L'OOF offre par ailleurs, selon le principe du recouvrement des coûts, des services de gestion de la dette aux organismes indiqués ci-après :

Organismes :

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certains autres éléments de passif de l'ancien Ontario Hydro. L'OOF offre des services et

des conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de sa dette s'élevant à environ 28,2 milliards de dollars.

Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI)
L'OOF gère la dette de 2,8 milliards de dollars de la SOTI, y compris les prêts de la province, d'un organisme provincial et de tiers.

Apparentés :
Tel qu'il est expliqué à la note 6, l'OOF a commencé en 2007-2008 à recouvrer les coûts d'administration des prêts des apparentés sous forme d'écart des taux d'intérêts. L'année précédente, l'OOF a accordé des prêts aux conseils scolaires et a recouvré les coûts sous forme de paiement ponctuel de 151 000 $.

Le total des coûts recouvrés et de l'encours, au 31 mars 2008, de la SFIEO, de la SOTI et des apparentés sont indiqués ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2008	31 mars 2007
Coûts recouvrés :		
Organismes :		
SFIEO	3 309 $	3 330 $
SOTI	1 181	1 029
Autre	110	67
Apparentés :	128	151
Total	4,728 $	4 577 $
Comptes débiteurs :		
Organismes :		
SFIEO	727 $	875 $
SOTI	256	213
Autre	26	16
Apparentés :	45	151
Total	1 054 $	1 255 $

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

9. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2008, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés conformément à la présentation des états financiers adoptée pour l'année 2008.

ORNGE

Les états financiers d'Ornge au 31 mars 2008 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Régie des transports en commun de la région de Toronto
et au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto en date du 31 mars 2008 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et de l'investissement dans des immobilisations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 20 juin 2008

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Bilan
31 mars 2008

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
ACTIFS		
Immobilisations (Note 3)	93 692	113 770
	93 692	113 770
CAPITAUX PROPRES		
Investissement dans des immobilisations	93 692	113 770
	93 692	113 770

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par :

Président du conseil

Membre du conseil

Régie des transports en commun de la région de Toronto

État des résultats d'exploitation et de l'investissement dans des immobilisations

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2008

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Revenus		
Subvention d'exploitation de la province	—	335 390
Gain de change sur la dette à long terme	—	25 896
	—	361 286
Charges		
Amortissement des immobilisations	20 078	20 078
Intérêts sur la dette à long terme	—	7 961
	20 078	28 039
Excédent des revenus par rapport aux charges (charges par rapport aux revenus)	(20 078)	333 247
Investissement dans des immobilisations (déficit) au début de l'exercice	113 770	(219 477)
Investissement dans des immobilisations à la fin de l'exercice	93 692	113 770

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008 (les montants sont exprimés en milliers de dollars)

1. Nature de l'organisme

La Régie des transports en commun de la région de Toronto (la « Régie ») a été fondée en tant que personne morale sans capital-actions en vertu de la Loi sur la Régie des transports en commun de la région de Toronto (la « Loi »). Le 7 août 1999, en vertu de la Loi de 1998 sur la Commission des services du grand Toronto, depuis lors abrogée, les activités relatives aux transports en commun de la Régie ont été transférées, sans indemnisation, à la Régie des transports en commun du grand Toronto, une partie liée. Le transfert comprenait tous les éléments d'actif et de passif ainsi que les employés, à l'exception du matériel roulant ferroviaire et de la dette connexe. La dette a été entièrement acquittée par le versement d'un paiement final en juillet 2006.

Conformément à la Loi, la mission de la Régie est d'exercer ses droits et de remplir ses obligations se rapportant au matériel roulant ferroviaire et d'effectuer ces tâches conformément aux droits et aux obligations qui lui ont été attribués par le ministère des Transports.

En tant qu'organisme de la Couronne, la Régie est exemptée d'impôt sur le revenu tant fédéral que provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'Impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les conventions comptables sont les suivantes :

(A) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée des immobilisations :

Autre matériel roulant ferroviaire	25 ans
Locomotives	20 ans

(B) CHARGES ADMINISTRATIVES

Les services administratifs sont fournis gratuitement par le ministère des Transports, une partie liée.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2008 (les montants sont exprimés en milliers de dollars)

3. Immobilisations

Les immobilisations comprennent les locomotives et autre matériel ferroviaire roulant. Le 7 août 1999, la Régie a signé un contrat de location de matériel en vertu duquel ses locomotives et voitures à deux niveaux ont été louées à la Régie des transports en commun du grand Toronto pour un montant symbolique de un dollar par année. Le 31 décembre 2007, la Régie a apporté une modification au contrat de location de matériel prolongeant sa durée au 31 mai 2012. En vertu de ce contrat de location de matériel, la Régie des transports en commun du grand Toronto est responsable de l'entretien et de toutes les autres obligations qui y sont associées. La Régie étudie actuellement la meilleure façon de transférer ses actifs à la Régie des transports en commun du grand Toronto.

	2008 ($)			2007 ($)
	Coût	Amortissements cumulés	Net	Net
Autre matériel roulant ferroviaire	.363 308	279 679	83 629	98 160
Locomotives	110 905	100 842	10 063	15 610
	474 213	380 521	93 692	113 770

4. État des flux de trésorerie

Aucun état des flux de trésorerie n'a été préparé, car les données qu'il contiendrait sont facilement accessibles dans les présents états financiers.

Greater Toronto Transit Authority

Le 13 juin 2008

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de toute autre information financière contenus dans ces états financiers incombe à la direction et au conseil d'administration de GO Transit. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus et expriment les hypothèses les plus probables et le meilleur jugement de la direction.

La direction a conçu et maintient des contrôles financiers et de gestion, des systèmes informatiques et des pratiques de gestion visant à fournir l'assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière. Les systèmes et pratiques de gestion font l'objet d'évaluations au moyen de vérifications internes et des rapports sont émis à l'attention du comité de vérification.

Le conseil d'administration de GO Transit, par l'entremise du comité de vérification, s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité examine les états financiers et le rapport des vérificateurs externes.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, le vérificateur externe nommé par GO Transit. La responsabilité du vérificateur externe consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de son travail et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, le conseil d'administration de GO Transit, par l'entremise de son comité de vérification, était responsable de s'assurer que la direction a assumé ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et Grant Thornton LLP pour s'assurer que chaque groupe remplit correctement ses fonctions respectives. Le comité examine les états financiers avant d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Grant Thornton LLP a eu librement et pleinement accès au comité de vérification, avec ou sans la présence de la direction, afin de discuter de leur vérification et de leurs constatations relatives à l'intégrité des informations financières de GO Transit et de l'efficacité du système de contrôles internes.

Gary McNeil
Directeur général et chef de la direction

Frances Chung
Directrice, Services financiers

Rapport des vérificateurs

Grant Thornton LLP
19th Floor, Royal Bank Plaza
South Tower
200 Bay Street, Box 55
Toronto, ON
M5J 2P9

T (416) 366-0100
F (416) 360-4949
www.GrantThornton.ca

Aux membres de
Greater Toronto Transit Authority

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du **Greater Toronto Transit Authority** au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que les résultats de ses activités d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grant Thornton LLP

Toronto, Ontario
le 23 mai 2008

Comptables agréés
Experts-comptables sous licence

Greater Toronto Transit Authority
État des résultats

(En milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2008	2007
Produits		
Produits d'exploitation	$ 258,769	$ 244,584
Revenu de placement	3,178	2,512
Subvention de la province de l'Ontario	34,885	28,205
	296,832	275,301
Charges		
Services administratifs	9,822	8,674
Entretien de l'équipement	42,239	38,824
Installations et rails	43,541	40,188
Main-d'oeuvre et avantages sociaux	103,958	93,344
Fonctionnement	106,688	99,679
Amortissement des immobilisations	109,702	93,582
Amortissement des actifs incorporels	327	327
Perte non réalisée sur contrat de change (Note 17)	2,918	-
	419,195	374,618
Excédent des charges sur les produits	(122,363)	(99,317)
Subventions pour les dépenses en capital		
Subvention de la province de l'Ontario (Note 17)	485,908	326,192
Subvention des municipalités	46,716	86,297
Subvention du gouvernement du Canada	72,777	73,928
	605,401	486,417
Excédent des produits sur les charges avant les dépenses en capital	$ 483,038	$ 387,100

Voir notes afférentes aux états financiers.

Greater Toronto Transit Authority
État de l'évolution des actifs nets

(En milliers de dollars)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	Investi en immobili-sations	Investi en bail à long terme	Actifs nets détenus en réserve (Note 11)	Déficit	**Total 2008**	Total 2007
Solde, début de l'exercice	$ 1,664,765	$ 30,496	$ 26,332	$ (32,564)	**$ 1,689,029**	$ 1,301,929
Excédent des produits sur les charges avant les acquisitions d'immobilisations	-	-	-	483,038	**483,038**	387,100
Amortissement	(109,702)	(327)	-	110,029	-	-
Actifs investis en immobilisations	605,401	-	-	(605,401)	-	-
Cession d'immobilisations	(3,352)	-	-	3,352	-	-
Solde, fin de l'exercice	$ 2,157,112	$ 30,169	$ 26,332	$ (41,546)	**$ 2,172,067**	$ 1,689,029

Voir notes afférentes aux états financiers.

Greater Toronto Transit Authority
État de la situation financière

(En milliers de dollars)

Le 31 mars	2008	2007
Actif		
Court terme		
Espèces et quasi-espèces	$ 4,076	$ 19,538
Placement à court terme	-	25,668
Sommes à recevoir	19,525	15,073
Subventions à recevoir de la province de l'Ontario	57,102	32,354
Subventions à recevoir des municipalités (Note 16)	4,498	44,552
Subventions à recevoir du gouvernement du Canada	119,582	55,346
Pièces de rechange et fournitures	2,052	1,982
Frais payés d'avance	9,624	9,245
	216,459	203,758
Fonds retenus pour la province de l'Ontario (Note 7)	46,667	46,667
Immobilisations (Note 5)	2,157,112	1,664,765
Bail à long terme (Note 6)	30,169	30,496
	$ 2,450,407	$ 1,945,686
Passif		
Court terme		
Fournisseurs et frais courus	$ 166,688	$ 153,744
Produits non gagnés à l'égard des billets vendus et non utilisés	9,022	6,960
Somme à verser à la province de l'Ontario	-	2,306
	175,710	163,010
Contrat de change	2,918	-
Avance provenant de la province de l'Ontario (Note 7)	46,667	46,667
Prestations de retraite complémentaires à verser (Note 9)	18,886	16,748
Autres avantages sociaux futurs à verser (Note 10)	34,159	30,232
	278,340	256,657
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	2,157,112	1,664,765
Actifs nets investis en actifs incorporels	30,169	30,496
Actifs nets détenus en réserves (Note 11)	26,332	26,332
Déficit des actifs nets	(41,546)	(32,564)
	2,172,067	1,689,029
	$ 2,450,407	$ 1,945,686

Engagements (Note 12)
Éventualités (Note 14)

Pour le Conseil

Administrateur

Administrateur

Voir notes afférentes aux états financiers.

Greater Toronto Transit Authority
État des flux de trésorerie

(En milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2008	2007
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges avant dépenses en immobilisations	$ 483,038	$ 387,100
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels	110,029	93,909
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	2,358	(793)
Perte sur contrat de change	2,918	-
Avantages sociaux futurs, nets des paiements	6,065	4,777
	604,408	484,993
Changements aux postes hors-caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Sommes à recevoir	(4,452)	(7,052)
Subventions à recevoir de la Province	(24,748)	(28,515)
Subventions à recevoir des municipalités	40,054	(31,852)
Subventions à recevoir du gouvernement du Canada	(64,236)	(26,956)
Pièces de rechange et fournitures	(70)	142
Frais payés d'avance	(379)	(6,397)
Fournisseurs et frais courus	12,944	81,086
Produits non gagnés à l'égard des billets vendus et non utilisés	2,062	1,180
Somme à verser à la province de l'Ontario	(2,306)	2,306
	563,277	468,935
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(605,401)	(486,417)
Produits sur la cession d'immobilisations	994	975
Produits (nets des acquisitions) sur placements à court terme	25,668	(6,891)
	(578,739)	(492,333)
Diminution nette des espèces et quasi-espèces	(15,462)	(23,398)
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	19,538	42,936
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	$ 4,076	$ 19,538

Voir notes afférentes aux états financiers.

Greater Toronto Transit Authority
Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)
Le 31 mars 2008

1. Nature des activités

Greater Toronto Transit Authority (la « société ») est un organisme mandataire de l'État qui exerce ses activités sous l'appellation de « Réseau GO ». À titre de société sans capital social, Réseau GO relève du ministre des Transports. La société n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1)(d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Réseau GO exploite un système de transport en commun interrégional constitué de couloirs ferroviaires et de lignes d'autobus intégrés. Le réseau de services ferroviaires et d'autobus dessert principalement les collectivités de la région du Grand Toronto (RGT) y compris les villes de Toronto et de Hamilton, et les régions de Halton, Peel, York, Durham ainsi que les comtés de Simcoe, Dufferin et Wellington de même que les villes de Barrie, Guelph et Bradford-West Gwillimbury.

2. Conventions comptables

Mode de présentation

Les états financiers sont préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif et la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les placements à court terme ayant une échéance de trois mois ou moins.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont présentés à la valeur de marché et comprennent les montants dont les échéances originales sont supérieures à trois mois et inférieures à un an.

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement.

Greater Toronto Transit Authority
Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)
Le 31 mars 2008

2. Conventions comptables (suite)

Amortissement
La société calcule l'amortissement des différentes catégories d'actifs en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Immeubles et équipement		
Abribus et stands de billets	-	5 ans
Autres immeubles	-	20 ans
Améliorations locatives	-	20 ans
Locomotives	-	20 ans
Autre matériel ferroviaire	-	25 ans
Amélioration à l'emprise du chemin de fer et aux installations	-	20 ans
Travaux et installation de voies	-	20 ans
Autobus	-	12 ans
Autobus à impériale	-	10 ans
Aires de stationnement	-	20 ans
Logiciel Enterprise	-	7 ans
Matériel et logiciel informatique	-	5 ans
Séparation des niveaux de circulation	-	50 ans
Divers		
Ameublement	-	12 ans
Autres	-	3-7 ans

Les études de viabilité relatives à l'expansion future représentent les coûts reportés par projet jusqu'à ce que la viabilité du projet en question soit établie. Lorsque le projet est finalisé, les coûts sont amortis selon la catégorie de l'actif. Si le projet est abandonné ou que les coûts sont jugés irrécouvrables, les coûts reportés sont imputés aux activités au cours de l'exercice dans lequel est prise une telle décision.

Bail à long terme
Le bail à long terme représente le montant payé d'avance dans le cadre du bail relatif à la Union Station. Le montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 100 ans, soit la durée du bail plus une période de renouvellement.

Avantages sociaux futurs
La société offre des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite interentreprises des employés municipaux de l'Ontario *(« OMERS »)*. Les charges de l'exercice correspondent à la cotisation requise de l'exercice.

La société offre des prestations de retraite complémentaires selon la méthode de répartition des prestations qui tient compte des prestations prévues en fonction des services rendus à cette date. Les rajustements découlant des modifications au régime d'avantages sociaux, des excédents et déficits actuariels et des modifications aux hypothèses sont amortis aux produits sur l'estimation de la durée résiduelle moyenne d'activité des membres.

Greater Toronto Transit Authority
Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)
Le 31 mars 2008

2. Conventions comptables (suite)

La société offre également d'autres avantages sociaux futurs selon la méthode de répartition des prestations qui tient compte des prestations prévues en fonction des services rendus à cette date. Les rajustements découlant des modifications au régime d'avantages sociaux, des excédents et déficits actuariels et des modifications aux hypothèses sont amortis aux produits sur l'estimation de la durée résiduelle moyenne d'activité des membres.

Produits provenant des services de transport en commun

Les produits sont reconnus lorsque le service de transport est fourni. Les montants non gagnés sont présentés à l'état de la situation financière dans le passif à court terme.

Subventions

La société comptabilise les subventions selon la méthode de report. Les subventions sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées.

Actifs nets détenus en réserve

Les actifs nets détenus en réserve sont affectés à l'interne afin de fournir une source de financement en vue des obligations futures prévues et de permettre une flexibilité pour faire face aux incertitudes qui pourraient survenir. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil d'administration de la société et sont présentées à l'état de la situation financière à titre d'actifs nets.

L'objectif visé par l'établissement d'une réserve de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités *(MCOR)* est d'aider à financer les dépenses importantes en immobilisations.

L'objectif visé par l'établissement d'une réserve d'obligation au titre de l'emploi est d'aider à financer les obligations connexes de l'emploi en général.

L'objectif visé par l'établissement d'une réserve de maintien d'une autoassurance est d'aider à financer toute demande relative à la tranche de maintien d'autoassurance du programme d'assurance de la société.

L'objectif visé par la réserve de stabilisation est d'aider à financer les variations des budgets d'exploitation et d'immobilisations de la société d'un exercice à l'autre.

Toutes les opérations touchant les réserves doivent être approuvées par le conseil d'administration du GTTA. Elles sont présentées dans l'état de l'évolution des actifs nets.

Les produits d'intérêt font partie des produits généraux à titre de revenu de placement.

Greater Toronto Transit Authority
Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)
Le 31 mars 2008

2. Conventions comptables (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1 avril 2007, la société a adopté les chapitres suivants du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés ("ICCA") :

Chapitre 1506 – Modifications comptables
Chapitre 3251 – Capitaux propres
Chapitre 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation
Chapitre 3861 – Instruments financiers – informations à fournir et présentation

L'adoption du chapitre 3251 n'a eu aucun effet important sur l'information à fournir aux états financiers de la société. L'adoption du chapitre 1506 a eu comme résultat la communication d'information à fournir concernant les modifications comptables futures qui n'ont pas encore été adoptées. L'adoption des chapitres 3855 et 3861 est détaillée à la Note 3.

3. Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Le 1 avril 2007, la société a adopté les chapitres suivants du manuel de l'ICCA : 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation et 3861 – Instruments financiers – informations à fournir et présentation.

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente ou prêts et créances. Les passifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction ou autres. Initialement, tous les actifs financiers et les passifs financiers doivent être comptabilisés à l'état de la situation financière à leur juste valeur avec une évaluation subséquente déterminée par le classement de chaque actif et passif financier. Les coûts de transaction reliés aux placements détenus à des fins de transaction sont passés en charges lorsque encourus. Les coûts de transactions reliés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux placements détenus jusqu'à leur échéance ainsi qu'aux prêts et créances sont portés à l'état de la situation financière et sont amortis en utilisant la méthode des intérêts effectifs.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les changements à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des résultats. Les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances ainsi que les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les changements à la juste valeur sont comptabilisés à l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à liquidation soit par vente ou autre que par dépréciation temporaire.

La société utilise un contrat de change à terme pour gérer le risque de change sur les dépenses futures reliées à l'acquisition de locomotives. Cet instrument dérivé n'est pas désigné comme couverture et est comptabilisé comme actif ou passif à l'état de la situation financière et est évalué à la juste valeur. Les changements à la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisés à l'état des résultats.

Greater Toronto Transit Authority
Notes aux états financiers
(En milliers de dollars)
Le 31 mars 2008

3. Instruments financiers – comptabilisation et évaluation (suite)

La société est exposée aux changements du prix du pétrole brut dû à la consommation du diesel. Les fluctuations potentielles du prix du pétrole brut pourraient avoir un effet important sur le coût de fournir les services de transport. À l'occasion, ce risque est réduit par l'entremise de contrats d'achat à terme de diesel, lesquels permettent de fixer les coûts d'opérations futurs auxquels la société s'est fermement engagée. Au 31 mars 2008, la société n'avait aucune entente à prix ferme en place pour l'achat de diesel. Le diesel est acheté au prix du marché.

Classement des instruments financiers

Les espèces et quasi-espèces et les placements à court terme sont classés comme détenus à des fins de transaction. Les sommes à recevoir, les subventions à recevoir de la province de l'Ontario, les subventions à recevoir des municipalités, les subventions à recevoir du gouvernement du Canada et les fonds retenus pour la province de l'Ontario ont été classés comme prêts et créances. Les fournisseurs et frais courus et les avances provenant de la province de l'Ontario sont classés comme autres passifs financiers.

Justes valeurs

Les justes valeurs des espèces et quasi-espèces, des placements à court terme, des sommes à recevoir, des subventions à recevoir de la province de l'Ontario, des subventions à recevoir des municipalités, des subventions à recevoir du gouvernement du Canada, des fonds retenus pour la province de l'Ontario, des fournisseurs et frais courus et des avances provenant de la province de l'Ontario sont présumées se rapprocher de leurs valeurs comptables à cause de leur échéance à court terme.

La société n'a pas une concentration importante de risque de crédit.

La société n'a pas une exposition importante au risque de taux d'intérêt.

4. Conventions comptables futures

Les nouvelles normes suivantes, émises par l'ICCA, sont applicables à la société à partir du 1er avril 2008:

- Le chapitre 1535, "Informations à fournir concernant le capital", établit des normes pour la fourniture d'information sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Ce chapitre décrit que l'entité doit fournir l'information permettant d'évaluer ses objectifs, directives et méthodes quant à la gestion de son capital ainsi que les données quantitatives synthétiques sur les éléments inclus dans la gestion du capital. Ce chapitre cherche à déterminer si l'entité s'est conformée aux exigences concernant son capital et, si non, les conséquences de la non-conformité.

Greater Toronto Transit Authority
Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)
Le 31 mars 2008

4. Conventions comptables futures (suite)

- Les chapitres 3862 et 3863 "Instruments financiers – Informations à fournir et présentation", établissent des normes de présentation et d'information à fournir sur les instruments financiers et les dérivés non financiers ainsi que la nature et l'étendue des risques qui leurs sont associés et sur la façon dont l'entité gère ces risques.

La société n'a pas encore déterminé quels effets la mise en pratique de ces normes aura sur leurs états financiers. D'autres nouvelles normes ont été émises mais il est peu probable qu'elles auront un effet important sur les états financiers de la société.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	**2008 Valeur comptable nette**	2007 Valeur comptable nette
Terrain	$ 249,988	$ -	**$ 249,988**	$ 218,926
Immeubles	332,537	194,685	**137,852**	124,180
Améliorations locatives	31,703	17,603	**14,100**	10,415
Locomotives et autre matériel ferroviaire roulant	606,576	169,024	**437,552**	376,362
Amélioration à l'installation de l'emprise du chemin de fer	725,060	368,407	**356,653**	225,197
Travaux et installations de voies	224,704	68,034	**156,670**	111,780
Construction en cours	544,333	-	**544,333**	353,229
Autobus	190,531	63,319	**127,212**	122,386
Aires de stationnement	158,121	66,013	**92,108**	84,332
Ordinateurs et logiciels	38,688	22,335	**16,353**	16,570
Autres	83,858	59,567	**24,291**	21,388
	$ 3,186,099	$ 1,028,987	**$ 2,157,112**	$ 1,664,765

La société capitalise les salaires relatifs à l'ingénierie lorsque des heures sont attribuées à des projets particuliers d'immobilisations. Le montant comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'élevait à $8,225 (2007 - $7,172).

6. Bail à long terme

	Coût	Amortissement cumulé	**2008 Valeur comptable nette**	2007 Valeur comptable nette
Bail, Union Station	$ 32,703	$ 2,534	**$ 30,169**	$ 30,496

Greater Toronto Transit Authority
Notes aux états financiers
(En milliers de dollars)
Le 31 mars 2008

7. Fonds retenus pour la province de l'Ontario

Au cours de l'exercice, la société a reçu une subvention au montant de $46,667 de la province de l'Ontario. Ce montant devait être utilisé envers la participation du Toronto Transit Commission ("TTC") au projet GTA Farecard. Le TTC n'a pas encore rencontré les exigences requises pour recevoir ces fonds et, par conséquent, les fonds retenus par la société et l'obligation à la Province ont été séparés dans l'état de la situation financière.

8. Cotisations au régime de retraite

La société offre des prestations de retraite pour la presque totalité de ses employés permanents par l'entremise du Régime de retraite interentreprises des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Les charges au titre des cotisations au régime de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 était de $5,476 (2007 - $4,931).

9. Prestations de retraite complémentaires à verser

Avec le rapatriement de GTTA à la Province en 2002, les employés participant aux négociations ainsi que les employés exclus des négociations ont demandé à la Province de corriger les écarts des prestations à verser aux employés de Réseau GO. En 1999, lorsque Réseau GO a été transféré de la Province au conseil de Greater Toronto Services, les régimes provinciaux ont été gelés et un nouveau régime a vu le jour dans le cadre de OMERS. Il a été convenu que la société est responsable de l'obligation au titre du régime de retraite et par conséquent, la société a procédé à une évaluation actuarielle en date du 1er avril 2007. Les charges du régime constatées au cours de l'exercice s'élevaient à $2,442 (2007 - $1,730).

Afin de comptabiliser les prestations complémentaires, la société a adopté une politique de constatation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui signifie la partie des gains cumulés et des pertes cumulées qui dépassent de 10 % l'obligation au titre des prestations constituées, divisés par la durée résiduelle moyenne d'activité).

Les données au sujet des prestations complémentaires du régime de retraite de la société au 31 mars se détaillent comme suit:

	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées	$ 23,570	$ 22,301
Juste valeur des actifs du régime	515	449
Situation de capitalisation – déficit du régime	23,055	21,852
Perte actuarielle nette non amortie	(4,169)	(5,104)
Passif au titre des prestations constituées	$ 18,886	$ 16,748

Greater Toronto Transit Authority
Notes aux états financiers
(En milliers de dollars)
Le 31 mars 2008

9. Prestations de retraite complémentaires à verser (suite)

Les actifs du régime, par catégorie, sont comme suit:

	2008	2007
Argent investi	24%	33%
Argent en dépôt avec l'ARC	76%	67%
	100%	100%

Autre information au sujet du régime d'avantages sociaux de la société:

	2008	2007
Cotisations de l'employeur	$ 300	$ 600
Prestations versées	$ 240	$ 152
Cotisations des employés	$ -	$ -

Les hypothèses actuarielles significatives adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite complémentaires du régime de la société sont comme suit:

Taux d'actualisation	- 6,1% (2007 – 5,25%)
Augmentation du taux d'indemnité	- 3% (2007 – 3%)
Inflation	- 2,5% par année jusqu'au 30 juin 2007, 2% par après (2007 - 2%)
Durée résiduelle moyenne prévue	- 10 ans (2007 - 13 ans)

10. Autres avantages sociaux futurs

La société offre des régimes d'assurance-vie et d'assurance maladie postérieurs à l'emploi, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et des indemnités de départ des retraités. Le régime n'est pas capitalisé et exige des cotisations nominales des salariés. La presque totalité des employés actifs à temps plein sont admissibles aux régimes d'assurance-vie et d'assurance maladie. Un nombre limité d'employés est admissible aux indemnités de départ.

La date d'évaluation des actifs et des obligations au titre des prestations de retraite du régime est le 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des autres avantages sociaux futurs pour fins de financement était le 31 mars 2008. Les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite enregistrés au cours de l'exercice se chiffraient à $4,931 (2007 - $4,767).

Afin de comptabiliser les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite, la Société a adopté une politique de constatation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui signifie la partie des gains cumulés et des pertes cumulées qui dépassent de 10 % l'obligation au titre des prestations constituées, divisés par la durée résiduelle moyenne d'activité).

Greater Toronto Transit Authority
Notes aux états financiers
(En milliers de dollars)
Le 31 mars 2008

10. Autres avantages sociaux futurs (suite)

L'information au sujet des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite au 31 mars est comme suit:

		2008		2007
Obligation au titre des prestations constituées	$	41,986	$	42,928
Juste valeur des actifs du régime		-		-
Situation de capitalisation – déficit du régime		41,986		42,928
Perte actuarielle nette non amortie		(7,827)		(12,696)
Passif au titre des prestations constituées	$	34,159	$	30,232

Autre information au sujet du régime d'avantages sociaux de la société est comme suit:

		2008		2007
Cotisations de l'employeur	$	1,004	$	1,121
Cotisations de l'employé	$	-	$	-
Prestations versées	$	1,004	$	1,121

Les hypothèses actuarielles significatives adoptées pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de la société sont comme suit:

Taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite – 6,25% (2007 – 5,25%)
Taux d'actualisation pour les obligations de la CSPAAT et des indemnités de départ des retraités – 5.5% (2007 – 5.0%)
Durée résiduelle moyenne d'activité – 13 ans (2007 – 13 ans)
Augmentation du taux d'indemnité – 3% par année (2007 – 2%)
Inflation – 2% par année (2007 – 2%)
Taux moyen pondéré initial de la tendance des soins de santé – 7,72%
Taux moyen pondéré final de la tendance des soins de santé – 5,0%
Augmentation des prestations pour soins dentaires – 5% par année

Greater Toronto Transit Authority
Notes aux états financiers
(En milliers de dollars)
Le 31 mars 2008

11. Actifs nets détenus en réserve

	MCOR	Obligation au titre de l'emploi	Maintien d'une auto-assurance	Stabilisation	Réserves totales
Solde, début de l'exercice	$ 21,051	$ 889	$ 2,013	$ 2,379	$ 26,332
Charges	-	-	-	-	-
Solde, fin de l'exercice	$ 21,051	$ 889	$ 2,013	$ 2,379	$ 26,332

12. Engagements

a) Les paiements minimums de location pour des locaux au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2009	$ 3,106
2010	2,937
2011	2,782
2012	2,667
2013	406
Par la suite	544
	$ 12,442

b) La société s'est également engagée dans le cadre d'acquisition de différentes immobilisations pour un montant approximatif de $487 millions au cours du prochain exercice.

c) La société a signé un bail avec le *Toronto Area Transit Operating Authority Act* (« TATOA ») pour la location de 243 wagons et 42 locomotives pour la somme de un dollar par année, se terminant le 31 mai 2012.

d) Un pourcentage important des services offerts par la société sont rendus ou maintenus par des parties externes qui utilisent le matériel roulant appartenant à la société ou loué par celle-ci auprès de TATOA. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »), le Canadien Pacifique Limitée (« CP ») et Bombardier Inc., ainsi que par quelques ententes de services mineures. La société a conclu les ententes importantes suivantes d'un montant approximatif de $95,000 par année :

i) Convention d'exploitation maîtresse avec le CN se terminant le 31 mai 2008. Des discussions sont présentement en cours afin de prolonger le terme de la convention.
ii) Convention de navette avec le CP se terminant le 31 décembre 2008.
iii) Contrat d'entretien du matériel avec Bombardier se terminant le 31 mai 2013.

Greater Toronto Transit Authority

Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)
Le 31 mars 2008

13. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la société a conclu les opérations entre apparentés suivantes:

a) Des immobilisations totalisant $279 ont été vendus et des autres revenus totalisant $706 ont été reçus suite à une entente de services avec le Greater Toronto Transportation Authority (GTTA). Le GTTA est également une société de la couronne qui répond au Ministre du transport et est apparenté à la société en vertu de leurs relations respectives avec le Ministre du transport.

b) Au cours de l'exercice, le Ministère du transport a réclamé la somme de $1,584 à la société pour les services fournis par le Ministère du transport. Au 31 mars 2008, les fournisseurs et frais courus incluaient un montant à payer au Ministère du transport de $584.

Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de contrepartie qui a été établi et accepté par les parties apparentées.

14. Éventualités

Diverses poursuites ont été entamées contre la société pour des incidents survenus dans le cours normal de ses activités. La Société et ses conseillers juridiques sont d'avis que l'issue de ces poursuites, qui sont en attente, n'aura pas d'incidence importante ou ne peut encore être établie. S'il y a lieu, les montants des règlements ayant trait à ces éventualités seront passés en charges dans les résultats de l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu.

15. Greater Toronto Transportation Authority

En avril 2006, la province de l'Ontario a introduit le projet de loi 104 pour établir le Greater Toronto Transportation Authority. Cette loi prévoit la dissolution potentielle du Greater Toronto Transit Authority et le transfert des actifs et opérations de Réseau GO à la nouvelle société. La loi a été approuvée en 2006, cependant la dissolution de Réseau GO n'est prévue que dans un avenir non rapproché.

16. Subventions provinciales au nom des partenaires municipaux

La société a subi une insuffisance de fonds dans le financement municipal relatif à son programme en immobilisations. La province a fournit du financement temporaire afin de combler l'insuffisance de fonds. La province travaillera avec ses partenaires municipaux afin d'adresser les insuffisances de financement.

Greater Toronto Transit Authority

Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)
Le 31 mars 2008

17. Contrat de change à terme

En septembre 2005, de concert avec l'Office ontarien de financement (OOF), la société a attribué un contrat à un fournisseur américain (en dollars américains) pour l'achat de 27 locomotives diesel électrique. En même temps, la société a conclut une entente avec l'OOF pour acheter les dollars américains requis pour assurer la certitude budgétaire. Pour l'exercice financier 2008-2009, le contrat stipule l'achat de $28,112 dollars américains à des taux variants entre 1.1322 et 1.1360. Le changement à la juste valeur de la couverture économique de $2,918 a été comptabilisé à l'état des résultats comme perte de change non réalisée. Les variances dans les taux contractuels et les taux en vigueur à la date des transactions totalisant $5,884 ont été reconnues comme perte de change réalisée et sont comptabilisées aux contributions pour dépenses en immobilisations.

Central
LOCAL HEALTH INTEGRATION NETWORK
RÉSEAU LOCAL D'INTÉGRATION DES SERVICES DE SANTÉ
du Centre

140 Allstate Parkway
Suite 210
Markham, ON
L3R 5Y8
Tel: 905-948-1872
Fax: 905-948-8011
Toll Free: 1-866-392-5446
http://www.lhins.on.ca

140, Allstate Parkway
bureau 210
Markham, ON
L3R 5Y8
Tél: 905-948-1872
Téléc: 905-948-8011
Sans frais: 1-866-392-5446
http://www.lhins.on.ca

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2008

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Hy Eliasoph
Directeur général

Nancy Buchanan
Contrôleuse/chef de soutien opérationnel

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 1er mai 2008

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**671 821**	311 559
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	**3 054 920**	-
Débiteurs	**2 725**	232
	3 729 466	311 791
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**601 969**	279 936
Montant à verser au Ministère (note 3b)	**70 733**	428
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**3 054 920**	-
Montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS (note 4)	**1 844**	34 917
Apports de capital reportés (note 5)	**303 746**	360 436
	4 033 212	675 717
Engagements (note 6)		
Dette nette	**(303 746)**	(363 926)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	-	3 490
Immobilisations (note 7)	**303 746**	360 436
	303 746	363 926
Surplus accumulé	-	-

Approved by the Board

Director

Director

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Etat des activités financières
exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget (non vérifié) (note 8)	2008 Réel	2007 Réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**1 468 249 564**	**1 493 039 609**	-
Activités du RLISS	**3 460 603**	**3 436 912**	3 012 028
Services de cybersanté (note 10a)	-	**275 000**	32 000
Financement des services de soins de fin de vie (note 10b)	-	-	70 000
Financement de la stratégie Vieillir chez soi (note 10c)	-	**263 000**	-
Initiative autochtone (Aboriginal Initiative) (note 10d)	-	**10 000**	-
Projet d'étude du Vaughan Hospital (Vaughan Hospital Study) (note 10e)	-	**350 000**	-
Trousse d'outils de gouvernance (Governance Toolkit) (note 10f)	-	**50 000**	-
Chef du service d'urgence (note 10g)	-	**31 300**	-
Financement des activités de gestion des listes d'attente (Wait Time Funding) (note 10h)	-	**70 000**	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	**120 381**	102 780
	1 471 710 167	**1 497 646 202**	3 216 808
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**1 468 249 564**	**1 492 904 011**	-
Exploitation			
Frais généraux et administratifs (note 11)	**3 460 603**	**3 556 988**	3 114 489
Services de cybersanté (note 10a)	-	**275 000**	31 979
Financement des services de soins de fin de vie (note 10b)	-	-	69 912
Financement de la stratégie Vieillir chez soi (note 10c)	-	**263 000**	-
Initiative autochtone (Aboriginal Initiative) (note 10d)	-	**10 000**	-
Projet d'étude du Vaughan Hospital (Vaughan Hospital Study) (note 10e)	-	**350 000**	-
Trousse d'outils de gouvernance (Governance Toolkit) (note 10f)	-	**50 000**	-
Chef du service d'urgence (note 10g)	-	**31 300**	-
	1 471 710 167	**1 497 440 299**	3 216 380
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	**205 903**	428
Financement remboursable au Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3a)	-	**(135 598)**	-
Financement remboursable au Ministère relativement à l'exploitation (note 3a)	-	**(70 305)**	(428)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la variation de la dette nette
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**63 691**	78 636
Amortissement des immobilisations	**(120 381)**	(102 780)
Variation des autres actifs non financiers	**(3 490)**	3 490
Diminution de la dette nette	**(60 180)**	(20 654)
Dette nette au début	**363 926**	384 580
Dette nette à la fin	**303 746**	363 926

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**(120 381)**	102 780
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**120 381**	(102 780)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	**(3 054 920)**	-
Augmentation des débiteurs	**(2 493)**	(232)
Augmentation des créditeurs	**322 033**	279 936
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	**70 305**	(32 948)
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**3 054 920**	-
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	**(33 073)**	34 917
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	**3 490**	(3 490)
	360 262	278 183
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(63 691)**	(78 636)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	**63 691**	78 636
Augmentation nette de la trésorerie	**360 262**	278 183
Trésorerie au début	**311 559**	33 376
Trésorerie à la fin	**671 821**	311 559

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et les montants transférés aux fournisseurs de services de santé autorisés sont passés en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la majeure partie de North York, la région de York et le sud de Simcoe. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. Les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée pour financer l'achat d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique et développement	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et agencements de bureau	5 ans

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus	
	$	$	$	
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**1 493 039 609**	**1 492 904 011**	**135 598**	*
Activités du RLISS	**3 557 293**	**3 556 988**	**305**	
Financement des programmes spéciaux	**1 049 300**	**979 300**	**70 000**	
	1 497 646 202	**1 497 440 299**	**205 903**	

Le surplus au titre des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé reflète l'excédent des produits sur les charges engagées que le Ministère conserve au nom du RLISS.

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2008	2007
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**428**	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**70 305**	428
Montant à verser au Ministère à la fin	**70 733**	428

* Le financement de 135 598 $ au titre des paiements de transfert n'a pas été entièrement accordé. Ce montant de 135 598 $ se compose des éléments suivants : un montant de 18 245 $ en financement non accordé au titre du projet de priorités d'urgence (Urgent Priorities Initiative) et un montant non accordé de 117 335 $ au titre des recouvrements auprès des fournisseurs de services de santé au cours de l'exercice. La trésorerie liée aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé ne transitant pas par le compte du RLISS, le financement des paiements de transfert liés aux éléments susmentionnés ne peut être comptabilisé à titre de montant à verser au Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**360 436**	384 580
Apports de capital au cours de l'exercice	**63 691**	78 636
Amortissement pour l'exercice	**(120 381)**	(102 780)
Solde à la fin	**303 746**	360 436

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	$
2009	253 987
2010	257 798
2011	257 798
2012 et par la suite	-

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	$
Financement destiné aux hôpitaux pour 2009	946 282 094
Financement destiné aux hôpitaux pour 2010	966 873 094

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	**191 396**	**95 731**	**95 665**	105 218
Matériel informatique	**33 873**	**10 065**	**23 808**	3 091
Améliorations locatives	**397 785**	**213 512**	**184 273**	237 589
Développement Web	-	-	-	14 538
	623 054	**319 308**	**303 746**	360 436

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2007. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 493 039 609 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**1 468 249 564**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**24 790 045**
	1 493 039 609

Le budget total par secteur se détaille comme suit :	
Gestion d'hôpitaux	**950 703 712**
Subventions à l'égard des taxes municipales	**216 450**
Centres de soins de longue durée	**256 892 671**
Centres d'accès aux soins communautaires	**171 819 908**
Services de soutien communautaires	**33 219 047**
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**18 241 600**
Centres de soins de santé communautaires	**4 524 938**
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**53 517 250**
Programmes de toxicomanie	**3 904 033**
Budget total	**1 493 039 609**

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget d'exploitation initial s'établissait à 3 460 603 $, mais le financement additionnel accordé à certains programmes au cours de l'exercice s'est traduit par un budget total de 4 606 593 $ à la fin de l'exercice se composant des éléments suivants :

		$
Budget initial présenté à l'état des activités financières		**3 460 603**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :		
Ajustement au titre des loyers		**40 000**
Financement relatif aux immobilisations acquises transféré aux apports de capital reportés		**(63 691)**
Financement transféré à même les apports de capital reportés		**120 381**
Programmes spéciaux		
Services de cybersanté	**275 000**	
Trousse d'outils de gouvernance (Governance toolkit)	**50 000**	
Initiative autochtone (Aboriginal engagement)	**10 000**	
Financement des activités de gestion des listes d'attente (Wait Time Funding)	**70 000**	
Projet d'étude du Vaughan Hospital (Vaughan Hospital Study)	**350 000**	
Stratégie Vieillir chez soi	**263 000**	
Chef du service d'urgence	**31 300**	**1 049 300**
Budget à la fin		**4 606 593**

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 493 039 609 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	**952 972 962**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**216 450**
Centres de soins de longue durée	**256 892 671**
Centres d'accès aux soins communautaires	**170 737 908**
Services de soutien communautaires	**33 803 924**
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**18 271 900**
Centres de soins de santé communautaires	**3 300 771**
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**52 782 133**
Programmes de toxicomanie	**3 925 292**
	1 492 904 011

Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. a) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 275 000 $ (32 000 $ en 2007) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**163 585**	-
Services-conseils	**103 875**	25 750
Fournitures	**2 042**	1 062
Autres	**5 498**	5 167
	275 000	31 979

b) Services de soins de fin de vie

Le RLISS n'a reçu aucun financement en 2008 (70 000 $ en 2007) relativement au projet de services de soins de fin de vie. Les charges engagées au cours de l'exercice précédent se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Services-conseils	-	60 303
Fournitures	-	5 032
Autres	-	4 577
	-	69 912

c) Stratégie Vieillir chez soi

Le RLISS a reçu un financement de 263 000 $ (néant en 2007) relativement à la stratégie Vieillir chez soi. Les charges liées à la stratégie Vieillir chez soi engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**93 783**	-
Relations publiques	**17 279**	-
Services-conseils	**142 586**	-
Fournitures	**929**	-
Autres	**8 423**	-
	263 000	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. d) Initiative autochtone (Aboriginal initiative)

Le RLISS a reçu un financement de 10 000 $ (néant en 2007) relativement à l'initiative autochtone. La totalité du financement a servi à payer des services-conseils en 2008.

e) Projet d'étude du Vaughan Hospital (Vaughan Hospital study project)

Le RLISS a reçu un financement de 350 000 $ (néant en 2007) relativement au projet d'étude du Vaughan Hospital. Les charges liées au projet d'étude du Vaughan Hospital engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**158 765**	-
Charges locatives	**7 342**	
Relations publiques	**5 900**	-
Services-conseils	**172 174**	-
Fournitures	**791**	-
Autres	**5 028**	-
	350 000	-

f) Trousse d'outils de gouvernance (Governance toolkit)

Le RLISS a reçu un financement de 50 000 $ (néant en 2007) du Ministère relativement à un projet touchant plusieurs RLISS visant à concevoir une trousse d'outils de gouvernance. La majorité du financement a servi à payer des services-conseils.

g) Projet de chef du service d'urgence

Le RLISS a reçu un financement de 31 300 $ (néant en 2007) relativement au projet de chef du service d'urgence. Les charges liées au projet de chef du service d'urgence engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**6 000**	-
Services-conseils	**25 000**	-
Fournitures	**300**	-
	31 300	-

h) Financement des activités de gestion des listes d'attente

Le RLISS a reçu un financement de 70 000 $ (néant en 2007) relativement aux activités de gestion des listes d'attente. Le financement ayant été accordé tard au cours de l'exercice, le projet n'a pas pu être entrepris au cours de 2008. Par conséquent, la totalité du financement sera remboursée au Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**2 241 011**	1 415 446
Charges locatives	**237 268**	124 540
Amortissement	**120 381**	102 780
Services partagés	**300 000**	294 071
Relations publiques	**116 301**	269 329
Services-conseils	**128 474**	608 219
Fournitures	**46 961**	58 036
Charges des membres du Conseil	**140 676**	123 828
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**56 381**	32 489
Autres	**169 535**	85 751
	3 556 988	3 114 489

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 27 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 160 859 $ pour l'exercice 2008 (74 254 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Le 26 mai 2008

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers, le 31 mars 2008

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et, le cas échéant, aux prévisions fondées sur le jugement de la direction.

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité de la vérification et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

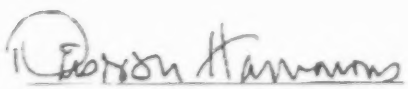

Deborah Hammons,
Chef de la direction

Ritva Gallant,
Directrice principale par intérim, Contrats et répartition

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 9 mai 2008

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**1 598 513**	587 980
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	**7 013 110**	-
Débiteurs	-	281 000
	8 611 623	868 980
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**742 425**	648 723
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**7 013 110**	-
Montant à verser au Ministère (note 3b)	**869 115**	181 019
Montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS (note 4)	**1 844**	88 832
Apports de capital reportés (note 5)	**309 822**	442 532
	8 936 316	1 361 106
Engagements (note 6)		
Dette nette	**(324 693)**	(492 126)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**14 871**	49 594
Immobilisations (note 7)	**309 822**	442 532
	324 693	492 126
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

Director

Director

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des activités financières
exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget (non vérifié) (note 8)	2008 Réel	2007 Réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**1 695 602 200**	**1 718 681 252**	-
Activités du RLISS	**3 781 106**	**3 741 617**	3 235 703
Stratégie Vieillir chez soi (note 10a)	-	**288 000**	-
Chef du service d'urgence (note 10b)	-	**43 800**	-
Gestion des listes d'attente (note 10c)	-	**70 000**	-
Planification autochtone (note 10d)	-	**20 000**	-
Services de cybersanté (note 10e)	-	**475 000**	281 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	**172 200**	155 150
	1 699 383 306	**1 723 491 869**	3 671 853
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**1 695 602 200**	**1 718 681 252**	-
Frais généraux et administratifs (note 11)	**3 781 106**	**3 453 781**	3 329 249
Stratégie Vieillir chez soi (note 10a)	-	**122 503**	-
Chef du service d'urgence (note 10b)	-	**40 043**	-
Gestion des listes d'attente (note 10c)	-	**70 000**	-
Planification autochtone (note 10d)	-	-	-
Services de cybersanté (note 10e)	-	**436 194**	161 585
	1 699 383 306	**1 722 803 773**	3 490 834
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	**688 096**	181 019
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	**(688 096)**	(181 019)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la variation de la dette nette
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**(39 490)**	(104 926)
Amortissement des immobilisations	**172 200**	155 150
Variation des autres actifs non financiers	**34 723**	(49 594)
Diminution de la dette nette	**167 433**	630
Dette nette au début	**(492 126)**	(492 756)
Dette nette à la fin	**(324 693)**	(492 126)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**172 200**	155 150
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(172 200)**	(155 150)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	**(7 013 110)**	-
Diminution (augmentation) des débiteurs	**281 000**	(281 000)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	**93 702**	648 723
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**7 013 110**	-
Augmentation du montant à verser au Ministère	**688 096**	150 553
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	**34 723**	(49 594)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	**(86 988)**	88 832
	1 010 533	557 514
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(39 490)**	(104 926)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	**39 490**	104 926
Augmentation nette de la trésorerie	**1 010 533**	557 514
Trésorerie au début	**587 980**	30 466
Trésorerie à la fin	**1 598 513**	587 980

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la région de Durham, Lac Kawartha, Haliburton Highlands, la majeure partie du comté de Northumberland ainsi que le comté de Peterborough. Le RLISS englobe également une partie de l'est de la ville de Toronto (soit au sud de Steeles, les secteurs à l'est de Victoria Park et au sud d'Eglinton, et les secteurs à l'est de Warden et au nord d'Eglinton). Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**1 718 681 252**	**1 718 681 252**	**-**
Activités du RLISS	**3 913 817**	**3 453 781**	**460 036**
Stratégie Vieillir chez soi	**288 000**	**122 503**	**165 497**
Chef du service d'urgence	**43 800**	**40 043**	**3 757**
Gestion des listes d'attente	**70 000**	**70 000**	**-**
Planification autochtone	**20 000**	**-**	**20 000**
Services de cybersanté	**475 000**	**436 194**	**38 806**
	1 723 491 869	**1 722 803 773**	**688 096**

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2008	2007
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**181 019**	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**688 096**	181 019
Montant à verser au Ministère à la fin	**869 115**	181 019

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**442 532**	492 756
Apports de capital au cours de l'exercice	**39 490**	104 926
Amortissement pour l'exercice	**(172 200)**	(155 150)
Solde à la fin	**309 822**	442 532

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	$
2009	124 736
2010	123 626
2011	72 540
2012 et par la suite	-
	320 902

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	$
2009	1 751 928 300
2010	1 802 562 300

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	**277 831**	**154 674**	**123 157**	174 320
Matériel informatique	**95 829**	**79 574**	**16 255**	25 808
Développement Web	**36 100**	**16 474**	**19 626**	23 417
Améliorations locatives	**362 177**	**211 393**	**150 784**	218 987
	771 937	**462 115**	**309 822**	442 532

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2007. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 718 681 252 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**1 695 602 200**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**23 079 052**
Budget total	**1 718 681 252**

Le budget d'exploitation total révisé de 4 202 906 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial présenté à l'état des activités financières	**3 781 106**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Planification autochtone	**20 000**
Stratégie Vieillir chez soi	**288 000**
Chef du service d'urgence	**43 800**
Gestion des listes d'attente	**70 000**
Budget total	**4 202 906**

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 718 681 252 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	**1 013 569 316**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**294 975**
Centres de soins de longue durée	**333 744 158**
Centres d'accès aux soins communautaires	**183 460 668**
Services de soutien communautaires	**25 343 566**
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**10 001 649**
Centres de soins de santé communautaires	**8 786 926**
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**48 844 834**
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	**94 583 494**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	**51 666**
	1 718 681 252

Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

10. a) Stratégie Vieillir chez soi

Le RLISS a reçu un financement de 288 000 $ (néant en 2007) relativement à la stratégie Vieillir chez soi. Les charges liées à la stratégie Vieillir chez soi engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Services-conseils	**25 394**	-
Salaires et charges sociales	**73 445**	-
Autres	**23 664**	-
	122 503	-

b) Chef du service d'urgence

Le RLISS a reçu un financement de 43 800 $ (néant en 2007) relativement aux fonctions du chef du service d'urgence. Les charges liées aux fonctions du chef du service d'urgence engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 40 043 $ en honoraires de services-conseils.

c) Gestion des listes d'attente

Le RLISS a reçu un financement de 70 000 $ (néant en 2007) relativement aux activités de gestion des listes d'attente. Les charges liées aux activités de gestion des listes d'attente engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 70 000 $ en honoraires de services-conseils.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. d) Planification autochtone (Aboriginal Planning)

Le RLISS a reçu un financement de 20 000 $ (néant en 2007) relativement à un projet de planification autochtone. Aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice relativement au projet de planification autochtone.

e) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 475 000 $ (281 000 $ en 2007) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Services-conseils	**435 415**	161 585
Autres	**779**	-
	436 194	161 585

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**2 052 281**	1 648 608
Charges locatives	**237 354**	209 651
Amortissement	**172 200**	155 150
Services partagés	**302 301**	298 058
Activités communautaires	**85 498**	392 105
Services-conseils	**263 553**	233 731
Fournitures	**45 994**	88 896
Charges des membres du Conseil	**172 166**	210 538
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**1 213**	6 155
Autres	**121 221**	86 357
	3 453 781	3 329 249

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 19 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 162 424 $ pour l'exercice 2008 (90 801 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Central West
LOCAL HEALTH INTEGRATION NETWORK
RÉSEAU LOCAL D'INTÉGRATION DES SERVICES DE SANTÉ
du Centre-Ouest

8 Nelson Street West, Suite 300
Brampton, ON
L6X 4J2
Tel : 905-455-1281
Fax: 905-455-0427

8, rue Nelson Ouest, bureau 300
Brampton, ON
L6X 4J2
Tél : 905-455-1281
Téléc : 905-455-0427

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (RLISS du Centre-Ouest)

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été rédigés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et, le cas échéant, présentent des sommes estimées par les membres de la direction au meilleur de leurs connaissances et de leur jugement. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière contenue par les autres parties de ce rapport annuel est en accord avec les états financiers dans tous leurs aspects significatifs.

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest respecte des normes d'intégrité des plus sévères dans ses activités. Pour protéger ses actifs et garantir la fiabilité de l'information financière, le RLISS du Centre-Ouest applique des méthodes et des procédures de gestion saines, et utilise des systèmes d'information et des contrôles financiers internes adaptés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification du RLISS du Centre-Ouest et approuvés par le conseil d'administration.

La firme de vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. a été engagée par le conseil d'administration pour procéder à l'examen des états financiers en conformité avec les normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et a émis son avis sur ces états. Au cours de la vérification, la firme Deloitte & Touche s.r.l. a examiné les mécanismes de contrôle interne du RLISS aux seuls fins de donner son opinion sur les états financiers. Le rapport des vérificateurs précise la portée de l'examen et donne l'avis du vérificateur.

Signature

Mimi Lowi-Young,
Directrice générale

Signature

Pat Stoddart
Directrice principale - Rendement, contrats et répartition

8 mai 2008

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 8 mai 2008

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**868 300**	361 090
Débiteurs		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	**409 283**	-
Autres	**464**	-
	1 278 047	361 090
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**889 903**	302 335
Montant à verser au Ministère (note 3b)	**385 672**	39 330
Montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS (note 4)	**3 916**	53 337
Apports de capital reportés (note 5)	**318 381**	441 447
	1 597 872	836 449
Engagements (note 6)		
Dette nette	**(319 825)**	(475 359)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**1 444**	33 912
Immobilisations (note 7)	**318 381**	441 447
	319 825	475 359
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

Joe McReynolds, *Board Chair* — administrateur

Kuldip Kandola, *Board Secretary* — administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des activités financières
exercice terminé le 31 mars 2008

		2008	2007
	Budget (non vérifié) (note 8)	Réel	Réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**548 546 500**	**596 025 370**	-
Activités du RLISS	**3 487 294**	**3 465 018**	2 951 336
Services de cybersanté (note 10a)	-	**275 000**	181 000
Projet de régime de soins de santé (Health System Plan) (note 10b)	-	**409 283**	-
Chef du service d'urgence (note 10c)	-	**37 500**	-
Soins de santé aux autochtones (Aboriginal Health) (note 10d)	-	**7 500**	-
Stratégie Vieillir chez soi (note 10e)	-	**162 000**	-
Gestion des listes d'attente (note 10f)	-	**70 000**	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	**145 350**	141 796
	552 033 794	**600 597 021**	3 274 132
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**548 546 500**	**596 025 370**	-
Frais généraux et administratifs (note 11)	**3 487 294**	**3 355 528**	3 124 131
Services de cybersanté (note 10a)	-	**274 138**	110 671
Projet de régime de soins de santé (Health System Plan) (note 10b)	-	**409 283**	-
Chef du service d'urgence (note 10c)	-	**30 056**	-
Soins de santé aux autochtones (Aboriginal Health) (note 10d)	-	**7 500**	-
Stratégie Vieillir chez soi (note 10e)	-	**78 804**	-
Gestion des listes d'attente (note 10f)	-	**70 000**	-
	552 033 794	**600 250 679**	3 234 802
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	**346 342**	39 330
Financement remboursable au Ministère (note 3a)		**(346 342)**	(39 330)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la variation de la dette nette
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**(22 284)**	(35 651)
Amortissement des immobilisations	**145 350**	141 796
Variation des autres actifs non financiers	**32 468**	(33 912)
Diminution de la dette nette	**155 534**	72 233
Dette nette au début	**(475 359)**	(547 592)
Dette nette à la fin	**(319 825)**	(475 359)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**(145 350)**	(141 796)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**145 350**	141 796
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs – Ministère	**(409 283)**	-
Augmentation du montant à verser au Ministère	**346 342**	12 503
Augmentation des débiteurs – autres	**(464)**	-
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	**32 468**	(33 912)
Augmentation des créditeurs	**587 567**	302 335
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	**(49 420)**	53 337
	507 210	334 263
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(22 284)**	(35 651)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	**22 284**	35 651
Augmentation nette de la trésorerie	**507 210**	334 263
Trésorerie au début	**361 090**	26 827
Trésorerie à la fin	**868 300**	361 090

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Dufferin, la zone nord de la région de Peel, une partie de la région de York et une petite partie de la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	596 025 370	596 025 370	-
Activités du RLISS	3 465 018	3 210 178	254 840
Apports de capital	145 350	145 350	-
Services de cybersanté	275 000	274 138	862
Projet de régime de soins de santé (Health System Plan)	409 283	409 283	-
Chef du service d'urgence	37 500	30 056	7 444
Soins de santé aux autochtones (Aboriginal Health)	7 500	7 500	-
Stratégie Vieillir chez soi	162 000	78 804	83 196
Gestion des listes d'attente	70 000	70 000	-
	600 597 021	600 250 679	346 342

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2008	2007
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**39 330**	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**346 342**	39 330
Montant à verser au Ministère à la fin	**385 672**	39 330

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**441 447**	547 592
Apports de capital au cours de l'exercice	**22 284**	35 651
Amortissement pour l'exercice	**(145 350)**	(141 796)
Solde à la fin	**318 381**	441 447

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des trois prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	$
2009	212 932
2010	142 308
2011 et par la suite	2 673

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

6. Engagements (suite)

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour l'exercice 2009. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité en vigueur pour l'exercice 2008 s'établissent comme suit :

	$
2009	581 922 000
2010	598 186 200

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	**229 188**	**126 995**	**102 193**	130 237
Matériel informatique	**4 493**	**3 000**	**1 493**	3 000
Améliorations locatives	**490 085**	**294 050**	**196 035**	294 051
Développement Web	**18 660**	**-**	**18 660**	14 159
	742 426	**424 045**	**318 381**	441 447

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2007. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 596 025 370 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**548 546 500**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**47 478 870**
Budget total	**596 025 370**

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

8. Chiffres du budget

Le budget d'exploitation total de 4 448 577 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**3 487 294**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice relativement aux éléments suivants :	
Services de cybersanté	**275 000**
Projet de régime de soins de santé (Health System Plan)	**409 283**
Chef du service d'urgence	**37 500**
Soins de santé aux autochtones (Aboriginal Health)	**7 500**
Stratégie Vieillir chez soi	**162 000**
Gestion des listes d'attente	**70 000**
Budget total	**4 448 577**

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 596 025 370 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	**374 327 055**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**97 725**
Centres de soins de longue durée	**114 294 594**
Centres d'accès aux soins communautaires	**69 838 866**
Services de soutien communautaires	**3 451 000**
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**3 880 400**
Centres de soins de santé communautaires	**2 341 030**
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**27 794 700**
	596 025 370

Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. a) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 275 000 $ (181 000 $ en 2007) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Services-conseils	**162 187**	93 881
Salaires	**-**	15 575
Maintenance informatique	**110 000**	-
Charges des membres du Conseil	**82**	1 011
Frais liés aux réunions	**1 869**	204
	274 138	110 671

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. b) Projet de régime de soins de santé (Health System Plan)

Le RLISS a reçu un financement de 409 283 $ (néant en 2007) relativement au projet de régime de soins de santé. Les charges liées au projet de régime de soins de santé engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Services-conseils	**339 120**	-
Salaires	**15 068**	-
Charges des membres du Conseil	**18 800**	-
Frais d'impression et de traduction	**7 017**	-
Frais liés aux réunions	**29 278**	-
	409 283	-

c) Chef du service d'urgence

Le RLISS a reçu un financement de 37 500 $ (néant en 2007) relativement aux fonctions du chef du service d'urgence. Les charges liées aux fonctions du chef du service d'urgence engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 30 056 $ (néant en 2007) en honoraires de services-conseils.

d) Soins de santé aux autochtones (Aboriginal Health)

Le RLISS a reçu un financement de 7 500 $ (néant en 2007) relativement aux soins de santé aux autochtones. Les charges liées aux soins de santé aux autochtones engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 7 500 $ (néant en 2007) en honoraires de services-conseils.

e) Stratégie Vieillir chez soi

Le RLISS a reçu un financement de 162 000 $ (néant en 2007) relativement à la stratégie Vieillir chez soi. Les charges liées à la stratégie Vieillir chez soi engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Services-conseils	**53 270**	-
Frais d'impression et de traduction	**2 146**	-
Charges des membres du Conseil	**4 532**	-
Frais liés aux réunions	**18 856**	-
	78 804	-

f) Gestion des listes d'attente

Le RLISS a reçu un financement de 70 000 $ (néant en 2007) relativement aux activités de gestion des listes d'attente. Les charges liées aux activités de gestion des listes d'attente engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 70 000 $ (néant en 2007) en honoraires de services-conseils.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**1 906 185**	1 181 850
Charges locatives	**212 932**	158 596
Amortissement	**145 350**	141 796
Services partagés	**301 608**	290 201
Relations publiques	**10 086**	134 329
Services-conseils	**261 727**	745 690
Fournitures	**77 486**	45 957
Rémunération des membres du Conseil	**125 350**	157 563
Charges des membres du Conseil	**49 897**	63 297
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**39 716**	38 090
Autres	**225 191**	166 762
	3 355 528	3 124 131

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 15 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 148 533 $ pour l'exercice 2008 (79 064 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Rapport de la direction

La direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci joints conformément aux principes comptables généralement reconnus. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction choisit les politiques comptables appropriées et a recours à son jugement et à ses meilleures estimations pour s'assurer que les états financiers sont présentés de façon acceptable, à tous égards importants. Les données financières comprises dans ce rapport annuel sont cohérentes avec celles des états financiers.

Le RLISS maintient un système de contrôle comptable interne conçu pour fournir une garantie raisonnable, à un coût raisonnable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées et enregistrées conformément aux politiques d'exploitation du RLISS. Ce système est appuyé par des politiques et procédures écrites pour les principales activités économiques; et par l'embauche de personnel qualifié et compétent ainsi que par un programme continu de planification et de contrôle.

Deloitte & Touche s.r.l., le vérificateur indépendant nommé par le conseil d'administration, a été embauché pour effectuer l'examen des états financiers en fonction des normes de vérification généralement reconnues, et a exprimé son opinion au sujet de ces états financiers. Au cours de sa vérification, Deloitte & Touche s.r.l. a examiné le système de contrôle interne des RLISS dans la mesure nécessaire pour avancer son opinion sur les états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction exerce ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne, et a également la responsabilité ultime d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil assume cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de la vérification. Ce comité se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche s.r.l. a librement et entièrement accès au Comité de la vérification.

La direction reconnaît sa responsabilité de fournir de l'information financière représentative des opérations des RLISS, cohérente et fiable, et pertinente à l'évaluation éclairée des activités des RLISS.

Dr. Robert Cushman
Chef de la direction

Suzanne Dionne
Directrice principale,
Performance, contrats et affectations

Le 2 mai 2008

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 2 mai 2008

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**1 378 650**	833 388
Débiteurs	**-**	104 400
	1 378 650	937 788
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**1 158 527**	692 417
Montant à verser au Ministère (note 3b)	**177 188**	139 178
Montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS (note 4)	**44 189**	108 711
Apports de capital reportés (note 5)	**663 429**	786 488
	2 043 333	1 726 794
Dette nette	**(664 683)**	(789 006)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**1 254**	2 518
Immobilisations (note 6)	**663 429**	786 488
	664 683	789 006
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

Marie E. Fortier, présidente du Conseil

Andrew Dickson, administrateur du Conseil

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des activités financières

Exercice terminé le 31 mars 2008

		2008	2007
	Budget (non vérifié) (note 7)	**Réel**	Réel
	$	**$**	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	**1 958 126 400**	**1 996 099 603**	-
Activités du RLISS	**4 173 256**	**3 971 260**	3 388 225
Services de cybersanté (note 9)	**275 000**	**275 000**	104 400
Stratégie Vieillir chez soi (note 9)	**246 000**	**246 000**	-
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO) (note 9)	**159 390**	**159 390**	-
Chef du service d'urgence (note 9)	**43 800**	**43 800**	-
Engagement autochtone (note 9)	**35 000**	**35 000**	-
Gestion des temps d'attente (note 9)	**70 000**	**70 000**	-
Financement du ministère de la Promotion de la santé Stratégie intégrée de lutte contre la drogue (note 9)	**25 000**	**25 000**	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	**325 055**	281 139
	1 963 153 846	**2 001 250 108**	3,773 764
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	**1 958 126 400**	**1 996 099 603**	-
Frais généraux et administratifs – activités du RLISS (note 10)	**4 173 256**	**3 955 461**	3 249 047
Services de cybersanté (note 9)	**275 000**	**275 000**	104 400
Stratégie Vieillir chez soi (note 9)	**246 000**	**246 000**	-
ALREO (note 9)	**159 390**	**156 379**	-
Chef du service d'urgence (note 9)	**43 800**	**34 718**	-
Engagement autochtone (note 9)	**35 000**	**35 000**	-
Gestion des temps d'attente (note 9)	**70 000**	**59 882**	-
Stratégie intégrée de lutte contre la drogue (note 9)	**25 000**	**25 000**	-
Amortissement	-	**325 055**	281 139
	1 963 153 846	**2 001 212 098**	3 634 586
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	**38 010**	139 178
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	**(38 010)**	(139 178)
Surplus de l'exercice et surplus accumulé	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**(201 996)**	(123 774)
Amortissement des immobilisations	**325 055**	281 139
Diminution (augmentation) des autres actifs non financiers	**1 264**	(2 518)
Diminution de la dette nette	**124 323**	154 847
Dette nette au début	**(789 006)**	(943 853)
Dette nette à la fin	**(664 683)**	(789 006)

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	**-**	-
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**325 055**	281 139
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(325 055)**	(281 139)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	**104 400**	(104 400)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	**1 264**	(2 518)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	**466 110**	692 417
Augmentation du montant à verser au Ministère	**38 010**	107 473
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	**(64 522)**	108 711
	545 262	801 683
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(201 996)**	(123 774)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	**201 996**	123 774
Variation nette de la trésorerie	**545 262**	801 683
Trésorerie au début	**833 388**	31 705
Trésorerie à la fin	**1 378 650**	833 388

Notes complémentaires

31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées à la fois dans la Loi et dans le protocole d'entente entre le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »).

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Renfrew, la ville d'Ottawa, Prescott et Russell, Stormont, Dundas et Glengarry, North Grenville et quatre secteurs de North Lanark. La plupart des patients du RLISS de vivent dans la région d'Ottawa. Les communautés de Cornwall, de Clarence-Rockland et de Pembroke/Petawawa sont également importantes. Pour obtenir de plus amples détails, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.rlisschamplain.on.ca.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario.

Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est également constatée à titre d'apport de capital reporté et de produits sur la durée de vie utile estimative de l'actif reflétant la prestation des services connexes. La constatation de l'amortissement de ces produits est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des apports sous forme d'immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Développement de l'infrastructure et développement Web	3 ans
Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	**Charges**	**Surplus**
	$	**$**	**$**
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**1 996 099 603**	**1 996 099 603**	**-**
Activités du RLISS	**4 296 315**	**4 280 516**	**15 799**
Services de cybersanté	**275 000**	**275 000**	**-**
Stratégie Vieillir chez soi	**246 000**	**246 000**	**-**
ALREO	**159 390**	**156 379**	**3 011**
Chef du service d'urgence	**43 800**	**34 718**	**9 082**
Engagement autochtone	**35 000**	**35 000**	**-**
Gestion des temps d'attente	**70 000**	**59 882**	**10 118**
Financement du ministère de la Promotion de la Santé Stratégie intégrée de lutte contre la drogue	**25 000**	**25 000**	**-**
	2 001 250 108	**2 001 212 098**	**38 010**

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants:

	2008	2007
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**139 178**	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	**38 010**	139 178
Montant à verser au Ministère à la fin	**177 188**	139 178

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est habituellement facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS. Le BSPR engage également des charges sur une base périodique au nom des RLISS et facture ces charges aux RLISS concernés afin de les recouvrer.

5. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**786 488**	943 853
Apports de capital au cours de l'exercice	**201 996**	123 774
Amortissement pour l'exercice	**(325 055)**	(281 139)
Solde à la fin	**663 429**	786 488

6. Immobilisations

			2008
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**
	$	**$**	**$**
Matériel informatique	**120 290**	**102 714**	**17 576**
Logiciels	**32 514**	**23 874**	**8 640**
Matériel de bureau	**125 165**	**48 152**	**77 013**
Mobilier et agencements	**246 200**	**134 880**	**111 320**
Améliorations locatives	**997 818**	**548 938**	**448 880**
	1 521 987	**858 558**	**663 429**

			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	$	$	$
Matériel informatique	109 002	62 618	46 384
Logiciels	19 555	13 037	6 518
Matériel de bureau	91 310	22 835	68 475
Mobilier et agencements	214 100	85 640	128 460
Améliorations locatives	886 024	349 373	536 651
	1 319 991	533 503	786 488

7. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2007. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 996 099 603 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	1 958 126 400
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	37 973 203
Budget total	1 996 099 603

Le budget d'exploitation total approuvé du RLISS s'élevait à 4 173 256 $.

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 1 996 099 603 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	**1 357 807 463**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**352 125**
Centres de soins de longue durée	**237 250 748**
Centres d'accès aux soins communautaires	**158 711 050**
Services de soutien communautaires	**24 616 654**
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**5 925 900**
Centres de soins de santé communautaires	**39 738 629**
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**57 283 265**
Programmes de toxicomanie	**14 475 665**
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	**99 909 679**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	**28 425**
	1 996 099 603

Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

9. Programmes spéciaux

Services de cybersanté

Au cours de l'exercice 2008, le RLISS de Champlain a reçu un financement totalisant 275 000 $. Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir son plan stratégique de services de cybersanté, lequel est défini dans son plan de services de santé intégrés. En outre, vers la fin de l'exercice 2008, le RLISS a engagé un dirigeant principal de l'information qui supervisera les services de cybersanté de l'ensemble des RLISS.

Stratégie Vieillir chez soi

Le plan de services de santé intégrés du RLISS pour 2006 fait des « personnes âgées souffrant de maladies complexes et chroniques » l'une de ses priorités, ce qui s'inscrit également dans la stratégie provinciale visant à aider les personnes âgées à mieux vieillir chez elles. Le financement de 246 000 $ reçu pour l'exercice 2008 a servi à la conception de stratégies et de projets de services en harmonie avec ce programme.

Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO)

Le Ministère, par l'intermédiaire de sa division des laboratoires, a procédé à une analyse de rentabilité de l'ALREO. À la suite de cette évaluation, le Ministère a mis sur pied un comité directeur pour superviser la mise en œuvre des recommandations issues de cette évaluation menée par des tiers. Le financement reçu pour l'exercice 2008 a servi à soutenir ces obligations.

Chef du service d'urgence

Le Ministère travaille de concert avec les RLISS, les hôpitaux de l'Ontario et les professionnels du secteur des soins de santé afin de mettre en œuvre une stratégie globale pour le service d'urgence. En vue de faciliter la mise en place des améliorations nécessaires en vertu de cette stratégie, le Ministère et le RLISS ont décidé de retenir les services d'un chef du service d'urgence, lequel a été rémunéré au moyen du financement reçu.

Engagement autochtone

Le Ministère a fourni au RLISS du financement relativement au projet d'engagement autochtone, ce qui a permis au RLISS de financier les activités auprès des communautés autochtones, des fournisseurs de services de santé et d'autres organismes pertinents. Ces activités incluaient une série de « cercles d'écoute », un rapport préliminaire sur cette série de cercles d'écoute, deux sondages et une foire d'information.

Gestion des temps d'attente

Le Ministère a fourni du financement relativement aux activités de gestion des temps d'attente de la province d'Ontario. Le RLISS a utilisé ce financement afin d'obtenir une évaluation de la qualité de ses données et de ses enjeux en matière de gestion des listes d'attente ainsi qu'un rapport sur les principaux secteurs à améliorer.

Stratégie intégrée de lutte contre la drogue

Le ministère de la Promotion de la santé a fourni au RLISS un financement de 25 000 $ afin de l'aider à évaluer la stratégie intégrée de lutte contre la drogue de la ville d'Ottawa. La ville d'Ottawa a fourni un financement équivalent aux fins de cette évaluation, laquelle était axée sur le traitement de la toxicomanie chez les jeunes en milieu résidentiel.

10. Frais généraux et administratifs

Les charges engagées relativement aux activités du RLISS se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Éléments liés aux programmes		
Salaires et charges sociales	**2 669 094**	1 586 783
Consultation et projets relatifs au RLISS	**268 334**	407 657
Coûts des autres programmes	**224 481**	234 560
	3 161 909	2 229 000
Charges locatives	**201 080**	211 459
Services partagés	**300 000**	290 201
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	**83 625**	110 050
Matériel et fournitures de bureau	**87 222**	167 015
Autres	**121 625**	241322
	3 955 461	3 249 047
Amortissement	**325 055**	281 139
	4 280 516	3 530 186

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 27 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP par le RLISS relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 208 906 $ pour l'exercice 2008 (92 005 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

12. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques.*

13. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2009	247 027
2010	244 273
2011	121 430
	612 730

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	$
2009	2 026 926 300
2010	2 090 959 400

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

15. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Rapport sur les responsabilités de la direction

Il incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) d'Erie St. Clair de préparer les états financiers afférents conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction prépare les états financiers conformément aux conventions comptables appropriées et, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, rend compte des activités et des transactions comme elles sont survenues. La direction a retenu des montants raisonnablement fondés pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. Les données financières incluses dans le présent rapport annuel sont préparées sur une base comparable à celle des états financiers.

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable, moyennant des frais raisonnables, que les éléments d'actif sont protégés et que les transactions sont exécutées et enregistrées conformément aux politiques régissant les activités du RLISS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités sont acquittées essentiellement par le comité de vérification. Le comité se réunit environ quatre fois par an pour passer en revue l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche LLP a libre et plein accès au comité de vérification.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de présenter des renseignements financiers représentatifs des opérations du RLISS, uniformément fiables et pertinents pour l'évaluation éclairée des activités du RLISS.

M. Gary Switzer
Directeur général

M. Matthew Little, CMA
Contrôleur et chef du soutien aux activités

Le 2 mai 2008

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 2 mai 2008

Member of
Deloitte Touche Tohmatsu

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**616 133**	403 697
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	**1 179 730**	-
Débiteurs	**8 005**	-
	1 803 868	403 697
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**477 043**	348 053
Montant à verser au Ministère (note 10b)	**135 251**	-
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**1 179 730**	-
Montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS (note 3)	**11 844**	55 644
Apports de capital reportés (note 4)	**427 239**	614 673
	2 231 107	1 018 370
Engagements (note 13)		
Dette nette	**(427 239)**	(614 673)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 5)	**427 239**	614 673
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le conseil

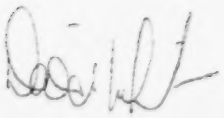

_____, administrateur

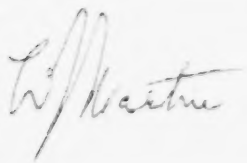

_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des activités financières
exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget (non vérifié) (note 6)	2008 Réel	2007 Réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	**860 547 900**	**873 928 871**	-
Activités du RLISS	**3 437 611**	**3 506 974**	3 085 664
Services de cybersanté (note 9a)	**-**	**275 000**	151 000
Stratégie Vieillir chez soi (note 9b)	**-**	**187 000**	-
Chef du service d'urgence (note 9c)	**-**	**37 500**	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	**205 404**	**208 071**	199 735
	864 190 915	**878 143 416**	3 436 399
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	**860 547 900**	**873 928 871**	-
Frais généraux et administratifs (note 8)	**3 643 015**	**3 583 533**	3 285 399
Services de cybersanté (note 9a)	**-**	**275 000**	151 000
Stratégie Vieillir chez soi (note 9b)	**-**	**183 261**	-
Chef du service d'urgence (note 9c)	**-**	**37 500**	-
	864 190 915	**878 008 165**	3 436 399
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	**-**	**135 251**	-
Financement remboursable au Ministère (note 10a)	**-**	**(135 251)**	-
Surplus de l'exercice	**-**	**-**	-
Surplus accumulé au début	**-**	**-**	-
Surplus accumulé à la fin	**-**	**-**	-

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la variation de la dette nette
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**(20 637)**	(21 593)
Amortissement des immobilisations	**208 071**	199 735
Diminution de la dette nette	**187 434**	178 142
Dette nette au début	**(614 673)**	(792 815)
Dette nette à la fin	**(427 239)**	(614 673)

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**208 071**	199 735
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	**(208 071)**	(199 735)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	**(8 005)**	-
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	**(1 179 730)**	-
Diminution du montant à verser au Ministère	-	(28 842)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	**(43 800)**	55 644
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**1 179 730**	-
Augmentation des créditeurs et charges à payer	**128 990**	348 053
Augmentation du montant à verser au Ministère	**135 251**	-
	212 436	374 855
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(20 637)**	(21 593)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	**20 637**	21 593
Augmentation nette de la trésorerie	**212 436**	374 855
Trésorerie au début	**403 697**	28 842
Trésorerie à la fin	**616 133**	403 697

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non engagées sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les soldes bancaires, déduction faite des découverts bancaires.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel de bureau	5 ans
Développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

4. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**614 673**	792 815
Apports de capital au cours de l'exercice	**20 637**	21 593
Amortissement pour l'exercice	**(208 071)**	(199 735)
Solde à la fin	**427 239**	614 673

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2008

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel de bureau	**472 325**	**278 983**	**193 342**	276 779
Matériel informatique	**4 593**	**3 062**	**1 531**	3 061
Développement Web	**24 289**	**5 667**	**18 622**	17 000
Améliorations locatives	**532 041**	**318 297**	**213 744**	317 833
	1 033 248	**606 009**	**427 239**	614 673

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2007. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Financement des fournisseurs de services de santé

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé d'environ 874 M$ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**860 547 900**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**13 380 971**
Budget total	**873 928 871**

Exploitation du RLISS

Le budget d'exploitation total d'environ 3,5 M$ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**3 437 611**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	**90 000**
Apports en capital reçus au cours de l'exercice	**(20 637)**
Budget total	**3 506 974**

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2008

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 873 928 871 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	**570 813 842**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**163 650**
Centres de soins de longue durée	**144 000 259**
Centres d'accès aux soins communautaires	**92 594 018**
Services de soutien communautaires	**13 140 513**
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**5 019 900**
Centres de soins de santé communautaires	**14 488 063**
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**7 525 484**
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**26 183 142**
	873 928 871

Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**2 089 428**	1 392 921
Charges locatives	**272 433**	184 900
Amortissement	**208 071**	199 735
Services partagés	**300 000**	290 201
Relations publiques	**10 703**	152 278
Services-conseils	**175 209**	598 595
Fournitures	**61 205**	79 595
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	**77 250**	63 846
Charges des membres du Conseil	**59 381**	127 180
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**58 497**	44 808
Autres	**271 356**	151 340
	3 583 533	3 285 399

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2008

9. a) Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 275 000 $ (151 000 $ en 2007) au RLISS. Le RLISS avait conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services du Consolidated Health Information Services (le « CHIS ») au cours de 2008 (Courtyard Group au cours de 2007). Le CHIS a fourni des services et des livrables conformément au contrat. En retour, le RLISS a accepté de rembourser au CHIS toutes les dépenses engagées durant son travail. Le montant total des dépenses remboursées pendant la durée du contrat se chiffre à 275 000 $.

b) Stratégie Vieillir chez soi

Le Ministère a octroyé un montant de 187 000 $ (néant en 2007) au RLISS pour la conception de sa stratégie de trois ans Vieillir chez soi. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 183 261 $ relativement à cette stratégie et a comptabilisé le solde restant à titre de somme à rembourser au Ministère.

Les charges liées à la stratégie Vieillir chez soi engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**65 669**	-
Services-conseils	**75 000**	-
Autres	**42 592**	-
	183 261	-

c) Chef du service d'urgence

Le Ministère a octroyé un montant de 37 500 $ (néant en 2007) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification du service d'urgence. Le RLISS a nommé le Dr David Ng à ce titre, et celui-ci reçoit des indemnités et une allocation pour dépenses mensuelles comme le décrit le Ministère.

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	**Charges**	**Surplus**
	$	**$**	**$**
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**873 928 871**	**873 928 871**	**-**
Activités du RLISS	**3 715 045**	**3 583 533**	**131 512**
Services de cybersanté	**275 000**	**275 000**	**-**
Stratégie Vieillir chez soi	**187 000**	**183 261**	**3 739**
Service d'urgence	**37 500**	**37 500**	**-**
	878 143 416	**878 008 165**	**135 251**

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2008	2007
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	-	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10a)	**135 251**	-
Montant à verser au Ministère à la fin	**135 251**	-

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 17 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 150 006 $ pour l'exercice 2008 (82 833 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

12. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a également des engagements de financement envers des hôpitaux liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les hôpitaux pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	$
2009	571 456 275
2010	583 053 900

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2008

13. Engagements (suite)

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	$
2009	169 736
2010	166 802
2011	77 685
2012	-
2013 et par la suite	-

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

15. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

31 mars 2008

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (RLISS de HNHB). Ces états financiers ont été préparés conformément à la loi et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et selon les exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est aussi responsable d'assurer un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que l'actif est protégé, que les transactions sont correctement autorisées et enregistrées, et que des informations financières fiables sont disponibles, en temps opportun, en vue de la préparation des états financiers. Ces systèmes sont suivis et évalués par la direction, le Comité de vérification et le Conseil d'administration.

Les vérificateurs externes rencontrent la direction et le Comité de vérification pour passer en revue les états financiers et discuter de toute question importante concernant la communication de l'information financière ou le contrôle interne. Cette rencontre a lieu avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration.

Pat Mandy
Chief Executive Officer

Louise Tremblay
Controller

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 2 mai 2008

Member of
Deloitte Touche Tohmatsu

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**780 017**	677 583
Débiteurs – autres	**4 796**	3 138
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**6 898 982**	-
Montant à recevoir des fournisseurs de services de santé	**1 018 000**	-
	8 701 795	680 721
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**770 201**	603 806
Montant à verser au Ministère (note 3b)	**4 531**	-
Montant à verser au Ministère par les fournisseurs de services de santé	**1 018 000**	-
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé par le Ministère (note 9)	**6 898 982**	-
Montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS (note 4)	**11 844**	79 507
Apports de capital reportés (note 5)	**460 145**	618 425
	9 163 703	1 301 738
Engagements (note 6)		
Dette nette	**(461 908)**	(621 017)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**1 763**	2 592
Immobilisations (note 7)	**460 145**	618 425
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

Director

Director

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des activités financières
exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget (non vérifié) (note 8)	2008 Réel	2007 Réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**2 263 441 672**	**2 281 812 052**	-
Activités du RLISS	**4 028 420**	**3 961 793**	3 625 620
Services de cybersanté (note 10)	-	**275 000**	33 000
Activités de gestion des listes d'attente (note 10)	-	**70 000**	-
Stratégie Vieillir chez soi (note 10)	-	**295 000**	-
Chef du service d'urgence du RLISS (note 10)	-	**43 800**	-
Planification autochtone (Aboriginal Planning) (note 10)	-	**52 500**	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	**224 907**	206 651
	2 267 470 092	**2 286 735 052**	3 865 271
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**2 263 441 672**	**2 281 812 052**	-
Frais généraux et administratifs (note 11)	**4 028 420**	**4 186 700**	3 832 271
Services de cybersanté (note 10)	-	**275 000**	33 000
Activités de gestion des listes d'attente (note 10)	-	**70 000**	-
Stratégie Vieillir chez soi (note 10)	-	**295 000**	-
Chef du service d'urgence du RLISS (note 10)	-	**39 269**	-
Planification autochtone (Aboriginal Planning) (note 10)	-	**52 500**	-
	2 267 470 092	**2 286 730 521**	3 865 271
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	**4 531**	-
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	**(4 531)**	-
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la variation de la dette nette
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**(66 627)**	(145 561)
Amortissement des immobilisations	**224 907**	206 651
Variation des autres actifs non financiers	**829**	(2 592)
Diminution de la dette nette	**159 109**	58 498
Dette nette au début	**(621 017)**	(679 515)
Dette nette à la fin	**(461 908)**	(621 017)

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**224 907**	206 651
Moins : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(224 907)**	(206 651)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	**(1 658)**	(3 138)
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	**(6 898 982)**	-
Augmentation du montant à recevoir des fournisseurs de services de santé	**(1 018 000)**	-
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	**829**	(2 592)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	**166 395**	603 806
Diminution du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	**(67 663)**	79 507
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	**4 531**	(30 351)
Augmentation du montant à verser au Ministère par les fournisseurs de services de santé	**1 018 000**	-
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	**6 898 982**	-
	102 434	647 232
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(66 627)**	(145 561)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	**66 627**	145 561
Augmentation nette de la trésorerie	**102 434**	647 232
Trésorerie au début	**677 583**	30 351
Trésorerie à la fin	**780 017**	677 583

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Hamilton Niagara Haldimand Brant et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les comtés d'Hamilton, de Niagara, d'Haldimand, de Brant, la majeure partie du comté de Norfolk et la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du b
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans
Développement de l'infrastructure et développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet. Les coûts liés au développement de l'infrastructure et au développement Web sont inclus au titre du matériel informatique aux fins de la comptabilité et de la présentation d'information.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 281 812 052	2 281 812 052	-
Activités du RLISS	4 186 700	4 186 700	-
Services de cybersanté	275 000	275 000	-
Activités de gestion des listes d'attente	70 000	70 000	-
Chef du service d'urgence du RLISS	43 800	39 269	4 531
Planification autochtone (Aboriginal Planning)	52 500	52 500	-
Stratégie Vieillir chez soi	295 000	295 000	-
	2 286 735 052	2 286 730 521	4 531

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2008

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars 2008 se compose des éléments suivants :

	$
Montant à verser au Ministère au début	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	4 531
Montant à verser au Ministère à la fin	4 531

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**618 425**	679 515
Apports de capital au cours de l'exercice	**66 627**	145 561
Amortissement pour l'exercice	**(224 907)**	(206 651)
Solde à la fin	**460 145**	618 425

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des trois prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	$
2009	153 850
2010	151 300
2011	48 896

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2008

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	**305 082**	**151 973**	**153 109**	175 982
Matériel informatique	**85 934**	**48 928**	**37 006**	38 300
Améliorations locatives	**670 566**	**400 536**	**270 030**	404 143
	1 061 582	**601 437**	**460 145**	618 425

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2007. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 2 281 812 052 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	2 263 441 672
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	18 370 380
Budget total	2 281 812 052

Le budget d'exploitation total de 4 764 720 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial présenté à l'état des activités financières	4 028 420
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Services de cybersanté	275 000
Activités de gestion des listes d'attente	70 000
Stratégie Vieillir chez soi	295 000
Chef du service d'urgence du RLISS	43 800
Planification autochtone	37 500
Planification autochtone (financement provenant d'autres RLISS)	15 000
	4 764 720

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2008

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 2 281 812 052 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	1 599 087 005
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	462 075
Centres de soins de longue durée	356 860 092
Centres d'accès aux soins communautaires	203 404 489
Services de soutien communautaires	35 241 082
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	22 102 042
Centres de soins de santé communautaires	9 060 688
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	55 594 579
	2 281 812 052

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2008, le RLISS devait recevoir du Ministère un montant de 6 898 982 $ et verser un montant de 6 898 982 $ aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

10. a) Services de cybersanté

Au cours de l'exercice 2008, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 275 000 $ (33 000 $ en 2007). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir son plan stratégique de services de cybersanté, lequel est défini dans son plan de services de santé intégrés.

b) Activités de gestion des listes d'attente

Au cours de l'exercice 2008, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 70 000 $ (néant en 2007). Comme l'exigeait le Ministère, ces fonds ont servi à améliorer la qualité des données de la liste d'attente de l'ensemble du Système de santé de Niagara au chapitre des chirurgies articulaires.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. c) Stratégie Vieillir chez soi

Au cours de l'exercice 2008, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 295 000 $ (néant en 2007). Ces fonds ont servi à financer des activités de planification visant à soutenir la stratégie Vieillir chez soi.

	$
Salaires et charges sociales	186 584
Indemnités quotidiennes des administrateurs	4 025
Frais de déplacement	2 573
Services-conseils	62 395
Frais liés aux réunions	10 263
Fournitures, matériel, frais d'impression et autres	29 160
	295 000

Le total des frais de déplacement de 2 573 $ inclut un montant de 855 $ en frais de déplacement engagés par les membres du Conseil.

d) Chef du service d'urgence du RLISS

Au cours de l'exercice 2008, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 43 800 $ (néant en 2007). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef du service d'urgence du RLISS.

e) Planification autochtone (Aboriginal Planning)

Au cours de l'exercice 2008, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 52 500 $ (néant en 2007). Ces fonds ont servi à financer des activités de planification autochtone.

	$
Salaires et charges sociales	6 124
Frais de déplacement	3 159
Services-conseils	18 506
Frais liés aux réunions	21 657
Fournitures, autres	3 054
	52 500

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2008

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**2,443,819**	1,421,781
Indemnités quotidiennes des administrateurs	**126,200**	148,926
Frais de déplacement	**73,795**	79,986
Services-conseils	**325,433**	677,334
Services bancaires	**102**	673
Consultations publiques et communications	**118,764**	305,944
Fournitures, matériel, entretien et autres	**340,805**	425,068
Frais d'hébergement	**232,875**	267,850
Amortissement	**224,907**	206,651
Services partagés	**300,000**	290,201
Conflits d'intérêts	**-**	7,857
	4,186,700	3,832,271
Financement des services de cybersanté	**275,000**	33,000
Financement des activités de gestion des listes d'attente	**70,000**	-
Financement de la stratégie Vieillir chez soi	**295,000**	-
Financement des activités du chef du service d'urgence du RLISS	**39,269**	-
Planification autochtone	**52,500**	-
	4,918,469	3,865,271

Rapprochement avec le budget approuvé par le Ministère :	
Frais généraux et administratifs	**4,918,469**
Moins : amortissement	**(224,907)**
Ajouter : acquisition d'immobilisations corporelles	**66,627**
Ajouter : financement remboursable au Ministère	**4,531**
	4,764,720

Le total des frais de déplacement de 73 795 $ inclut un montant de 18 557 $ en frais de déplacement engagés par les membres du Conseil.

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte de 23 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 169 704 $ pour l'exercice 2008 (68 532 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2008

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2008

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

William MacLeod
Chief Executive Officer

Narendra Shah
Chief Operation Officer

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 1er mai 2008

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**965 931**	664 961
Débiteurs	**7 240**	22 440
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	**1 470 510**	-
	2 443 681	687 401
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**615 753**	316 174
Montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	**1 470 510**	-
Montant à verser au Ministère (note 4b)	**356 942**	286 837
Montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS (note 5)	**1 844**	84 665
Apports de capital reportés (note 6)	**377 803**	529 295
	2 822 852	1 216 971
Engagements (note 7)		
Dette nette	**(379 171)**	(529 570)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**1 368**	275
Immobilisations (note 8)	**377 803**	529 295
	379 171	529 570
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

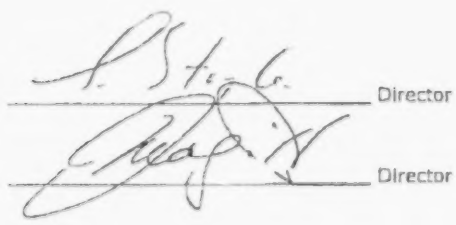

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des activités financières
exercice terminé le 31 mars 2008

		2008	2007
	Budget (non vérifié) (note 9)	**Réel**	Réel
	$	**$**	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	**1 015 571 887**	**1 021 374 251**	-
Activités du RLISS	**3 432 150**	**3 403 678**	3 188 515
Autres initiatives de financement	**-**	**577 300**	232 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	**-**	**185 747**	177 596
	1 019 004 037	**1 025 540 976**	3 598 111
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	**1 015 571 887**	**1 021 374 251**	-
Frais généraux et administratifs (notes 10 et 11)	**3 432 150**	**3 582 718**	3 169 248
Autres initiatives de financement (note 12)	**-**	**513 902**	142 026
	1 019 004 037	**1 025 470 871**	3 311 274
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	**-**	**70 105**	286 837
Financement remboursable au Ministère (note 4a)	**-**	**(70 105)**	(286 837)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la variation de la dette nette
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**(34 255)**	(42 314)
Amortissement des immobilisations	**185 747**	177 596
Variation des autres actifs non financiers	**(1 093)**	(275)
Diminution de la dette nette	**150 399**	135 007
Dette nette au début	**(529 570)**	(664 577)
Dette nette à la fin	**(379 171)**	(529 570)

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**185 747**	177 596
Moins : élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	**(185 747)**	(177 596)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs et des charges payées d'avance	**14 107**	(22 715)
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**(1 470 510)**	-
Augmentation des créditeurs et charges à payer	**299 579**	316 174
Augmentation du montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**1 470 510**	-
Augmentation du montant à verser au Ministère	**70 105**	255 858
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	**(82 821)**	84 665
	300 970	633 982
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(34 255)**	(42 314)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 6)	**34 255**	42 314
Augmentation nette de la trésorerie	**300 970**	633 982
Trésorerie au début	**664 961**	30 979
Trésorerie à la fin	**965 931**	664 961

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend une partie du sud-ouest de la ville de Toronto, la partie sud de la région de Peel et la totalité de la région de Halton, excepté la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Trésorerie

La trésorerie inclut les espèces disponibles et les soldes bancaires.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Au cours de l'exercice 2008, la division de la gestion financière du Ministère a procédé à une restructuration du financement des soins de longue durée afin de refléter les taux d'utilisation et d'occupation réels.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. En raison de l'impossibilité de quantifier à la fin de l'exercice la valeur en dollars du surplus sur le financement accordé à certains fournisseurs de services de santé, ces montants à recouvrer ne sont pas reflétés dans les présents états financiers mais ils seront recouvrés au cours du prochain exercice.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Développement Web	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 021 374 251 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	**713 531 254**
Centres de soins de longue durée	**146 611 154**
Centres d'accès aux soins communautaires	**101 685 286**
Services de soutien communautaires	**20 785 560**
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**13 499 138**
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**21 436 214**
Programmes de toxicomanie	**3 825 645**
	1 021 374 251

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2008, le montant à recevoir du Ministère totalisait 1 470 510 $ et le montant à verser aux fournisseurs de services de santé totalisait 1 470 510 $. Ces montants ont été présentés à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et sont inclus au tableau précédent.

Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2008

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**1 021 374 251**	**1 021 374 251**	**-**
Activités du RLISS	**3 589 425**	**3 582 718**	**6 707**
Services de cybersanté	**275 000**	**275 000**	**-**
Stratégie Vieillir chez soi	**196 000**	**132 602**	**63 398**
Chef du service d'urgence	**31 300**	**31 300**	**-**
Activités de gestion des listes d'attente	**70 000**	**70 000**	**-**
Engagement autochtone	**5 000**	**5 000**	**-**
	1 025 540 976	**1 025 470 871**	**70 105**

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2008	2007
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**286 837**	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a)	**70 105**	286 837
Montant à verser au Ministère à la fin	**356 942**	286 837

5. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2008

6. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**529 295**	664 577
Apports de capital au cours de l'exercice	**34 255**	42 314
Amortissement pour l'exercice	**(185 747)**	(177 596)
Solde à la fin	**377 803**	529 295

7. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	$
2009	175 861
2010	171 481
2011	125 883
2012 et par la suite	3 742

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour l'exercice 2009.

8. Immobilisations

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	**77 008**	**36 635**	**40 373**	31 851
Matériel informatique	**7 877**	**5 252**	**2 625**	5 252
Développement Web	**24 289**	**12 942**	**11 347**	9 692
Améliorations locatives	**798 116**	**474 658**	**323 458**	482 500
	907 290	**529 487**	**377 803**	529 295

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2008

9. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2007. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 021 374 251 $ au 31 mars 2008 se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**1 015 571 887**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**5 802 364**
Budget total	**1 021 374 251**

Le budget d'exploitation total de 4 009 450 $ au 31 mars 2008 se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**3 432 150**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Services de cybersanté	**275 000**
Stratégie Vieillir chez soi	**196 000**
Chef du service d'urgence	**31 300**
Activités de gestion des listes d'attente	**70 000**
Engagement autochtone	**5 000**
Budget total	**4 009 450**

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**2 211 362**	1 282 694
Charges locatives	**189 716**	211 201
Amortissement	**185 747**	177 596
Services partagés	**300 000**	290 201
Plan de services de santé intégrés	**-**	357 007
Activités communautaires	**139 397**	281 131
Honoraires	**129 122**	16 298
Fournitures	**25 316**	50 470
Charges des membres du Conseil	**162 087**	187 097
Expansion du Conseil	**32 925**	103 173
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**49 886**	51 600
Frais de déplacement du personnel	**23 253**	28 578
Recrutement	**58 034**	41 699
Autres	**75 873**	90 503
	3 582 718	3 169 248

Les charges des membres du Conseil incluent des indemnités quotidiennes de 151 560 $ et des frais de déplacement de 10 527 $.

11. Honoraires de services-conseils

Les montants présentés à la note 10 au titre des salaires et charges sociales, du plan de services de santé intégrés, des activités communautaires, du recrutement, des honoraires et de l'expansion du Conseil incluent un montant d'environ 339 657 $ (822 394 $ en 2007) en honoraires de services-conseils.

12. Autres initiatives de financement

Au cours de 2008, le RLISS de Mississauga Halton a reçu un financement de 577 300 $ du Ministère et a engagé un montant de 513 902 $ relativement au plan stratégique de services de cybersanté, à la stratégie Vieillir chez soi, aux fonctions du chef du service d'urgence, aux activités liées à la gestion des listes d'attente et à l'engagement autochtone, lesquels sont définis dans son plan de services de santé intégrés.

Le montant net remboursable au Ministère s'élève à 63 398 $ (note 4a).

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2008

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 16 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 164 872 $ pour l'exercice 2008 (61 143 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

14. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2008

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Remy Beaudoin
CEO

Ryan Jeffers
Controller

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 9 mai 2008

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**1 167 075**	312 860
Débiteurs	**-**	2 231
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	**1 686 710**	-
	2 853 785	315 091
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**1 092 476**	172 537
Montant à verser au Ministère (note 10b)	**66 646**	57 803
Montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS (note 3)	**7 953**	84 751
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**1 686 710**	-
Apports de capital reportés (note 4)	**388 750**	423 612
	3 242 535	738 703
Dette nette	**(388 750)**	(423 612)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 5)	**388 750**	423 612
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

Director

Director

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des activités financières
exercice terminé le 31 mars 2008

		2008	2007
	Budget (non vérifié) (note 6)	Réel	Réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	**1 109 601 200**	**1 115 633 592**	-
Activités du RLISS	**3 963 454**	**3 802 494**	3 025 083
Services de cybersanté (note 9a)	**-**	**275 000**	181 000
Chef du service d'urgence (note 9b)	**-**	**37 500**	-
Stratégie Vieillir chez soi (note 9c)	**-**	**202 000**	-
Engagement autochtone (Aboriginal Engagement) (note 9d)	**-**	**100 000**	-
Gestion des listes d'attente (note 9e)	**-**	**70 000**	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	**-**	**195 823**	142 169
	1 113 564 654	**1 120 316 409**	3 348 252
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	**1 109 601 200**	**1 115 633 592**	-
Frais généraux et administratifs (note 8)	**3 963 454**	**3 997 235**	3 109 449
Services de cybersanté (note 9a)	**-**	**274 739**	181 000
Chef du service d'urgence (note 9b)	**-**	**30 000**	-
Stratégie Vieillir chez soi (note 9c)	**-**	**202 000**	-
Engagement autochtone (Aboriginal Engagement) (note 9d)	**-**	**100 000**	-
Gestion des listes d'attente (note 9e)	**-**	**70 000**	-
	1 113 564 654	**1 120 307 566**	3 290 449
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	**-**	**8 843**	57 803
Financement remboursable au Ministère (note 10a)		**(8 843)**	(57 803)
Surplus de l'exercice	**-**	**-**	-
Surplus accumulé au début		**-**	-
Surplus accumulé à la fin	**-**	**-**	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la variation de la dette nette
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**(160 961)**	(62 532)
Amortissement des immobilisations	**195 823**	142 169
Diminution de la dette nette	**34 862**	79 637
Dette nette au début	**(423 612)**	(503 249)
Dette nette à la fin	**(388 750)**	(423 612)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Exploitation		
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**195 823**	142 169
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	**(195 823)**	(142 169)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	**2 231**	(2 231)
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	**(1 686 710)**	-
Augmentation des créditeurs et charges à payer	**919 939**	172 537
Augmentation du montant à verser au Ministère	**8 843**	28 766
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	**(76 798)**	84 751
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**1 686 710**	-
	854 215	283 823
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(160 961)**	(62 532)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	**160 961**	62 532
Variation nette de la trésorerie	**854 215**	283 823
Trésorerie au début	**312 860**	29 037
Trésorerie à la fin	**1 167 075**	312 860

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées à la fois dans la *Loi* et dans le protocole d'entente entre le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »).

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la région du nord-est de l'Ontario. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

4. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**423 612**	503 249
Apports de capital au cours de l'exercice	**160 961**	62 532
Amortissement pour l'exercice	**(195 823)**	(142 169)
Solde à la fin	**388 750**	423 612

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

5. Immobilisations

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	**70 404**	**36 844**	**33 560**	47 641
Matériel informatique	**73 074**	**32 653**	**40 421**	16 590
Améliorations locatives	**709 077**	**394 308**	**314 769**	359 381
	852 555	**463 805**	**388 750**	423 612

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2007. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 115 633 592 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**1 109 601 200**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**6 032 392**
Budget total	**1 115 633 592**

Le budget d'exploitation total de 4 647 954 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**3 963 454**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	**684 500**
Budget total	**4 647 954**

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 115 633 592 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	**701,409,702**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**244,950**
Centres de soins de longue durée	**156,362,614**
Centres d'accès aux soins communautaires	**88,054,570**
Services de soutien communautaires	**20,531,038**
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**7,241,600**
Centres de soins de santé communautaires	**6,530,373**
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**47,223,620**
Programmes de toxicomanie	**18,355,753**
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	**69,659,347**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	**20,025**
	1,115,633,592

Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**1 795 530**	1 122 548
HOOPP	**180 254**	99 935
Autres avantages sociaux	**178 330**	142 196
Frais de déplacement du personnel	**204 862**	155 227
Frais de déplacement des membres du Conseil	**69 131**	74 444
Communications	**138 332**	40 949
Autres	**58 047**	115 159
Frais d'hébergement	**156 509**	164 661
Publicité	**40 234**	24 402
Services bancaires	**554**	907
Honoraires de services-conseils	**287 336**	408 711
Commissaire aux conflits d'intérêts	**-**	7 857
Location de matériel	**18 818**	7 229
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	**118 258**	107 420
Assurances	**15 930**	-
Bureau des services partagés du RLISS	**300 000**	290 201
Autres charges liées aux réunions	**95 405**	49 572
Autres charges liées au Conseil	**2 132**	26 647
Frais d'impression et de traduction	**24 533**	14 412
Développement du personnel	**46 863**	12 070
Matériel de technologies de l'information	**25 451**	-
Fournitures et matériel de bureau	**44 904**	102 732
Amortissement	**195 823**	142 169
	3 997 235	3 109 449

9. a) Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 275 000 $ au RLISS. Le RLISS avait conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services du Group Health Centre (le « GHC ») au cours de 2008. Le GHC a fourni des services et des livrables conformément au contrat. En retour, le RLISS a accepté de rembourser au GHC toutes les dépenses engagées durant son travail. Le montant total des dépenses remboursées pour la durée du contrat se chiffre à 274 739 $.

b) Chef du service d'urgence

Le Ministère a annoncé qu'il verserait au RLISS un financement additionnel non récurrent de 75 000 $ afin a) de payer un montant de 5 000 $ par mois au chef du service d'urgence du RLISS et b) de rembourser les dépenses engagées par le chef du service d'urgence du RLISS. Ce montant sera divisé en deux versements de 37 500 $ en 2008 et en 2009. Le RLISS a engagé un médecin de la région comme chef du service d'urgence et lui a versé un montant total de 30 000 $ en 2008.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

9. c) Stratégie Vieillir chez soi

Le Ministère a annoncé que le RLISS recevrait 202 000 $ afin de l'aider dans la planification et la mise en œuvre de la stratégie Vieillir chez soi. Le RLISS a engagé des experts-conseils afin de mener à bien cette tâche en son nom, et il leur a versé la totalité du montant de 202 000 $.

d) Engagement autochtone (Aboriginal Engagement)

Le Ministère a fourni un financement de base additionnel de 100 000 $ relativement à l'engagement du RLISS du Nord-Est auprès de la population et des organismes autochtones. Le RLISS a engagé de nombreux experts-conseils autochtones pour aider à cet engagement.

e) Activités de gestion des listes d'attente

Le Ministère a fourni un financement non récurrent de 70 000 $ afin de soutenir les activités de gestion des listes d'attente. Le RLISS a signé un contrat en vertu duquel il a retenu les services de l'Hôpital Général de North Bay (l'« HGNB ») au cours de 2008. L'HGNB a fourni des services et des livrables conformément au contrat. En retour, le RLISS a accepté de rembourser à l'HGNB toutes les dépenses engagées durant son travail. Le montant total des dépenses remboursées pour la durée du contrat se chiffre à 70 000 $.

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 115 633 592	1 115 633 592	-
Activités du RLISS	3 998 317	3 997 235	1 082
Services de cybersanté	275 000	274 739	261
Chef du service d'urgence	37 500	30 000	7 500
Stratégie Vieillir chez soi	202 000	202 000	-
Engagement autochtone	100 000	100 000	-
Gestion des listes d'attente	70 000	70 000	-
	1 120 316 409	1 120 307 566	8 843

b. Le montant à verser au Ministère se compose des éléments suivants :

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**57 803**	-
Montant du financement remboursable au Ministère (note 10a)	**8 843**	57 803
Solde à la fin	**66 646**	57 803

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte de tous les membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 180 254 $ pour l'exercice 2008 (99 935 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

12. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2009	169 640
2010	166 580
2011	44 866

Le RLISS n'a aucun engagement de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité.

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

15. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

États financiers du

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

31 mars 2008

North West
LOCAL HEALTH INTEGRATION NETWORK
RÉSEAU LOCAL D'INTÉGRATION DES SERVICES DE SANTÉ
du Nord-Ouest

975 Alloy Drive, Suite 201
Thunder Bay, ON
P7B 5Z8
Tel: 807-684-9425
Fax: 807-684-9533
Toll Free: 1-866-907-5446

975, prom. Alloy, bureau 201
Thunder Bay, ON
P7B 5Z8
Tél : 807-684-9425
Téléc : 807-684-9533
Sans frais : 1-866-907-5446

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2008

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Gwen DuBois-Wing
Directrice Générale

Chris Wcislo
Contrôleur

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 avril 2008

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**1 103 450**	401 935
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**645 420**	-
Montant à recevoir des fournisseurs de services de santé (note 9)	**107 730**	-
	1 856 600	401 935
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**706 549**	330 313
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**753 150**	-
Montant à verser au Ministère (note 3b)	**388 136**	-
Montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS (note 4)	**8 765**	71 622
Apports de capital reportés (note 5)	**333 886**	476 512
	2 190 486	878 447
Engagements (note 6)		
Dette nette	**(333 886)**	(476 512)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 7)	**333 886**	476 512
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

Bragley, administrateur

Lynn Tibble, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des activités financières
exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget (non vérifié) (note 8)	2008 Réel	2007 Réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**513 131 700**	**519 403 649**	-
Activités du RLISS	**3 985 785**	**4 072 015**	2 746 016
Services de cybersanté (note 10)	-	**275 000**	129 000
Stratégie Vieillir chez soi (note 11)	-	**158 000**	-
Chef du service d'urgence du RLISS (note 12)	-	**37 500**	-
Gestion des listes d'attente de la province d'Ontario (note 13)	-	**70 000**	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	**176 395**	165 138
	517 117 485	**524 192 559**	3 040 154
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**513 131 700**	**519 403 649**	-
Frais généraux et administratifs (note 14)	**3 985 785**	**4 015 733**	2 911 154
Services de cybersanté (note 10)	-	**274 740**	129 000
Stratégie Vieillir chez soi (note 11)	-	**9 599**	-
Chef du service d'urgence du RLISS (note 12)	-	**30 702**	-
Gestion des listes d'attente de la province d'Ontario (note 13)	-	**70 000**	-
	517 117 485	**523 804 423**	3 040 154
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	**388 136**	-
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	**(388 136)**	-
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la variation de la dette nette
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**(33 769)**	(62 932)
Amortissement des immobilisations	**176 395**	165 138
Diminution de la dette nette	**142 626**	102 206
Dette nette au début	**(476 512)**	(578 718)
Dette nette à la fin	**(333 886)**	(476 512)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**176 395**	165 138
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(176 395)**	(165 138)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**(645 420)**	-
Augmentation du montant à recevoir des fournisseurs de services de santé	**(107 730)**	-
Augmentation des créditeurs et charges à payer	**376 236**	330 313
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**753 150**	-
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	**388 136**	(30 807)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	**(62 857)**	71 622
	701 515	371 128
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(33 769)**	(62 932)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	**33 769**	62 932
Augmentation nette de la trésorerie	**701 515**	371 128
Trésorerie au début	**401 935**	30 807
Trésorerie à la fin	**1 103 450**	401 935

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest a été constitué par lettres patentes le 16 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les circonscriptions de Thunder Bay, de Rainy River et la majeure partie de Kenora. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Développement de l'infrastructure et développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**519 403 649**	**519 403 649**	-
Activités du RLISS	**4 248 410**	**4 015 733**	**232 677**
Services de cybersanté	**275 000**	**274 740**	**260**
Stratégie Vieillir chez soi	**158 000**	**9 599**	**148 401**
Chef du service d'urgence du RLISS	**37 500**	**30 702**	**6 798**
Gestion des listes d'attente de la province d'Ontario	**70 000**	**70 000**	-
	524 192 559	**523 804 423**	**388 136**

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2008	2007
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	-	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**388 136**	-
Montant à verser au Ministère à la fin	**388 136**	-

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**476 512**	578 718
Apports de capital au cours de l'exercice	**33 769**	62 932
Amortissement pour l'exercice	**(176 395)**	(165 138)
Solde à la fin	**333 886**	476 512

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2009	191 777
2010	184 975
2011	45 261
	422 013

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

6. Engagements (suite)

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	$
2009	65 344 100
2010	66 651 100

7. Immobilisations

	Coût $	Amortissement cumulé $	2008 Valeur comptable nette $	2007 Valeur comptable nette $
Mobilier et agencements de bureau	**237 865**	**141 941**	**95 924**	143 497
Matériel informatique	**69 022**	**37 010**	**32 012**	28 004
Améliorations locatives	**489 420**	**293 652**	**195 768**	293 652
Développement Web	**23 792**	**13 610**	**10 182**	11 359
	820 099	**486 213**	**333 886**	476 512

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 519 403 649 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**513 131 700**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**6 271 949**
Budget total	**519 403 649**

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget total du RLISS de 4 686 285 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**3 985 785**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	
Services de cybersanté	**275 000**
Stratégie Vieillir chez soi	**158 000**
Chef du service d'urgence du RLISS	**37 500**
Activités de gestion des listes d'attente de la province d'Ontario	**70 000**
Engagement auprès de la communauté autochtone	**160 000**
Budget total	**4 686 285**

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 519 403 649 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	**370 660 496**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**104 250**
Centres de soins de longue durée	**53 149 625**
Centres d'accès aux soins communautaires	**33 849 253**
Services de soutien communautaires	**11 642 383**
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**4 210 806**
Centres de soins de santé communautaires	**6 557 455**
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**28 133 615**
Programme de toxicomanie	**11 095 766**
	519 403 649

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2008, le RLISS devait recevoir du Ministère un montant de 645 420 $, recouvrer un montant de 107 730 $ auprès des fournisseurs de services de santé et verser à ces derniers un montant de 753 150 $. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent. Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 275 000 $ au RLISS (129 000 $ en 2007). Le RLISS avait conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services du Group Health Centre (le « GHC ») au cours de 2008. Le GHC a fourni des services et des livrables conformément au contrat. En retour, le RLISS a accepté de rembourser au GHC toutes les dépenses engagées durant son travail. Des charges de 274 740 $ (129 000 $ en 2007) ont été engagées au cours de l'exercice.

11. Stratégie Vieillir chez soi

Le Ministère a octroyé un financement de 158 000 $ au RLISS en 2008 afin de l'aider à planifier la mise en œuvre de la stratégie Vieillir chez soi. Des charges de 9 599 $ ont été engagées au cours de l'exercice.

12. Chef du service d'urgence du RLISS

La convention de service du chef du service d'urgence du RLISS couvre 12 mois sur deux exercices (2008-2009) et est assortie d'un versement unique totalisant 75 000 $ au titre de la rémunération. La répartition proportionnelle du financement pour l'exercice 2008 totalisait 37 500 $ et couvrait la période du 1er octobre 2007 au 31 mars 2008. La répartition du financement pour 2009 couvrira les six mois restants du 1er avril 2008 au 30 septembre 2008. Des charges de 30 702 $ ont été engagées au cours de l'exercice.

13. Activités de gestion des listes d'attente de la province d'Ontario

Le Ministère a fourni un financement non récurrent de 70 000 $ pour l'exercice 2008 afin de soutenir les activités de gestion des listes d'attente du RLISS. Ce montant a permis de financer les activités de gestion des listes d'attente de la province d'Ontario, incluant l'élaboration d'un système global de surveillance des listes d'attente permettant aux Ontariens d'avoir accès dans des délais raisonnables et de façon ciblée à cinq services clés. Des charges de 70 000 $ ont été engagées au cours de l'exercice.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

14. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**2 068 882**	1 172 799
Charges locatives	**192 788**	173 880
Amortissement	**176 395**	165 138
Matériel et entretien	**66 209**	81 439
Services partagés	**300 000**	290 276
Relations et consultations publiques	**49 161**	64 055
Honoraires	**14 000**	13 416
Frais de déplacement du personnel	**224 032**	111 672
Perfectionnement et recrutement du personnel	**189 815**	69 488
Services-conseils	**219 049**	350 536
Frais liés aux fournitures et à l'impression et frais de bureau	**95 828**	153 575
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	**121 775**	107 499
Charges des membres du Conseil	**105 823**	99 693
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**73 534**	56 458
Engagement auprès de la communauté autochtone	**118 442**	-
Autres	-	1 230
	4 015 733	2 911 154

15. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 22 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 170 391 $ pour l'exercice 2008 (85 174 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2006, date à laquelle il était légèrement sous-capitalisé.

16. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

17. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

Le 31 mars 2008

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé de North Simcoe Muskoka. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité des finances et de la vérification, et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Jean Trimnell
CEO

Cindy Webster
Sr. Funding & Allocation Consultant

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 avril 2008

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**935 429**	660 197
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	**1 676 620**	-
Débiteurs	**249**	4 214
	2 612 298	664 411
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**833 374**	530 501
Montant à verser au Ministère (note 3b)	**112 598**	50 545
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**1 676 620**	-
Montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS (note 4)	**3 756**	83 365
Apports de capital reportés (note 5)	**444 475**	627 481
	3 070 823	1 291 892
Engagements (note 6)		
Dette nette	**(458 525)**	(627 481)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**14 050**	-
Immobilisations (note 7)	**444 475**	627 481
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le conseil

RJ Rosen, Director

Lynn Stevenson, Director

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des activités financières
exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget (non vérifié) (note 8)	2008 Réel	2007 Réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**527 742 875**	**534 187 234**	-
Activités du RLISS	**3 462 171**	**3 439 387**	3 012 721
Services de cybersanté (note 10a)	-	**275 000**	129 000
Stratégie Vieillir chez soi (note 10b)	-	**161 000**	-
Chef du service d'urgence (note 10c)	-	**25 000**	-
Gestion des listes d'attente (note 10d)	-	**70 000**	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	**235 790**	223 561
	531 205 046	**538 393 411**	3 365 282
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**527 742 875**	**534 187 234**	-
Frais généraux et administratifs (note 11)	**3 462 171**	**3 658 322**	3 191 591
Services de cybersanté (note 10a)	-	**270 719**	123 146
Stratégie Vieillir chez soi (note 10b)	-	**129 443**	-
Chef du service d'urgence (note 10c)	-	**15 640**	-
Gestion des listes d'attente (note 10d)	-	**70 000**	-
	531 205 046	**538 331 358**	3 314 737
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	**62 053**	50 545
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	**(62 053)**	(50 545)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la variation de la dette nette
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**(52 784)**	(94 417)
Amortissement des immobilisations	**235 790**	223 561
Variation des autres actifs non financiers	**(14 050)**	-
Diminution de la dette nette	**168 956**	129 144
Dette nette au début	**(627 481)**	(756 625)
Dette nette à la fin	**(458 525)**	(627 481)

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**235 790**	223 561
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(235 790)**	(223 561)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation des charges payées d'avance	**(14 050)**	-
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	**(1 676 620)**	-
Diminution (augmentation) des débiteurs	**3 965**	(4 214)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	**302 873**	530 501
Augmentation du montant à verser au Ministère	**62 053**	19 227
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**1 676 620**	-
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	**(79 609)**	83 365
	275 232	628 879
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(52 784)**	(94 417)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	**52 784**	94 417
Variation nette de la trésorerie	**275 232**	628 879
Trésorerie au début	**660 197**	31 318
Trésorerie à la fin	**935 429**	660 197

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Simcoe Nord Muskoka et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l' « entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités des RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités de Muskoka, la plus grande partie du comté de Simcoe et une partie du comté de Grey. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier et matériel de bureau	5 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	$	$	$
Activités du RLISS	3 675 177	3 658 322	16 855
Services de cybersanté	275 000	270 719	4 281
Stratégie Vieillir chez soi	161 000	129 443	31 557
Chef du service d'urgence	25 000	15 640	9 360
Gestion des listes d'attente	70 000	70 000	-
	4 206 177	4 144 124	62 053

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2008	2007
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**50 545**	-
Montant du financement à rembourser au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**62 053**	50 545
Montant à verser au Ministère à la fin	**112 598**	50 545

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2008

5. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**627 481**	756 625
Apports de capital au cours de l'exercice	**52 784**	94 417
Amortissement pour l'exercice	**(235 790)**	(223 561)
Solde à la fin	**444 475**	627 481

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	$
2009	173 757
2010	172 507
2011	70 883
2012 et par la suite	-

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour l'exercice 2009.

7. Immobilisations

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et matériel de bureau	**219 653**	**108 440**	**111 213**	114 900
Matériel informatique	**113 910**	**88 427**	**25 483**	50 913
Améliorations locatives	**767 753**	**459 974**	**307 779**	461 668
	1 101 316	**656 841**	**444 475**	627 481

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2008

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2007. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 534 187 234 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**527 742 875**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**6 444 359**
Budget total	**534 187 234**

Le budget d'exploitation total révisé de 4 023 171 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial présenté à l'état des activités financières	**3 462 171**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice relativement aux éléments suivants :	
Initiative autochtone	**30 000**
Services de cybersanté	**275 000**
Stratégie Vieillir chez soi	**161 000**
Chef du service d'urgence	**25 000**
Gestion des listes d'attente	**70 000**
Budget total	**4 023 171**

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 534 187 234 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	**335 639 971**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publ	**77 625**
Centres de soins de longue durée	**96 629 262**
Centres d'accès aux soins communautaires	**61 553 536**
Services de soutien communautaires	**8 592 378**
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**4 480 800**
Centres de soins de santé communautaires	**3 404 923**
Programmnes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**23 808 739**
	534 187 234

Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. a) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 275 000 $ (129 000 $ en 2007) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**219 913**	15 711
Services-conseils	**35 000**	104 627
Autres services	**957**	2 808
Fournitures et matériel	**12 539**	-
Frais de déplacement	**1 819**	-
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**491**	-
	270 719	123 146

b) Stratégie Vieillir chez soi

Le RLISS a reçu un financement de 161 000 $ (néant en 2007) relativement à la stratégie Vieillir chez soi. Les charges liées à la stratégie Vieillir chez soi engagées au cours de l'exercice se présentent comme si

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**101 227**	-
Services-conseils	**19 567**	-
Autres services	**3 211**	-
Frais de déplacement	**5 242**	-
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**196**	-
	129 443	-

c) Chef du service d'urgence

Le RLISS a reçu un financement de 25 000 $ (néant en 2007) relativement aux fonctions du chef du service d'urgence. Les charges liées aux fonctions du chef du service d'urgence engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Services-conseils	**15 000**	-
Frais de déplacement	**163**	-
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**477**	-
	15 640	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. d) Gestion des listes d'attente

Le RLISS a reçu un financement de 70 000 $ (néant en 2007) relativement aux activités de gestion des listes d'attente. Les charges liées aux activités de gestion des listes d'attente engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Services-conseils	**69 398**	-
Autres services	**602**	-
	70 000	-

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**2 238 177**	1 419 288
Charges locatives	**182 669**	170 099
Amortissement	**235 790**	223 561
Services partagés	**300 000**	290 201
Publicité et relations publiques	**6 723**	52 696
Services-conseils	**252 407**	564 776
Autres services	**93 281**	79 218
Fournitures et matériel	**131 199**	149 890
Charges des membres du Conseil	**138 800**	164 005
Frais de déplacement	**42 525**	45 416
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**36 751**	32 441
	3 658 322	3 191 591

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 20 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 169 515 $ pour l'exercice 2008 (96 342 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2008

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

15. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

48, rue Dundas Ouest, unité 2
Belleville, ON K8P 1A3
Téléphone : 613 967-0196
Sans frais : 1 866 831-5446
Télécopieur : 613 967-1341
www.sud-estlhin.on.ca

Le 31 mars 2008

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Paul Huras
Directeur général du RLISS du Sud-Est

Paula Heinemann
Chef des services administratifs et contrôleuse

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 2 mai 2008

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**1 130 024**	1 027 427
Débiteurs	**38**	4 931
	1 130 062	1 032 358
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**685 804**	576 671
Montant à verser au Ministère (note 3)	**438 410**	438 410
Montant à verser au Ministère – services de cybersanté (note 4a)	**31 529**	25 218
Montant à verser au Ministère – stratégie Vieillir chez soi (note 4b)	**10 977**	-
Montant à verser au Ministère – service d'urgence (note 4c)	**7 968**	-
Montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS (note 5)	**1 869**	53 241
Apports de capital reportés (note 6)	**112 047**	165 994
	1 288 604	1 259 534
Dette nette	**(158 542)**	(227 176)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**46 495**	61 182
Immobilisations (note 7)	**112 047**	165 994
	158 542	227 176
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le conseil

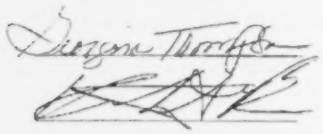

Georgina Thompson, présidente du conseil d'administration

Ken McBain, administrateur et président du comité de vérificati

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des activités financières
exercice terminé le 31 mars 2008

		2008	2007
	Budget (non vérifié) (note 6)	Réel	Réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (notes 2, 8 et 9)	**861 189 940**	**865 290 124**	-
Activités du RLISS (note 10)	**3 788 656**	**3 869 156**	3 166 435
Services de cybersanté (note 4a)	**275 000**	**275 000**	104 000
Stratégie Vieillir chez soi (note 4b)	**182 000**	**182 000**	-
Service d'urgence (note 4c)	**43 800**	**43 800**	-
Autres produits	-	**831**	548
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	-	**58 447**	56 961
	865 479 396	**869 719 358**	3 327 944
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**861 189 940**	**865 290 124**	-
Frais généraux et administratifs (note 10)	**3 788 656**	**3 928 434**	2 785 534
Services de cybersanté (note 4a)	**275 000**	**268 689**	78 782
Stratégie Vieillir chez soi (note 4b)	**182 000**	**171 023**	-
Service d'urgence (note 4c)	**43 800**	**35 832**	-
	865 479 396	**869 694 102**	2 864 316
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	**25 256**	463 628
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	**(25 256)**	(463 628)
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la variation de la dette nette
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**(4 500)**	(179 403)
Amortissement des immobilisations	**58 447**	56 961
Variation des autres actifs non financiers	**14 687**	(61 182)
Diminution (augmentation) de la dette nette	**68 634**	(183 624)
Dette nette au début	**(227 176)**	(43 552)
Dette nette à la fin	**(158 542)**	(227 176)

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	**-**	-
Moins : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**58 447**	56 961
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	**(58 447)**	(56 961)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs	**4 893**	(4 931)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	**14 687**	(61 182)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	**109 133**	576 671
Augmentation du montant à verser au Ministère	**-**	410 040
Augmentation du montant à verser au Ministère – services de cybersanté	**6 311**	25 218
Augmentation du montant à verser au Ministère – stratégie Vieillir chez soi	**10 977**	-
Augmentation du montant à verser au Ministère – service d'urgence	**7 968**	-
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	**(51 372)**	53 241
	102 597	999 057
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(4 500)**	(179 403)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 6)	**4 500**	179 403
Augmentation nette de la trésorerie	**102 597**	999 057
Trésorerie au début	**1 027 427**	28 370
Trésorerie à la fin	**1 130 024**	1 027 427

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS dessert plus de 480 000 personnes et couvre les régions de Hastings, Prince Edward, Lennox et Addington, les comtés de Frontenac, Leeds et Grenville, les villes de Kingston, Belleville et Brockville, les municipalités de Smith Falls et Prescott et une partie des comtés de Lanark et Northumberland. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, tels qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur comptable d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	**Charges**	**Surplus**
	$	**$**	**$**
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**865 290 124**	**865 290 124**	**-**
Activités du RLISS	**3 928 434**	**3 928 434**	**-**
Services de cybersanté	**275 000**	**268 689**	**6 311**
Stratégie Vieillir chez soi	**182 000**	**171 023**	**10 977**
Service d'urgence	**43 800**	**35 832**	**7 968**
	869 719 358	**869 694 102**	**25 256**

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2008	2007
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**463 628**	-
Montant du financement à rembourser au Ministère	**25 256**	463 628
Montant à verser au Ministère à la fin	**488 884**	463 628

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

4. a) Services de cybersanté

Au cours de l'exercice 2008, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 275 000 $. Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir son plan stratégique de services de cybersanté, lequel est défini dans son plan de services de santé intégrés. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 6 311 $ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	$
Charges	
Services-conseils	**265 109**
Frais de déplacement	**3 480**
Autres	**100**
	268 689

b) Stratégie Vieillir chez soi

Au cours de l'exercice 2008, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 182 000 $. Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir la stratégie Vieillir chez soi en vertu du volet « priorités en matière de changement » de son plan d'intégration des services de santé relativement aux solutions de rechange pour les soins de santé de longue durée. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 10 977 $ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	$
Charges	
Salaires et charges sociales	**28 214**
Services-conseils	**107 796**
Frais de déplacement	**6 183**
Frais liés aux réunions	**19 476**
Autres	**9 354**
	171 023

c) Service d'urgence

Au cours de l'exercice 2008, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 43 800 $. Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités de son service d'urgence en vertu du volet « priorités en matière de changement » de son plan d'intégration des services de santé relativement à l'accès aux services médicaux spécialisés. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 7 968 $ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	$
Charges	
Services-conseils	**35 000**
Frais de déplacement	**832**
	35 832

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

5. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est habituellement facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

6. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**165 994**	43 552
Apports de capital au cours de l'exercice	**4 500**	179 403
Amortissement pour l'exercice	**(58 447)**	(56 961)
Solde à la fin	**112 047**	165 994

7. Immobilisations

			2008	2007
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Matériel de bureau	**49 129**	**26 623**	**22 506**	32 332
Matériel informatique	**54 776**	**44 142**	**10 634**	40 179
Améliorations locatives	**116 854**	**46 742**	**70 112**	93 483
Développement Web	**21 500**	**12 705**	**8 795**	-
	242 259	**130 212**	**112 047**	165 994

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2007. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 865 290 124 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**861 189 940**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**4 100 184**
Budget total	**865 290 124**

Le budget d'exploitation total de 3 873 656 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**3 788 656**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	**85 000**
Budget total	**3 873 656**

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 865 290 124 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	**584 042 592**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**188 475**
Centres de soins de longue durée	**129 672 804**
Centres d'accès aux soins communautaires	**84 537 862**
Services de soutien communautaires	**16 916 594**
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**1 901 900**
Centres de soins de santé communautaires	**12 410 360**
Programmnes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**35 619 537**
	865 290 124

Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. Frais généraux et administratifs

Les charges présentées à l'état des activités financières sont classées par objet comme suit :

	2008	2007
	$	$
Eléments liés aux programmes		
Salaires et charges sociales	**2 443 412**	1 216 643
Consultation et projets relatifs au RLISS	**261 817**	383 384
	2 705 229	1 600 027
Services partagés	**300 000**	299 349
Autres (détails ci-dessous)	**249 287**	134 822
Charges locatives	**177 020**	208 835
Matériel et fournitures de bureau	**160 509**	126 113
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	**130 767**	177 164
Relations publiques	**87 796**	142 033
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**58 548**	40 230
	3 869 156	2 728 573
Amortissement	**58 447**	56 961
Recouvrement de frais de déplacement	**831**	-
	3 928 434	2 785 534

Les autres frais généraux et administratifs inclus au poste « Autres » dans le tableau précédent se composent des éléments suivants :

	2008	2007
	$	$
Formation et développement	**67 098**	35 367
Frais de déplacement	**122 004**	89 842
Recrutement	**42 952**	9 140
Assurances	**16 182**	44
Autres frais divers	**1 051**	429
	249 287	134 822

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 22 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 201 848 $ pour l'exercice 2008 (83 200 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2008

12. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour les deux prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2009	126 635
2010	51 458
	178 093

Le RLISS n'a aucun engagement de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité.

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Rapport sur les responsabilités de la direction
Le 31 mars 2008

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Ouest. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Tony Woolgar
Directeur général

Jodi Martin
Directrice administrative

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 2 mai 2008

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**1 012 184**	655 441
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	**1 317 520**	-
Débiteurs	**8 515**	-
	2 338 219	655 441
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**808 284**	483 690
Montant à verser au Ministère (note 3b)	**209 281**	107 989
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**1 317 520**	-
Montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS (note 4)	**3 134**	63 762
Apports de capital reportés (note 5)	**959 146**	652 097
	3 297 365	1 307 538
Engagements (note 6)		
Dette nette	**(959 146)**	(652 097)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 7)	**959 146**	652 097
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

Director

Director

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des activités financières
exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget (non vérifié) (note 8)	2008 Réel	2007 Réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**1 828 724 600**	**1 839 656 949**	-
Activités du RLISS	**4 082 654**	**3 583 969**	3 288 751
Services de cybersanté (note 10a)	**-**	**275 000**	132 000
Stratégie Vieillir chez soi (note 10b)	**-**	**236 000**	-
Chef du service d'urgence (note 10c)	**-**	**31 300**	-
Gestion des listes d'attente (note 10d)	**-**	**70 000**	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**-**	**226 636**	207 804
	1 832 807 254	**1 844 079 854**	3 628 555
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**1 828 724 600**	**1 839 656 949**	-
Frais généraux et administratifs (note 11)	**4 082 654**	**3 797 561**	3 464 124
Services de cybersanté (note 10a)	**-**	**275 000**	132 000
Stratégie Vieillir chez soi (note 10b)	**-**	**153 506**	-
Chef du service d'urgence (note 10c)	**-**	**25 546**	-
Gestion des listes d'attente (note 10d)	**-**	**70 000**	-
	1 832 807 254	**1 843 978 562**	3 596 124
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	**-**	**101 292**	32 431
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	**-**	**(101 292)**	(32 431)
Surplus de l'exercice	**-**	-	-
Surplus accumulé au début	**-**	-	-
Surplus accumulé à la fin	**-**	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la variation de la dette nette
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**(533 685)**	(71 564)
Amortissement des immobilisations	**226 636**	207 804
Variation des autres actifs non financiers	**-**	394
(Augmentation) diminution de la dette nette	**(307 049)**	136 634
Dette nette au début	**(652 097)**	(788 731)
Dette nette à la fin	**(959 146)**	(652 097)

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**226 636**	207 804
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(226 636)**	(207 804)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	**(8 515)**	-
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	**(1 317 520)**	-
Diminution du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	**(60 628)**	-
Diminution des charges payées d'avance	-	394
Augmentation des créditeurs et charges à payer	**324 594**	483 690
Augmentation du montant à verser au Ministère	**101 292**	78 715
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**1 317 520**	-
Augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	-	63 762
	356 743	626 561
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(533 685)**	(71 564)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	**533 685**	626 561
Augmentation nette de la trésorerie	**356 743**	626 561
Trésorerie au début	**655 441**	28 880
Trésorerie à la fin	**1 012 184**	655 441

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juillet 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre le territoire allant de Tobermory, au nord, à Long Point, au sud, soit une superficie d'environ 22 000 kilomètres carrés. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans
Développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	$	$	$
Paiements de transfert aux founisseurs de services de santé	1 839 656 949	1 839 656 949	-
Activités du RLISS	3 810 605	3 797 561	13 044
Services de cybersanté	275 000	275 000	-
Stratégie Vieillir chez soi	236 000	153 506	82 494
Chef du service d'urgence	31 300	25 546	5 754
Gestion des listes d'attente	70 000	70 000	-
	1 844 079 854	1 843 978 562	101 292

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2008	2007
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**107 989**	75 558
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**101 292**	32 431
Montant à verser au Ministère à la fin	**209 281**	107 989

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

5. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**652 097**	788 337
Apports de capital au cours de l'exercice	**533 685**	71 564
Amortissement pour l'exercice	**(226 636)**	(207 804)
Solde à la fin	**959 146**	652 097

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	$
2009	191 516
2010	193 658
2011	188 403
2012	187 819
2013 et par la suite	453 896

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité.

7. Immobilisations

			2008	2007
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	**133 239**	**10 947**	**122 292**	10 947
Matériel informatique	**70 583**	**39 018**	**31 565**	34 371
Améliorations locatives	**978 622**	**578 998**	**399 624**	589 779
Développement Web	**21 998**	**7 333**	**14 665**	17 000
Travaux de construction en cours	**391 000**	**-**	**391 000**	-
	1 595 442	**636 296**	**959 146**	652 097

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2007. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 839 656 949 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**1 828 724 600**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**10 932 349**
Budget total	**1 839 656 949**

Le budget d'exploitation total révisé de 4 117 654 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**4 082 654**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	**35 000**
Budget total	**4 117 654**

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 839 656 949 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	**1 386 177 103**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**451 350**
Centres de soins de longue durée	**220 743 630**
Centres d'accès aux soins communautaires	**139 286 415**
Services de soutien communautaires	**23 386 594**
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**11 270 977**
Centres de soins de santé communautaires	**7 054 762**
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**51 286 118**
	1 839 656 949

Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère relativement aux projets suivants :

a) Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 275 000 $ (132 000 $ en 2007) au RLISS. Le RLISS avait conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services du London Health Sciences Centre (le « LHSC ») au cours de 2008. Le LHSC a fourni des services et des livrables conformément au contrat. En retour, le RLISS a accepté de rembourser au LHSC toutes les dépenses engagées durant son travail. Le montant total des dépenses remboursées pendant la durée du contrat se chiffre à 275 000 $ (132 000 $ en 2007).

b) Stratégie Vieillir chez soi

Le Ministère a octroyé un montant de 236 000 $ (néant en 2007) au RLISS pour la conception de sa stratégie Vieillir chez soi de trois ans. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 153 506 $ relativement à cette stratégie et a comptabilisé le solde restant à titre de montant remboursable au Ministère.

Les charges liées à la stratégie Vieillir chez soi engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**7 762**	-
Relations publiques	**2 442**	-
Services-conseils	**115 245**	-
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**2 348**	-
Autres	**25 709**	-
	153 506	-

c) Chef du service d'urgence

Le Ministère a octroyé un montant de 31 300 $ (néant en 2007) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification du service d'urgence. Le RLISS a nommé le Dr Lisa Shepherd à ce titre, et celle-ci a reçu une rémunération totalisant 25 546 $ sous forme d'indemnités et d'allocations pour dépenses mensuelles comme le décrit le Ministère. Le RLISS a comptabilisé le solde restant à titre de montant remboursable au Ministère.

d) Gestion des listes d'attente

Le Ministère a octroyé un montant de 70 000 $ (néant en 2007) au RLISS relativement aux activités de gestion des listes d'attente. Le RLISS a octroyé un montant de 70 000 $ à l'Huron Perth Healthcare Alliance en 2008.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**2 157 430**	1 237 843
Charges locatives	**264 095**	175 674
Amortissement	**226 636**	207 804
Services partagés	**299 273**	291 393
Relations publiques	**83 750**	318 118
Services-conseils	**324 640**	825 083
Fournitures	**54 244**	50 233
Charges des membres du Conseil	**190 229**	172 861
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**60 451**	49 897
Autres	**136 813**	135 218
	3 797 561	3 464 124

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 22 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 170 673 $ pour l'exercice 2008 (73 871 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2008

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

15. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

425, rue Bloor Est, bureau 201
Toronto (Ontario) M4W 3R4
Tél. : 416-921-7453 • Téléc. : 416-921-0117
Sans frais : 1 866 383-5446
www.torontocentrallhin.on.ca

31 mars 2008

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre de Toronto (le « RLISS »), un organisme de la Couronne, adhère à des normes rigoureuses d'intégrité lors de la conduite de ses activités. Pour protéger les actifs du RLISS et garantir la fiabilité des renseignements financiers, le RLISS applique des procédures et des pratiques administratives saines, et maintient les systèmes d'information et les contrôles financiers internes qui conviennent.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers du RLISS ci-joints incombe à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois applicables et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), ainsi qu'aux normes et directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction a également la responsabilité de maintenir un système de contrôles internes conçus pour garantir raisonnablement que les actifs sont convenablement protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que des renseignements financiers fiables sont produits en temps utile afin de permettre la préparation des états financiers. La responsabilité de la surveillance et de l'évaluation de ces systèmes incombe à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

Avant que les états financiers soient approuvés, la direction se réunit avec les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'examiner les états financiers et de discuter de n'importe quelle question importante afférente aux rapports financiers ou aux contrôles internes.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. – les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Matthew Anderson
Président

Raj Krishnapillai
Contrôleur

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 9 mai 2008

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**2 427 507**	1 989 784
Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS ») (note 3)	**68 649**	1 043 756
Débiteurs	**-**	9 130
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**6 041 877**	-
Montant à recevoir du Ministère (note 4b)	**355 037**	-
Montant à recevoir de la province d'Ontario	**-**	25 000
	8 893 070	3 067 670
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**2 853 246**	2 797 179
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**6 041 877**	-
Montant à verser au Ministère (note 4b)	**-**	1 962
Produits reportés – projet de réseau étendu du Ministère	**-**	275 000
Apports de capital reportés (note 5)	**1 233 677**	1 206 302
	10 128 800	4 280 443
Dette nette	**1 235 730**	1 212 773
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**2 053**	6 471
Immobilisations (note 6)	**1 233 677**	1 206 302
	1 235 730	1 212 773
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

, administrateur

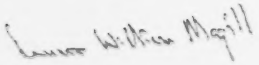

, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État des activités financières
exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget (non vérifié) (note 7)	2008 Réel	2007 Réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère	**4 610 000**	**4 918 431**	4 238 310
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	**3 884 459 300**	**3 897 601 538**	-
Services de cybersanté (note 9)	-	**275 000**	232 000
Projet commun de services de santé et de traitement des maladies (Joint Health and Disease) (note 10)	-	**358 177**	-
Stratégie Vieillir chez soi (note 11)	-	**243 000**	-
Chefs des services d'urgence (note 12)	-	**37 500**	-
Gestion des listes d'attente (note 13)	-	**70 000**	-
Économie d'énergie (note 14)	-	-	25 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	**670 268**	276 701
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	**4 175 000**	**3 697 088**	3 535 525
	3 893 244 300	**3 907 871 002**	8 307 536
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	**3 884 459 300**	**3 897 601 538**	-
Frais généraux et administratifs (note 15)	**4 610 000**	**5 313 033**	4 477 781
Charges du Bureau des services partagés du RLISS (note 16)	**4 175 000**	**3 972 330**	3 570 793
Services de cybersanté (note 9)	-	**275 000**	232 000
Projet commun de services de santé et de traitement des maladies (Joint Health and Disease) (note 10)	-	**358 177**	-
Stratégie Vieillir chez soi (note 11)	-	**243 000**	-
Chefs des services d'urgence (note 12)	-	**36 746**	-
Gestion des listes d'attente (note 13)	-	**70 000**	-
Économie d'énergie (note 14)	-	-	25 000
	3 893 244 300	**3 907 869 824**	8 305 574
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	**1 178**	1 962
Financement remboursable au Ministère (note 4a)	-	**(1 178)**	(1 962)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la variation de la dette nette
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**(697 643)**	(522 332)
Amortissement des immobilisations	**670 268**	276 701
Variation des autres actifs non financiers	**4 418**	(6 471)
Augmentation de la dette nette	**(22 957)**	(252 102)
Dette nette au début	**(1 212 773)**	(960 671)
Dette nette à la fin	**(1 235 730)**	(1 212 773)

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**670 268**	276 701
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(670 268)**	(276 701)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir des RLISS	**975 107**	(1 043 756)
Diminution (augmentation) des débiteurs	**9 130**	(9 130)
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert	**(6 041 877)**	-
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	**(355 037)**	-
Diminution (augmentation) du montant à recevoir de la province d'Ontario	**25 000**	(25 000)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	**56 067**	2 796 905
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**6 041 877**	-
Diminution du montant à verser au Ministère	**(1 962)**	(18 936)
(Diminution) augmentation des produits reportés	**(275 000)**	275 000
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	**4 418**	(6 471)
	437 723	1 968 612
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(697 643)**	(522 332)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	**697 643**	522 332
Variation nette de la trésorerie	**437 723**	1 968 612
Trésorerie au début	**1 989 784**	21 172
Trésorerie à la fin	**2 427 507**	1 989 784

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre la ville Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Information financière consolidée et sectorielle

Les activités du BSPR sont présentées séparément des activités du RLISS de Toronto-Centre dans les annexes jointes aux états financiers et sont présentées sur une base consolidée dans les états de la situation financière, des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	3 897 601 538	3 897 601 538	-
Activités du RLISS	5 313 457	5 313 033	424
Services de cybersanté	275 000	275 000	-
Projet commun de services de santé et de traitement des maladies (Joint Health and Disease)	358 177	358 177	-
Stratégie Vieillir chez soi	243 000	243 000	-
Chefs des services d'urgence	37 500	36 746	754
Gestion des listes d'attente	70 000	70 000	-
	3 903 898 672	3 903 897 494	1 178

b. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2008	2007
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**(1 962)**	-
Financement à verser au RLISS par le Ministère	**358 177**	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a)	**(1 178)**	1 962
Montant à verser au Ministère à la fin	**355 037**	1 962

5. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**1 206 302**	960 671
Apports de capital au cours de l'exercice	**697 643**	522 332
Amortissement pour l'exercice	**(670 268)**	(276 701)
Solde à la fin	**1 233 677**	1 206 302

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

6. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	**251 685**	**138 442**	**113 243**	148 848
Matériel informatique	**964 921**	**454 720**	**510 201**	301 756
Améliorations locatives	**1 254 542**	**644 309**	**610 233**	755 698
	2 471 148	**1 237 471**	**1 233 677**	1 206 302

7. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2007. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 3 897 601 538 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**3 884 459 300**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**17 622 338**
Répartition entre les RLISS	**(4 480 100)**
Budget total	**3 897 601 538**

Le budget d'exploitation total de 5 593 667 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**4 610 000**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Services de cybersanté	**275 000**
Projet commun de services de santé et de traitement des maladies (Joint Health and Disease)	**358 177**
Stratégie Vieillir chez soi	**243 000**
Chefs des services d'urgence	**37 500**
Gestion des listes d'attente	**70 000**
Budget total	**5 593 677**

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 3 897 601 538 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	3 071 095 318
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	736 800
Centres de soins de longue durée	209 617 900
Centres d'accès aux soins communautaires	161 321 400
Services de soutien communautaires	38 301 330
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	36 486 300
Centres de soins de santé communautaires	62 469 613
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	84 791 023
Programmes de toxicomanie	21 244 554
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	211 492 750
Subventions à des hôpitaux psychiatriques municipaux – hôpitaux psychiatrique	44 550
	3 897 601 538

Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

9. Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 275 000 $ (232 000 $ en 2007) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**197 981**	65 821
Services-conseils	**70 000**	161 301
Autres	**7 019**	4 878
	275 000	232 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. Projet commun de services de santé et de traitement des maladies (Joint Health and Disease)

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 358 177 $ (néant en 2007) relativement au projet commun de services de santé et de traitement des maladies. Les charges liées au projet commun de services de santé et de traitement des maladies engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**184 041**	-
Services-conseils	**100 764**	-
Autres	**73 372**	-
	358 177	-

11. Stratégie Vieillir chez soi

Le RLISS a reçu un financement de 243 000 $ (néant en 2007) relativement à la stratégie Vieillir chez soi. L'état des activités financières présente le total des charges. Les charges liées à la stratégie Vieillir chez soi engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**81 625**	-
Services-conseils	**137 930**	-
Autres	**23 445**	-
	243 000	-

12. Chefs des services d'urgence

Le RLISS a reçu un financement de 37 000 $ (néant en 2007) relativement aux fonctions des chefs des services d'urgence. Les charges liées aux fonctions des chefs des services d'urgence engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**3 300**	-
Services-conseils	**30 000**	-
Autres	**3 446**	-
	36 746	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

13. Gestion des listes d'attente

Le RLISS a reçu un financement de 70 000 $ (néant en 2007) relativement aux activités de gestion des listes d'attente de la province d'Ontario. Les charges liées aux activités de gestion des listes d'attente engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**70 000**	-

14. Économie d'énergie

Au cours de l'exercice précédent, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 25 000 $ relativement à son projet d'économie d'énergie. Ces fonds ont servi à payer les honoraires de services-conseils liés à ce projet.

15. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**3 360 521**	1 751 057
Charges locatives	**222 349**	182 237
Amortissement	**395 026**	241 433
Services partagés	**300 000**	290 201
Relations publiques	**35 626**	309 356
Services-conseils	**278 198**	1 019 894
Fournitures	**183 440**	235 667
Frais de gouvernance	**198 709**	70 616
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**46 886**	123 811
Autres	**292 278**	253 509
	5 313 033	4 477 781

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

16. Charges liées aux services communs du RLISS

Alors que l'état des activités financières présente les charges liées aux services communs du RLISS selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2008	2007
	$	$
Salaires	**806 870**	164 677
Charges sociales	**135 304**	46 543
Fournitures	**9 454**	19 421
Communications	**23 396**	12 551
Recrutement et perfectionnement des employés	**12 310**	22 571
Dépenses informatiques	**33 254**	31 803
Honoraires de consultation	**76 621**	283 142
Frais liés aux réunions	**2 377**	25 014
Frais d'hébergement et amortissement	**307 979**	131 977
Autres	**20 565**	3 087
Services partagés	**2 544 200**	2 830 007
	3 972 330	3 570 793

17. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 31 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 243 358 $ pour l'exercice 2008 (69 659 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

18. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2008

19. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des deux prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	$
2009	263 063
2010 et par la suite	263 063
	526 126

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour l'exercice 2009.

20. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Etat de la situation financière et état des activités financières non consolidés du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre et du Bureau des services partagés – Annexe I
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007	**2008**	2007	**2008**	2007
		Toronto-Centre		**Bureau des services partagés**	**Total**	Total
	$	$	**$**	$	**$**	$
Actifs financiers						
Trésorerie	**977 812**	787 523	**1 449 695**	1 202 261	**2 427 507**	1 989 784
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS*	**127 163**	47 598	**-**	-	**127 163**	47 598
Montant à recevoir des RLISS	**-**	-	**68 649**	1 043 756	**68 649**	1 043 756
Débiteurs	**-**	9 130	**-**	-	**-**	9 130
Montant à recevoir du Ministère	**355 037**	-	**-**	-	**355 037**	-
Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**6 041 877**	-	**-**	-	**6 041 877**	-
Montant à recevoir de la province d'Ontario	**-**	25 000	**-**	-	**-**	25 000
	7 501 889	869 251	**1 518 344**	2 246 017	**9 020 233**	3 115 268
Passifs						
Créditeurs et charges à payer	**1 462 065**	873 760	**1 391 181**	1 923 419	**2 853 246**	2 797 179
Montant à verser au RLISS de Toronto-Centre*	**-**	-	**127 163**	47 598	**127 163**	47 598
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**6 041 877**	-	**-**	-	**6 041 877**	-
Produits reportés	**-**	-	**-**	275 000	**-**	275 000
Apports de capital reportés	**753 729**	943 531	**479 948**	262 771	**1 233 677**	1 206 302
Montant à verser au Ministère	**-**	1 962	**-**	-	**-**	1 962
	8 257 671	1 819 253	**1 998 292**	2 508 788	**10 255 963**	4 328 041
Dette nette	**(755 782)**	(950 002)	**(479 948)**	(262 771)	**(1 235 730)**	(1 212 773)
Actifs non financiers						
Charges payées d'avance	**2 053**	6 471	**-**	-	**2 053**	6 471
Immobilisations	**753 729**	943 531	**479 948**	262 771	**1 233 677**	1 206 302
Surplus accumulé	**(1 511 564)**	(1 900 004)	**-**	-	**-**	-

* Le montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS et le montant à verser au RLISS de Toronto-Centre sont éliminés à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la situation financière et état des activités financières non consolidés du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre et du Bureau des services partagés – Annexe I (suite)
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008		2007	2008		2007	2008	2007
	Toronto-Centre			Bureau des services partagés				
	Budget	Réel	Réel	Budget	Réel	Réel	Total	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
Produits								
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS*	-	-	-	**4 175 000**	**3 997 088**	3 825 726	**3 997 088**	3 825 726
Financement fourni par le Ministère	**4 610 000**	**4 918 431**	4 238 310	-	-	-	**4 918 431**	4 238 310
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**3 884 459 300**	**3 897 601 538**	-	-	-	-	**3 897 601 538**	-
Financement des services de cybersanté	-	**275 000**	232 000	-	-	-	**275 000**	232 000
Projet commun de services de santé et de traitement des maladies (Joint Health and Disease)	-	**358 177**	-	-	-	-	**358 177**	-
Financement de la stratégie Vieillir chez soi	-	**243 000**	-	-	-	-	**243 000**	-
Financement des fonctions des chefs d'urgence	-	**37 500**	-	-	-	-	**37 500**	-
Financement des activités de gestion des listes d'attente	-	**70 000**	-	-	-	-	**70 000**	-
Financement du projet d'économie d'énergie	-	-	25 000	-	-	-	-	25 000
Amortissement des apports de capital reportés	-	**395 026**	241 433	-	**275 242**	35 268	**670 268**	276 701
	3 889 069 300	**3 903 898 672**	4 736 743	**4 175 000**	**4 272 330**	3 860 994	**3 908 171 002**	8 597 737
Charges								
Frais généraux et administratifs	**4 610 000**	**5 313 033**	4 477 781	-	-	-	**5 313 033**	4 477 781
Services partagés des RLISS*	-	-	-	**4 175 000**	**4 272 330**	3 860 994	**4 272 330**	3 860 994
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**3 884 459 300**	**3 897 601 538**	-	-	-	-	**3 897 601 538**	-
Services de cybersanté	-	**275 000**	232 000	-	-	-	**275 000**	232 000
Projet commun de services de santé et de traitement des maladies (Joint Health and Disease)	-	**358 177**	-	-	-	-	**358 177**	-
Stratégie Vieillir chez soi	-	**243 000**	-	-	-	-	**243 000**	-
Chefs des services d'urgence	-	**36 746**	-	-	-	-	**36 746**	-
Gestion des listes d'attente	-	**70 000**	-	-	-	-	**70 000**	-
Économie d'énergie	-	-	25 000	-	-	-	-	25 000
	3 889 069 300	**3 903 897 494**	4 734 781	**4 175 000**	**4 272 330**	3 860 994	**3 908 169 824**	8 595 775
Surplus de l'exercice avant le surplus de financement remboursable	-	**1 178**	1 962	-	-	-	**1 178**	1 962
Surplus de financement remboursable au Ministère	-	**(1 178)**	(1 962)	-	-	-	**(1 178)**	(1 962)
Surplus accumulé au début	-	-	-	-	-	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-	-	-	-	-	-

* Ces montants ont été ajustés de 300 000 $ relativement aux opérations du RLISS de Toronto-Centre. Ces montants reflètent les opérations que le Bureau des services partagés a effectuées au nom des 14 RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2008

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Waterloo Wellington. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Sandra Hanmer
Directeur général

Owen D'Souza
Contrôleur

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington (le « RLISS ») au 31 mars 2008 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du RLISS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 2 mai 2008

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Etat de la situation financière
au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**769 204**	596 543
Montant à recevoir des fournisseurs de services de santé	**3 572 372**	-
	4 341 576	596 543
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**702 741**	502 198
Montant à verser au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 3b)	**61 865**	21 460
Montant à verser au Ministère par les fournisseurs de services de santé	**3 572 372**	-
Montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS (note 4)	**4 598**	72 885
Apports de capital reportés (note 5)	**310 625**	418 535
	4 652 201	1 015 078
Engagements (note 6)		
Dette nette	**(310 625)**	(418 535)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 7)	**310 625**	418 535
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

, administrateur

, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Etat des activités financières
exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget (non vérifié) (note 8)	2008 Réel	2007 Réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**788 976 900**	**790 125 284**	-
Services généraux et administratifs	**3 483 412**	**3 450 043**	2 949 722
Services de cybersanté (note 10a)	-	**275 000**	181 000
Stratégie Vieillir chez soi (note 10b)	-	**181 000**	-
Gestion des listes d'attente (note 10c)	-	**70 000**	-
Chef du service d'urgence (note 10d)	-	**37 500**	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	**146 279**	132 725
	792 460 312	**794 285 106**	3 263 447
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**788 976 900**	**790 125 284**	-
Activités du RLISS – frais généraux et administratifs (note 11)	**3 483 412**	**3 577 150**	3 075 867
Services de cybersanté (note 10a)	-	**256 094**	166 120
Stratégie Vieillir chez soi (note 10b)	-	**179 431**	-
Gestion des listes d'attente (note 10c)	-	**70 000**	-
Chef du service d'urgence (note 10d)	-	**36 742**	-
	792 460 312	**794 244 701**	3 241 987
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	**40 405**	21 460
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	**(40 405)**	(21 460)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la variation de la dette nette
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Surplus de l'exercice	**-**	-
Acquisition d'immobilisations	**(38 369)**	(70 405)
Amortissement des immobilisations	**146 279**	132 725
Diminution de la dette nette	**107 910**	62 320
Dette nette au début	**(418 535)**	(480 855)
Dette nette à la fin	**(310 625)**	(418 535)

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des flux de trésorerie
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**146 279**	132 725
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(146 279)**	(132 725)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution du montant à verser au Ministère	-	(4 718)
Diminution du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	**(68 287)**	-
Augmentation des créditeurs et charges à payer	**200 543**	502 198
Augmentation du montant à verser au Ministère	**40 405**	-
Augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés du RLISS	-	72 885
	172 661	570 365
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(38 369)**	(70 405)
Financement		
Diminution des apports de capital reportés (note 5)	**38 369**	70 405
Augmentation nette de la trésorerie	**172 661**	570 365
Trésorerie au début	**596 543**	26 178
Trésorerie à la fin	**769 204**	596 543

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la totalité du comté de Wellington, la région de Waterloo et la ville de Guelph, en plus d'englober une partie du comté de Grey, que les RLISS du Sud-Ouest et de Simcoe Nord Muskoka se partagent également. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur comptable d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les événements ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique, mobilier et agencements de bureau	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel de bureau	5 ans
Développement Web	3 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**790 125 284**	**790 125 284**	-
Activités du RLISS	**3 596 322**	**3 577 150**	**19 172**
Services de cybersanté	**275 000**	**256 094**	**18 906**
Stratégie Vieillir chez soi	**181 000**	**179 431**	**1 569**
Gestion des listes d'attente	**70 000**	**70 000**	-
Chef du service d'urgence	**37 500**	**36 742**	**758**
	794 285 106	**794 244 701**	**40 405**

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2008

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2008	2007
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**21 460**	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**40 405**	21 460
Montant à verser au Ministère à la fin	**61 865**	21 460

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés du RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé également à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2008	2007
	$	$
Solde au début	**418 535**	480 855
Apports de capital au cours de l'exercice	**38 369**	70 405
Amortissement pour l'exercice	**(146 279)**	(132 725)
	310 625	418 535

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	$
2009	212 061
2010	212 061
2011	203 841
2012	203 007
2013 et par la suite	203 007

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2008

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	**101 011**	**51 991**	**49 020**	57 687
Matériel informatique	**18 732**	**10 884**	**7 848**	9 433
Développement Web	**23 043**	**6 427**	**16 616**	17 000
Améliorations locatives	**567 057**	**329 916**	**237 141**	334 415
	709 843	**399 218**	**310 625**	418 535

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2007. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice; le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 790 125 284 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**788 976 900**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**1 148 384**
Budget total	**790 125 284**

Le budget d'exploitation total de 3 488 412 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**3 483 412**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	**5 000**
Budget total	**3 488 412**

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2008

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 790 125 284 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2008 :

	$
Gestion d'hôpitaux	**495 524 666**
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**159 225**
Centres de soins de longue durée	**124 127 504**
Centres d'accès aux soins communautaires	**82 525 235**
Services de soutien communautaires	**11 693 400**
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**5 219 100**
Centres de soins de santé communautaires	**13 071 551**
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**24 253 991**
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	**27 820 502**
Programmes de toxicomanie	**5 730 110**
	790 125 284

Le RLISS n'a autorisé aucun financement à des fournisseurs de services de santé en 2007.

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère relativement aux projets suivants :

a) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu du Ministère un financement de 275 000 $ (181 000 $ en 2007). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir son plan stratégique de services de cybersanté, lequel est défini dans son plan de services de santé intégrés. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**110 338**	10 749
Services-conseils	**141 516**	152 556
Autres	**4 240**	2 815
	256 094	166 120

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2008

10. b) Stratégie Vieillir chez soi

Le RLISS a reçu un financement de 181 000 $ (néant en 2007) relativement à la stratégie Vieillir chez soi. Les charges liées à la stratégie Vieillir chez soi engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Services-conseils	**177 352**	-
Autres	**2 079**	-
	179 431	-

c) Gestion des listes d'attente

Le RLISS a reçu un financement de 70 000 $ (néant en 2007) relativement aux activités de gestion des listes d'attente. Les charges liées aux activités de gestion des listes d'attente engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Services-conseils	**70 000**	-
	70 000	-

d) Chef du service d'urgence

Le RLISS a reçu un financement de 37 500 $ (néant en 2007) relativement aux fonctions du chef du service d'urgence. Les charges liées aux fonctions du chef du service d'urgence engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Services-conseils	**34 357**	-
Autres	**2 385**	-
	36 742	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2008

11. Activités du RLISS – frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2008	2007
	$	$
Salaires et charges sociales	**2 072 121**	1 359 281
Charges locatives	**251 193**	235 554
Amortissement	**146 279**	132 725
Services partagés	**300 000**	290 190
Relations publiques	**65 070**	110 506
Services-conseils	**281 870**	377 540
Fournitures	**73 491**	156 294
Charges des membres du Conseil	**169 662**	166 299
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**74 551**	54 529
Autres	**142 913**	192 949
	3 577 150	3 075 867

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 21 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 172 286 $ pour l'exercice 2008 (91 807 $ en 2007) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations sectorielles » pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

15. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Les états financiers de Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 décembre 2007 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ontario

Northern Ontario Heritage Fund

Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), que vous trouverez ci-joints, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations qui ont une incidence sur l'exercice en cours ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les états financiers ont été préparés judicieusement selon un seuil de signification raisonnable et sont basés sur l'information disponible au 13 juin 2008.

Il incombe à la direction de veiller à l'intégrité des états financiers et de maintenir un système de contrôles internes pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif de même que l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et méthodes formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation judicieuse des pouvoirs et la séparation équilibrée des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de veiller, par l'intermédiaire du comité de vérification, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. Le comité de vérification, composé de membres qui sont ni employés ni représentants de la SGFPNO, tient généralement des réunions régulières avec la direction et le Bureau du vérificateur général pour s'assurer que chacun s'est acquitté, comme il se doit, de sa responsabilité respective.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers ont été présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur général indique la portée de l'examen effectué par le vérificateur ainsi que l'opinion de ce dernier.

Aime J. Dimatteo Directeur général SGFPNO	Mike Murray, C.A. Chef, Services financiers SGFPNO	David Petersson, C.G.A. Conseiller financier principal SGFPNO

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai vérifié le bilan de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2008 et l'état des produits et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 13 juin 2008

Gary R. Peall, C.A.
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 2008

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	**224 815**	211 618
Intérêts courus	**4 351**	4 066
Prêts en cours (note 4)	**39 365**	34 098
	268 531	249 782
Fonds de diversification Patten Post sous administration (note 5)	**3 220**	3 860
Fonds Duke Energy sous administration (note 6)	**264**	613
	272 015	254 255
Passif		
Créditeurs	**879**	-
Fonds de diversification Patten Post sous administration (note 5)	**3 220**	3 860
Fonds Duke Energy sous administration (note 6)	**264**	613
	4 363	4 473
Engagements (note 9)		
Investissement net de la province de l'Ontario	**267 652**	249 782
	272 015	254 255

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration,

Président

Administrateur

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des produits et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Produits		
Subvention de la province de l'Ontario		
Exploitation	**60 000**	60 000
Administration (note 8)	**720**	955
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**10 579**	9 440
Intérêts sur les prêts	**1 466**	659
	72 765	71 054
Charges		
Subventions	**47 772**	43 654
Créances irrécouvrables (note 7)	**2 811**	2 556
Administration (note 8)	**3 641**	2 502
	54 224	48 712
Excédent des produits sur les charges	**18 541**	22 342
Investissement net de la province de l'Ontario, en début d'exercice, montant présenté antérieurement	**249 782**	227 440
Ajustement transitoire de la juste valeur (note 10)	**(671)**	-
Investissement net de la province de l'Ontario, en début d'exercice, après redressement	**249 111**	227 440
Investissement net de la province de l'Ontario, en fin d'exercice	**267 652**	249 782

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Débours de prêts	**(11 492)**	(8 320)
Encaissements et recouvrements de prêts	**3 315**	2 334
Subventions et prêts-subventions	**(46 587)**	(44 678)
Intérêts reçus sur les prêts	**357**	119
	(54 407)	(50 545)
Activités de financement		
Apport en trésorerie de la province :		
Activités de prêt et d'aide financière	**60 000**	60 000
Administration	**720**	955
	60 720	60 955
Activités d'exploitation		
Intérêts reçus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**10 525**	7 395
Frais administratifs	**(3 641)**	(2 504)
	6 884	4 891
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**13 197**	15 301
Trésorerie et équivalents de trésorerie, en début d'exercice	**211 618**	196 317
Trésorerie et équivalents de trésorerie, en fin d'exercice	**224 815**	211 618

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2008

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée sans capital-actions le 1er juin 1988, en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les améliorations infrastructurelles et les possibilités de développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement, de prêts d'encouragement à terme et de garanties d'emprunt. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société bénéficie d'une exemption des impôts fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

En décembre 2004, le mandat de la Société a été réorienté dans le cadre du Plan pour la prospérité du Nord pour accroître le nombre d'emplois durables et de possibilités d'emploi dans le secteur privé à l'échelle du Nord de l'Ontario. Le mandat réorienté vise à permettre à la Société de travailler avec les entrepreneurs, entreprises et organisations commerciales du Nord de l'Ontario tout en continuant d'appuyer les projets d'infrastructure et de développement communautaire. Pour réaliser ces objectifs, la Société offrira des programmes ciblés, axés sur cinq nouveaux thèmes, notamment la création d'emplois, les jeunes, les possibilités d'économies d'énergie, les technologies émergentes et le développement communautaire.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées pour établir les états financiers sont résumés ci-dessous :

a) Mode de comptabilisation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario contribue des fonds pour financer les activités de prêt et d'aide financière de la Société et rembourse à celle-ci certains frais administratifs. L'investissement de la province est réduit des frais d'exploitation nets.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués principalement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'Office ontarien de financement, un apparenté.

d) Provision pour créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables proviennent des prêts en cours consentis par la Société. En plus de certaines radiations et réductions de valeur, une provision pour créances irrécouvrables d'un montant jugé suffisant pour absorber les éventuelles créances irrécouvrables est maintenue. La provision pour pertes sur prêts est constituée d'une provision à l'égard de prêts particuliers et d'une provision générale. Elle est déduite des prêts en cours.

Les radiations et réductions de valeur survenant au cours de l'exercice, déduction faite des recouvrements de sommes radiées et de sommes réduites réalisées au cours des exercices précédents, de même que les modifications aux provisions, sont passées en charges au poste « Créances irrécouvrables » dans l'état des produits et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2008

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

e) Constatation des produits

Les subventions du gouvernement sont comptabilisées à leur encaissement. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

f) Subventions et prêts-subventions

En général, les prêts sont dispensés de remboursement à condition que l'emprunteur satisfasse à certaines exigences une fois le prêt déboursé. La Société passe en charges les subventions et prêts-subventions lorsqu'ils sont déboursés, étant donné que, par le passé, les parties ont rempli toutes les exigences. Les remboursements de sommes pour lesquelles les exigences n'ont pas été remplies sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils ont été reçus.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actifs et de passifs et de produits et de charges durant la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

h) Actifs et passifs financiers

Le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. Il exige que les actifs et passifs financiers soient comptabilisés au bilan lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. En vertu de cette norme, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur à leur comptabilisation initiale, sauf certaines opérations entre apparentés.

L'évaluation ultérieure est effectuée selon que l'instrument financier a été classé comme détenu à des fins de transaction, prêt et créance, détenu jusqu'à l'échéance, disponible à la vente ou passif financier. La direction détermine la classification des actifs et passifs financiers à leur comptabilisation initiale et la désignation assignée à chaque instrument financier est indiquée dans les notes. Une description des classifications de désignation suit ci-dessous.

Les instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les gains et pertes latents sont comptabilisés au résultat net. En vertu du chapitre 3855, une entité peut désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction à sa comptabilisation initiale ou à l'adoption de cette norme, même si cet instrument ne répond pas autrement à la définition de l'expression « détenu à des fins de transaction » fournie dans le chapitre 3855. Les instruments financiers de l'organisation classés comme détenus à des fins de transaction sont la trésorerie et les équivalents, les intérêts courus sur placements, l'actif du Fonds de diversification Patten Post et l'actif du Fonds Duke Energy.

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont évalués au coût après amortissement. Les instruments financiers de l'organisation classés comme prêts et créances comprennent les intérêts courus sur prêts et prêts en cours. Les prêts sans intérêt sont actualisés au taux à risques pondérés attribué à des prêts comparables afin de déterminer leur valeur actuelle. La différence entre la valeur nominale d'un prêt et sa valeur actuelle est en substance une subvention et est comptabilisée comme dépense en subvention pendant l'exercice au cours duquel le prêt a été consenti. Le montant de l'écart d'actualisation du prêt est amorti aux intérêts créditeurs sur la durée de la période d'exemption d'intérêts.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2008

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, mais aucun instrument financier n'est classé comme détenu jusqu'à l'échéance ou disponible à la vente.

Les instruments financiers classés comme d'autres passifs financiers comprennent les créditeurs. Les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement et les banques canadiennes des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'une entente de gestion des investissements conclue avec l'Office ontarien de financement, la Société investit ses fonds excédentaires dans les titres autorisés par la *Loi*.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Trésorerie	**15 889**	30 351
Placements à court terme	**208 926**	181 267
	224 815	211 618

Les placements à court terme comprennent les bons du Trésor (arrivant à échéance dans un délai de 365 jours) affichant un rendement moyen de 4,13 % (4,31 % en 2007). Tous les bons du Trésor sont remboursables sur demande.

4. PRÊTS EN COURS

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Prêts courants	**5 091**	4 054
Prêts à long terme	**50 561**	45 841
Provision pour créances irrécouvrables	**(13 546)**	(12 514)
Écart d'actualisation des prêts	**(2 741)**	3 283
	39 365	34 098

La provision pour créances irrécouvrables se détaille comme suit :

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Provision à l'égard de prêts particuliers	**10 663**	6 886
Provision générale	**2 883**	5 628
	13 546	12 514

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2008

4. PRÊTS EN COURS (SUITE)

En général, les prêts portent des taux d'intérêt fixes variant de 0 % à 8,75 % et sont entièrement remboursables dans les 20 ans suivant la date à laquelle ils ont été déboursés.

La variation de l'écart d'actualisation des prêts se détaille comme suit :

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Solde en début d'exercice	**3 283**	5 051
Montant de l'écart d'actualisation des prêts passé en charges (crédité)	**335**	(1 347)
Montant amorti au poste « Intérêts sur prêts en cours »	**(877)**	(421)
Solde en fin d'exercice	**2 741**	3 283

5. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION

La Société gère un fonds dont les produits ont été versés par la société Ontario Power Generation Incorporated et dont l'objectif consiste à venir en aide aux collectivités ayant éprouvé des difficultés économiques par suite de la fermeture de mines d'uranium dans la région d'Elliot Lake. La Société doit traiter les demandes d'aide financière en fonction de critères de financement établis, jusqu'à ce que le solde du fonds soit déboursé.

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Revenus de placements	**150**	183
Sommes versées aux collectivités	**(790)**	(1 319)
Résultats nets pour l'exercice	**(640)**	(1 136)
Solde du Fonds, en début d'exercice	**3 860**	4 996
Solde du Fonds, en fin d'exercice	**3 220**	3 860

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2008

6. FONDS DUKE ENERGY SOUS ADMINISTRATION

La Société gère un fonds dont les produits ont été versés par Union Gas Limited, propriété de la société Duke Energy, le 15 juillet 2005, et dont l'objectif consiste à venir en aide au Nord de l'Ontario en finançant des projets de formation en cours d'emploi, proposés par des établissements d'enseignement situés dans le Nord de l'Ontario dans le cadre du *Programme de technologies émergentes du secteur public* de la SGFPNO. La Société doit traiter les demandes d'aide financière en tenant compte de l'avis de la société Duke Energy et en fonction de critères de financement, jusqu'à ce que le solde du fonds soit déboursé.

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Sommes versées aux collectivités	**(370)**	(563)
Revenus de placements	**21**	38
Résultats nets pour l'exercice	**(349)**	(525)
Solde du Fonds, en début d'exercice	**613**	1 138
Solde du Fonds, en fin d'exercice	**264**	613

7. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Les créances irrécouvrables figurant dans l'état des produits et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario se détaillent comme suit :

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Pertes sur prêts	**1 778**	-
Augmentation de la provision pour prêts douteux	**1 033**	2 556
Charges nettes	**2 811**	2 556

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2008

8. ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En général, certains frais administratifs, dont les salaires et avantages sociaux de même que les frais de déplacement des salariés, les autres éléments normalement fournis par le gouvernement et les frais d'hébergement, sont assumés par la province de l'Ontario par l'intermédiaire du ministère du Développement du Nord et des Mines et se détaillent comme suit :

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	**1 354**	1 103
Transport et communications	**279**	256
Services	**763**	164
Frais de gestion	**872**	632
Marketing	**347**	308
Fournitures et matériel	**26**	39
	3 641	2 502
Moins : charges assumées par la province	**720**	955
Charges assumées par la Société	**2 921**	1 547

La Société accorde des prestations de retraite à tous ses salariés permanents en versant des cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, toutes deux des régimes de retraite multiemployeurs à prestations déterminées, établis par la province de l'Ontario. Les coûts des régimes de retraite et les avantages complémentaires de retraite offerts aux salariés admissibles sont versés par le ministère des Services gouvernementaux, mais ils ne figurent pas dans les états financiers.

9. ENGAGEMENTS

Au 31 mars, les fonds que la Société s'est engagée à verser mais qui n'ont pas été déboursés s'établissaient à environ 126 099 000 $ (132 318 000 $ en 2007). Avant clôture de l'exercice au 31 mars 2008, l'octroi de fonds totalisant 1 744 344 $, que la Société s'est engagée à verser, a été annulé par suite d'une décision du conseil d'administration.

10. MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments financiers

Le 1er avril 2007, la Société a adopté trois nouvelles normes comptables établies par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) : Résultat étendu (chapitre 1530 du Manuel), Instruments financiers – comptabilisation et évaluation (chapitre 3855 du Manuel) et Instruments financiers – informations à fournir et présentation (chapitre 3861 du Manuel). Par suite de l'adoption de ces nouvelles normes, la comptabilisation des actifs et passifs financiers et la comptabilisation de certains ajustements transitoires qui ont été enregistrés dans le solde d'ouverture de l'avoir sont modifiées. Les chiffres correspondants des périodes précédentes n'ont pas été retraités conformément aux exigences transitoires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2008

Tous les prêts détenus par la Société étaient classés comme prêts et créances devant être évalués au coût après amortissement. Au 1er avril 2007, les prêts ont diminué de 671 000 $ et l'investissement net de la province de l'Ontario a diminué, lui aussi, de 671 000 $ par suite de l'application de la nouvelle convention comptable. Aucun rajustement à l'égard d'autres actifs ou passifs n'était nécessaire puisque le montant reporté actuel reflète la juste valeur.

Ministry of Municipal Affairs and Housing

Ontario Mortgage and Housing Corporation

777 Bay Street, 2nd Floor
Toronto ON M5G 2E5
Tel: (416) 585-6731
Fax: (416) 585-7330

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Societe ontarienne d'hypothèques et de logement

777, rue Bay, 2e étage
Toronto ON M5E 2E5
Tél. : (416) 585-6731
Télécopieur : (416) 585-7330

Ontario

Ontario Mortgage and Housing Corporation

Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et ils sont la responsabilité de la direction de la Société. Lors de la préparation d'états financiers, il faut nécessairement utiliser des estimations établies selon le jugement de la direction, particulièrement lorsque des transactions touchant l'exercice en cours ne seront mises au point avec certitude qu'à des périodes ultérieures. Les états financiers ont été préparés comme il se doit, selon des seuils d'importance relative raisonnables et selon l'information disponible au 24 juin 2008.

La direction tient un système de contrôles internes visant à garantir de façon raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible rapidement. Ce système comprend des politiques et processus formels ainsi qu'une structure organisationnelle assurant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue périodiquement et de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et communique ses résultats à la direction et au conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière et des contrôles internes. C'est au conseil d'administration qu'il revient d'examiner et d'approuver les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général est d'évaluer si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui figure à la page suivante, décrit brièvement la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.

Au nom de la direction,

Susan Gillespie
Présidente-directrice générale

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'attention de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement
et du ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement au 31 mars 2008, ainsi que l'état des résultats et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 24 juin 2008

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
État de la situation financière
au 31 mars 2008

	31 mars 2008	31 mars 2007
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Encaisse	788	383
Intérêts courus - universités et collèges	311	375
Montant exigible de la province de l'Ontario	13 485	13 910
Investissements immobiliers (note 2)	20 272	24 229
	34 856	**38 897**
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1 369 511	1 369 164
	1 404 367	**1 408 061**
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer	14 311	14 398
Versement de la dette à long terme exigible à court terme (note 4)	46 503	43 737
Dette à long terme (note 4)	742 331	791 609
	803 145	**849 744**
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1 369 511	1 369 164
PASSIF ÉVENTUEL (note 5)		
DÉFICIT ACCUMULÉ	(768 289)	(810 847)
	1 404 367	**1 408 061**

Voir les notes accompagnant les états financiers

Au nom du conseil :

Vice-président

Administrateur général

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
État des résultats et du déficit accumulé
pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	Exercice terminé le 31 mars 2008	Période de 15 mois terminée le 31 mars 2007
	(en milliers de dollars)	
Recettes :		
Subventions de la province :		
Service de la dette	96 453	111 634
Différence des taux d'intérêts liés au Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	16 888	18 605
Recettes du programme de bourses du ministère (note 6)	1 402	2 650
Restauration environnementale (note 5b)	715	415
Intérêts reçus des logements pour étudiants	1 688	1 934
Divers	82	14
Total des recettes	**117 228**	**135 252**
Dépenses :		
Intérêt sur les débentures :		
Biens transférés	53 846	70 954
Différence des taux d'intérêts liés au Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	16 888	18 605
Logements pour étudiants	1 688	1 934
Amortissement - terrain Chippewa	51	60
Programme de bourses (note 6)	1 467	2 650
Restauration environnementale (note 5b)	715	415
Divers	15	(96)
Total des dépenses	**74 670**	**94 522**
Excédent des recettes par rapport aux dépenses (note 7)	**42 558**	**40 730**
Déficit accumulé au début de l'exercice	(810 847)	(851 577)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	**(768 289)**	**(810 847)**

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
Notes accompagnant les états financiers
31 mars 2008

NATURE DES ACTIVITÉS

Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, la Société a transféré la propriété des logements sociaux aux sociétés locales de logements (SLL) qui sont administrées par les gestionnaires des services sociaux. La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens, ainsi que la responsabilité de l'administration des dettes de la Société, du Fonds pour les logements à but non lucratif et du passif éventuel. Le ministère des Affaires municipales et du Logement accorde des subventions à la Société pour assumer les paiements du service de la dette et autres dépenses.

En décembre 2006, la loi régissant la Société, la *Loi sur la Société de logement de l'Ontario*, L.R.O. 1990, chap. 0.21 a été modifiée comme suit : la loi s'intitule maintenant *Loi sur la Société ontarienne d'hypothèques et de logement*, L.R.O. 1990, chap. 0.21; le nom de la Société a également été modifié et cette dernière s'appelle maintenant la Société ontarienne d'hypothèques et de logement (SOHL); la fin de son exercice financier a été changée, passant du 31 décembre au 31 mars; et la Société a été chargée de l'administration de l'Initiative ontarienne d'hypothèques et de logement. L'Initiative a pour objet de faciliter la production de logements abordables et les responsabilités de la Société à cet égard comprennent ce qui suit :

a) Dresser et administrer une liste de prêteurs autorisés qui pourront offrir des crédits hypothécaires aux fins de production de logements abordables, et mettre la liste à la disposition des personnes qui s'intéressent à la production de logements abordables.

b) Transmettre d'autres renseignements en matière de logement abordable aux prêteurs autorisés ou aux prêteurs autorisés éventuels, ainsi qu'aux personnes qui s'intéressent à la production de logements abordables.

c) Participer à des ententes concernant l'Initiative.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis selon des principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

i. Recettes

Les subventions de la province sont comptabilisées comme des recettes, et les recettes sont reconnues lorsque des dépenses connexes sont engagées.

ii. Instruments financiers

En date du 1er avril 2007, la Société a adopté les nouvelles normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui donnent des directives sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers et la comptabilisation pour tout gain et perte

associés. Les instruments financiers de la Société sont composés d'argent, d'intérêts courus et de montants dus par la province, d'investissements immobiliers, de comptes créditeurs, de charges à payer, et de passif à long terme, y compris les montants placés dans le Fonds pour les logements à but non lucratif. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas de répercussion importante sur les valeurs comptables des instruments financiers de la Société ou le résultat de ses activités.

Conformément aux nouveaux principes, les instruments financiers doivent être classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente, ou autres passifs financiers. Le classement et la méthode d'évaluation adoptés pour les instruments financiers de la Société sont les suivants :

L'argent est classé comme instrument détenu à des fins de transaction et est évalué à la juste valeur.

Les intérêts courus des universités et des collèges et les montants dus de la province de l'Ontario sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût, qui, en raison des échéances à court terme, s'approche de leur juste valeur.

Les investissements immobiliers sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement. Leur juste valeur est indiquée à la note 9.

Les comptes créditeurs et les charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût, qui, en raison des échéances à court terme, s'approche de leur juste valeur.

Le passif à long terme, composé des prêts de la province de l'Ontario et des débentures de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) (note 4), est classé comme autres passifs financiers et est évalué au coût après amortissement. La juste valeur des débentures de la SCHL est indiquée à la note 9.

Le Fonds pour les logements à but non lucratif est formé de montants empruntés au Régime de pensions du Canada qui ont été prêtés à la province de l'Ontario et aux collèges et universités financés par les fonds publics, en plus d'intérêts courus et d'argent. Les prêts du Fonds sont classés comme prêts et créances, et son passif comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement.

iii. Déficit accumulé

Le déficit accumulé sera réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour payer le remboursement du principal de la dette à long terme de la Société.

iv. État de l'évolution de la situation financière

Un état de l'évolution de la situation financière n'a pas été inclus dans les présents états financiers, car les renseignements que fournirait cet état se dégagent facilement des autres états financiers et des notes afférentes.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
Notes accompagnant les états financiers
31 mars 2008

2. INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Voici les investissements immobiliers de la Société :

	31 mars 2008	31 mars 2007
	(en milliers de dollars)	
(a) Logements pour étudiants	19 315	23 220
(b) Logements provinciaux	957	1 009
	20 272	24 229

(a) Logements pour étudiants

Cet investissement représente des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement scolaire verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Une fois la dette intégralement remboursée, le titre des biens sera transféré aux établissements respectifs.

	31 mars 2008	31 mars 2007
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	35 115	39 486
Moins : remboursements de capital cumulés	15 800	16 266
	19 315	23 220

(b) Logements provinciaux

Tous les biens immeubles ont été transférés aux SLL municipales, sauf un immeuble d'habitation pour lequel certaines questions juridiques n'ont pas été réglées. L'avance consentie pour payer le coût de cet immeuble est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et celle-ci reçoit de la province une subvention égale au versement annuel sur sa dette à long terme correspondante.

	31 mars 2008	31 mars 2007
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	1 262	1 262
Moins : remboursements de capital cumulés	305	253
	957	1 009

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
Notes accompagnant les états financiers
31 mars 2008

3. FONDS POUR LES LOGEMENTS À BUT NON LUCRATIF

La province de l'Ontario a autorisé la Société à emprunter des fonds du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, puis de prêter ces fonds sous forme d'hypothèques à des sociétés de logement à but non lucratif ainsi qu'à des universités et collèges afin qu'ils construisent, achètent ou louent des logements. Les fonds du RPC ont été empruntés de 1989 à 1992 et sont remboursables 20 ans après la date d'émission des débentures. L'intérêt est payable deux fois par année à des taux variés basés sur les débentures individuelles – le taux moyen pondéré est de 10,3 %.

La majorité des fonds du RPC ont initialement été prêtés à des sociétés de logement à but non lucratif. Cependant, au cours de la période allant de 1993 à 2000, ces prêts ont été refinancés auprès du secteur privé et, étant donné que les débentures ne pouvaient être remboursées avant leur échéance, les fonds ont été prêtés à la province. Les débentures du RPC ont des prêts en cours correspondants ayant la même date d'échéance, et le Fonds sera liquidé en 2012, lorsque tous les prêts seront à échéance.

Au 31 mars 2008, le Fonds comprenait les éléments suivants :

	31 mars 2008	31 mars 2007
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	1 400	21
Prêts à la province de l'Ontario	1 157 212	1 157 212
Hypothèques à des universités et collèges	166 128	166 128
Intérêts à recevoir	44 771	45 803
	1 369 511	1 369 164
Passif et solde du Fonds		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	1 323 340	1 323 340
Intérêts à payer	46 139	45 803
Solde du Fonds	32	21
	1 369 511	1 369 164

Les taux d'intérêt sur les hypothèques consenties aux universités et collèges sont identiques à ceux payables sur les débentures correspondantes de la Société. Cependant, les taux d'intérêt sur les prêts à la province traduisent les taux moins élevés en vigueur au moment où ces prêts ont été faits, et par conséquent les paiements d'intérêts ne suffisent pas à assurer le service des débentures. Pour combler l'écart, la Société reçoit une subvention pour la différence des taux d'intérêt du ministère des Affaires municipales et du Logement.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
Notes accompagnant les états financiers
31 mars 2008

Voici le détail des opérations liées au solde du Fonds :

	Exercice terminé le 31 mars 2008	15 mois terminés le 31 mars 2007
	(en milliers de dollars)	
Solde – Début de l'exercice	21	13
Intérêts créditeurs sur les prêts, hypothèques, banque	119 101	138 326
Subvention pour la différence des taux d'intérêt du ministère des Affaires municipales et du Logement	16 888	18 605
Intérêts versés sur les débentures du RPC	(135 978)	(156 923)
Solde – Fin de l'exercice	32	21

4. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	31 mars 2008	31 mars 2007
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	704 906	746 297
Prêts remboursables à la province	83 928	89 049
	788 834	835 346
Moins : versement exigible à court terme	46 503	43 737
	742 331	791 609

La Société a emprunté des fonds auprès de la SCHL et a reçu des fonds d'immobilisation de la province de l'Ontario pour financer des investissements dans des biens immobiliers – maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisation fournis par la province, qui avaient auparavant été inclus dans le surplus d'apport, ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province dont le remboursement des intérêts et du capital est versé au ministre des Finances. Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'état des résultats et du déficit et sont compensés par les subventions provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles – les taux moyens pondérés sont respectivement de 6,6 % et de 7,1 % (2007 – 6,8 % et 6,8 % respectivement). Les frais d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'élevaient à 55,5 millions de dollars (période de 15 mois terminée le 31 mars 2007 – 77,2 millions de dollars), dont

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
Notes accompagnant les états financiers
31 mars 2008

6,3 millions de dollars (période de 15 mois terminée le 31 mars 2007 – 8,3 millions de dollars) ont été versés à la province.

Voici le calendrier de remboursement du principal et des intérêts au cours des cinq prochaines années :

	Débentures de la SCHL	Prêts remboursables à la province	Total
		En milliers de dollars	
2008	90 300	11 227	101 527
2009	90 203	11,199	101,402
2010	89 481	10 981	100 462
2011	88 311	10 798	99 109
2012	87 820	10 700	98 520

5. PASSIF ÉVENTUEL

a) La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des ensembles financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est responsable des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt pour les ensembles financés par la province. Le ministère des Affaires municipales et du Logement rembourse tous les coûts engagés par la Société. Au 31 mars 2008, les prêts hypothécaires impayés s'élevaient à 4,4 milliards de dollars pour les ensembles financés par la province. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.

b) Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, la Société a maintenu la responsabilité de nettoyer les sites contaminés faisant partie de l'ancien portefeuille de logement social. Le coût de toute restauration nécessaire est inconnu. Regent Park, qui appartenait à la Société, fait l'objet d'un réaménagement par la Toronto Community Housing Corporation (TCHC). Bien que le coût total de la restauration de Regent Park ne soit pas encore connu, la Société sera remboursée par le ministère des Affaires municipales et du Logement pour les dépenses qu'elle a engagées. Le montant total des dépenses effectuées pour la restauration du site du Regent Park au 31 mars 2008 est de 1 717 000 $ et la Société s'est engagée à verser à la TCHC une somme allant jusqu'à 1 560 000 $ pour l'exercice 2009.

c) La Société est l'une des parties défenderesses dans le cadre d'un recours collectif, dont l'issue est incertaine. À titre de société de la Couronne, la SOHL serait remboursée par la province pour les coûts relatifs à un règlement de ce litige.

6. PROGRAMME DE BOURSES

Le programme de bourses Albert Rose, qui est financé par la province, offre une aide financière aux locataires de logements à loyer indexé sur le revenu en Ontario qui souhaitent entreprendre des études postsecondaires.

7. EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES

Les subventions de la province comprennent des montants destinés à couvrir les versements sur les intérêts et le principal de la dette à long terme de la Société. Les intérêts sont inclus dans les dépenses de la Société, et l'excédent des recettes par rapport aux dépenses représente les versements sur le principal.

8. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

La Société est contrôlée par la province de l'Ontario et, par conséquent, est apparentée aux autres organismes qui sont contrôlés par la province ou influencés de façon importante par cette dernière. Les opérations entre les personnes apparentées sont les suivantes :

Prêts aux collèges de l'Ontario (en milliers de dollars)

En date du 31 mars 2008, le solde dû des collèges concernant les prêts associés aux logements pour étudiants (note 2) était de 977 $ (2007 – 1 012 $) et les hypothèques du Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3) étaient de 28 333 $ (2007 – 28 333 $). Le total des intérêts ainsi que les paiements de capital reçus des collèges pour les deux programmes étaient de 2 751 $ (2007 – 2 751 $).

Dépenses administratives

Le ministère des Affaires municipales et du Logement a fourni des services administratifs à la Société, sans frais.

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'est pas exposée à des risques de crédit importants puisque les montants classés comme prêts et créances sont principalement à recevoir de la province de l'Ontario et des collèges et universités financés par les fonds publics de l'Ontario.

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme s'approchent des justes valeurs. Les instruments financiers à long terme sont formés d'investissements

immobiliers (note 2), de prêts de la province, de débentures de la SCHL (note 4), et de débentures du RPC dans le Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3).

L'estimation des justes valeurs des investissements immobiliers, des débentures de la SCHL et des débentures du RPC dans le Fonds pour les logements à but non lucratif est fondée sur les évolutions à venir de la situation financière associées à chaque instrument actualisé à l'aide du taux d'intérêt fondé sur le prix courant en date du 31 mars 2008 pour les instruments d'emprunt ayant des caractéristiques semblables. Ces estimations sont subjectives et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient d'exercer son jugement. Par conséquent, elles ne peuvent être déterminées avec précision. Les changements apportés aux hypothèses peuvent avoir des répercussions importantes sur les estimations. Ainsi, l'estimation de la juste valeur n'indique pas nécessaire le montant transactionnel de ces instruments dans une transaction réelle sur le marché.

En date du 31 mars 2008, la juste valeur estimée des investissements immobiliers (note 2) s'approchait de la valeur comptable de 19,3 millions de dollars, celle des débentures de la SCHL (note 4) dépassait sa valeur comptable globale de 134 millions de dollars (31 mars 2007 – 114 millions de dollars); et celle des débentures du RPC dans le Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3) dépassait sa valeur comptable globale de 238 millions de dollars. Depuis que la Société est contrôlée par la province, la juste valeur des prêts remboursables à la province (note 4), 83,9 millions de dollars en date du 31 mars 2008, n'a pas été calculée.

WATERFRONTtoronto

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le 2 mai 2008

L'intégrité et l'objectivité des états financiers ci-joints de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (la « Société ») incombent à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois et aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables aux organismes sans but lucratif publiés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les principales conventions comptables de la Société sont décrites à la note 3 des états financiers.

La direction est également responsable de maintenir un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations sont dûment autorisées et enregistrées et qu'elle dispose d'information financière fiable en temps opportun pour la préparation des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction, le comité de vérification et les vérificateurs internes de la Société.

La direction rencontre les vérificateurs externes, le comité de vérification et le conseil d'administration afin de passer en revue les états financiers et de débattre des questions importantes concernant la présentation d'information financière et le contrôle interne avant d'approuver les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., des vérificateurs externes indépendants nommés à cet effet par le conseil d'administration. Le rapport des vérificateurs ci-joint établit leurs responsabilités, l'étendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers de la Société.

President and CEO

Chief Financial Officer

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Nous avons vérifié le bilan de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto au 31 mars 2008 et les états des activités financières et de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 2 mai 2008

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Bilan

Au 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Actif		
À court terme		
Trésorerie	**47 893 430**	36 952 253
Apports à recevoir - province d'Ontario	**-**	419 989
TPS à recevoir	**1 910 192**	2 328 495
Charges payées d'avance et dépôts (note 15)	**1 132 709**	131 860
Intérêts courus et autres débiteurs	**165 544**	111 945
	51 101 875	39 944 542
Immobilisations (note 4)	**40 155 868**	27 071 288
Autres actifs (note 5)	**192 509**	108 202
	91 450 252	67 124 032
Passif et actif net		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	**17 893 200**	12 754 132
Apports et subventions reportés (note 8)	**33 168 475**	26 641 866
Tranche à court terme des autres passifs (note 7)	**22 179**	104 361
	51 083 854	39 500 359
Passif au titre des prestations constituées (note 14)	**78 768**	72 686
Autres passifs (note 7)	**1 538 133**	-
	52 700 755	39 573 045
Actif net	**38 749 497**	27 550 987
	91 450 252	67 124 032

Engagements (note 15)

Approuvé au nom du conseil

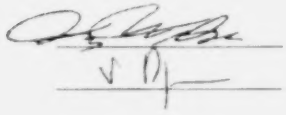

Administrateur

Administrateur

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Etat des activités financières et de l'actif net
Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Produits		
Apports gouvernementaux		
Gouvernement du Canada	**39 359 368**	27 648 747
Province d'Ontario	**3 096 932**	23 381 112
Cité de Toronto (note 10)	**48 569 714**	17 398 559
	91 026 014	68 428 418
Moins les apports pour acquisition de terrains	**(11 198 510)**	(15 000 000)
Moins l'augmentation des apports et subventions reportés affectés à des charges d'exercices futurs	**(6 526 609)**	(7 829 598)
Apports gouvernementaux nets (note 9)	**73 300 895**	45 598 820
Loyers (note 7)	**1 015 534**	-
Intérêts et autres	**1 260 330**	1 540 034
	75 576 759	47 138 854
Charges		
Frais de construction/de mise en œuvre	**31 890 188**	25 304 592
Frais de conception et de gestion de contrats	**11 547 189**	3 180 959
Frais de délocalisation des activités (note 12)	**10 256 007**	-
Frais liés à la planification et aux approbations	**6 098 864**	4 412 029
Frais de gestion de projets	**4 562 237**	4 993 329
Salaires, honoraires et avantages sociaux	**3 987 374**	4 246 283
Frais juridiques	**3 178 612**	2 102 928
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	**2 244 961**	1 742 896
Frais financiers et de vérification et autres	**1 516 900**	1 480 124
Amortissement	**294 427**	267 640
TPS non recouvrable	**-**	(591 926)
	75 576 759	47 138 854
Excédent des produits sur les charges	**-**	-
Actif net au début	**27 550 987**	12 550 987
Plus : apports gouvernementaux pour acquisition de terrains	**11 198 510**	15 000 000
Actif net à la fin	**38 749 497**	27 550 987

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	$	$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	-	-
Amortissement des éléments sans effet sur la trésorerie		
Immobilisations	**294 427**	267 640
Produits locatifs cédés	-	414 567
	294 427	682 207
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) de la TPS à recevoir	**418 303**	(2 096 451)
Augmentation des charges payées d'avance et des dépôts, des intérêts courus et des débiteurs et des autres actifs	**(1 138 755)**	(88 478)
Diminution des apports à recevoir	**419 989**	3 381 438
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	**5 139 068**	(2 497 154)
Augmentation (diminution) des autres passifs	**(82 182)**	(335 074)
Augmentation du passif au titre des prestations constituées	**6 082**	61 422
Augmentation des apports et subventions reportés	**6 526 609**	7 829 598
	11 583 541	6 937 508
Activités d'investissment et de financement		
Apports gouvernementaux pour immobilisations non amorties	**11 198 510**	15 000 000
Acquisition d'immobilisations	**(13 379 007)**	(14 473 500)
	(2 180 497)	526 500
Rentrées nettes de trésorerie	**9 403 044**	7 464 008
Trésorerie au début	**36 952 253**	29 488 245
Trésorerie à la fin	**46 355 297**	36 952 253

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Description de la Société

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (la « Société ») a d'abord été constituée le 1er novembre 2001 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario, la province d'Ontario étant alors son unique actionnaire. Le mandat de la Société est d'élaborer et de mettre en œuvre un programme à long terme visant à améliorer l'aspect environnemental et à revitaliser l'économie du secteur riverain de Toronto.

En vertu de la *Loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto* (la « *Loi* »), la Société a été prorogée à titre de personne morale sans capital-actions le 15 mai 2003. La Société ne peut agir à titre de mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada (le « gouvernement du Canada »), de Sa Majesté la Reine du chef de la province d'Ontario (la « province d'Ontario ») ni de la Cité de Toronto (collectivement, les « gouvernements »). Si la Société reçoit une autorisation écrite expresse du gouvernement provincial ou du conseil municipal au pouvoir, elle pourra alors, en vertu des dispositions législatives, agir à titre de mandataire de ce gouvernement. La Société est réputée ne pas être un organisme de la Couronne au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne.*

En vertu de la *Loi*, les objectifs de la Société sont les suivants :

a) Mettre en œuvre un programme qui accroît la valeur économique, sociale et culturelle des biens-fonds situés dans le secteur riverain désigné et qui crée un secteur riverain accessible et dynamique pour le logement, le travail et les loisirs, et ce, d'une façon respectueuse de l'environnement et financièrement saine.
b) Faire en sorte que l'aménagement continu du secteur riverain désigné se poursuive de manière autosuffisante sur le plan financier.
c) Promouvoir et encourager la participation du secteur privé à l'aménagement du secteur riverain désigné.
d) Encourager le public à formuler des observations au sujet de l'aménagement du secteur riverain désigné.
e) Se livrer aux autres activités que prescrivent les règlements.

2. Modification de conventions comptables – adoption de nouvelles normes comptables

En 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié de nouvelles normes comptables à l'égard des instruments financiers : Instruments financiers – comptabilisation et évaluation (le « chapitre 3855 ») et Instruments financiers – information à fournir et présentation (le « chapitre 3861 »). Les normes doivent être appliquées prospectivement et la Société doit appliquer les nouvelles normes comptables au début de l'exercice considéré.

Actifs et passifs financiers

Le chapitre 3855 établit des normes en matière de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers. En vertu des nouvelles normes, tous les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes : actifs financiers détenus à des fins de transaction, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente. Tous les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes : passifs financiers détenus à des fins de transaction ou autres passifs financiers.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

2. Modification de conventions comptables – adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif/Passif	Catégorie	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Apports à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement
TPS à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement
Intérêts courus	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Autres passifs	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les autres postes présentés dans le bilan, comme les charges payées d'avance et les dépôts, les immobilisations, les autres actifs, les apports reportés et le passif au titre des prestations constituées, ne sont pas visés par le champ d'application des nouvelles normes comptables, car ils ne constituent pas des instruments financiers.

L'application de ces nouvelles conventions comptables n'a eu aucune incidence sur le bilan d'ouverture de l'exercice 2007-2008, car il n'y a eu aucune modification de l'évaluation des actifs et passifs financiers de la Société.

La Société n'a pas conclu d'opération sur dérivés. De plus, les arrangements contractuels de la Société ne comportent aucun élément intégré important nécessitant une présentation distincte des contrats hôtes.

La Société n'est pas assujettie aux risques de taux d'intérêt, de flux de trésorerie, de marché, d'illiquidité, de crédit ou de change.

3. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.

b) Constatation des produits

La Société utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports gouvernementaux. En vertu de cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

3. Principales conventions comptables (suite)

c) Apports à recevoir et apports reportés

Les engagements gouvernementaux relatifs aux apports annuels en vertu des conventions d'apport signées que la Société n'a pas encore reçus sont comptabilisés à titre d'apports à recevoir lorsque le montant peut être déterminé et que la réception finale est probable.

En vertu de la convention d'apport, les apports gouvernementaux peuvent être affectés uniquement au remboursement des frais admissibles relativement aux activités de projets, conformément aux définitions énoncées dans les conventions. Par conséquent, tous les fonds non dépensés sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

Les apports gouvernementaux affectés à l'achat d'immobilisations amorties sont reportés et amortis dans les produits à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties sont constatés à titre d'apport direct dans l'actif net.

d) Constatation des dépenses engagées par les bénéficiaires admissibles

La Société a signé des ententes avec les bénéficiaires admissibles chargés de la gestion des divers projets du secteur riverain de Toronto. Les dépenses relatives à ces projets sont comptabilisées dans les états financiers de la Société selon la méthode de la comptabilité d'exercice en fonction des demandes de financement réelles et estimatives présentées par les bénéficiaires admissibles, conformément aux plans de travaux approuvés.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. À l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Matériel	5 ans

Les travaux de construction en cours comprennent les immobilisations en cours de construction, les actifs qui n'ont pas encore été mis en service et les activités précédant la construction liées à des projets précis devant être construits. Les améliorations qui permettent de prolonger la durée de vie estimative d'un actif sont capitalisées. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges.

Les coûts en capital que la Société a engagés sur des actifs à l'égard desquels elle ne possède pas de titre de propriété sont passés en charges.

f) Impôts

La Société bénéficie d'une exonération d'impôt conformément à l'alinéa 149(1)(d.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

3. Principales conventions comptables (suite)

f) Impôts (suite)

Le 28 mars 2007, la Société a reçu un jugement de la part de l'Agence du revenu du Canada, laquelle a établi que la Société constituait une municipalité en vertu de l'article 123(1)(b) de la *Loi sur la taxe d'accise*. Ce jugement s'applique à compter du 1er février 2004 et confirme l'admissibilité de la Société à un rabais de 100 % de la TPS sur l'ensemble des propriétés et des services acquis par la Société à compter du 1er février 2004. Avant ce jugement, la Société était admissible à un rabais de 50 % de la TPS.

g) Régime de retraite du président

La Société comptabilise ses obligations en vertu du régime de retraite du président et les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. La Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite gagnées est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite du président.
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à la juste valeur.
- Des gains ou des pertes actuariels découlent de l'écart entre le taux de rendement réel à long terme des actifs du régime sur l'exercice ou résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui servent à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime est amorti sur six ans.

h) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les éléments faisant l'objet des plus importantes estimations sont l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les produits reportés et le passif au titre des prestations constituées.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Terrain	**38 749 497**	**-**	**38 749 497**	26 310 536
Améliorations locatives	**553 407**	**236 651**	**316 756**	220 016
Mobilier et agencements	**580 758**	**325 700**	**255 058**	238 902
Matériel informatique et logiciels	**719 542**	**434 880**	**284 662**	217 779
Matériel de bureau	**121 352**	**48 438**	**72 914**	84 055
Construction en cours – secteur de l'énergie	**476 981**	**-**	**476 981**	-
	41 201 537	**1 045 669**	**40 155 868**	27 071 288

La Société détient des terrains contaminés. Comme elle n'a aucune obligation légale de restaurer les terrains, aucun passif au titre de la restauration environnementale n'a été constaté dans les présents états financiers. Les coûts liés à la restauration environnementale effectuée sur une base volontaire par la Société, laquelle repose sur l'utilisation qui sera faite des terrains, seront constatés dans la période au cours de laquelle ils seront engagés.

La Société détient deux propriétés comprenant des immeubles. Les deux immeubles ont été comptabilisés à une valeur comptable de néant. Au moment de l'acquisition, l'un des immeubles ne devait pas être utilisé et, par conséquent, le coût de démolition a été ajouté à la valeur comptable du terrain. L'autre immeuble est loué temporairement et sera démoli après l'échéance du bail. La valeur actualisée du bénéfice d'exploitation net et le coût de démolition du deuxième immeuble sont estimés à néant.

5. Autres actifs

Les autres actifs, qui totalisent 192 509 $ (108 202 $ en 2007), représentent la tranche de l'assurance responsabilité couvrant l'atteinte à l'environnement que la Société a payée d'avance. La protection de la Société vise deux propriétés dont la protection prend fin le 22 septembre 2015 et le 21 décembre 2012, respectivement. Le coût total est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire.

	2008	2007
	$	$
Total des autres actifs	**235 635**	122 672
Moins la tranche à court terme	**43 126**	14 470
Tranche à long terme	**192 509**	108 202

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

6. Créditeurs et charges à payer

	2008	2007
	$	$
Créditeurs :		
Bénéficiaires admissibles	**2 011 106**	1 280 099
Autres	**3 956 662**	2 618 321
Charges à payer :		
Bénéficiaires admissibles	**6 931 878**	7 468 880
Autres	**4 748 763**	1 222 053
Retenues de garantie à payer	**244 791**	164 779
	17 893 200	12 754 132

Les charges à payer à des bénéficiaires admissibles comprennent un montant de 4 137 333 $ (4 408 914 $ en 2007) pour la conclusion de l'acquisition d'une propriété liée au prolongement de la rue Front. Aux termes de la convention d'apport, la Société n'est pas autorisée à verser de paiement au bénéficiaire admissible, soit la Cité de Toronto, tant que le processus d'approbation de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ne sera pas terminé ou qu'une permission écrite n'aura été reçue de chaque ordre de gouvernement.

7. Autres passifs

Au 31 mars 2008, les autres passifs totalisaient 1 560 312 $ (104 361 $ au 31 mars 2007) et ils représentent les dépôts ou les loyers reçus à l'avance des locataires ou les obligations futures liées à la délocalisation des activités (note 12). Les autres passifs au 31 mars 2007 représentent le solde non amorti des produits locatifs nets cédés par la Société, ainsi que le solde du passif lié au contrat de location dans le cadre des activités de retrait.

	2008	2007
	$	$
Passif lié au contrat de location à la date de cessation d'utilisation	-	118 553
Paiements de location	-	(97 323)
Passif lié au contrat de location dans le cadre des activités de retrait, solde de clôture	-	21 230
Dépôts/loyers reçus à l'avance des locataires	**22 179**	-
Obligations futures liées à la délocalisation des activités (note 12)	**1 538 133**	-
Produits reportés	-	83 131
Total des autres passifs	**1 560 312**	104 361
Moins la tranche à court terme	**22 179**	104 361
	1 538 133	-

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

7. Autres passifs (suite)

Produits reportés

Pour la période allant du 22 février au 30 juin 2007, la Société a reçu un montant de 109 268 $ en produits liés aux loyers (83 131 $ au 31 mars 2007) qui a été comptabilisé à titre de produits reportés. En vertu de l'article 3(5) du projet de loi 151, la Société n'est pas autorisée à recevoir des produits sans le consentement du gouvernement du Canada, de la province d'Ontario ou de la Cité de Toronto, à moins d'y être autorisée en vertu d'un règlement. La Société a obtenu le consentement des trois ordres de gouvernement le 2 juillet 2007. Par conséquent, les produits liés aux loyers, qui étaient auparavant comptabilisés à titre de produits reportés, ont été constatés à titre de produits pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Passif lié au contrat de location dans le cadre des activités de retrait

Le 26 juin 2006, la Société a déménagé ses bureaux et a cessé d'utiliser les locaux qu'elle louait au 207 Queens Quay West. La Société est demeurée responsable du contrat de location-exploitation lié à ces locaux jusqu'au 31 mai 2007. Un passif à la juste valeur a été comptabilisé à la date de cessation d'utilisation. Ce montant a été déterminé en fonction de la tranche résiduelle du loyer diminuée du montant qui pourrait raisonnablement être obtenu pour la sous-location de la propriété. Ce passif a été constaté au poste Autres passifs dans le bilan au 31 mars 2007 et a été amorti en diminution de la tranche résiduelle des paiements de location (incluse dans le poste Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau dans l'état des activités financières et de l'actif net). Ce passif était amorti complètement au 31 mai 2007. En outre, la Société a entièrement amorti les améliorations locatives liées aux anciens bureaux (incluses dans le poste Immobilisations).

8. Apports et subventions reportés

Les apports et subventions reportés représentent les apports des gouvernements qui n'ont pas été affectés aux coûts admissibles au 31 mars 2008, ainsi que les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations.

	2008	2007
	$	$
Charges d'exercices futurs		
Solde au début	**27 146 433**	18 083 260
Apports additionnels reçus	**77 641 998**	54 394 353
Moins les montants constatés à titre de produits	**(73 006 468)**	(45 331 180)
Solde à la fin	**31 781 963**	27 146 433
Apports en capital		
Solde au début	**(504 567)**	729 008
Acquisition d'immobilisations	**13 384 016**	14 473 500
Moins les apports directs à l'actif net	**(11 198 510)**	(15 000 000)
Produits nets remboursés au locataire	**-**	(24 868)
Moins l'amortissement du coût du terrain	**-**	(414 567)
Moins le montant amorti dans les produits	**(294 427)**	(267 640)
Solde à la fin	**1 386 512**	(504 567)
	33 168 475	26 641 866

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

9. Apports gouvernementaux

Le gouvernement du Canada, la province d'Ontario et la Cité de Toronto ont convenu d'accorder à la Société les fonds nécessaires au paiement des coûts admissibles dans le cadre des activités de projets. Le tableau qui suit décrit les conventions d'apport et les subventions existantes depuis la constitution de la Société :

Convention d'apport	Cité de Toronto	Province d'Ontario	Gouvernement du Canada	Total	Date d'échéance
	$	$	$	$	
1. Projets prioritaires					
Plan d'aménagement et stratégie d'affaires	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	31 mars 2008
Prolongement de la rue Front	56 666 666	56 666 667	56 666 667	170 000 000	31 mars 2008
Évaluations environnementales de la rivière Lower Don	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	31 mars 2008
Préparation des Port Lands	20 233 334	20 233 333	20 233 333	60 700 000	31 mars 2008
Total des projets prioritaires	**78 900 000**	**78 900 000**	**78 900 000**	**236 700 000**	
2. Projets principaux – aménagement des environs	**2 352 333**	**2 352 333**	**2 352 333**	**7 057 000**	31 mars 2008
3. Terrains du parc Commissioners	**3 333 333**	**3 333 333**	**3 333 334**	**10 000 000**	31 mars 2008
4. Installations du cours d'eau Western Beaches	-	-	**200 000**	**200 000**	30 sept. 2004
5. Installations du cours d'eau Western Beaches	**4 000 000**	**4 000 000**	**19 000 000**	**27 000 000**	30 nov. 2006
6. Shakespeare Works	-	-	**1 475 576**	**1 475 576**	31 mars 2008
7. Parc Tommy Thompson	-	-	**8 000 000**	**8 000 000**	31 mars 2008
8. Plan du parc du lac Ontario	-	-	**1 000 000**	**1 000 000**	31 mars 2008
9. Embellissement permanent des Port Lands	**2 580 000**	**2 580 000**	**10 000 000**	**15 160 000**	31 mars 2008
10. West Don Lands – Phase 1	**54 410 000**	**24 290 000**	-	**78 700 000**	31 mars 2010
11. University of Peace	-	-	**2 938 267**	**2 938 267**	1er déc. 2006
12. Acquisition de terrains stratégiques	-	-	**13 237 906**	**13 237 906**	31 mars 2008
13. Terrains sportifs provisoires des Port Lands	-	-	**5 000 000**	**5 000 000**	31 mars 2008
14. Parc Don River – Phase 1 (conception)	-	-	**2 204 809**	**2 204 809**	31 mars 2008
15. Complexe sportif régional des Port Lands – Phase 1	-	-	**200 000**	**200 000**	30 juin 2006
16. Deuxième plateforme de la Station Union	**40 000 000**	**30 000 000**	**19 334 000**	**89 334 000**	31 mars 2012
17. Étude de faisabilité du Square Canada	-	-	**375 000**	**375 000**	31 mars 2008
18. Restauration du Pier 4 – 1,5 M$ (substitués)	-	-	-	-	
19. Conception de la partie publique du secteur riverain central	-	-	**5 725 025**	**5 725 025**	31 mars 2008
20. Charges du siège social	**2 707 000**	-	**8 938 000**	**11 645 000**	31 mars 2007
21. Conception des Parcs EBF et de la promenade de la rive	-	-	**8 678 000**	**8 678 000**	31 mars 2008
22. Projet E	-	**15 000 000**	-	**15 000 000**	31 mars 2008
23. Mise en œuvre initiale d'EBF	**18 577 750**	**6 601 000**	-	**25 178 750**	31 mars 2012
24. Secteur de l'énergie – Convention de la Cité	**1 445 000**	-	-	**1 445 000**	31 mars 2009
25. Parc de l'Irlande	-	-	**500 000**	**500 000**	30 sept. 2007
26. Parc Mimico – province et cité	**6 266 000**	**2 167 000**	**2 167 000**	**10 600 000**	31 mars 2009
27. Port Union – province et cité	**18 334 000**	**5 333 000**	**5 333 000**	**29 000 000**	31 mars 2010
28. Rive du Harbourfront Centre	**6 200 000**	**6 200 000**	**6 200 000**	**18 600 000**	30 sept. 2006
29. CWPR – Bout du quai Spadina	-	-	**4 100 000**	**4 100 000**	31 mars 2011
30. Restauration du Pier 4 (2007)	**1 500 000**	-	-	**1 500 000**	31 mars 2008
31. Acquisition de terrains stratégiques	-	-	**9 500 000**	**9 500 000**	31 mars 2008
32. Évaluations environnementales de la rivière Lower Don – phase 2	-	-	**1 300 000**	**1 300 000**	31 mars 2011
33. Charges du siège social	-	-	**7 519 000**	**7 519 000**	31 mars 2008
34. Complexe sportif régional	-	-	**3 510 996**	**3 510 996**	31 mars 2011
Attributions					
1. First Waterfront Place	**12 500 000**	-	-	**12 500 000**	S./O.
Total	**253 105 416**	**180 756 666**	**231 022 246**	**664 884 329**	

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

9. Apports gouvernementaux (suite)

Les apports gouvernementaux sont fondés sur chaque ordre de gouvernement qui partage une partie des coûts admissibles, déduction faite des autres sources de revenu, conformément aux conventions d'apport.

	2008	2007
	$	$
Apports gouvernementaux		
Gouvernement du Canada	**39 359 368**	27 648 747
Province d'Ontario	**3 096 932**	23 381 112
Cité de Toronto	**48 569 714**	17 398 559
	91 026 014	68 428 418
Ajouter les apports reportés d'ouverture		
Gouvernement du Canada	**11 613 854**	4 709 800
Province d'Ontario	**5 622 836**	5 546 784
Cité de Toronto	**9 405 176**	8 555 684
	26 641 866	18 812 268
Moins les apports pour l'acquisition de terrains		
Gouvernement du Canada	**(9 797 848)**	-
Province d'Ontario	**87 641**	(15 000 000)
Cité de Toronto	**(1 488 303)**	-
	(11 198 510)	(15 000 000)
Moins les apports reportés de clôture		
Gouvernement du Canada	**(9 915 875)**	(11 613 854)
Province d'Ontario	**(5 594 887)**	(5 622 836)
Cité de Toronto	**(17 657 713)**	(9 405 176)
	(33 168 475)	(26 641 866)
Apports gouvernementaux constatés à titre de produits		
Gouvernement du Canada	**31 259 499**	20 744 693
Province d'Ontario	**3 212 522**	8 305 060
Cité de Toronto	**38 828 874**	16 549 067
	73 300 895	45 598 820

10. Subvention gouvernementale

Les apports de la Cité de Toronto pour l'exercice comprennent une subvention de 12,5 M$ à titre d'apport à l'égard de la construction de First Waterfront Place, dans le secteur d'East Bayfront. First Waterfront Place est aménagée par la Toronto Economic Development Corporation (la « TEDCO »). Les modalités de la subvention prévoyaient que la Société verse immédiatement 3,5 M$ à la TEDCO pour l'obtention de la certification Or de la norme LEED, le solde étant versé si la TEDCO respecte les normes d'excellence en matière de conception en participant au processus d'examen de la conception de Waterfront Toronto et suit les recommandations de son comité d'examen de la conception. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Société a constaté un total de 6,5 M$ versé à la TEDCO à titre de produits liés à la subvention et de frais de construction/de mise en œuvre dans l'état des activités financières. La tranche restante de 6 M$ a été comptabilisée dans les apports et subventions reportés dans le bilan, car la conception de l'immeuble n'avait pas encore été approuvée par le conseil d'administration de la Société ou le comité d'examen de la conception au 31 mars 2008.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

11. Charges salariales

Les frais de gestion de projets comprennent les charges salariales visant les employés dont les activités sont directement attribuées à des projets précis. Les charges salariales visant tous les autres employés sont présentées au poste Salaires, honoraires et avantages sociaux dans l'état des activités financières et de l'actif net. Le total des charges salariales pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 se répartit comme suit :

	2008	2007
	$	$
Charges salariales		
Incluses dans les frais de gestion de projets	**2 822 183**	729 171
Salaires, honoraires et avantages sociaux	**3 987 374**	4 248 181
Total des charges salariales	**6 809 557**	4 977 352

12. Frais de délocalisation des activités

Au cours de l'exercice, la Société a conclu une entente contractuelle avec la TEDCO visant à soutenir la délocalisation de l'un des locataires de la TEDCO de son emplacement actuel, dans le port de Toronto, à un nouvel endroit plus approprié selon les plans à long terme de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

En acceptant de déménager dans un nouvel emplacement et sous réserve du respect de certaines formalités avant le début du nouveau bail, le locataire a renoncé à son droit légal de renouveler ses baux actuels tous les 21 ans et a accepté de quitter la propriété actuelle vers le 31 août 2011, selon ce qui est prévu. Un montant de 8 268 000 $ payé par la Société est détenu en fiducie par les avocats du locataire jusqu'à ce que les conditions aient été respectées et que la propriété actuelle ait été libérée. Ce montant sera remboursé à la Société si les conditions ne sont pas respectées. Les baux existants ont été modifiés valablement afin d'arriver à échéance trois mois après le début du nouveau bail.

Comme le locataire a signé le nouveau bail alors qu'il n'avait pas encore quitté l'emplacement actuel, la direction est d'avis que la nature de l'opération consiste à interrompre ou à réduire la durée des baux existants. La direction est d'avis que la renonciation réelle à la propriété est hautement probable, car les dispositions des nouvelles ententes impliquent que le locataire n'est pas tenu de démanteler les structures existantes. Par conséquent, la direction considère comme une formalité la condition de libération des lieux et a ainsi comptabilisé le total des obligations de la Société, qui s'établit à 10 176 500 $ pour l'exercice, à titre de frais de délocalisation des activités. De ce montant, une tranche de 1 538 100 $ a été comptabilisée dans les autres passifs et devrait être payée en août 2011, lorsque la délocalisation aura lieu.

13. Frais des bénéficiaires admissibles

La Société a signé des ententes avec les bénéficiaires admissibles qui sont responsables de la gestion des divers projets du secteur riverain de Toronto. Aux termes de ces ententes, la Société ne peut devenir propriétaire du projet ni assurer la continuité de la responsabilité opérationnelle après son achèvement.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

13. Frais des bénéficiaires admissibles (suite)

Au cours de l'exercice, la Société a versé ou a comptabilisé les coûts admissibles conformément aux ententes avec les bénéficiaires admissibles, comme suit. Ces coûts (recouvrements), exception faite des frais de la Société pour ces projets, se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Cité de Toronto		
Prolongement de la rue Front	**(271 581)**	-
Toronto Transit Commission		
Deuxième plateforme de la station Union	**4 133 600**	1 988 081
Évaluation environnementale	**705 028**	363 859
Office de la protection de la nature de Toronto et de la région		
Évaluation environnementale de la rivière Lower Don	**819 023**	606 423
Parc Mimico	**1 778 997**	1 388 259
Parc de la rive de Port Union	**3 015 776**	3 190 076
Installations du cours d'eau Western Beaches	**199 497**	2 356 728
Parc Tommy Thompson	**895 496**	410 407
Partie publique du secteur riverain central	**33 285**	-
Promenade de la rive d'East Bayfront	**23 804**	-
Élargissement du pont de West Don Lands	**5 539 664**	9 688 231
Toronto Economic Development Corporation		
Embellissement permanent des Port Lands	**922 141**	1 520 047
Terrains du parc Commissioners	**2 278 752**	-
Plan d'évaluation/de gestion des risques d'East Bayfront	**792 382**	-
Préparation du chantier d'East Bayfront	**290 150**	-
Conception de l'infrastructure et études connexes d'East Bayfront	**26 211**	-
Harbourfront Corporation		
Rive du Harbourfront Centre	**-**	2 586 368
Restauration du quai 4	**1 258 376**	-
Ireland Park Foundation		
Secteur riverain central – Parc de l'Irlande	**500 000**	-
Shakespeare Works	**1 889**	(13 741)
University of Peace	**-**	1 181 432
	22 942 490	25 266 170

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

14. Régime de retraite des dirigeants

La Société offre un régime de retraite agréé connu sous l'appellation « The Pension Plan for Presidents of TWRC » (régime de retraite à l'intention des présidents de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto) (le « régime »). Le régime est un régime de retraite à prestations déterminées qui a été transféré de l'ancien employeur du président à la Société, conformément au contrat de travail du président. Le régime a été enregistré au nom de la Société le 21 avril 2003, sans actif ni passif jusqu'au 1er janvier 2005, date à laquelle l'ancien employeur du président a effectué un transfert à la Société. Le régime offre des prestations de retraite en fonction des années de service et du salaire moyen en fin de carrière.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque exercice. La mise à jour actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 31 mars 2008. La dernière évaluation effectuée aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 21 avril 2006.

Le rapprochement de la situation de capitalisation du régime et du montant comptabilisé dans les états financiers se présente comme suit :

	2008	2007
	$	$
Obligation au titre des prestations constituées	**1 297 270**	1 309 659
Juste valeur des actifs du régime	**1 081 106**	1 002 504
Situation de capitalisation – déficit du régime	**(216 164)**	(307 155)
Perte actuarielle nette non amortie	**137 396**	234 469
Passif au titre des prestations constituées	**(78 768)**	(72 686)

Les renseignements relatifs à l'obligation au titre des prestations constituées se présentent comme suit :

	2008	2007
	$	$
Obligation au titre des prestations constituées, au début	**1 309 659**	1 136 188
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**34 470**	35 751
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	**67 206**	52 737
(Gain actuariel) perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées	**(114 065)**	84 983
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin	**1 297 270**	1 309 659

La charge nette liée au régime pour l'exercice est déterminée comme suit :

	2008	2007
	$	$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**34 470**	35 751
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	**67 206**	52 737
Rendement prévu des actifs du régime	**(51 739)**	(41 588)
Amortissement de la perte actuarielle nette	**20 701**	14 522
Charge liée au régime	**70 638**	61 422

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

14. Régime de retraite des dirigeants (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2008	2007
Taux d'actualisation	**5,00 %**	4,50 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime	**5,00 %**	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération	**2,50 %**	2,50 %

15. Engagements

La Société s'est engagée à effectuer des paiements en vertu de contrats de location-exploitation pour du matériel et des locaux à bureaux jusqu'à la fin de 2012 pour un montant totalisant 2 184 000 $. Les paiements annuels des quatre prochains exercices se présentent comme suit :

	$
2009	671 500
2010	670 000
2011	675 500
2012	167 000
	2 184 000

De plus, la Société a d'autres engagements totalisant 35 263 000 $ (21 843 182 $ en 2007) qui comprennent des contrats signés directement par la Société, des conventions d'achat et de vente ou des ententes de prestations avec les bénéficiaires admissibles responsables de la gestion de divers projets du secteur riverain de Toronto. Le poste Charges payées d'avance et dépôts du bilan comprend un dépôt de 1 000 000 $ lié à une convention d'achat et de vente qui devrait être conclue au cours du prochain exercice.

16. Garanties

a) Aux termes de la convention d'apport, la Société doit indemniser la Cité de Toronto, la province d'Ontario et le gouvernement du Canada ainsi que leurs représentants, employés et mandataires respectifs des obligations à l'égard d'une poursuite relativement à des blessures, des dommages ou une perte de propriété, une perte économique ou une atteinte aux droits découlant directement ou indirectement :

   i) d'un projet;
   ii) de l'exécution d'un contrat ou de la violation de toute modalité;
   iii) de toute omission, acte volontaire ou négligence de la part des dirigeants, des employés ou des mandataires de la Société.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2008

16. Garanties (suite)

L'indemnisation s'étend à tous les coûts et obligations qui pourraient être engagés par l'ordre de gouvernement à la suite de la nomination de membres au conseil d'administration de la Société, que la Société agisse à titre de mandataire ou assume des obligations au nom de cet ordre de gouvernement.

La Société exige que tous les bénéficiaires admissibles indemnisent la Société de toute obligation selon les modalités susmentionnées.

La Société exige que tous les tiers entrepreneurs indemnisent chaque ordre de gouvernement et la Société, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires de toute obligation et réclamation pouvant être causée ou découlant des situations suivantes :

i) la violation de toute modalité du contrat par le tiers entrepreneur ou ses dirigeants, ses employés ou ses mandataires;
ii) toute omission, acte volontaire ou négligence de la part des dirigeants, des employés ou des mandataires du tiers entrepreneur relativement au projet.

b) Aux termes de l'entente de prestation conclue avec chaque bénéficiaire admissible, la Société indemnisera le bénéficiaire admissible et ses dirigeants, ses employés et ses mandataires de toute réclamation relative à une perte découlant des situations suivantes :

i) toute violation par la Société à l'égard de l'entente de prestation, de documents ou de certificats fournis conformément à la convention;
ii) toute omission, acte volontaire ou négligence de la part des dirigeants, des employés ou des mandataires de la Société relativement au projet.

La nature de l'indemnisation empêche la Société d'effectuer une estimation raisonnable de l'obligation maximale potentielle à laquelle elle pourrait être exposée. Toutefois, la direction tente de minimiser l'exposition de la Société en vertu de ces indemnisations au moyen de l'achat d'assurance à l'intention des administrateurs et des dirigeants, de l'affectation du risque aux bénéficiaires admissibles et aux entrepreneurs (comme il est décrit ci-dessus) et de l'application des politiques et des procédures de la Société et des bénéficiaires admissibles, ainsi que de la surveillance accrue lorsque cela s'avère nécessaire.

17. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

KPMG LLP
Chartered Accountants
Suite 3300 Commerce Court West
PO Box 31 Stn Commerce Court
Toronto ON M5L 1B2
Canada

Telephone (416) 777-8500
Fax (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société du palais des congrès
de la communauté urbaine de Toronto et au ministre du Tourisme

Nous avons vérifié le bilan de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'insuffisance et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 16 mai 2008

KPMG LLP, is a Canadian limited liability partnership and a member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International, a Swiss cooperative. KPMG Canada provides services to KPMG LLP.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Bilan

31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	2 730 160 $	5 229 951 $
Trésorerie destinée à des projets d'immobilisations	1 310 000	2 083 000
Acomptes des clients	7 861 142	7 635 614
Débiteurs	3 359 779	2 839 806
Stocks	426 035	438 020
Charges payées d'avance	248 730	196 228
	15 935 846	18 422 619
Immobilisations (note 2)	127 897 718	126 411 602
Avantages sociaux futurs (note 5)	91 700	703 100
	143 925 264	$145 537 321 $
Passif et insuffisance		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 174 110 $	4 623 777 $
Produits reportés	7 861 142	7 635 614
	12 035 252	12 259 391
Avantages sociaux futurs (note 5)	391 000	284 800
Insuffisance	(11 351 693)	(9 857 575)
Surplus d'apport (note 3)	142 850 705	142 850 705
Engagements (note 4)		
Événement postérieur à la date du bilan (note 8)		
	143 925 264	$145 537 321 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

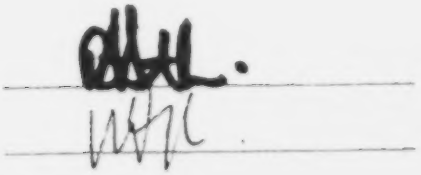

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Produits		
Aliments et boissons	23 054 750 $	26 781 800 $
Location d'installations	14 800 493	14 574 178
Stationnement	6 975 355	6 536 359
Autres	9 411 826	10 072 922
	54 242 424 $	57 965 259 $
Bénéfice d'exploitation brut	31 675 349 $	33 909 485 $
Charges d'exploitation	20 261 562	20 034 340
Bénéfice d'exploitation net	11 413 787	13 875 145
Amortissement, déduction faite de la réaffectation aux charges d'exploitation de 117 675 $ (113 453 $ en 2007) à l'égard du parc de stationnement	4 907 905	4 791 996
Bénéfice net	6 505 882 $	9 083 149 $

État de l'insuffisance

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Insuffisance au début de l'exercice	(9 857 575) $	(10 790 724) $
Bénéfice net	6 505 882	9 083 149
Distribution à l'Office ontarien de financement	(8 000 000)	(8 150 000)
Insuffisance à la fin de l'exercice	(11 351 693) $	(9 857 575) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	6 505 882 $	9 083 149 $
Éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie		
Charge au titre des avantages sociaux futurs	717 600	468 400
Amortissement	5 025 580	4 905 449
	12 249 062	14 456 998
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation :		
Débiteurs	(519 973)	(129 642)
Stocks	11 985	(53 632)
Charges payées d'avance	(52 502)	159 574
Créditeurs et charges à payer	(449 667)	(51 012)
	11 238 905	14 382 286
Financement		
Distribution à l'Office ontarien de financement	(8 000 000)	(8 150 000)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(6 511 696)	(3 117 618)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(3 272 791)	3 114 668
Trésorerie au début de l'exercice	7 312 951	4 198 283
Trésorerie à la fin de l'exercice*	4 040 160 $	7 312 951 $

*Cette donnée comprend la trésorerie et la trésorerie destinée à des projets d'immobilisations.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») est une société d'État sous l'autorité du ministre du Tourisme de l'Ontario. Elle a été constituée sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988. La Société est également considérée comme un organisme de la Couronne en vertu de cette loi et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent abriter des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs ainsi que divers événements mis sur pied par des entreprises, notamment du secteur des produits alimentaires et des boissons, ainsi que des stationnements.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits que génèrent la location d'installations, la vente d'aliments et de boissons et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

c) Immobilisations

Les immobilisations financées par des subventions gouvernementales sont inscrites déduction faite de ces subventions.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La possibilité de recouvrement des immobilisations destinées à être détenues et utilisées est évaluée en comparant leur valeur comptable aux flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés qu'elles devraient générer. Si la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure aux flux de trésorerie futurs estimatifs, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'immobilisation est alors constatée.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations (suite)

L'amortissement des immobilisations est imputé selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation prévues suivantes :

Bâtiments	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	De 5 à 20 ans

d) Produits reportés

Les produits reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

e) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse certaines estimations et pose diverses hypothèses qui influent sur les valeurs comptables de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et sur les valeurs comptables des produits et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations, la provision pour moins-value des débiteurs ainsi que l'actif et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

2. Immobilisations

			2008	2007
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments	218 057 445 $	47 929 546 $	170 127 899 $	174 188 162 $
Mobilier, agencements et matériel informatique	21 647 739	16 064 437	5 583 302	5 545 163
Améliorations locatives	35 533 635	29 717 490	5 816 145	1 632 596
	275 238 819	93 711 473	181 527 346	181 365 921
Moins les subventions gouvernementales	85 914 604	32 284 976	53 629 628	54 954 319
	189 324 215 $	61 426 497 $	127 897 718 $	126 411 602 $

3. Surplus d'apport

	2008	2007
Surplus d'apport, au début et à la fin de l'exercice	142 850 705 $	142 850 705 $

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien du financement (« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer un paiement de distribution minimal annuel à la province d'Ontario d'un montant de 2 500 000 $, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

3. Surplus d'apport (suite)

La distribution de 8 000 000 $ (8 150 000 $ en 2007) pour l'exercice 2008 a été remise à l'OOF de la façon suivante :

8 000 000 $ le 28 mars 2008
7 500 000 $ le 28 mars 2007, pour l'exercice 2007
650 000 $ le 28 avril 2006, pour l'exercice 2006

4. Engagements

La Société s'est engagée à faire des distributions annuelles minimales à l'OOF, tel qu'il est indiqué à la note 3, de même qu'à verser des loyers annuels minimums (y compris diverses estimations relatives aux frais accessoires) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des espaces de stationnement, des bureaux, des véhicules, du matériel informatique et du matériel, comme suit :

2009	5 950 990 $
2010	5 998 980
2011	5 996 831
2012	5 053 321
2013	5 105 762
Par la suite - 25 ans	127 074 040
	155 179 924 $

5. Avantages sociaux futurs

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées. Les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen maximal admissible. En outre, certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Avantages sociaux futurs (suite)

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées et des avantages complémentaires de retraite s'effectue selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui intègre les hypothèses les plus probables de la direction quant aux niveaux des salaires futurs, aux variations des autres coûts, à l'âge du départ à la retraite des salariés et à d'autres facteurs actuariels). La date de mesure des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de fin d'exercice de la Société, et la mesure du régime de retraite à prestations déterminées se fait le 31 décembre. Les dates des plus récentes évaluations actuarielles des régimes d'avantages sociaux à des fins de financement (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

i) régime enregistré de retraite à prestations déterminées - 31 décembre 2007 (31 décembre 2010);

ii) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi - 31 mars 2007 (31 mars 2010);

iii) convention de retraite - 31 mars 2008 (31 mars 2009).

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu des actifs des régimes pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs qui excèdent 10 % du plus élevé des deux montants suivants, soit le solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou la juste valeur des actifs des régimes, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 3 335 100 $ (3 168 500 $ en 2007) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le déficit de financement est compensé par des pertes actuarielles nettes non amorties de 3 035 800 $ (3 584 600 $ en 2007); il en résulte un passif des avantages sociaux futurs de 299 300 $ (actif de 418 300 $ en 2007) inscrit dans les états financiers. Actuellement, 175 employés participent au régime à prestations déterminées et 152 participent au régime à cotisations déterminées.

Au cours de 2005, la Société a mis un terme à son régime à prestations déterminées. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au régime à cotisations déterminées. Au 31 mars 2008, le régime à cotisations déterminées est entièrement capitalisé.

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Actifs des régimes				
Valeur marchande au début de l'exercice	12 904 600 $	640 000 $	11 188 700 $	589 100 $
Rendement réel (perte réelle) des actifs des régimes	(232 300)	(8 600)	994 100	48 400
Cotisations de l'employeur	676 400	30 300	701 300	71 900
Cotisations des salariés	228 500	–	236 900	–
Prestations versées	(228 200)	(73 700)	(216 400)	(69 400)
Valeur marchande à la fin de l'exercice	13 349 000 $	588 000 $	12 904 600 $	640 000 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Avantages sociaux futurs (suite)

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Obligations découlant des régimes				
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	15 413 500 $	1 299 600 $	12 859 400 $	1 100 900 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 114 900	63 700	964 600	58 300
Cotisations des salariés	228 500	–	236 900	–
Intérêts débiteurs	873 700	67 300	767 400	60 900
Prestations versées	(228 200)	(73 700)	(216 400)	(69 400)
Pertes (gains) actuariel(le)s	(1 618 800)	131 600	801 600	148 900
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	15 783 600 $	1 488 500 $	15 413 500 $	1 299 600 $
Excédent (déficit) des régimes				
Valeur marchande, moins les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(2 434 600) $	(900 500) $	(2 508 900) $	(659 600) $
Coût non amorti des services passés	–	–	–	2 200
Perte actuarielle nette non amortie	2 526 300	509 500	3 212 000	372 600
Actif (passif) au titre des prestations constituées	91 700 $	(391 000) $	703 100 $	(284 800) $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Avantages sociaux futurs (suite)

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Charges au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de l'exercice, moins les cotisations des salariés	1 114 900 $	63 700 $	964 600 $	58 300 $
Intérêts débiteurs	873 700	67 300	767 400	60 900
Perte réelle (rendement réel) des actifs des régimes	232 300	8 600	(994 100)	(48 400)
Pertes (gains) actuariel(le)s	(1 618 800)	131 600	801 600	148 900
Amortissement net	685 700	(134 700)	(419 300)	(98 300)
Charges nettes au titre du régime à prestations déterminées	1 287 800	136 500	1 120 200	121 400
Coût du régime à cotisations déterminées	322 100	–	224 100	–
Charges nettes au titre des régimes	1 609 900 $	136 500 $	1 344 300 $	121 400 $

L'actif net au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, est inclus dans le bilan de la Société.

Le tableau qui suit présente la répartition, en pourcentage, de la juste valeur des actifs des régimes entre les importantes catégories de placements :

	2008	2007
Titres de capitaux propres canadiens	32,8 %	23,3 %
Titres de capitaux propres mondiaux	27,1 %	32,2 %
Titres à taux fixe	40,1 %	44,5 %

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Les principales hypothèses utilisées pour comptabiliser les données sur les régimes sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	6,00 %	5,25 %	6,00 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	3,50 %	4,00 %	3,50 %
Coûts des prestations des exercices				
Taux d'actualisation	5,25 %	5,50 %	5,25 %	5,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,00 %	7,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	4,00 %

Le tableau qui suit présente les coûts tendanciels des soins de santé aux 31 décembre :

	2008	2007
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	11,00 %	12,00 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,00 %	5,00 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2014	2014

6. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, de la trésorerie destinée à des projets d'immobilisations, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2008

7. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin d'en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice à l'étude.

8. Événement postérieur à la date du bilan

Le 12 mai 2008, un dépôt initial de 250 000 $ a été versé relativement à l'achat d'un centre de triage d'une valeur totale 3 550 000 $, situé au 440, Commissioners Street. La direction a été autorisée par le conseil d'administration, le 7 mai 2008, à déposer une offre conditionnelle, sous réserve d'un certain nombre de conditions. En date du 16 mai 2008, ces conditions n'avaient pas encore été remplies.

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

RAPPORT DE GESTION

La direction de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique est responsable des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement. La direction a fixé ces montants de façon raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient établis en bonne et due forme, à tous importants égards.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la pertinence, l'exactitude et la fiabilité des renseignements financiers et pour veiller à ce que l'actif de la Société soit justifié et bien préservé.

Les états financiers ont été vérifiés par BDO Dunwoody LLP, un cabinet de vérificateurs externe indépendant, nommé par le conseil d'administration, dont le rapport est annexé ci-après.

Nancy Rowland
Directrice, Services généraux
9 mai 2008

Lidia Maleckyj
Trésorière
9 mai 2008

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au conseil d'administration de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Nous avons vérifié le bilan de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique au 31 mars 2008 et les états des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé, et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

BDO Dunwoody LLP

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)
Le 9 mai 2008

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

BILAN

Au 31 mars	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	**7 804**	10 974
Débiteurs	**2 619**	1 578
Montant à recevoir de la province	**4 851**	1 229
Charges payées d'avance	**175**	1 189
	15 449	14 970
Immobilisations (note 3)	**1 598**	1 085
	17 047	16 055
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	**11 842**	5 575
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	**149**	1 975
	11 991	7 550
Capitaux propres		
Excédent accumulé	**5 056**	8 505
	17 047	16 055

Approuvé au nom du conseil d'administration

Chair

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie integrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

pour l'exercice clos le 31 mars	2008 (en milliers de dollars)	2007 en milliers de dollars)
Recettes		
Subvention de la province de l'Ontario (note 5)	**72 524**	58 658
Ventes de publicité	**3 306**	3 236
Centres d'information touristique – Ventes et locations	**900**	1 042
Intérêts (créditeurs)	**438**	387
Promotions commerciales	**277**	344
Gouvernement du Canada	**125**	115
Recherche en marketing et autres recettes	**205**	227
	77 775	64 009
Charges		
Publicité et promotion des ventes	**50 960**	39 374
Développement commercial	**8 196**	5 503
Centres d'information touristique (note 6)	**6 285**	5 901
Administration (note 7)	**6 276**	6 155
Services de renseignements touristiques aux consommateurs	**3 335**	4 891
Programme de promotion des activités	**4 357**	3 065
Recherche	**990**	1 151
Amortissement des immobilisations	**650**	1 061
Frais du conseil d'administration et des comités (note 8)	**175**	140
	81 224	67 241
Excédent (déficit) des recettes sur les charges	**(3 449)**	(3 232)
Excédent accumulé au début de l'exercice	**8 505**	11 737
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	**5 056**	8 505

Les notes ci-jointes font partie integrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

pour l'exercice clos le 31 mars	**2008 (en milliers de dollars)**	2007 (en milliers de dollars)
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes sur les charges	**(3 449)**	(3 232)
Plus (moins) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	**650**	1 061
	(2 799)	(2 171)
Évolution du fonds de roulement hors caisse	**792**	(8 503)
	(2 007)	(10 674)
Rentrées nettes affectées aux activités d'investissement et de financement		
Prêts en cours	**-**	(3 087)
Acquisition d'immobilisations	**(1 163)**	(445)
	(1 163)	2 642
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	**(3 170)**	(8 032)
Encaisse et quasi-espèces au début de l'exercice	**10 974**	19 006
Encaisse et quasi-espèces à la clôture de l'exercice	**7 804**	10 974

Les notes ci-jointes font partie integrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, en vertu du Règlement de l'Ontario 618/98 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*. Le Règlement a été modifié par le Règlement de l'Ontario 271/04 en septembre 2004 pour prolonger le mandat de la Société indéfiniment. La Société a commencé ses opérations le 1er avril 1999. Voici ses objectifs :

a) faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique;
b) entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec l'industrie du tourisme;
c) appuyer les efforts de marketing déployés par l'industrie touristique et contribuer à ces efforts;
d) promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec l'industrie du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres échelons gouvernementaux et d'autres organismes gouvernementaux.

La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société effectue un suivi de la valeur monétaire (levier financier, contributions en nature) de ces accords pour démontrer l'impact de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Les recettes et les dépenses des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

La Société est un organisme à but non lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

b) Constatation des produits

Subvention de la province de l'Ontario

La Société est financée principalement par la province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées en tant que recettes durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées mais non pas reçues à la fin d'une période comptable sont comptabilisées. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et prise en compte au cours de la période ultérieure.

Ventes de publicité et Centres d'information touristique – Ventes et locations

Recettes provenant des ventes de publicité et Centres d'information touristique – Les ventes et les locations sont prises en compte durant la période où les services sont rendus ou pendant la durée du programme, à condition de pouvoir estimer et percevoir raisonnablement le montant.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Constatation des produits (suite)

Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont pris en compte pendant la période durant laquelle ils sont gagnés.

Divers

Les autres recettes sont prises en compte durant la période visée, à condition de pouvoir les estimer et les percevoir raisonnablement.

c) Nouveau soutien des partenaires

La Société bénéficie de certains services offerts par l'industrie du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autobus), et les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas aux restaurants offerts à rabais ou à titre gratuit). Étant donné qu'il est difficile d'établir leur juste valeur, les services obtenus à titre gratuit ne sont pas inclus dans les états financiers.

d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires et les dépôts à terme qui sont facilement convertibles en espèces et dont les dates d'échéance initiales étaient inférieures 90 jours.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, exception faite des immobilisations d'apport, qui sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement suit la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée de vie utile des immobilisations, compte tenu d'un amortissement d'une demi-année au cours de l'année d'acquisition et de cession. La durée d'amortissement des immobilisations est de trois à cinq ans.

f) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les recettes et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations à mesure que de nouveaux renseignements pourraient devenir disponibles.

g) Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à d'importants risques d'intérêt, de change ou de crédit liés à ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers est proche de leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

La Société classe ses instruments financiers dans une des catégories suivantes, compte tenu de l'objectif pour lequel l'actif a été exigé. Voici la politique comptable de la Société pour chaque catégorie :

Prêts et débiteurs

Ces éléments d'actif sont des éléments non dérivés, constatés à leur juste valeur marchande, résultant du transfert de liquidités ou d'autres éléments d'actif d'un prêteur à un emprunteur, en retour d'une promesse de remboursement à une ou plusieurs dates précisées, ou sur demande. Ils ont principalement pour source la prestation de services aux clients (débiteurs), mais incluent également d'autres types d'actif monétaire contractuel.

Autres éléments de passif financier

Les autres éléments de passif financier sont constatés à sa juste valleur marchande et incluent des engagements liés au commerce et d'autres éléments de passif monétaire à court terme.

3. IMMOBILISATIONS

	2008 (en milliers de dollars)			2007 (en milliers de dollars)
	Coût	**Amortissement accumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
Mobilier	**279**	**276**	**3**	8
Améliorations locatives	**621**	**429**	**192**	9
Système Info-tourisme Ontario	**5 425**	**4 022**	**1 403**	1 008
Actif lié à un contrat de location-acquisition	**589**	**589**	**-**	60
	6 914	**5 316**	**1 598**	1 085

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Campagne de promotion de la marque	**-**	1 787
Programmes de publicité	**149**	188
	149	1 975
Moins : Partie courante	**(149)**	(1 975)
	0	0

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

5. RECETTES : PROVINCE DE L'ONTARIO

La Société a reçu le financement suivant de la province de l'Ontario :

	2008 (en milliers de $)	2007 (en milliers de $)
Financement de base	**38 983**	39 176
Mesures de stimulation économique de l'automne	**20 000**	-
Campagne de promotion de la marque	**6 933**	9 613
Centres d'information touristique	**4 331**	4 166
Montant reporté de 2006-2007	**1 787**	4 981
Programme Expérience Été	**284**	275
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	**206**	410
Publicité diverse	**-**	37
	72 524	58 658

6. CENTRES D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les dépenses des Centres d'information touristique étaient les suivantes :

	2008 (en milliers de $)	2007 (en milliers de $)
Salaires et avantages sociaux	**3 347**	3 159
Locaux	**1 816**	1 700
Services	**519**	593
Transport et communications	**188**	118
Fournitures et matériel	**84**	70
Marchandise à vendre	**331**	261
	6 285	5 901

Les contributions de la Société liées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la caisse de retraite de la SEFPO pour l'exercice s'élevaient à 137 235 $ (2007 – 125 663 $) et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

Certains services administratifs, tels que les services d'appui juridiques et de ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme et des Loisirs. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et sont les suivants :

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

7. FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

	2008 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	**5 206**	5 003
Services	**686**	719
Transport et communications	**279**	285
Fournitures et matériel	**105**	148
	6 276	6 155

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 305 223 $ (2007 – 267 711 $) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages sociaux à remettre à la retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les frais d'administration.

8. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les membres du conseil d'administration et des comités reçoivent un remboursement des frais de déplacement engagés pour assister aux réunions du conseil d'administration et des comités connexes. Les membres du conseil d'administration et des comités ne touchent pas d'indemnité journalière pour participer aux réunions du conseil et des comités.

9. DIVULGATION DES SALAIRES

Le paragraphe 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés du secteur public dont le traitement annuel dépasse 100 000 $. Voici donc les noms des employés auxquels la Société a versé un salaire supérieur à 100 000 $ au cours de l'année civile 2007, cette exigence en matière de divulgation est la suivante :

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

9. DIVULGATION DES SALAIRES (suite)

Nom	Poste	Traitement	Avantages imposables
Garrett, Robin	Directrice générale/Présidente	165 829 $	280 $
Lanyon, Mary-Ann	Vice-président, Marketing	124 596 $	220 $
Kenny, William	Vice-présidente, Relations avec l'industrie et communications internes	120 762 $	214 $
Rowland, Nancy	Directrice, Services généraux	106 538 $	184 $
Hamazaki, Harvey	Conseiller commercial, Asie	104 056 $	206 $
Helinsk.., Diane	Coordonnatrice, Relations avec les médias, Europe	101 119 $	194 $
Rubinstein, Suzanne	Directrice, Centres d'information touristique de l'Ontario	101 975 $	179 $
Nahm, Jane	Responsable des opérations	100 390 $	147 $
Kotz, Gabrielle	Conseillère commerciale, Europe	100 978 $	201 $

10. ENGAGEMENTS

La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux. Voici les paiements locatifs annuels minimums pour les cinq prochaines années :

	(en milliers de dollars)
2009	359
2010	268
2011	181
2012	181
2013	181

11. PASSIF ÉVENTUEL

La Société est en litige avec un ancien fournisseur concernant des montants qui lui ont été facturés d'environ 1,5 million de dollars. L'issue de ce litige ne peut d'être déterminée. Cependant, de façon conservatrice, la Société a accumulé 232 000 $ pour tout passif éventuel.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, ci-joints, ont été dressés selon les principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés et c'est à la direction qu'en revient la responsabilité. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur l'appréciation de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 10 juin 2008.

La direction dispose d'un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances évalue de manière indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présente ses conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification aide le conseil à s'acquitter de ces responsabilités. Il rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de ce dernier consiste à préciser si, à son avis, les états financiers de la SFIEO donnent une image fidèle de sa situation financière conformément aux principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut canadien des comptables agréés. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,

Gadi Mayman

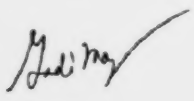

Vice-président et chef de la direction

Rapport du vérificateur

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai vérifié la situation financière de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2008 et les états des revenus, des dépenses, du passif non provisionné et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto, Ontario
Le 10 juin 2008

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Comptable public autorisé

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Bilan au 31 mars 2008

(en millions de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	3 $	3 $
Débiteurs	290	328
Intérêts à recevoir	20	15
Tranche à court terme des effets à recevoir (note 6)	375	400
	688	746
Paiements tenant lieu d'impôts à recevoir (note 11)	185	267
Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario (notes 5 et 11)	840	418
Effets à recevoir et prêts en cours (note 6)	12 412	11 660
Frais d'emprunt reportés	210	195
	14 335 $	13 286 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	219 $	150 $
Intérêts à payer	519	558
Effets à payer à court terme (note 7)	1 206	1 583
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7)	3 883	1 849
	5 827	4 140
Dette à long terme (note 7)	23 154	24 458
Contrats d'achat d'électricité (note 9)	2 579	2 977
	31 560	31 575
Éventualités et garanties (note 12)		
PASSIF NON PROVISIONNÉ (notes 1, 3 et 11)	(17 225)	(18 289)
	14 335 $	13 286 $

Au nom du conseil d'administration :

Le président — Le vice-président et chef de la direction

Colin Andersen — Gadi Mayman

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
État des revenus, des dépenses et du passif non provisionné

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en millions de dollars)

	2008	2007
REVENUS		
Redevance de liquidation de la dette (notes 1 et 11)	982 $	991 $
Paiements tenant lieu d'impôts (notes 1 et 11)	546	757
Intérêts	776	725
Ventes d'électricité (note 9)	929	863
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité (note 9)	398	412
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 5 et 11)	422	67
Autres	5	6
Total des revenus	4 058 $	3 821 $
DÉPENSES		
Intérêts — Dette à court terme	85 $	88 $
— Dette à long terme	1 777	1 720
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	–	25
Amortissement des frais d'emprunt reportés	57	59
Achats d'électricité (note 9)	929	863
Frais de garantie d'emprunt	139	140
Exploitation	7	32
Total des dépenses	2 994	2 927
Excédent des revenus sur les dépenses	1 064	894
Passif non provisionné, au début de l'exercice (note 11)	18 289	19 183
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	17 225 $	18 289 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en millions de dollars)

	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 064 $	894 $
Rajustements :		
Paiements tenant lieu d'impôts à recevoir (notes 1 et 11)	82	31
Réduction nette des contrats d'achats d'électricité (note 9)	(398)	(412)
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 5 et 11)	(422)	(67)
Amortissement des frais d'emprunt reportés	57	59
Autres éléments	2	9
Flux de trésorerie fournis par l'exploitation	385 $	514 $
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	2 518 $	2 838 $
Moins remboursement de dette à long terme	1 801	3 114
Émission (remboursement) de dette à long terme (amortie), montant net	717	(276)
Émission de dette à court terme (amortie), montant net	(377)	104
Paiement à valoir sur le passif découlant du financement (note 10)	–	(768)
Remboursement anticipé d'effets à recevoir	(725)	380
Flux de trésorerie fournis (requis) par le financement	(385)	(560)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	–	(46)
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	3	49
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	3 $	3 $
Intérêts payés durant l'exercice et inclus dans l'excédent des revenus sur les dépenses	1 901 $	1 776 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1) Réforme du secteur de l'électricité

Le 1er avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)*d)* de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La SFIEO est une société d'État créée pour gérer la dette et administrer les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes, parmi lesquelles on trouve :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One Inc. (Hydro One), qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité;
- la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui coordonne le système indépendant centralisé et réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1er avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les éléments d'actif, le passif, le personnel, les droits et les obligations de l'ancienne Ontario Hydro, ont été transférées à l'OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIERE en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars, sous forme de titres de créance remboursables à la SFIEO. À la même date, la Province a échangé ses participations de 5 126 millions de dollars dans l'OPG et de 3 759 millions de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIEO.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIEO seront remboursés par prélèvement sur les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sur le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux de distribution d'électricité. La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui est versée par les consommateurs d'électricité au taux de 0,7 cent le kWh pour la plupart des consommateurs de l'Ontario, sert au remboursement du reliquat de la dette. L'Office ontarien de financement, organisme de la Province chargé d'emprunter et d'investir l'argent de la Province et des autres organismes publics, offre à la SFIEO des services de gestion quotidienne.

Le 9 décembre 2004 a été adoptée la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, ce qui a été à l'origine d'un secteur de l'électricité entièrement réglementé et concurrentiel, constitué de divers producteurs recevant des prix fixés au moyen de différents mécanismes. L'électricité produite par des centrales de production d'énergie nucléaire et par des centrales de production d'hydroélectricité de base de l'OPG fait l'objet de prix réglementés, tandis que l'électricité qui provient des producteurs qui ont conclu des contrats existants ou de nouveaux contrats est consentie à des prix établis en vertu de ces mêmes contrats. Les consommateurs versent un amalgame de ces coûts, y compris les répercussions des prix réglementés sur les usines réglementées par l'OPG, les coûts totaux de production établis par les contrats actuels et nouveaux, et les prix du marché pour les autres installations de production. La *Loi* a également constitué l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui est chargé de s'assurer d'un approvisionnement d'électricité adéquat à long terme.

2) Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable
Puisque la SFIEO est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été dressés selon les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

Incertitude de mesure
Une incertitude de mesure peut influer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas où des estimations sont utilisées. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne l'évaluation des contrats d'achat d'électricité et la date prévue d'extinction des obligations de la SFIEO. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de l'établissement des états financiers et feront l'objet d'un rajustement annuel suivant la collecte de nouveaux renseignements.

Frais d'emprunts reportés
Les frais d'emprunt reportés comprennent les montants non amortis des gains et pertes de change non réalisés découlant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises et les escomptes, primes ou commissions payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt. Ces frais sont amortis en fonction de l'échéance de la dette sous-jacente.

Constatation des revenus
Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Conversion des devises
La dette comprend des obligations, effets et débentures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couverte, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés, les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

Contrats d'achat d'électricité
Le passif au titre des contrats d'achat d'électricité était initialement calculé en actualisant les pertes estimatives réparties sur la durée des contrats. En vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, la SFIEO a commencé à recevoir les prix réels des contrats d'électricité, à compter du 1er janvier 2005, et ne subira plus de pertes sur ces contrats d'achat d'électricité. À cette date, le ministère des Finances avait estimé que l'élimination effective de ce passif surviendrait pendant la durée d'application restante des contrats, soit 12 ans.

3) Continuité de l'exploitation

Pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, la SFIEO dépend d'emprunts faits par la Province. Elle est également subordonnée au plan à long terme de réduction du passif non provisionné adopté par le gouvernement et décrit à la note 11.

Notes afférentes aux états financiers

1) Réforme du secteur de l'électricité

Le 1er avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)*d)* de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La SFIEO est une société d'État créée pour gérer la dette et administrer les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes, parmi lesquelles on trouve :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One Inc. (Hydro One), qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité;
- la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui coordonne le système indépendant centralisé et réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1er avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les éléments d'actif, le passif, le personnel, les droits et les obligations de l'ancienne Ontario Hydro, ont été transférées à l'OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIERE en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars, sous forme de titres de créance remboursables à la SFIEO. À la même date, la Province a échangé ses participations de 5 126 millions de dollars dans l'OPG et de 3 759 millions de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIEO.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIEO seront remboursés par prélèvement sur les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sur le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux de distribution d'électricité. La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui est versée par les consommateurs d'électricité au taux de 0,7 cent le kWh pour la plupart des consommateurs de l'Ontario, sert au remboursement du reliquat de la dette. L'Office ontarien de financement, organisme de la Province chargé d'emprunter et d'investir l'argent de la Province et des autres organismes publics, offre à la SFIEO des services de gestion quotidienne.

Le 9 décembre 2004 a été adoptée la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, ce qui a été à l'origine d'un secteur de l'électricité entièrement réglementé et concurrentiel, constitué de divers producteurs recevant des prix fixés au moyen de différents mécanismes. L'électricité produite par des centrales de production d'énergie nucléaire et par des centrales de production d'hydroélectricité de base de l'OPG fait l'objet de prix réglementés, tandis que l'électricité qui provient des producteurs qui ont conclu des contrats existants ou de nouveaux contrats est consentie à des prix établis en vertu de ces mêmes contrats. Les consommateurs versent un amalgame de ces coûts, y compris les répercussions des prix réglementés sur les usines réglementées par l'OPG, les coûts totaux de production établis par les contrats actuels et nouveaux, et les prix du marché pour les autres installations de production. La *Loi* a également constitué l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui est chargé de s'assurer d'un approvisionnement d'électricité adéquat à long terme.

En 2007, le ministre des Finances a demandé à la SFIEO d'établir une ligne de crédit pour couvrir des besoins d'ordre général pour un montant en principal pouvant aller jusqu'à 500 millions de dollars pendant la période prenant fin le 31 mars 2008, ainsi qu'une seconde ligne de crédit, pour financer des échéances existantes, pour un montant en principal pouvant aller jusqu'à 950 millions de dollars pendant la période prenant fin le 31 décembre 2009. Au cours de l'exercice, de nouveaux prêts d'un montant de 500 millions de dollars ont été accordés à l'OPG pour couvrir des besoins d'ordre général et 400 millions de dollars de prêts venant à échéance ont été refinancés.

Voici un résumé de la dette de l'OPG envers la SFIEO :

(en millions de dollars)	
Exercice	**Montant**
2008-2009	375 $
2009–2010	707
2010–2011	625
2011–2012	188
2012–2013	400
2016–2017	320
2017-2018	1 125
Total	**3 740 $**

7) Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2008, par échéance et par devise, exprimé en dollars canadiens.

(en millions de $) **Devise**	**Dollar canadien**	**Dollar américain**	**Autre devise étrangère**	**Total 2008**	**Total 2007**
Échéance :					
1 an	4 702 $	387 $	–	5 089 $	3 432 $
2 ans	2 179	–	139	2 318	3 883
3 ans	1 200	–	53	1 253	2 319
4 ans	500	–	47	547	1 103
5 ans	800	977	118	1 895	547
De 1 à 5 ans	9 381	1 364	357	11 102	11 284
De 6 à 10 ans	7 938	594	570	9 102	8 583
De 11 à 15 ans	3 817	–	–	3 817	2 938
De 16 à 20 ans	2 163	–	–	2 163	2 929
De 21 à 25 ans	929	–	–	929	1 041
De 26 à 50 ans	1 130	–	–	1 130	1 115
Total	**25 358 $**	**1 958 $**	**927 $**	**28 243 $**	**27 890 $**

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement était de 6,36 % (6,51 % en 2007), compte tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. L'échéance la plus longue est le 2 juin 2037. La dette totale libellée en devises au 31 mars 2008 était de 2,9 milliards de dollars, couverte à 100 % en dollars canadiens (4,2 milliards de dollars, soit 100 %, en 2007). Les obligations et les effets à payer qui sont détenus par la Province ou dont le capital et les intérêts sont garantis par celle-ci sont présentés dans le tableau suivant :

Dette	31 mars 2008			31 mars 2007		
(en millions de dollars)	**Détenus par la Province**	**Garantis par la Province**	**Total**	**Détenus par la Province**	**Garantis par la Province**	**Total**
Titres à court terme	1 206 $	–	1 206 $	1 583 $	–	1 583 $
Tranche à court terme des titres à long terme	2 506	1 377	3 883	881	968	1 849
Titres à long terme	15 220	7 934	23 154	15 147	9 311	24 458
Total	**18 932 $**	**9 311 $**	**28 243 $**	**17 611 $**	**10 279 $**	**27 890 $**

La juste valeur de la dette émise se rapproche des montants selon lesquels les titres d'emprunt pourraient être échangés au cours d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIEO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et, le cas échéant, elle est comparée aux valeurs boursières. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2008, la juste valeur estimative de la dette de la SFIEO s'élevait à 32,6 milliards de dollars (32,1 milliards de dollars en 2007). Elle était supérieure à la valeur comptable de 28,2 milliards de dollars (27,9 milliards de dollars en 2007), étant donné que les taux d'intérêt courants sont généralement inférieurs à ceux qui étaient en vigueur au moment de l'émission, ainsi qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

8) Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIEO applique différentes stratégies de gestion des risques et observe des limites très strictes afin d'assurer une gestion prudente et économique des risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La SFIEO utilise de tels instruments pour couvrir et réduire au minimum le risque de taux. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, c'est-à-dire de contrats aux termes desquels la SFIEO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIEO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les paiements de capital et d'intérêts sur des titres de créance en devises ainsi que les montants des opérations en devises varient en dollars canadiens en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, des instruments dérivés sont utilisés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, les paiements de capital sur des titres de créance en devises non couverts, déduction faite des liquidités en devises, ne peuvent dépasser 5 % du total de la dette. Au 31 mars 2008, une tranche de 0,0 % de ces paiements et montants sur la dette totale (0,0 % en 2007) était dépourvue de couverture.

Le risque de révision des taux d'intérêt auquel est exposée la SFIEO découle de l'évolution des taux d'intérêt. Ce risque est réduit en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, la dette à taux variable non couverte et la dette à taux fixe arrivant à échéance au cours des douze prochains mois, déduction faite des liquidités, ne peut dépasser 35 % du total de la dette. Au 31 mars 2008, la dette exposée au risque de révision du taux d'intérêt net représentait 23,6 % de la dette totale de la SFIEO (14,4 % en 2007).

Le risque d'illiquidité est le risque que la SFIEO ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. Conformément aux explications de la note 3, la SFIEO s'en remet à la Province pour emprunter et remployer les fonds requis pour refinancer la dette échue et couvrir toute insuffisance de trésorerie.

Le tableau qui suit indique les dates d'échéance des instruments dérivés de la SFIEO, par type, en cours au 31 mars 2008, en fonction du montant théorique des contrats. Les montants théoriques représentent le volume des contrats en cours; ils ne sont indicatifs ni des risques de crédit ou de marché, ni des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés

Au 31 mars 2008 (en millions de dollars)

Exercice d'échéance	2009	2010	2011	2012	2013	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Mars 2007
Swaps de devises	387 $	497 $	98 $	91 $	1 193 $	1 386 $	–	3 652 $	4 741
Swaps de taux d'intérêt	988	886	–	147	960	3 178	653	6 812	7 349
Contrats de change à terme	34	–	–	–	–	–	–	34	473
Total	**1 409 $**	**1 383 $**	**98 $**	**238 $**	**2 153 $**	**4 564 $**	**653 $**	**10 498 $**	**12 563 $**

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIEO a des gains non réalisés. Le tableau ci-après présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés, au 31 mars 2008.

Risque de crédit (en millions de dollars)	**31 mars 2008**	**31 mars 2007**
Risque de crédit brut[1]	4 844 $	6 833 $
Moins compensation[2]	(5 572)	(7 525)
Risque de crédit net[3]	(728) $	(692) $

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Notes:

(1) Le risque de crédit brut concerne notamment les swaps, les options, les contrats à terme normalisés, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les contrats de change à terme.

(2) Les contrats n'ont pas une date de règlement coïncidente. Cependant, les contrats cadres prévoient la compensation à la liquidation.

(3) Le risque de contrepartie positif (au sens où les contreparties avaient une dette envers la SFIEO) s'établissait à 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2007) et le risque de contrepartie négatif (au sens où la SFIEO avait une dette envers les contreparties), à 729 millions de dollars (694 millions de dollars en 2007), soit un risque de crédit net total de (728) millions de dollars ((692) millions de dollars en 2007).

Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la SFIEO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise. Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est géré en concluant des contrats (contrats cadres) avec la quasi-totalité des contreparties, ce qui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit net tient compte de l'effet d'atténuation de ces accords de compensation.

La SFIEO gère son risque de crédit en s'assurant régulièrement de suivre les limites de crédit et en traitant avec des contreparties qui ont une bonne cote de crédit. Au 31 mars 2008, hormis les contrats avec la Province, la plus importante concentration de risques de crédit de la SFIEO était associée à une contrepartie dont la cote était de « A+ », qui représentait plus de 10 % du risque de crédit net. Si la SFIEO devait remplacer tous ses contrats de swaps avec cette contrepartie, il lui en coûterait 0 dollar (2 millions de dollars en 2007), puisque les contrats permettent la détermination et la compensation de la position nette et que la dette de la SFIEO envers cette contrepartie est supérieure à la dette de la contrepartie envers la SFIEO.

9) Contrats d'achat d'électricité

Des contrats d'achat d'électricité et des accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPE) de l'Ontario. À titre de société remplaçante d'Ontario Hydro, la SFIEO est devenue la contrepartie à ces contrats. Les contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici 2048, prévoyaient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs à celui du marché. Par conséquent, le passif au titre des PPE a été inscrit à 4 286 millions de dollars selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT) depuis que la SFIEO a remplacé Ontario Hydro le 1er avril 1999. Le modèle de la VAFT a été mis à jour au 31 mars 2003, de sorte que le passif estimatif a diminué de 422 millions de dollars pour atteindre 3 745 millions de dollars. Ce changement par rapport à 2002-2003 est amorti en fonction des revenus sur une période de dix ans.

En vertu des réformes législatives apportées au marché de l'électricité, la SFIEO a commencé à percevoir les prix des contrats réels des consommateurs d'électricité à compter du 1er janvier 2005 et elle ne subira plus de pertes sur ces contrats. À cette date, le ministre des Finances avait estimé que la plus grande part de ce passif serait éliminée sur douze ans, soit la durée restante des contrats existants. En conséquence, la SFIEO amortit ce passif en fonction des revenus sur cette période.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2008, la SFIEO a acheté et vendu aux PPE pour 929 millions de dollars d'électricité (863 millions de dollars en 2007).

Les prêts aux PPE ont augmenté de 2 millions de dollars au cours de l'exercice pour atteindre 84 millions de dollars (82 millions de dollars en 2007), essentiellement en raison des intérêts qui ont été ajoutés au solde du principal.

État du passif au titre des contrats d'achat d'électricité (en millions de dollars)
Au 31 mars 2008

	2008	2007
Passif au début de l'exercice	2 977 $	3 389 $
Amortissement	398	412
Passif à la fin de l'exercice	2 579 $	2 977 $

10) Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire

En tant que société remplaçante d'Ontario Hydro, la SFIEO a pris en charge un passif de 2 378 millions de dollars lié aux montants engagés avant le 1er avril 1999 pour la gestion des déchets nucléaires et la restauration des lieux.

En mars 2002, la Province et l'OPG ont conclu l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) afin de mettre sur pied, de financer et de gérer des fonds distincts pour s'assurer de la disponibilité des sommes nécessaires à la gestion des déchets nucléaires et à la cessation de l'exploitation des centrales. Le taux d'intérêt correspond à l'Indice des prix à la consommation de l'Ontario plus 3,25 %, conformément à l'ONFA, dont les modalités ont été arrêtées définitivement le 24 juillet 2003. La SFIEO ne participe pas à la gestion de ces fonds, qui sont comptabilisés dans les états financiers de l'OPG et gérés conjointement par l'OPG et par la Province.

Le conseil d'administration de la SFIEO a approuvé le financement, pour une période de quatre ans, du fonds réservé pour le déclassement des centrales, le Decommissioning Segregated Fund. La SFIEO a contribué au fonds à partir de 2003 et s'est acquittée de la totalité de ce passif, intérêts compris, lors de son dernier versement, effectué le 30 mars 2007.

11) Passif non provisionné

Le passif non provisionné à l'ouverture a été réduit en 2007 pour tenir compte de l'élimination d'un rajustement des fonds de roulement remboursables à l'Ontario Power Generation, qui avait été consigné au départ comme une augmentation de 110 millions de dollars du passif non provisionné à l'ouverture, au 31 mars 2000. Il a été établi par la suite que cette augmentation des fonds de roulement n'était pas nécessaire.

Le passif non provisionné à l'ouverture, soit 19,4 milliards de dollars au 1er avril 1999, comprenait un passif de 38,1 milliards de dollars hérité d'Ontario Hydro, moins la valeur des actifs transférés à la SFIEO le 1er avril 1999, dont 17,2 milliards de dollars en effets à recevoir et 1,5 milliard de dollars en prêts en cours et autres actifs. Aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a mis en place un plan à long terme pour rembourser la dette au sein même du secteur. Le plan est fondé sur les flux de trésorerie provenant des sources suivantes au 1er avril 1999 :

- **Des effets à recevoir** de la Province (8,9 milliards de dollars), de l'OPG (3,4 milliards de dollars), de Hydro One (4,8 milliards de dollars) et de la SIERE (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards de dollars au total, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;

- **Des paiements tenant lieu d'impôts** sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital effectués par l'OPG, Hydro One et les services municipaux de distribution d'électricité;

- **Une redevance de liquidation de la dette** à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;

- **Un revenu réservé au secteur de l'électricité**. Conformément à la promesse du gouvernement de garder les revenus de l'électricité au sein du secteur de l'électricité, la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservée au remboursement de la dette de la SFIEO.

Le plan à long terme appuie les estimations selon lesquelles le remboursement du reliquat de la dette insurmontable, précédement prévu entre 2012 et 2020, sera vraisemblablement terminé entre 2014 et 2018.

12) Éventualités et garanties

La SFIEO est partie prenante dans diverses poursuites judiciaires découlant de la conduite normale des affaires, dont certaines concernent l'ancienne Ontario Hydro avant la création de la SFIEO, le 1er avril 1999. Aux termes de la restructuration d'Ontario Hydro du 1er avril 1999, chaque société remplaçante (OPG, Hydro One, ESA et SIERE et leurs filiales respectives) doit prendre en charge les obligations liées aux activités de l'ancienne Ontario Hydro qui lui ont été transférées. Si ces obligations restent à la charge de la SFIEO, la société remplaçante est également tenue d'indemniser cette dernière. En ce qui concerne les poursuites judiciaires touchant les activités d'Ontario Hydro conservées par la SFIEO, il est impossible de déterminer le résultat et le nombre de règlements de ces poursuites pour le moment. Par conséquent, aucune provision à leur endroit n'est incluse dans les états financiers. Il sera tenu compte de ces règlements, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ils ont lieu.

Sous réserve d'une franchise de 10 millions de dollars, la SFIEO a convenu d'indemniser Hydro One en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant fait l'objet ou devant faire l'objet d'un transfert à l'entreprise en date du 1er avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La province de l'Ontario a accepté de prendre en charge tout passif éventuel découlant de ces indemnisations. Un engagement analogue d'indemnisation à l'égard de l'OPG a pris fin le 31 mai 2006.

La SFIEO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 9. Ces garanties totalisaient environ 57 millions de dollars au 31 mars 2008 (69 millions de dollars en 2007).

13) Opérations entre apparentés

Dans le cadre usuel de ses activités, la SFIEO a conclu des opérations avec les apparentés suivants, dont l'identité a été divulguée dans les notes afférentes aux états financiers. Chacune des entités suivantes est comprise dans les états financiers de la Province :

- Province de l'Ontario;
- Ontario Power Generation Inc.;
- Hydro One Inc.;
- Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité;
- Office de l'électricité de l'Ontario;
- Office ontarien de financement.

14) Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs relatifs à l'année précédente ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour 2008.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
Exercice terminé le 31 mars 2008

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de la Société immobilière de l'Ontario ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. La préparation d'états financiers exige le recours à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations ayant une incidence sur l'exercice en cours ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date postérieure. Ces états financiers ont été préparés adéquatement en respectant le seuil d'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles au 21 mai 2008.

La direction utilise un système de contrôles internes conçu pour fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables seront disponibles en temps utile. Ce système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit adéquatement la délégation de pouvoirs et la séparation de tâches. Une fonction de vérification interne permet d'évaluer régulièrement et de manière indépendante l'efficacité des contrôles internes et de rendre compte périodiquement des résultats à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes. Le Conseil d'administration examine les états financiers et les approuve.

Les états financiers ont été vérifiés par le sous-vérificateur général de l'Ontario. Le sous-vérificateur général a pour responsabilité de déterminer si, selon lui, les états financiers donnent une image fidèle de la situation de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui se trouve à la page suivante, expose la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,

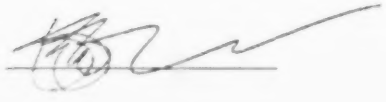

Peter Papagiannis
Directeur financier et trésorier
Le 21 mai 2008

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société immobilière de l'Ontario,
au ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière de l'Ontario au 31 mars 2008 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 21 mai 2008

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

BILAN

Au 31 mars	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9b, 9c)	41 240 $	42 793 $
Débiteurs (note 9d)	7 171	3 324
Frais payés d'avance	347	715
	48 758	46 832
Immobilisations corporelles (note 5)	7 463	3 852
Fonds détenus en fiducie (note 6)	198 625	124 518
	254 846 $	175 202 $
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	13 396 $	8 513 $
Provision pour indemnités de départ (note 4)	-	46
	13 396	8 559
Fonds détenus en fiducie (note 6)	198 625	124 518
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	42 825	42 125
	254 846 $	175 202 $

Engagements (note 7)

Éventualités (note 8)

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du Conseil :

Administrateur : 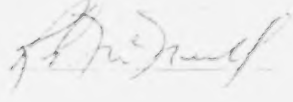 Administrateur :

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice terminé le 31 mars	2008	2007
PRODUITS		
Frais de gestion (note 9a)	38 127 $	38 055 $
Remboursement des dépenses – tenant lieu d'honoraires (note 9a)	14 085	10 985
Coûts directs récupérables (note 9a)	6 362	5 087
Intérêts bancaires et autres revenus (note 9c)	1 691	1 455
	60 265	55 582
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux (note 9e et 10)	35 440	32 001
Dépenses de fonctionnement directes (note 9f)	21 427	15 506
Amortissement	2 698	2 891
	59 565	50 398
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	700	5 184
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, DÉBUT DE L'EXERCICE	42 125	36 941
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, FIN DE L'EXERCICE	42 825 $	42 125 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Excédent des produits sur les charges	700 $	5 184 $
Ajustements pour :		
Amortissement	2 698	2 891
Recouvrement des indemnités de départ (note 4)	(12)	(411)
	3 386	7 664
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(3 847)	4 142
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	368	(388)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	4 883	(1 049)
	4 790	10 369
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :		
Achat d'immobilisations corporelles (note 5)	(6 309)	(1 454)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Indemnités de départ versées au cours de l'exercice et déjà prévues (note 4)	(34)	(488)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 553)	8 427
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	42 793	34 366
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	41 240 $	42 793 $

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2008

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NATURE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société immobilière de l'Ontario (la Société) a été mise sur pied en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi), à titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario (la Province). En vertu des paragraphes 6(1), 8(1) et 8(2) de la *Loi sur le ministère des services gouvernementaux*, la Province a délégué à la Société son pouvoir d'acquérir, de détenir et d'aliéner des propriétés au nom du gouvernement et des organismes connexes. En tant que société de la Couronne et entreprise en exploitation de la Province, la Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices. La Société relève du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP).

La Société est tenue de rendre des comptes sur ces activités à la Province. Le mandat de la Société couvre les services de gestion de projets et de gestion immobilière pour les ministères et les organismes du gouvernement ontarien qui détiennent des éléments d'actif ou qui requièrent des services immobiliers. La Société gère une superficie locative de 47,3 millions de pieds carrés dont 37,3 millions appartiennent à la Province et 10 millions sont loués au secteur privé, ainsi que 80 353 acres de terrains appartenant à la Province. La Société fournit également des services de gestion immobilière à la Ville du Grand Sudbury relativement à une immobilisation.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies lors de la préparation des présents états financiers sont énumérées ci-dessous :

a) Produits

Les frais, les remboursements des dépenses et les coûts directs récupérables sont considérés comme des produits si les services sont fournis ou les dépenses connexes sont engagées et le recouvrement est raisonnablement sûr.

b) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et équivalents de trésorerie consistent en l'encaisse, les comptes bancaires courants et, le cas échéant, les placements à court terme portant une échéance de moins de 90 jours.

c) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada, oblige la direction à faire des estimations et énoncer des hypothèses qui ont une incidence sur les montants communiqués au titre des actifs et des passifs en date des états financiers, ainsi que sur les montants communiqués au titre des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction à mesure que de nouveaux éléments d'information sont connus.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2008

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations d'une valeur de plus de mille dollars dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année en cours sont capitalisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée de leur vie utile, tel qu'indiqué ci-dessous :

Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Logiciels personnalisés	5 ans
Mobilier et agencements	3 ans
Améliorations locatives	de 3 à 5 ans

e) Régimes de retraite des employés

Jusqu'au 29 novembre 2001, la Société fournissait des prestations de retraite à son personnel employé à temps plein, en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, à savoir des caisses de retraite interentreprises à prestations déterminées.

Selon les modifications apportées à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, qui sont entrées en vigueur le 30 novembre 2001, les employés de la Société ne font plus partie du personnel de la fonction publique de l'Ontario. Cependant, les employés ayant participé à la Caisse de retraite des fonctionnaires ou à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario ont continué à contribuer à la Caisse de retraite des fonctionnaires après le 30 novembre 2001. Ce régime est comptabilisé à titre de régime à cotisations déterminées puisque la Société ne possède pas suffisamment de renseignements pour mettre en application les principes comptables des régimes à prestations déterminées.

Les employés permanents à temps plein, embauchés après le 29 novembre 2001, participent obligatoirement à un régime de retraite et d'épargne à cotisations déterminées géré par un tiers administrateur. La Société et l'employé versent le même montant obligatoire à ce régime.

Les charges de retraite représentent les sommes que la Société a versées aux divers régimes au cours de l'exercice.

2. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE RELATIVE AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1er avril 2007, la Société a adopté les nouvelles recommandations figurant au manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), au chapitre 1530, *Résultat étendu*, au chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, au chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, et au chapitre 3865, *Couvertures*. Les recommandations sont

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2008

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

appliquées rétroactivement et sans retraitement. Ces nouveaux chapitres du Manuel de l'ICCA, qui s'appliquent aux exercices financiers commençant le ou après le 1er octobre 2006, établissent des normes comptables concernant la constatation, la mesure, la divulgation et la présentation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers, et décrivent le moment et la façon dont la comptabilité de couverture peut être appliquée.

Conformément à ces nouvelles normes, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, les actifs détenus jusqu'à échéance, les prêts et les créances, les actifs disponibles à la vente, ainsi que les autres passifs financiers. Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, sont indiqués sur le bilan et mesurés à partir de leur juste valeur marchande au moment de leur création. Les autres mesures et constatations de changements à la juste valeur des instruments financiers dépendent de leur classification initiale. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation de tous les gains et pertes dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les instruments financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, avec réévaluation des gains et des pertes dans les éléments du résultat étendu (une composante distincte de l'avoir) jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les instruments financiers classés comme prêts ou créances, les actifs détenus jusqu'à échéance et les autres passifs financiers sont par la suite évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode de l'intérêt effectif. Les dépréciations et les gains ou pertes sur les opérations de change sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Voici un résumé du modèle comptable que la Société a choisi d'appliquer à chacune de ses catégories importantes d'instruments financiers actifs au 31 mars 2008.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers comme les actifs détenus à des fins de transaction, les prêts et les créances, ainsi que les autres passifs financiers, sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

L'adoption des recommandations de ces nouveaux chapitres n'a eu aucune incidence sur les soldes d'ouverture au 1er avril 2007. La Société n'entame aucune opération de couverture et elle ne compte aucun instrument financier comme des actifs disponibles à la vente. Par conséquent, aucun élément du résultat étendu n'est enregistré.

Les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapprochent de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. La direction est d'avis que la Société ne s'expose pas à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit provenant de ces instruments financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2008

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

3. RÉCENTES PRISES DE POSITION SUR LA COMPTABILITÉ

Les récentes prises de position sur la comptabilité qui ont été formulées mais qui ne sont pas encore en vigueur, et qui ont un effet potentiel pour la Société, sont les suivantes :

Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, *Informations à fournir concernant le capital*, exige d'une entité qu'elle fournisse des informations à l'égard de ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital, ainsi que des données quantitatives sur les éléments que l'elle considère comme faisant partie de son capital, et qu'elle indique si elle s'est conformée aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise et, si elle ne s'y est pas conformée, les conséquences de cette inapplication. Cette norme est en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices ouverts depuis le 1er octobre 2007. La Société étudie actuellement l'incidence de la nouvelle norme.

Instruments financiers – Informations à fournir et présentation

Le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, *Instruments financiers – informations à fournir*, impose de fournir davantage d'informations de façon à permettre aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière d'une entité, y compris les données sur la juste valeur. Le chapitre 3863 du Manuel de l'ICCA, *Instruments financiers – présentation*, établit de nouvelles normes de présentation pour les instruments financiers, lesquelles avaient été reportées à un exercice ultérieur sans changement. Ces normes sont en vigueur à la Société depuis le 1er avril 2008. Les nouvelles exigences fourniront des informations supplémentaires concernant les risques liés aux instruments financiers auxquels la Société est exposée et sur la façon de gérer ces risques.

Normes générales de présentation des états financiers

Le chapitre 1400 du Manuel de l'ICCA, *Normes générales de présentation des états financiers*, a été modifié pour ajouter des exigences visant l'évaluation et la communication de la capacité d'une entité à poursuivre son exploitation. Les modifications sont en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels depuis le 1er janvier 2008. La Société prévoit que l'adoption de ces modifications n'aura aucune incidence sur ses états financiers.

Harmonisation des normes canadiennes et internationales

En mars 2006, le Conseil des normes comptables de l'ICCA a publié son nouveau plan stratégique, lequel abandonne les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et vise une convergence complète des Normes internationales d'information financière. À la fin d'une période de transition d'environ cinq ans, les PCGR canadiens cesseront d'exister à titre de base distincte de communication de l'information financière pour les entités ayant des obligations publiques de rendre des comptes. La Société surveillera étroitement les modifications qu'entraînera cette convergence et en évaluera l'incidence, le cas échéant, sur ses états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2008

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

4. INDEMNITÉS DE DÉPART

Remaniement de l'entreprise

Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, la Société a approuvé une nouvelle structure organisationnelle relativement à ses activités de gestion du portefeuille afin d'améliorer ses services à la clientèle. Le règlement de ce remaniement a été achevé au courant de l'exercice 2007-2008. Le total des indemnités de départ associées au remaniement s'est élevé à 3 094 $, somme qui était entièrement payée à la fin de l'exercice.

Les changements apportés à la provision pour indemnités de départ sont répartis comme suit :

31 mars	2008	2007
Solde, début de l'exercice	46 $	945 $
Réduction de la provision	(12)	(411)
Indemnités de départ versées	(34)	(488)
Solde, fin de l'exercice	- $	46 $

Autres indemnités

La Société a également versé d'autres indemnités de départ aux employés pour un total de 871 $ (913 $ en 2007) qui sont comprises dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux exprimées dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2008

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

31 mars			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel et logiciels informatiques	8 127 $	5 922 $	2 205 $	651 $
Logiciels personnalisés	7 659	6 595	1 064	2 092
Mobilier et agencements	858	724	134	-
Améliorations locatives	6 898	2 838	4 060	1 109
	23 542 $	16 079 $	7 463 $	3 852 $

Le coût total des immobilisations corporelles acquises pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'élève à 6 309 $ (1 454 $ en 2007).Le coût des immobilisations non amorties et indiquées aux postes améliorations locatives, matériel et logiciels informatiques, logiciels adaptés, mobilier et agencements est, respectivement, de 3 656 $ (néant en 2007), 1 691 $ (néant en 2007), 183 $ (néant en 2007) et 97 $ (néant en 2007), car ces coûts concernent le réaménagement des bureaux de la Société à l'exercice 2009 et les biens n'ont commencé à être utilisés au 31 mars 2008.

6. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La Société détient « en fiducie » plusieurs comptes bancaires actifs et un compte de placement à court terme administrés au nom de la Province et de la Ville du Grand Sudbury. Ils servent à l'exploitation des nombreux bien-fonds que la Province possède ou loue ou encore à la prestation de services offerts à d'autres ministères ou organismes de la Province, de même qu'à l'utilisation d'un bien-fonds dont la Ville du Grand Sudbury est propriétaire. Les fonds détenus en fiducie au nom de la Province s'élèvent à 198 418 $ (123 892 $ en 2007).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2008

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

7. ENGAGEMENTS

Les contrats de location-exploitation sont imputés à l'exercice conformément aux modalités des ententes de location. Selon les modalités des contrats de location-exploitation relatifs aux espaces et aux véhicules de la Société, celle-ci doit verser les frais de location suivants :

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2009	2 806 $
2010	2 923
2011	2 726
2012	2 793
2013	2 813
Par la suite	15 115
	29 176 $

8. ÉVENTUALITÉS

Durant le cours normal de ses affaires, la Société, en qualité d'agent du gouvernement de l'Ontario, fait parfois l'objet de poursuites judiciaires. À ce titre, la Société est en droit de demander dédommagement pour toutes les dépenses engagées en bonne et due forme dans le cadre de l'exercice de son pouvoir exprès au nom du gouvernement ontarien. Selon la direction, les dommages pour lesquels la Société pourrait être tenue responsable, le cas échéant, seront dédommagés par le gouvernement de l'Ontario et n'auront donc aucune incidence sur la situation financière ou les résultats financiers des opérations de la Société.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

a) Sur le plan économique, la Société dépend de la Province puisque toutes les sommes versées par la Province pour la prestation de services sont sous le contrôle du ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP).

Les principales sources de revenu de la Société sont les suivantes :

i. Frais de gestion

Il s'agit des frais, établis en fonction du marché, imputés pour des services de gestion des installations et de l'actif, et de gestion de projets qui sont basés sur un pourcentage des coûts des projets et qui concernent les éléments d'actif appartenant au ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2008

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ii. Remboursement des dépenses (tenant lieu d'honoraires)

En attendant la mise en place de la tarification intégrale, les frais généraux engagés par la Société (baux négociés par des tiers, services de négociation, services financiers et juridiques, de relations internes, de communications et de ressources humaines) sont financés par la Province à titre d'affectation annuelle, tout comme les coûts d'administration liés à la vente et à l'achat de propriétés au nom des ministères.

iii. Coûts directs récupérables

Dans les régions du Nord et de l'Est, le personnel de la Société coordonne et fournit des services directs d'exploitation et d'entretien des immeubles à l'appui du portefeuille. Les coûts connexes sont recouvrables auprès du MRIP et financés à partir des loyers payés au titre de l'exploitation et de l'entretien en vertu des baux. En outre, la Société a également récupéré les frais remboursables relatifs à des projets spéciaux entrepris au nom du MRIP.

b) La *Loi sur le plan d'investissement* exige que tout surplus soit, conformément aux directives du ministre des Finances, versé au Trésor de la Province de l'Ontario. En déterminant la somme payable, le cas échéant, le ministre des Finances s'assure que le paiement ne compromettra pas la capacité de la Société à acquitter son passif, à remplir ses obligations à échéance ou à honorer ses engagements contractuels. Le ministre des Finances n'a fait parvenir aucune instruction en ce sens.

c) La Loi sur le plan d'investissement exige que tous les placements à court terme soient réalisés avec l'Office ontarien de financement (OOF), une société de la Couronne de la province de l'Ontario, sauf accord contraire du ministre des Finances. Les placements à court terme s'élevant à 35 975 (24 629 $ en 2007), réalisés par l'OOF, sont inclus au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan, tandis que l'intérêt de 1 316 $ (1 022 $ en 2007) perçu sur ces placements est intégré au poste « Intérêts bancaires et autres revenus » de l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

d) Les débiteurs de la Société comprennent un montant de 7 091 $ (3 123 $ en 2007) provenant du MRIP et d'autres ministères.

e) Seuls les employés classifiés à temps plein, embauchés avant le 30 novembre 2001 et comptant plus de 10 ans de service ouvrant droit à pension à la retraite peuvent recevoir des prestations de retraite non liées à la pension. Le coût de ces prestations étant défrayé par la Province, il ne figure pas dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

f) Les dépenses de fonctionnement directes de la Société comprennent des coûts de locaux de 1 518 $ (1 620 $ en 2007) facturés par le MRIP.

g) Les liens qui unissent la Société et la Province de l'Ontario ont donné lieu aux opérations entre personnes apparentées énumérées. Celles-ci ont été mises au jour dans les notes présentées à la fin des états financiers.

- Fonds détenus en fiducie (note 6)

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(une société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2008

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

h) Les opérations entre personnes apparentées énumérées ci-dessus ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange (qui est le montant de la contrepartie établi et accepté par les personnes apparentées), laquelle est chiffrée au plus près de la valeur de pleine concurrence équivalente pour les services rendus.

10. RÉGIMES DE RETRAITE

Les contributions obligatoires de la Société aux régimes de retraite (voir note 1e) pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 se chiffrent à 1 404 $ (1 325 $ en 2007) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux de l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice 2007 ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES FONDS DES INVESTISSEURS IMMIGRANTS

Responsabilité concernant la présentation de l'information financière

La direction et le Conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés. Ces derniers ont été établis par la direction conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des Comptables Agréés. La préparation des états financiers exige nécessairement l'utilisation de prévisions fondées sur le jugement de la direction.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus qui vise à fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et que les renseignements financiers fiables sont accessibles en temps opportun. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation appropriée des pouvoirs et la répartition convenable des responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario dont la responsabilité consiste à indiquer s'il est d'avis que les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui est présenté à la page suivante, précise la portée de son examen du vérificateur et donne son opinion.

Au nom de la direction

John Langley
Président

David Clifford
Directeur financier

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
et au ministre du Développement économique et du Commerce

J'ai vérifié le bilan de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 20 juin 2008

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES FONDS DES INVESTISSEURS IMMIGRANTS

Bilan
Au 31 mars 2008

	2008 (en milliers $)	2007 (en milliers $)
ACTIF		
Encaisse	17 451	14
Créances	–	5 426
Placements (note 3)	593 302	401 703
Frais de commission reportés (note 5)	21 211	14 384
	631 964	421 527
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif		
Comptes fournisseurs	611	844
Allocations provinciales remboursables (note 4)	599 143	399 976
	599 754	400 820
Bénéfices non répartis	32 210	20 707
	631 964	421 527

Consultez les notes complémentaires.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Président du conseil

Administrateur

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES FONDS DES INVESTISSEURS IMMIGRANTS

État des résultats et des bénéfices non répartis
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 (en milliers $)	2007 (en milliers $)
Recettes		
Intérêts créditeurs	20 834	15 429
Récupération des frais de commissions reportés passés en charges (note 5)	–	22
	20 834	15 451
Dépenses (note 6)		
Amortissement des frais de commissions reportés (note 5)	8 216	5 436
Frais de gestion des placements (note 3)	1 115	844
	9 331	6 280
Bénéfice net	11 503	9 171
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	20 707	11 536
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	32 210	20 707

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES FONDS DES INVESTISSEURS IMMIGRANTS

États des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 (000 $)	2007 (000 $)
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisées aux fins de ces activités)		
Intérêt reçu	82	85
Frais de gestion des placements payés	(1 349)	(616)
	(1 267)	(531)
Encaisse générée par les activités de placement de financement (ou utilisée aux fins de ces activités)		
Allocations provinciales reçues nettes de commission	206 490	77 453
Allocations provinciales remboursables	(16 943)	(19 596)
	189 547	57 857
Investissements arrivés à maturité	29 448	18 903
Investissements achetés	(200 291)	(83 486)
	(170 843)	(64 583)
Augmentation nette de l'encaisse	17 437	(7 257)
Encaisse au début de l'exercice	14	7 271
Encaisse à la fin de l'exercice	17 451	14

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES FONDS DES INVESTISSEURS IMMIGRANTS

Notes complémentaires
31 mars 2008

1. Nature de la Société

Le 30 avril 1999, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants a été constituée à titre de société sans capital-actions en venu du Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La Société a été mise sur pied afin de participer au Programme d'immigration des investisseurs (PII) du gouvernement fédéral. En vertu du nouveau PII, chaque province participante est tenue de créer un organisme chargé de recevoir et d'investir les sommes des investisseurs immigrants à des fins de création ou de maintenir d'emplois au Canada pour favoriser le développement d'une économie forte et viable. En retour, chaque province participante garantit aux investisseurs immigrants que leur placement leur sera remboursé sans intérêt au bout de cinq ans.

2. Conventions comptables importantes

(A) RÈGLES COMPTABLES DE BASE

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des Comptables Agréés

(B) PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés au prix coûtant. Dans le cas des placements à escompte, les coûts sont rajustés en fonction des intérêts créditeurs courus.

(C) PRÉVISIONS

La préparation des états financiers exige que la direction effectue des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés rapportés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des recettes et des dépenses déclarés au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

(D) INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des créances et des comptes fournisseurs se rapproche de leur juste de valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. La juste valeur marchande des investissements est de 607 millions de dollars (2007 – 400 millions). La juste valeur des allocations provinciales remboursables sera inférieure à leur valeur comptable puisqu'aucun intérêt ne s'applique à la dette. La direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à des risques d'intérêt, de change ou de crédit importants liés à ses instruments financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES FONDS DES INVESTISSEURS IMMIGRANTS

Notes complémentaires
31 mars 2008

3. Placements

Les placements se composent de valeurs à revenu fixe émises par la province de l'Ontario, dont l'échéance maximale est de cinq ans et dont un rendement moyen pondéré est de 4,48 % (2007 – 4,46 %).

Le portefeuille de placement est géré par l'Office ontarien de financement (OOF), une entité apparentée, conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue entre l'OOF, la Société et la province. L'OOF reçoit des honoraires pour donner ces services équivalents à 0,2 % de la moyenne de la valeur nominale des investissements subsistants durant l'année.

4. Allocations provinciales remboursables

Conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue en juin 1999 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Société, cette dernière contracte des obligations à long terme à l'égard des fonds reçus aux termes du Programme fédéral d'immigration des investisseurs. L'entente prévoit que le ministre fédéral, agissant à titre de mandataire de la Société, reçoit des fonds des investisseurs immigrants et transfère la part ontarienne (allocation provinciale) à la Société. La Société rembourse toutes les allocations provinciales reçues sans intérêts à l'échéance de la période d'allocation, soit cinq ans après la date à laquelle l'allocation provinciale a été reçue. La demande de résidence permanente d'un investisseur peut être retirée par ce dernier ou refusée par le gouvernement fédéral. Le cas échéant, l'allocation provinciale afférente à l'investisseur est due et remboursable par la Société dans les 90 jours suivant la réception d'une demande écrite de remboursement de l'investisseur. Les fonds reçus relativement en cours de traitement par le gouvernement fédéral sont également remboursables dans les 90 jours.

En vertu du décret en conseil 1243/99, la province garantit le remboursement les allocations provinciales lorsqu'elles sont exigibles. Voici le calendrier de remboursement des allocations provinciales :

	(en milliers $)
Exigible dans les 90 jours sur demande	**1 359**
Exigible au cours de l' exercice 2009	**21 527**
Exigible au cours de l' exercice 2010	**140 430**
Exigible au cours de l' exercice 2011	**132 078**
Exigible au cours de l' exercice 2012	**88 999**
Exigible au cours de l' exercice 2013	**214 750**
	599 143

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES FONDS DES INVESTISSEURS IMMIGRANTS

Notes complémentaires
31 mars 2008

5. Frais de commission reportés

La Société paie une commission aux intermédiaires qui présentent des nouveaux investisseurs immigrants dont la demande de résidence permanente en Ontario est acceptée aux termes du Programme fédéral d'immigration des investisseurs. La commission est amortie selon une méthode linéaire répartie sur la même période que celle des allocations provinciales remboursables, qui est normalement de cinq ans. L'amortissement commence au cours de l'exercice financier durant lequel l'allocation relative à la commission est reçue. Les charges reportées constituent le solde non amorti des commissions. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'investisseur immigrant ou refusée par le gouvernement fédéral, la Société recouvre la commission dans l'année où ceci se produit.

	2008 (en milliers $)	2007 (en milliers $)
Solde au début de l'exercice	**14 384**	**13 715**
Commissions versées	**15 043**	**6 121**
Commissions récupérées	**–**	**(16)**
Amortissement	**(8 216)**	**(5 436)**
Solde à la fin de l'exercice	**21 211**	**14 384**

6. Dépenses

Le soutien administratif, y compris les locaux, les services financiers, juridiques et les ressources humaines, est dispensé gratuitement par le ministère du Développement économique et du Commerce.

Responsabilité de l'information financière

Infrastructure Ontario
777 Bay Street, 9th Floor
Toronto, Ontario M5G 2C8
Tel.: 416 212-7289
Fax: 416 325-4646

Infrastructure Ontario
777, rue Bay, 9e étage
Toronto, Ontario M5G 2C8
Tél. : 416 212-7289
Téléc. : 416 325-4646

Ontario
Infrastructure Ontario

Les états financiers consolidés d'Infrastructure Ontario, joints à ce document, ont été préparés en application des principes comptables généralement reconnus du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, des recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA; la direction en assume la responsabilité.

La direction a à sa disposition des mécanismes de contrôle interne conçus dans le but de fournir l'assurance raisonnable que les éléments de l'actif sont protégés et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le contrôle interne comprend des politiques et des procédures ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs et la séparation des responsabilités de manière appropriée.

Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité de vérification, veille à ce que la direction assume pleinement ses responsabilités vis-à-vis la communication de l'information financière. Le comité de vérification examine les états financiers et les soumet au Conseil d'administration pour approbation.

Les états financiers ont été vérifiés par Hilborn Ellis Grant LLP La responsabilité du vérificateur consiste à dire si les états financiers sont présentés d'une manière qui respecte, dans son ensemble, les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur retrace de façon sommaire l'étendue de la vérification effectuée par le vérificateur et son avis sur les états financiers.

De la part de la direction,

J. David Livingston
Président et chef de la direction

Bill Ralph
Premier vice-président,
Prêts d'infrastructure
et Chef des finances

Hilborn Ellis Grant S.R.L.
Compatables agréés

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure /
Ontario Infrastructure Projects Corporation («Infrastructure Ontario»)
et au Ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan **de Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure/Ontario Infrastructure Projects Corporation («Infrastructure Ontario»)** au 31 mars 2008 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Hilborn Ellis Grant LLP

Toronto (Ontario)
Le 30 mai 2008

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

401, rue Bay, Bureau 3100, C.P. 49, Toronto (Ontario) Canada M5H 2Y4 Téléphone 416-364-1359 Télécopieur 416-364-9503 hilbornellisgrant.com

Bilan

Au 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008 $	2007 $
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	**3 997**	5 692
Créances (Note 2)	**28 965**	20 571
Tranche à court terme des obligations non garanties (Note 3)	**64 431**	51 855
Placements à court terme	**1 015 899**	1 094 575
	1 113 292	1 172 693
Actif à long terme		
Prêts (Note 3)		
– avances sur construction	**401 724**	277 670
– obligations non garanties	**990 319**	814 990
– coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	**(117 867)**	(115 313)
Créances sur projets (Note 4)	**55 305**	21 327
Placements à long terme (Note 5)	**207 501**	98 427
Frais d'émission d'obligations (Note 6)	**5 410**	5 116
Pertes (gains) sur couverture reportés (Note 7)	**808**	(4 665)
Immobilisations (Note 8)	**3 745**	3 989
	1 546 945	1 101 541
Total de l'actif	**2 660 237**	2 274 234
Passif		
Passif à court terme		
Fournisseurs et charges à payer (Note 9)	**12 302**	11 297
Intérêts à payer (Note 10)	**22 532**	26 374
Produits de subventions constatés d'avance (Note 11)	**76**	148
Effets de commerce (Note 12)	**358 635**	288 857
Obligations de financement de projets de l'Ontario (Note 13)	**323 032**	—
	716 577	326 676
Passif à long terme (Note 13)		
Emprunt à la province d'Ontario	**1 000 000**	1 000 000
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	**950 000**	650 000
Obligations de financement de projets de l'Ontario	**—**	323 284
Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux	**120 000**	120 000
Facilité de crédit renouvelable de l'OOF	**60 000**	20 000
	2 130 000	2 113 284
Total du passif	**2 846 577**	2 439 960
Déficit	**(186 340)**	(165 726)
Total du passif et du déficit	**2 660 237**	2 274 234

Approuvé au nom du Conseil :

Administrateur

Administrateur

Résultats et déficit

Exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
	$	$
		(Note 20)
Produits du programme de prêts		
Intérêts sur placements	**60 955**	57 931
Intérêts sur prêts	**44 405**	33 250
Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	**6 103**	5 154
Autres produits	**65**	378
	111 528	96 713
Charges du programme de prêts		
Intérêts sur emprunts à la province d'Ontario	**41 984**	41 380
Intérêts sur obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	**43 288**	30 019
Intérêts sur obligations de financement de projets de l'Ontario	**14 072**	14 080
Intérêts sur effets de commerce	**13 989**	12 240
Intérêts sur emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux	**5 378**	5 110
Coûts liés aux prêts à conditions de faveur	**8 657**	18 916
Salaires et charges sociales	**1 927**	2 147
Frais administratifs et généraux	**2 847**	2 636
	132 142	126 528
Bénéfice (perte) net(te) du programme de prêts	**(20 614)**	(29 815)
Produits liés à la réalisation de projets	**45 792**	28 197
Charges liées à la réalisation de projets		
Intérêts sur facilité de crédit renouvelable de l'OOF	**1 862**	263
Coûts liés aux activités de conseil – projets	**27 947**	18 890
Salaires et charges sociales	**9 849**	7 257
Frais administratifs et généraux	**6 134**	1 787
	45 792	28 197
Bénéfice (perte) net(te) lié(e) à la réalisation de projets	**—**	—
Produits généraux		
Subvention du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique	**5 600**	7 068
Recouvrements sur projets	**—**	135
Amortissement de subventions reportées	**72**	—
	5 672	7 203
Charges générales		
Coûts de développement de projets	**—**	225
Salaires et charges sociales	**5 646**	3 627
Frais administratifs et généraux	**26**	3 351
	5 672	7 203
Bénéfice (perte) net(te) lié(e) aux activités générales	**—**	—
Total des produits	**162 992**	132 113
Total des charges	**183 606**	161 928
Perte nette de fonctionnement	**(20 614)**	(29 815)
Déficit, au début de l'exercice	**(165 726)**	(135 911)
Deficit, end of year	**(186 340)**	(165 726)

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008 $	2007 $
Activités de fonctionnement		
Perte nette de fonctionnement	**(20 614)**	(29 815)
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds à court terme :		
Coûts liés aux prêts à conditions de faveur	**8 657**	18 916
Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	**(6 103)**	(5 154)
Amortissement des immobilisations	**733**	479
Amortissement des frais d'émission d'obligations	**957**	919
Amortissement du gain sur couverture reporté	**(332)**	(462)
	(16 702)	(15 117)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Augmentation des créances	**(8 394)**	(7 862)
(Augmentation) diminution nette des placements à court terme	**78 676**	(31 316)
Augmentation des fournisseurs et charges à payer	**1 005**	2 735
Augmentation (diminution) des intérêts à payer	**(3 842)**	10 626
Augmentation (diminution) des produits de subventions constatés d'avance	**(72)**	148
Augmentation (diminution) des effets de commerce	**69 778**	(59 718)
	120 449	(100 504)
Augmentation des prêts, déduction faite des remboursements	**(311 959)**	(198 795)
Augmentation des créances sur projets	**(33 978)**	(21 327)
Sorties nettes liées aux activités de fonctionnement	**(225 488)**	(320 626)
Activités de financement		
Avances sur facilité de crédit renouvelable de l'OOF	**40 000**	20 000
Rachat d'obligations de financement de projets de l'Ontario	**(252)**	(70)
Frais d'émission d'obligations	**(1 251)**	—
Gain reporté sur vente d'instruments de couverture	**(5 141)**	847
Rentrées nettes liées aux activités de financement	**33 356**	20 777
Activités d'investissement		
Vente (achat) de placements à long terme	**(109 074)**	304 268
Émission d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	**300 000**	—
Acquisition d'immobilisations	**(489)**	(3 392)
Rentrées nettes liées aux activités d'investissement	**190 437**	300 876
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**(1 695)**	1 027
Trésorerie, au début de l'exercice	**5 692**	4 665
Trésorerie, à la fin de l'exercice	**3 997**	5 692

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2008 (Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Historique

Le 7 novembre 2005, le gouvernement a mis sur pied la Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure («Infrastructure Ontario») pour la mise en oeuvre de grands projets d'infrastructure de l'Ontario utilisant divers modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

Le 17 juillet 2006, en vertu de la Loi de 2006 sur la Société ontarienne de travaux d'infrastructure («Loi OIPC»), Infrastructure Ontario et l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) ont fusionné et ont poursuivi leurs activités à titre de société sans capital-actions sous la dénomination de Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure.

Infrastructure Ontario est un organisme d'État et fait rapport au ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique (RIP).

En vertu de la loi OIPC, les objectifs d'Infrastructure Ontario sont définis en ces termes :

- fournir un financement aux municipalités, aux universités ainsi qu'aux autres organismes publics de la province d'Ontario que précisent les reglements;
- obtenir des fonds pour financer ses activités;
- exercer de manière efficiente et en temps opportun des activités de gestion de projets et de contrats à l'égard de travaux d'infrastructure complexes en Ontario que lui attribue le Ministre;
- à la demande du Ministre, lui fournir des conseils de nature financière et opérationnelle à l'égard des actifs ou des intérêts de la Couronne, et effectuer des opérations portant sur ces actifs ou intérêts ou prêter son aide à cet égard;
- se livrer aux autres activités que précise le lieutenant-gouverneur en conseil.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthodes comptables
Les présents états financiers sont établis en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), recommandés dans le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public et, lorsqu'il y a lieu, par le Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.
Estimations de la direction

L'établissement d'états financiers en conformité avec les PCGR canadiens oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et les informations fournies sur les passifs éventuels à la date de clôture et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période sur laquelle portent les états financiers. Les montants réels pourront différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits
Infrastructure Ontario reçoit une subvention du RIP à l'égard des charges générales de l'exercice de la société. La subvention est comptabilisée comme un produit constaté d'avance jusqu'à ce que les charges générales aient été engagées. Une fois que les charges ont été engagées, la subvention est comptabilisée en produits.

Les coûts engagés par Infrastructure Ontario sur des projets à long terme sont entièrement recouvrables. Les produits lés à la réalisation de projets sont comptabilisés au moment où les coûts de projet recouvrables sont engagés.

Les intérêts sur les placements et les prêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2008 (Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Prêts

Les prêts sont présentés à leur valeur de réalisation nette estimative. Les prêts assortis de conditions de faveur sont présentés à la valeur actualisée, déterminée à un taux correspondant au coût d'emprunt de la province. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée est, en soi, une subvention. Seuls les prêts du programme 2003-2004 ont été consentis à des conditions de faveur.

Les prêts à conditions de faveur sont comptabilisés à la valeur nominale diminuée de la partie subvention. La partie subvention est comptabilisée à titre de coût lié aux prêts à conditions de faveur à la date de l'octroi du prêt et amortie linéairement en résultat sur la durée du prêt. Les conditions de faveur relatives aux avances sur construction sont calculées au départ en fonction des conditions des obligations non garanties à long terme et aucun amortissement n'est pris tant que les avances ne sont pas converties en obligations non garanties, moment auquel la valeur des conditions de faveur est recalculée.

Comptabilité de couverture

Infrastructure Ontario est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt durant la période allant de l'émission des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure à la mise en place des obligations non garanties avec les municipalités. Aux fins de la gestion de ce risque de taux d'intérêt, Infrastructure Ontario utilise des instruments financiers ayant des caractéristiques similaires comme couverture de la dette. Infrastructure Ontario a rigoureusement documenté son objectif et sa stratégie de gestion du risque, y compris la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, aux fins de ces diverses opérations de couverture.

Les instruments de couverture sont classés dans les placements à long terme. Les gains et les pertes résultant des opérations de couverture sont reportés et amortis linéairement en résultat sur la durée de la dette sous-jacente, qui vient à échéance le 1er juin 2015 et le 1er juin 2037.

Impôts

À titre de société d'État, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des titres du marché monétaire et des obligations ayant une échéance inférieure à douze mois. Au 31 mars 2008, les taux d'intérêt sur ces titres du marché monétaire variaient de 1,92 % à 3,80 %. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût, qui est comparable à la valeur de marché.

Frais d'émission d'obligations

Les frais d'émission d'obligations ont été engagés lors de l'émission des obligations de financement de projets de l'Ontario et des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Ces frais sont amortis linéairement sur la durée des émissions en cause.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante : matériel informatique – 3 ans, mobilier et agencements – 10 ans, et améliorations locatives – 10 ans.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2008 (Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. CRÉANCES

	2008 $	2007 $
Intérêts à recevoir sur placements	3 513	8 746
Intérêts à recevoir sur prêts	11 005	7 752
Sommes à recevoir de ministères ontariens	12 144	2 783
Autres créances	2 303	1 290
Total	**28 965**	**20 571**

3. PRÊTS

En 2003-2004, Infrastructure Ontario a institué un programme de prêts «à conditions de faveur» pour les municipalités. En 2004-2005, Infrastructure Ontario a également institué un programme de prêts pour le «renouvellement' de l'infrastructure» qui fonctionne sur une base de transmission des coûts.

Au 31 mars 2008, la Société avait des avances sur construction de 402 M$ à recevoir de municipalités, d'universités et d'autres organismes publics. Le taux d'intérêt sur les prêts construction à conditions de faveur correspond à la moitié de la moyenne du taux préférentiel et du taux des acceptations bancaires à 30 jours pour le programme de prêts à conditions de faveur et au taux des acceptations bancaires à 30 jours plus dix points de base pour le programme de renouvellement de l'infrastructure. Le montant de 1 055 M$ des obligations non garanties à l'actif est dû par des municipalités, des universités et d'autres organismes publics pour des durées variant de 5 à 40 ans.

	2008 $		2007 $	
Avances sur construction				
Programme de prêts à conditions de faveur	161 719		183 826	
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure	240 005		93 844	
	401 724		**277 670**	
Obligations non garanties		**% d'intérêt**		**% d'intérêt**
Programme de prêts à conditions de faveur				
Échéant à moins de 5 ans	1 761	1.87 – 2.31	2 452	1.87 - 2.31
6 à 10 ans	148 796	2.06 - 2.69	141 179	2.06 - 2.69
11 à 15 ans	60 181	2.28 - 2.67	64 468	2.28 - 2.67
16 à 20 ans	300 364	2.36 - 2.95	305 601	2.36 - 2.95
Plus de 20 ans	71 735	2.52 - 3.05	38 155	2.52 - 3.05
	582 837		551 855	
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure				
Échéant à moins de 5 ans	2 382	3.94 - 5.07	663	3.94 - 4.17
6 à 10 ans	55 501	4.04 - 5.19	38 981	4.04 -5.02
11 à 15 ans	36 332	4.57 - 5.26	22 664	4.57 - 4.86
16 à 20 ans	300 686	4.54 - 5.27	205 540	4.54 - 5.22
Plus de 20 ans	77 012	4.78 - 5.34	47 142	4.78 - 5.29
	471 913		314 990	
Total des obligations non garanties	1 054 750		866 845	
Moins : tranche échéant à moins d'un an	64 431		51 855	
Tranche à long terme des obligations non garanties	**990 319**		**814 990**	

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2008 (Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur

	2008 $	2007 $
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur, au début de l'exercice	115 313	101 551
Coûts sur prêts à conditions de faveur engagés au cours de l'exercice	8 657	18 916
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	(6 103)	(5 154)
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur, à la fin de l'exercice	**117 867**	**115 313**

L'organisme n'est pas exposé à un risque de crédit significatif du fait de son portefeuille de prêts à court terme. En cas de défaut pour tous les prêts à des municipalités, des universités et d'autres organismes publics, la province d'Ontario est tenue de rediriger les sommes dues à un emprunteur, pour rembourser Infrastructure Ontario. Cela est fait au moyen d'un mécanisme d'interception, condition qui est présente dans tous les prêts. Certains prêts à des organismes publics font l'objet de clauses restrictives touchant les actifs et l'emprunteur peut être appelé à fournir un cautionnement général. La direction, qui étudie activement la performance de chaque emprunteur en matière de crédit, a déterminé qu'il n'y a pas lieu de constituer de provision à ce moment-ci.

4. CRÉANCES SUR PROJETS

Infrastructure Ontario engage des coûts de projets et comptabilise les recouvrements sur projets correspondants dans l'exercice où la charge est engagée. Au 31 mars 2008, une part de 55,3 M$ (2007 – 21,3 M$) de ces charges de projets n'avait pas encore été recouvrée. Certains recouvrements sur projets, y compris les charges d'intérêts servant à financer les créances, ne seront pas facturés avant l'achèvement du projet.

5. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme consistent en 208 M$ (2007 – 98 M$) d'obligations utilisées comme instruments de couverture comme il est décrit dans la note 1, et sont présentés au coût.

6. DEBT ISSUE COSTS

	Coût $	Amortissement cumulé $	Net 2008 $	Net 2007 $
Obligations de financement de projets de l'Ontario	1 689	1 657	32	370
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	7 208	1 830	5 378	4 746
Total	**8 897**	**3 487**	**5 410**	**5 116**

7. PERTES (GAINS) SUR COUVERTURE REPORTÉS

	Coût $	Amortissement cumulé $	Net 2008 $	Net 2007 $
Pertes (gains) net(te)s sur opérations de couverture	**856**	**48**	**808**	**(4 665)**

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2008 (Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

8. IMMOBILISATIONS

	Amortissement Coût $	Net cumulé $	Net 2008 $	2007 $
Matériel informatique	1 688	904	784	735
Mobilier et agencements	903	160	743	821
Améliorations locatives	2 676	458	2 218	2 433
Total	**5 267**	**1 522**	**3 745**	**3 989**

9. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2008 $	2007 $
Fournisseurs et régularisations	12,049	10,930
Somme due à l'Office ontarien de financement	253	367
Total	**12,302**	**11,297**

10. INTÉRÊTS À PAYER

	2008 $	2007 $
Emprunt à la province d'Ontario	-	10 307
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	14 544	9 884
Obligations de financement de projets de l'Ontario	5 492	5 496
Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux	371	424
Facilité de crédit renouvelable de l'OOF	2 125	263
Total	**22 532**	**26 374**

11. PRODUITS DE SUBVENTIONS REPORTÉS

Au cours de l'exercice, le ministère du RIP a accepté de virer 5,6 M$ (2007 – 7,2 M$) à Infrastructure Ontario au titre de frais généraux recouvrables. Au 31 mars 2008, une tranche de 5,7 M$ (2007 - 7,1 M$) avait été comptabilisée en produits. Le résidu de 76 000 $ (2007 - 148 000 $) est comptabilisé à titre de produits de subventions constatés d'avance.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2008 (Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

12. EFFETS DE COMMERCE

En novembre 2004, Infrastructure Ontario a commencé à émettre des billets dans le cadre d'un programme d'effets de commerce. Les fonds servent à combler les besoins de financement à court terme, y compris la gestion de la trésorerie, le financement des actifs et les exigences générales du fonctionnement. Le programme est autorisé à émettre un maximum de 500 M$ pour des durées pouvant aller jusqu'à un an. Au cours de l'exercice, les intérêts sur les billets ont varié de 3,4 % à 4,9 % et, au 31 mars 2008, les échéances allaient d'avril 2008 à juin 2008.

13. PASSIF À LONG TERME

Obligations de financement de projets de l'Ontario
Infrastructure Ontario a un en-cours d'obligations de financement de projets de l'Ontario remboursables par anticipation et exonérées d'impôt de 323 M$. Ces obligations portent intérêt au taux de 4,25 % par année et viennent à échéance le 6 mai 2008. Les intérêts sont payés semestriellement le 6 mai et le 6 novembre jusqu'à l'échéance. Au cours de l'exercice, 252 000 $ (2007 – 70 000 $) d'obligations de financement de projets de l'Ontario ont été remboursés par anticipation.

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure
Le 24 février 2005, Infrastructure Ontario a émis pour 650 M$ d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt au taux de 4,60 % par année et viennent à échéance le 1er juin 2015. Les intérêts sont payés semestriellement le 1er juin et le 1er décembre jusqu'à l'échéance.

Le 19 avril 2007, Infrastructure Ontario a émis pour 300 M$ d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt à 4,70 % par année et viennent à échéance de 1er juin 2037. Les intérêts sont payés semestriellement le 1er juin et le 1er décembre jusqu'à l'échéance.

Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux et emprunt à la province d'Ontario
L'Agence Ontarienne des Eaux (AOE), une agence de la province d'Ontario, a consenti un prêt subordonné de 20 ans de 120 M$ à Infrastructure Ontario, en contrepartie d'un billet venant à échéance le 1er mars 2023. Les intérêts sur le billet sont révisés mensuellement, le taux d'intérêt étant fixé à quatre points de base en-dessous du taux offert moyen à un mois en dollars canadiens, et ils sont payables trimestriellement.

La province d'Ontario a consenti à Infrastructure Ontario un prêt subordonné de 50 ans de 1 milliard de dollars (G$) en contrepartie d'un billet venant à échéance le 31 mars 2053. Les intérêts sur le billet sont révisés trimestriellement, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et ils sont payables trimestriellement.

Le total de 1,12 G$ de ces deux emprunts fournit : i) une protection du crédit pour les investisseurs en obligations non subordonnées telles que les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure, les obligations de financement de projets de l'Ontario et les effets de commerce, ii) des liquidités de sûreté pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario, et iii) un capital de base à long terme stable qui permet à Infrastructure Ontario d'obtenir une cote de crédit élevée.

Facilité de crédit renouvelable de l'OOF
L'Office ontarien de financement (OOF), un organisme de la province d'Ontario, a consenti à Infrastructure Ontario une facilité de crédit renouvelable subordonnée à hauteur de 200 M$ aux fins du fonds de roulement nécessaire pour les projets DMFA. Les avances doivent être remboursées à l'achèvement des projets DMFA individuels. La facilité de crédit doit être remboursée en totalité pour le 23 juin 2016. Au 31 mars 2008, Infrastructure Ontario utilisait 60 M$ (2007 - 20 M$) de cette ligne de crédit, à un taux d'intérêt correspondant au coût d'emprunt de la province pour des emprunts d'une durée semblable. Les intérêts varient actuellement entre 3,9 % et 5,0 % et les échéances vont d'octobre 2009 à mars 2011.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2008 (Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des prêts de l'OOF, de l'AOE et de la province d'Ontario, Infrastructure Ontario reçoit du ministère du RIP une subvention qui couvre les frais généraux de la société. En 2008, cette subvention a été de 5,6 M$ (2007 – 7,2 M$).

Des opérations au titre de coûts de projet et de recouvrements sont également conclues avec divers ministères ontariens, comme le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère du Procureur général, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère des Services gouvernementaux.

Infrastructure Ontario a également engagé des coûts de 1,2 M$ (2007 – 1 M$) pour des services de l'OOF.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisme fournit des prestations de retraite à certains de ses salariés à temps plein par sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime multi-employeurs mis sur pied par la province d'Ontario. Le coût de 198 000 $ (2007 – 119 000 $) du régime de retraite se fonde sur des formules établies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. De plus, le coût des prestations complémentaires de retraite pour ces salariés est payé par le Secrétariat du conseil de gestion et n'est pas compris dans les états financiers.

Depuis septembre 2007, l'organisme offre un régime de retraite à cotisations déterminées à tous ses autres salariés à temps plein. L'organisme verse 5 % du salaire de base d'un salarié et jusqu'à 2,5 % de plus du salaire de base du salarié à titre de contribution de contrepartie des sommes versées au régime par le salarié. Le coût de ce régime a été de 329 000 $ dans l'exercice.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie, des créances, des placements à court terme, des fournisseurs et charges à payer et des intérêts à payer se comparent à leurs justes valeurs en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

L'organisme gagne des intérêts sur ses prêts et ses placements à court et à long terme et paie des intérêts sur ses dettes à court et à long terme. Dans la mesure où ces instruments financiers viennent à échéance ou voient leurs taux révisés à divers moments, l'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt. La direction fait une gestion active des échéances de ces actifs et passifs financiers afin d'atténuer ce risque.

17. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires et l'exercice de ses activités, Infrastructure Ontario peut être exposée à diverses poursuites judiciaires. Au 31 mars 2008, Infrastructure Ontario n'était au courant d'aucune telle poursuite qui serait en cours.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2008 (Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

18. ENGAGEMENTS

Le 18 août 2003, le ministre des Finances a annoncé que 88 municipalités auraient droit à des prêts à faible taux d'intérêt à hauteur de 1 G$ dans le but de renforcer les collectivités locales.

Approuvés	Octroyés
922 M$	833 M$

Le 20 décembre 2004, le ministre des Finances a annoncé que 109 municipalités auraient droit à des prêts à hauteur de 1,2 G$ dans le cadre du programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure 2004-2005 d'Infrastructure Ontario.

Approuvés	Octroyés
553 M$	435 M$

Le 10 février 2006, le ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique a annoncé que le programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure recevrait désormais les demandes de toutes les municipalités sur une base continue. Le programme de prêts a été étendu pour aider également les universités et d'autres organismes publics de l'Ontario.

Année de programme	Approuvés	Octroyés
2005 – 2006	380 M$	178 M$
2006 – 2007	48 M$	25 M$
2007 – 2008	413 M$	144 M$
	841 M$	347 M$

19. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Infrastructure Ontario dépend de la province d'Ontario pour ce qui est de l'obtention de fonds couvrant ses coûts de fonctionnement, le financement de ses coûts de projet jusqu'à leur recouvrement et le soutien des prêts à conditions de faveur consentis aux municipalités. Compte tenu du soutien de la province sous la forme d'un engagement pluriannuel à l'égard des projets d'infrastructure publique et d'un prêt de 50 ans, Infrastructure Ontario est considérée comme une entité pérenne.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres de l'exercice précédent dans l'état des résultats ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée dans l'exercice considéré.

21. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Le 23 avril 2008, l'organisme a conclu une série de contrats de swap de taux d'intérêt afin de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt relatif aux écarts entre les dates d'échéance de ses prêts sous forme d'obligations non garanties et de sa dette à long terme. Les contrats de swap ont pour objet de convertir les intérêts à taux fixe sur les prêts sous forme d'obligations non garanties et la dette à long terme en des intérêts à taux variable.

L'organisme a échangé la totalité de son portefeuille de prêts sous forme d'obligations non garanties avec des dates d'échéance de swap entre le 15 février 2037 et le 15 mai 2038, et la totalité de sa dette sous forme d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure à 4,60 % et 86 M$ de sa dette sous forme d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure à 4,70 % avec des dates d'échéance de swap du 1er juin 2015 et du 1er juin 2027 respectivement.

Selon la politique de gestion du risque de l'organisme, des instruments financiers dérivés ne sont utilisés qu'à des fins de couverture des taux d'intérêt sur les actifs/passifs.

Ce document est publié en français et en anglais. On peut obtenir l'une ou l'autre de ces versions par la poste en écrivant à Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8 ou en téléphonant au 416 326-5300 ou au 1 800 668-9938 (interurbains sans frais). On peut aller en chercher des exemplaires à la librairie de Publications Ontario, située au 777, rue Bay, Niveau du marché, Toronto. On peut aussi accéder au document par voie électronique en visitant le site Web du ministère des Finances à : www.fin.gov.on.ca.
Pour d'autres renseignements, notamment sur les commandes en ligne, veuillez visiter le site Web de Publications Ontario à www.publications.serviceontario.ca.

This publication is available in English and in French. Copies in either language may be obtained by mail from Publications Ontario, 50 Grosvenor Street, Toronto, Ontario M7A 1N8; by calling (416) 326-5300, toll-free 1-800-668-9938; or by visiting the Publications Ontario Bookstore at 777 Bay Street, Market Level, Toronto. For further options, including on-line ordering, please visit the Publications Ontario website at www.publications.serviceontario.ca.
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)